Initiatives : 16 pages d'offres d'emploi

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15437 7 F — MERCREDI 14 SEPTEMBRE 1994 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Après la défaite du Parti libéral aux élections législatives provinciales

D'une courte tête

LA victoire électorale des indépendantistes québécois dans la seule province à majorité francophone du Canada appelle une interprétation prudente et en deux temps.

Certes, le Parti québécois de Jacques Parizeau pourra s'appuyer sur une large majorité parlementaire pour gouverner au cours des cinq prochaines années. Sa formation a obtenu 77 sièges de députés sur 125, le Parti libéral (fédéraliste) de Daniel Johnson devant se contenter de 47 élus.

Cependant, la très faible différence de voix entre les deux formations (44,7 % des suffrages pour les indépendantistes et 44,3 % pour les fédéralistes) souligne les extraordinaires distorsions entraînées par un mode de *scrutin – uninominal* majoritaire à un tour – hérité des Britanniques. Ce système, qui amplifie les victoires en termes de sièges, victoires remportées de justesse dans certaines circonscriptions, a desservi le Parti libéral, dont l'électorat est plus concentré géographiquement.

AU *total, les Québécois* n'ont pas condamné sans appel les libéraux, pourtant usés par neuf années de pouvoir, en les renvoyant dans l'opposition. Ils ont *modérément* signifié leur volonté de changement, sur le plan économique surtout : le chômage, devenu endémique dans la province, reste supérieur (12,2 %) à la moyenne *canadienne. Au cours de sa* campagne, M. Parizeau ne s'y est pas trompé, privilégiant – comme l'avait fait René *Lévesque lorsque le Parti* québécois était arrivé pour la première fois au pouvoir en 1976 – le thème d'un « bon gouvernement », avant celui de la souveraineté.

Infatigable héraut de l'indé*pendance, M. Parizeau n'ignore* pas les ambivalences devenues légendaires des Québécois, qui ont déjà refusé cette option *une première fois, à l'issue du* référendum de 1980. Les plus récents sondages montrent que seulement 37 % à 40 % des habitants de la province approuvent l'idée de la création d'un « pays souverain » (52 % à 53 % chez les francophones). Depuis des lustres – et en vain, ces dernières années –, les « Canadiens français », *comme on les appelait autre*fois, se sentant incompris des « Anglos », réclament plus de pouvoirs *au sein de la fédération. Ils se contenteraient sans* doute demain d'une sorte d'autonomie, au moindre coût politique et économique possible.

POUR remporter le nouveau référendum qu'il a promis d'organiser dans « huit à dix mois », M. Parizeau devra démontrer à ses compatriotes, *pragmatiques* plus qu'idéalistes, que l'indépendance ne leur fera rien perdre de leur confort. Il lui faudra aussi *batailler ferme avec le reste du* Canada, d'autant qu'il souhaite maintenir avec lui une indispensable association économique.

Déjà, le premier ministre de la Colombie-Britannique a promis une « immense colère » canadienne si les Québécois tentaient de « détruire le pays ». Ces derniers ont toujours reculé, jusqu'à présent, devant la perspective d'une rupture trop radicale.

Le Québec sera gouverné par les indépendantistes

Le Parti québécois (indépendantiste) de Jacques Parizeau a remporté les élections, organisées lundi 12 septembre dans la province, en obtenant 77 des 125 sièges de l'Assemblée nationale, avec 44,7 % des suffrages. Le Parti libéral, au pouvoir depuis 1985, a fait élire 47 députés avec 44,3 % des voix. Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, s'est déclaré persuadé que les Québécois rejetteront l'indépendance, lors du référendum promis par M. Parizeau dans « huit à dix mois ».

MONTRÉAL

de notre correspondante

Pour la troisième fois de leur histoire, les indépendantistes formeront le prochain gouvernement de la province de Québec. A l'issue du scrutin organisé lundi 12 septembre, le Parti québécois, *dirigé* par Jacques Parizeau, a remporté une majorité de sièges, en faisant élire 77 députés sur les 125 que compte l'Assemblée nationale de la province. Cette victoire, obtenue avec 44,7 % des voix, est cependant beaucoup plus courte que certains sondages ne l'avaient laissé croire.

Après neuf années au pouvoir, les libéraux font bonne figure avec 47 députés et 44,3 % des suffrages, soit 0,4 % de moins que leurs adversaires, qui bénéficient de l'effet amplificateur du mode de scrutin (majoritaire, uninominal à un tour). Le parti de l'Action démocratique, fondée par des libéraux déçus et favorables à la souveraineté, a réussi à faire élire son tout jeune chef de vingt-trois ans, Mario Dumont, dans une circonscription de la région de la Gaspésie. Le parti Egalité, qui représentait la minorité anglophone, et qui avait obtenu quatre députés à la précédente élection de 1989, n'a pas réussi à conserver un seul siège.

Le premier ministre sortant, Daniel Johnson, en reconnaissant la défaite de son parti, s'est engagé à rester à la tête des libéraux et à jouer pleinement son rôle de chef de l'opposition. Il a promis d'être au rendez-vous fixé par le Parti québécois, celui d'un référendum sur l'indépendance de la Belle Province promis par son rival dans les « *huit ou dix prochains mois* ».

Au terme d'une campagne que beaucoup d'observateurs ont trouvée longue et passablement terne, les électeurs ont donc voté pour un changement de gouvernement, sans toutefois infliger une sanction trop sévère aux sortants. Jacques Parizeau, qui s'attendait à une victoire plus marquée, a prononcé devant ses partisans un discours sobre, où perçait un certain malaise, qui mettait d'abord l'accent sur le redressement économique du Québec. Il a dit souhaiter « *une sorte de trêve, pour relever le Québec de l'ornière* », tout en donnant le coup d'envoi de la prochaine campagne référendaire. « *En 1995, nous allons poser la question qui fait d'un peuple un pays. Dans l'intervalle et d'ici là, nous devons relever le Québec, et aborder dans la confiance ce nouveau chapitre de notre histoire.* »

Le Parti québécois, porté pour la première fois au pouvoir en 1976 et réélu en 1981 sous la férule de feu René Lévesque, avait renoncé cette année à organiser la traditionnelle assemblée monstre qu'il avait l'habitude de tenir au soir des élections dans un centre sportif de Montréal.

SYLVIANE TRAMIER

Lire la suite et nos informations page 9

L'intervention télévisée du chef de l'Etat

François Mitterrand a ému sans toujours convaincre

Les explications données, lundi 12 septembre sur France 2, par M. Mitterrand à propos de son engagement à Vichy et de ses liens ultérieurs avec René Bousquet ont rassuré une partie des socialistes. Elles n'ont cependant pas convaincu ceux qui lui reprochent de contribuer à la banalisation de cette période. Les propos du chef de l'Etat sur sa maladie ont été accueillis avec émotion. Il a confirmé qu'il subit un traitement chimiothérapeutique, mais il a écarté l'hypothèse de sa démission.



Lire aussi

ÉDITORIAL

Le vieil homme et la France

LE pays était donc, pour la *première fois*, invité à accompagner un homme dans sa souffrance : ce fut un moment d'émotion, à nul autre pareil ; à la mesure de la volonté farouche de celui qui met ses dernières forces dans l'achèvement de son mandat et de sa vie publique, au terme fixé par la loi et non par la Providence. On pourrait, bien sûr, *s'en tenir là, saluer le courage,* et être à l'unisson d'un sentiment général de compassion. Accepter que le destin du pays continue d'être conduit, du moins en apparence, par un vieil homme gravement malade. Respecter, au fond, sa volonté, telle qu'il l'a implicitement exprimée, en adhérant à une vérité délivrée si près du ciel qu'elle ne peut être que « sincère ». Soit.

Mais, au-delà de l'émotion, il y a le message, politique celui-là, et qui nous est livré comme la clé, l'objectif ultime de deux septennats : la *réconciliation nationale*. François Mitterrand s'inscrit certes dans la tradition gaulliste, qui a toujours refusé d'impliquer la République et de demander pardon en son nom pour les crimes de Vichy.

J.-M. C.

Lire la suite page 6

L'ascète de l'impressionnisme

Longtemps négligée, la peinture de Gustave Caillebotte trouve enfin sa place avec une rétrospective complète au Grand Palais

Comme la plupart de ses amis impressionnistes, Caillebotte a peu cultivé l'autoportrait. Il s'est représenté une fois dans son atelier, mais le visage compte moins que le chevalet à droite et le tableau accroché au mur, le *Bal du moulin de la Galette* de Renoir. A deux reprises seulement, dans les dernières années de sa courte vie – il naquit en 1848 et mourut en 1894 –, il a étudié son visage, vu de trois quarts, devant un fond mince et neutre. De l'un à l'autre, ni la posture, ni l'expression ne changent : il y a dans le regard et la bouche de la défiance, de l'inquiétude et, contradictoires, de l'arrogance et un air de résolution tranchée.

L'homme, croit-on sentir, cultive la distance, ne déteste pas la raideur et n'a que faire du sentiment d'autrui. Les questions d'apparence sociale ne l'intéressent pas. Il est ce qu'il est, un grand bourgeois très riche par héritage, un habitué des loisirs chics et des propriétés à la campagne par conséquent – et, à l'opposé, le mécène des peintres que ses contemporains détestent. De l'opinion de ses voisins des beaux quartiers, lesquels dédaignent l'impressionnisme, il n'a cure et rassemble une collection à la mesure de ses moyens. Il fait pire aux yeux de la rue de Miromesnil et du boulevard Haussmann : il peint lui-même et ses tableaux, très loin des élégances convenues, n'évitent ni l'aigreur ni la dureté.

Qu'il représente les mœurs et les intérieurs de son monde ou qu'il se prenne de passion pour des raboteurs de parquet et des jardiniers, il applique les mêmes règles d'observation attentive, de construction calculée par la géométrie, de chromatisme cru. Mentir par omission, enjoliver, flatter le modèle, il ignore ces procédés. Pas plus que Degas, il n'accepte la moindre concession. Les deux peintres se ressemblent du reste, qui ont en commun l'origine bourgeoise, la fortune, le célibat et la réputation de bizarrerie. Ils se ressemblent sur d'autres points, plus essentiels : leurs œuvres se réfèrent, de manière avouée ou dissimulée, à l'estampe japonaise, à la photographie et à un autre peintre, Edouard Manet.

Pour Degas, on le savait depuis longtemps. Pour Caillebotte, qui ne fut longtemps connu qu'en sa qualité de donateur maltraité par les conservateurs français avant que les chercheurs américains ne se prennent de passion pour lui, la démonstration est faite désormais. *Manet, de seize ans son aîné*, l'a captivé, obsédé même, quoiqu'aucune trace ne demeure de relations entre eux, encore moins d'une amitié. Il n'empêche. L'auteur de *Rue de Paris, temps de pluie* et de *Dans un café* ne se comprend pas sans le souvenir du *Balcon* – qu'il posséda –, du *Bon bock* et du *Bar aux Folies-Bergères*. En 1874, Manet expose son *Chemin de fer*, imaginé aux environs de la gare Saint Lazare. En 1876, Caillebotte exécute les études préparatoires et la grande toile dénommée *Le Pont de l'Europe*. En 1874, Manet travaille à Argenteuil. En 1881, Caillebotte achète une propriété sur la rive opposée de la Seine. Le *Déjeuner* du second se souvient du *Déjeuner dans l'atelier* du premier. *Le Nu sur le divan* a les formes grêles et maigres, la chair blanche, l'impudeur mélancolique d'*Olympia*. Natures-mortes d'huitres et de crustacés et bouquets de chrysanthèmes relèvent de la même fascination, pour ne rien dire de l'admirable *Linge séchant* de Caillebotte de 1892, hommage au *Linge* de Manet que le Salon refusa d'admettre et dont Mallarmé écrivit l'éloge.

Les sujets se ressemblent de près, quand ils ne sont pas simplement identiques. Ils satisfont la même volonté affichée de vérité contemporaine. Mythologies et épisodes sacrés oubliés, la peinture décrit la ville et les banlieues, les bateaux-lavoirs et ceux où se louent des périssoires, les potagers entre les usines et les usines le long du fleuve, les ponts métalliques et les refuges ronds aménagés aux carrefours.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite et nos informations page 18

M 0147 - 0914 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

« Personne ne peut dire : je serai là dans six mois »

Voici les principaux extraits de l'entretien accordé par François Mitterrand, lundi *12 septembre, sur France 2, à Jean-Pierre Elkabbach, président de France-Télévision. Celui-ci demande au président de la République, tout d'abord, pourquoi il a lui-même participé au livre de Pierre Péan,* Une jeunesse française.

« Pierre Péan me l'a demandé, *répond M. Mitterrand.* Il écrivait un livre. Il avait choisi quelques années de ma jeunesse. Je le considère comme un journaliste très sérieux, un mémorialiste honnête : j'ai accepté *[...]*. Disons que Pierre Péan a peut-être un génie particulier pour vous faire dire ce que d'autres n'obtiendraient pas. *[...]* On m'a questionné beaucoup, depuis longtemps, et n'oubliez pas que je suis resté vingt-quatre ans dans l'opposition, ce qui veut dire que mes adversaires ou mes concurrents politiques gouvernaient et avaient tous les moyens d'essayer de m'atteindre ou de me combattre ! »

Interrogé sur la manière dont il aurait répondu aux mêmes questions avant 1981, le président répond :

« Je ne sais pas. J'aurais répondu de la même façon sur le fond. *[...]* Est-ce que j'aurais accepté de livrer au public toute une série de faits qui sont un peu enfouis dans l'Histoire ? Il faut dire qu'ils ne méritent pas toujours la grande Histoire, car tout ce que j'ai fait n'est pas inscrit dans la grande Histoire, loin de là ! Mais je l'ai dit avant que nous nous asseyions là : il n'y a aucune question qui me gêne. *[...]* J'accepte cette confrontation. Je l'accepte tout à fait. Il faut que je vous dise dans quel esprit : être contesté, être, même, calomnié, cela m'est toujours arrivé, cela arrive à tout responsable politique, surtout lorsque ce responsable politique s'inscrit dans la durée et obtient des charges importantes. Donc, je n'ai pas lieu de m'en étonner. Si cela s'était limité à l'attaque d'un certain nombre de personnes ou de journaux, j'aurais laissé tomber, mais j'ai ressenti comme une souffrance l'inquiétude honnête de gens de la base, qui m'aiment bien, que j'aime bien *[...]*. C'est à eux que je veux parler ce soir. »

M. Mitterrand s'explique, d'abord, sur son état de santé :

« Vous savez, une deuxième opération, sur une maladie qui n'est pas facile à dominer, cela m'a laissé un peu sur le flanc, *dit-il,* mais, enfin, cela n'a pas vraiment arrêté mes activités, puisque, pratiquement, je ne me suis absenté que cinq jours *[...]*. Il y a, en France, à l'heure actuelle, des dizaines de milliers de personnes qui sont atteintes du même mal ou qui ont des cancers infiniment plus douloureux que celui-là. Quand je pense à la somme de leurs souffrances, je préfère me taire sur les miennes, car je ne suis pas l'un de ceux qui sont le plus durement atteints *[...]*. Ce que je puis dire, c'est que, jusqu'à ce jour, je n'ai été empêché de rien et que je n'ai pas acquis de complexe, ni de sentiment d'impossibilité, pas au point où j'en suis. Cela devrait durer encore quelque temps, quand même *[...]*. Je suis en situation de combat et, quand je livre un combat, je me mets aussi dans l'état d'esprit de celui qui le gagnera *[...]*. C'est un devoir vis-à-vis de l'opinion française qui, deux fois, m'a porté à la plus haute charge de la République. Il faut bien que je leur dise : « ça va très bien », « ça va moins bien », « ça ne va pas ». »

Le président de la République donne ces précisions sur le traitement qu'il subit :

« Normalement, *indique-t-il,* c'est une série de traitements. Tous ceux qui vivent la même aventure savent de quoi je parle. J'en suis déjà à ma deuxième série de traitements ; il y en aura trois et, peut-être, quatre. Après cela, on verra où l'on en est *[...]*. Chaque période représente vingt et un jours *[...]*. C'est quelquefois un peu dur. J'ai beaucoup de travail et, lorsqu'il y a une fatigue, le travail est encore plus pénible ; mais, d'une façon générale, j'aime ce travail *[...]*. Je n'ai manqué, pratiquement, à aucune de mes obligations. J'ai été opéré un lundi et je n'ai pas présidé le conseil des ministres du mercredi. M. Balladur a bien voulu me remplacer. En dehors de cela, j'ai rempli toutes les obligations qui m'étaient imposées *[...]*. Je suis informé de tout, du moins je le crois, et pour toutes les affaires graves, sérieuses, je dis mon mot, le mot que doit dire le président de la République. »

Interrogé sur ses rapports avec ses médecins et l'information dont il dispose sur la gravité de sa maladie, le président de la République répond :

« Je leur fais confiance, quand même : ce sont des gens honorables. Pourquoi voulez-vous qu'ils me prennent pour quelqu'un d'incapable de supporter une vérité, même si elle est cruelle sur le plan de ma propre vie ? Non, je leur ai toujours dit : « Vous me dites tout ce qui est vrai, les risques que j'encours. » Je crois qu'ils le font *[...]*. »

A propos de la publication, dans la presse, d'informations médicales le concernant, M. Mitterrand répond :

« Je me dis, peut-être, que j'aurais dû les informer davantage pour leur éviter de dire des erreurs. Je vais veiller auprès de mes médecins, qui publient régulièrement mes bulletins de santé – au besoin, même, ils pourront le faire plus souvent –, et je les prierai de donner les indications chiffrées dont certains journalistes spécialisés sont friands. Parce que je n'ai rien à cacher. Je n'ai strictement rien à cacher. »

Evoquant l'hypothèse d'un départ prématuré de l'Elysée pour raisons médicales, M. Mitterrand indique qu'il n'a jamais songé à donner sa démission et explique, ensuite, ce qui pourrait l'amener à prendre une telle décision :

« Je me suis posé le cas d'école *[...]*. Si la souffrance crée une situation qui fait qu'on se retourne uniquement vers soi-même, que le reste des soucis humains paraît très lointain, notamment les soucis de l'Etat, alors, il ne faut pas rester, mais je n'ai pas connu de période qui m'ait amené à ce point de réflexion *[...]*. Si la souffrance est telle qu'elle pèse sur moi au point que je ferais passer l'examen de mon sort avant celui du devoir d'Etat, à ce moment-là, il est évident qu'il faut partir *[...]*. *[Les décisions]* je suis assez grand pour les prendre, mais, enfin, je demanderai l'avis de mes médecins *[...]*. *[Achever le mandat présidentiel]* ce n'est pas l'essentiel : disons, simplement, que c'est une obligation que j'ai contractée lorsque j'ai demandé aux Français de m'élire, ce qu'ils ont fait, pour sept ans. La fin, c'est au mois de mai prochain, je partirai à ce moment-là. *[...]* Personne ne peut dire : je serai là dans six mois. Personne. *[...]* A plus forte raison quelqu'un qui a une maladie considérée comme sérieuse, qui, souvent, ne fait pas de quartier. C'est une mauvaise compagne. »

Interrogé sur le fait de savoir si le pouvoir n'est pas la meilleure des thérapeutiques contre la maladie, le chef de l'Etat observe :

« Qui sait ? Peut-être. Dans ce cas-là, il faudrait que je me fasse réélire. Non, je n'y pense pas ! Je le dis en plaisantant. »

Puis il livre sa conception du pouvoir.

« *[Pour]* ceux qui ont, en eux-mêmes, le goût de la vie politique, *déclare-t-il,* c'est-à-dire de l'organisation de la société ou de sa transformation – les relations humaines avec leurs compatriotes, les Français, comment ils vivent, que faut-il faire pour les aider : on ne réussit pas toujours, mais, enfin, on essaie –, c'est très exaltant. Je crois que le pouvoir, si on le traduit simplement par le fait de donner des ordres et d'être obéi, aux trois quarts ou à moitié, par l'administration française, de pouvoir voyager dans une voiture conduite par un chauffeur, tout cela, je suis très, très éloigné de ce genre de plaisir *[...]*.

« On croit que c'est le pouvoir sur les autres, pouvoir nommer, pouvoir écarter. On est plus fort que les autres : voilà comment beaucoup de gens l'interprètent. Ce n'est pas ce que je pense, mais cela crée une sorte d'attrait qui remonte aux plus anciens temps. Moi, je serai resté quatorze ans si j'arrive, comme je le pense, au terme de mon mandat et, pendant ces quatorze ans, justement, je me suis interdit – je ne sais pas si j'ai toujours réussi... – tout ce qui me paraissait un abus de pouvoir. On le répète souvent dans la presse : je n'ai jamais poursuivi personne, y compris ceux qui me couvrent d'injures par livres entiers ou avec des articles extrêmement méchants, parce que j'ai un pouvoir supérieur aux autres. On m'en prête un : on le croira, on croira que j'ai le moyen d'influencer. Donc, je ne veux pas qu'on dise cela. Je n'ai jamais porté plainte, je crois que c'est la première fois que cela arrivait dans l'histoire du pays. »

... JE N'AI ÉTÉ MITTERRANDISTE QUE BEAUCOUP PLUS TARD ET SEULEMENT JUSQU'À LA SEMAINE DERNIÈRE.

PESSIN

« J'étais le produit d'un milieu »

Le chef de l'Etat aborde, ensuite, la question de sa jeunesse, et tout d'abord son passage chez les Croix-de-Feu du colonel de La Rocque.

« Au bout de quinze jours, *affirme-t-il,* j'ai trouvé cela tellement ennuyeux et même un peu « sous-produit », que je n'ai pas insisté. »

Puis il évoque son milieu familial :

« Quand on a cet âge-là, sauf capacité extraordinaire que je ne semble pas avoir eue, on est le produit de son éducation et de son milieu. J'étais – jusqu'à ce que mon expérience personnelle, ma réflexion personnelle me fassent faire d'autres choix – le produit de ce milieu, et c'était un milieu, au demeurant, souvent sympathique à mes yeux *[...]*. Un milieu de petite bourgeoisie modérée, catholique, patriote, peut-être un peu conforme. Sans méchanceté particulière, n'aimant pas les extrêmes, très curieuse intellectuellement : je suis ce produit-là.

« Je vous l'ai dit : petite bourgeoisie, dans une petite ville de province, et naturellement – d'ailleurs je ne m'en repens pas, parce que c'étaient des gens estimables et bienveillants –, leur analyse politique était loin de celle qui est la mienne depuis de longues années, et je combats pour une idéologie qui n'est pas la même, sans avoir le sentiment de les trahir, parce que je les aimais. Mais cela, c'est le résultat de ma réflexion personnelle. Ce n'est pas si facile, vous savez ! Beaucoup de gens ont fait le chemin inverse plus commodément, c'est-à-dire de la gauche à la droite. *[...]*

« Je commence à acquérir une expérience personnelle, un jugement sur les hommes et sur les choses et sur l'état de la société, disons, à partir de ma captivité en Allemagne. »

Interrogé sur sa présence, attestée par une photographie publiée dans le livre de Pierre Péan, à une manifestation contre « l'invasion des métèques », *le président de la République indique :*

« A mon avis, cette manifestation n'avait pas cet objet ; en tout cas, je n'en ai gardé aucun souvenir. En tout cas, je tiens à le dire, je n'ai jamais été, par tempérament, par habitude et, aussi, par l'enseignement de mon père et de ma mère, je n'ai jamais été hostile comme cela, instinctivement ; je n'ai jamais été sensible au racisme. »

M. Mitterrand raconte comment, à la même époque, il est amené à prendre la défense d'un homme qui allait devenir son ami, Georges Dayan, pris à partie à la terrasse d'un café.

« Il était là avec cinq ou six autres amis juifs. Moi, je ne le connaissais pas du tout. Est arrivée une bande d'énergumènes, qui a commencé à dire : « A bas les métèques ! », et à faire le coup de poing. Instinctivement, je me suis mêlé de cette affaire, du côté de ces quelques hommes isolés, courageux en diable, mais qui ployaient sous le nombre. *[...]* C'est pour vous dire que je me souviens de ça. « A bas les métèques ! », cela me paraît une expression horrible. *[...]* Je ne pense pas que cette manifestation, c'était cela, et, en tout cas, moi, je n'y étais pas pour cela. Et si je l'avais fait, eh : bien, je n'hésiterais pas à dire que j'aurais eu grand tort et que ce serait contraire à tout ce qui fait le fond de moi-même. »

Transparence médicale

Dans la longue et émouvante partie de l'entretien consacrée à son état de santé, François Mitterrand a fourni deux éléments nouveaux, qui doivent être retenus. Il a, d'une part, confirmé que son cancer de la prostate se situait à un stade avancé de son évolution, nécessitant la mise en œuvre de nouvelles thérapeutiques ; il a, d'autre part, annoncé qu'il ferait bientôt publier des informations médicales précises sur sa maladie.

Si l'on ne peut encore situer avec exactitude le stade actuel du processus cancéreux, les informations données par le président de la République permettent de conclure que l'on se situe dans une phase avancée dite d'*« échappement hormonal »* au cours de laquelle l'évolution est devenue imprévisible (*le Monde* du 10 septembre). La mise en œuvre d'un nouveau traitement médicamenteux, à base, notamment, de substances cytotoxiques, ne correspond pas à une action contre la lésion initiale. Il s'agit avant tout de privilégier la qualité de la survie du malade. L'une des principales questions en suspens demeure la présence ou l'absence de lésions métastatiques, dont on sait qu'elles peuvent fréquemment compliquer la prise en charge médicale des malades atteints de cancers évolués de la prostate.

« Rien à cacher »

C'est le président de la République – et lui seul – qui, fort de l'avis de ses médecins, prendra le cas échéant la décision de quitter ses fonctions. Evoquant les douleurs qu'il endure et les possibles *« accélérations »* de sa maladie, François Mitterrand a expliqué qu'il n'a *« rien à cacher »*. Il est en cela fidèle à la ligne définie en 1981. Cette volonté affirmée de faire la transparence sur son état de santé le conduit aujourd'hui à une forme d'autocritique. C'est ainsi qu'il reconnaît implicitement que les bulletins de santé publiés deux fois par an par le palais de l'Elysée et signés du docteur Claude Gubler ne répondaient pas pleinement à leur objectif.

Prévenir la diffusion de rumeurs

Des bulletins plus complets auraient permis d'éviter les *« erreurs »* évoquées par le président de la République. Ils auraient pu aussi prévenir la diffusion de rumeurs. Le chef de l'Etat a assuré que des bulletins plus précis, comportant des *« indications chiffrées »*, seront prochainement publiés.

De tels bulletins devraient indiquer les taux de PSA (*prostatic specific antigen*), principal marqueur de l'évolution de cette lésion cancéreuse, que le médecin personnel de M. Mitterrand s'est toujours refusé à fournir depuis 1992. Ils devraient également préciser le stade exact de l'évolution du mal et fournir un bilan exact de son extension. Il n'y a là, faut-il le rappeler, aucune expression de voyeurisme, aucun goût pour la morbidité, aucune violation du secret médical.

Cette quête s'inscrit dans le respect de la volonté de transparence exprimée dès 1981 par François Mitterrand. N'est-ce pas le président de la République lui-même qui avait indiqué qu'il rendrait publiques les informations *« que les Français sont en droit d'attendre de celui qu'ils ont choisi pour assurer la plus haute charge de l'Etat »* ?

J.-Y. N. et F. N.

Les principales révélations de Pierre Péan

Les principales révélations du livre de Pierre Péan, *Une jeunesse française* (Fayard), portent sur les points suivants (*le Monde* du 2 septembre) :

– L'adhésion de François Mitterrand, en 1934, aux Volontaires nationaux, mouvement de jeunes du colonel de La Rocque. *« J'ai trouvé que ce personnage* [le colonel de La Rocque] *était injustement traité,* a déclaré le président de la République à Pierre Péan. *Ses propos tranchaient avec la réputation qui lui était faite. Il n'était ni fasciste ni antisémite... Il m'avait séduit. J'ai été à quelques réunions des Volontaires nationaux dans un café, boulevard Saint-Germain, « La Petite Source », qui était tenu par un Auvergnat... J'ai été séduit par le caractère ouvert du colonel de La Rocque. »* Dans *le Figaro* du 8 septembre, François Mitterrand précise : *« Je n'ai jamais flirté avec l'extrême droite. J'ai toujours été républicain (...) Il n'est jamais passé une ombre d'antisémitisme sur ma famille, ni sur moi. »*

– Sa participation, en 1935, aux côtés d'étudiants d'extrême droite, à une manifestation *« contre l'invasion métèque »*, à l'issue de laquelle sa photo – au milieu d'un groupe de manifestants – se trouve publiée à la « une » de plusieurs journaux parisiens, puis, l'année suivante, à une manifestation contre un professeur de droit, Gaston Jèze, qui avait accepté de conseiller le Négus contre Mussolini.

– Plusieurs lettres, écrites pendant sa captivité ou son séjour à Vichy, dans lesquelles François Mitterrand manifeste sa sympathie pour la « révolution nationale » du maréchal Pétain. « Le point culminant de son « pétainisme », selon Pierre Péan, s'exprime dans une lettre du 22 avril 1942, où on lit notamment : *« Laval est sûrement décidé à nous tirer d'affaire. Sa méthode nous paraît mauvaise ? Savons-nous vraiment ce qu'elle est ? Si elle nous permet de durer, elle sera bonne... »*

– Son apparente indifférence à l'égard de la législation antijuive et des persécutions contre les juifs. *« Je ne pensais pas à l'antisémitisme de Vichy,* a-t-il déclaré à Pierre Péan. *Je savais qu'il y avait malheureusement des antisémites qui avaient pris une place importante auprès du Maréchal, mais je ne suivais pas la législation du moment et les mesures prises. »*

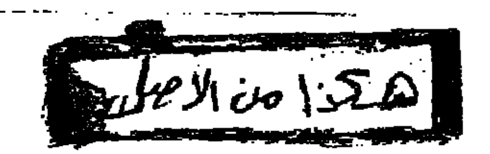
La rencontre avec Pétain

– Sa rencontre avec Pétain, le 14 janvier 1943, en compagnie d'autres cadres du Commissariat au reclassement des prisonniers. Une photo immortalise la scène. Dans *le Figaro* du 8 septembre, il déclare : *« Pétain nous demande de venir le voir. Sur les trois dirigeants du mouvement qui se rendent, avec moi, à son invitation, le principal, mon ami Marcel Barrois, est mort sur le chemin de la déportation. Nos relations se sont arrêtées à cette brève rencontre. »*

– Les conditions dans lesquelles la francisque, la plus haute distinction du régime, lui a été attribuée, entre février et avril 1943, et remise à la fin du printemps ou au début de l'été 1943, c'est-à-dire avant son départ pour Londres. *« J'ai fait partie d'une fournée,* a déclaré François Mitterrand à Pierre Péan. *Vichy faisait une campagne de séduction auprès des mouvements sociaux – les Centres d'entraide et, me semble-t-il, la Croix-Rouge. J'ai porté la francisque, c'est vrai. C'était un sujet de plaisanterie. Cet insigne m'a aidé à voyager sans difficultés. »*

– Une lettre adressée par Henri Frenay, le 18 mars 1944, à Michel Cailliau, neveu du général de Gaulle et chef d'un mouvement de prisonniers concurrent de celui de François Mitterrand. Dans cette lettre, Frenay justifie en ces termes, au lendemain de leur rencontre d'Alger, l'accord donné par le général de Gaulle à François Mitterrand pour réunir, sous son contrôle, les divers mouvements de prisonniers : *« Le drame de la France a fait que des hommes honnêtes et désintéressés ont cru, pendant un certain temps, au maréchal Pétain et ont placé en lui leur confiance. Sans doute ont-ils été trompés, mais ils ont été trompés sincèrement et, s'ils ont fait une erreur, on ne peut pas la leur imputer comme un crime. Or vous savez, comme je le sais moi-même, que l'immense majorité du peuple français, pendant plus ou moins longtemps, a fait confiance au maréchal Pétain. Vouloir refuser systématiquement de faire route avec ceux-là n'aboutirait, en définitive, qu'à isoler une poignée d'hommes (dont vous êtes et dont je suis) de la nation. »*

– Son amitié persistante pour Jean-Paul Martin, directeur du cabinet du directeur général de la police, qu'il aurait connu en 1943, et pour René Bousquet, secrétaire général à la police, qu'il aurait connu en 1949. Du premier, il a dit à Pierre Péan qu'il avait un *« cœur d'or »*, qu'il était *« un ami fidèle »*, *« un ami charmant »*. Il a assisté à ses obsèques en 1986, faisant remplacer le drap noir qui recouvrait le cercueil par un drapeau tricolore. Du second il a déclaré : *« Ce n'était pas un Vichyssois fanatique, comme on l'a présenté... C'était un homme d'une carrure exceptionnelle. Je l'ai trouvé plutôt sympathique, direct, presque brutal. Je le voyais avec plaisir. Il n'avait rien à voir avec ce qu'on a pu dire de lui. »*



« Les lois antijuives, j'en ignorais tout »

M. Mitterrand raconte, ensuite, son retour en France à la suite de son évasion réussie, en 1941. Après avoir évoqué son séjour dans le sud de la France, au sein d'une famille juive, il est interrogé sur la législation antijuive adoptée en 1940 par le régime de Vichy.

« Vous me dites : les « lois antijuives » ; il s'agissait – ce qui ne corrige rien et ne pardonne rien – d'une législation contre les juifs étrangers, dont j'ignorais tout. Car, dans tout ce que je vois, dans tous les commentaires qui sont faits, on oublie toujours que pendant toute cette période-là j'étais prisonnier en Allemagne et que, m'étant évadé deux fois en vain, j'avais fait pas mal de stages en prison : pas simplement prisonnier de guerre, mais prisonnier tout court. J'étais à cent lieues de connaître ces choses-là. Et quand je me suis trouvé chez les Lévy-Despas, au début de 1942, ils ne m'en ont pas parlé.

» *[...]* Pour les camps de concentration, j'étais comme tous les Français informés, c'est-à-dire que je ne savais pas grand-chose. *[...]* J'ai appris cela en 1944, ce degré de sauvagerie, cette barbarie, qui étaient inimaginables. »

M. Mitterrand est interrogé sur la Résistance.

« La Résistance, à cette époque... Il faut avoir de la chance pour rencontrer des résistants. Il y en a quand même. Et j'en rencontre précisément là *[à Vichy]*. *[...]* Quelques hommes qui étaient dans la haute administration de Vichy, qui étaient des résistants dans l'âme et qui préparaient la suite. *[...]* Il y avait des résistants réels *[à Vichy]*. C'était aussi anarchique que cela. C'était une pétaudière !

» Naturellement, à peine Pétain a-t-il été désigné, ou *[s'est-il]* emparé du pouvoir en liquidant la République au passage – c'était un vieillard qui avait déjà quatre-vingt-quatre ans, qui n'avait pas une très grande présence –, se sont engouffrés par toutes les brèches possibles tous les gens d'extrême droite, qui avaient des comptes à régler avec la République, ou qui voulaient assouvir leur passion comme l'antisémitisme. Ce qui a été le cas de Xavier Vallat, et de quelques autres, qui ont pris un pouvoir inconsidéré. Et, à côté de cela, il y avait beaucoup de ces hauts fonctionnaires qui étaient des gens impeccables au point de vue patriotique. »

Le président de la République est interrogé sur le fait de savoir si son entrée dans la Résistance relève d'un choix politique ou d'une opportunité.

« Tu parles d'une opportunité ! J'aurais bien voulu vous y voir ! Ce n'était pas *un lit de roses*. Mais c'était une vie passionnante. Non, cela s'est fait beaucoup plus par une sorte de pente naturelle. J'étais évadé de guerre. Je *fréquentais surtout mes anciens* camarades de guerre, ou ceux qui s'étaient évadés comme moi, par les affinités naturelles qu'on recherche à cet âge. On parlait donc surtout de cela. On a commencé à organiser les évasions de nos camarades qui étaient restés dans les camps. On leur envoyait des faux papiers, des itinéraires pour les bonnes routes, des indications sur les chemins de fer allemands, des passages de frontières. Puis, peu à peu, ensuite, on fabriquait des faux papiers. Pour ce faire, on entrait en contact avec les gens qui savaient faire : justement des résistants dans d'autres organisations. »

M. Mitterrand explique que son entrée dans la Résistance n'a été influencée ni par de Gaulle ni par les résistants présents à Londres.

« On ne les connaissait pas. Pratiquement pas. On savait *[que de Gaulle]* existait *[...]*, naturellement, mais je ne le connaissais pas. En France, c'était comme cela aussi. Vous ne croyez pas qu'il y a eu des centaines de milliers de gens qui résistaient ! »

Interrogé sur ses sentiments, à l'époque, à l'égard de Pétain, M. Mitterrand explique :

« A ce moment-là, on a beaucoup vécu sur l'idée idiote, mais très répandue, que Pétain et de Gaulle étaient d'accord. C'est ce qu'on pensait dans les camps. Dans les camps, il y avait les cercles Pétain. *[...]* J'étais contre. J'ai mené une action pour refuser ce type d'adhésion, qui, au fond, devenait elle-même idéologique, c'est-à-dire qu'elle faisait de Pétain une couverture de la révolution nationale. Cela, non ! C'est pour vous dire que les choses sont plus compliquées qu'on ne le croit. Nous, on disait : « Voyons ce général et ce maréchal, qui étaient très amis. Pétain est le parrain du fils du général de Gaulle *(lire l'encadré ci-contre)*, leur relations ne pouvaient qu'être bonnes... » *[...]* Les déclarations du général de Gaulle, je ne sais pas où vous les auriez entendues. *[...]* Cela ne se passait pas comme cela, *mais j'ai vécu sur cette hypothèse* bête pendant un certain temps. Cela n'a pas duré ».

« Je ne ferai pas d'excuses au nom de la France »

M. Mitterrand n'est-il pas entré tardivement dans la Résistance ?

« Ecoutez : je suis rentré en France fin 1941 et dans la vie civile au cours du premier trimestre, en gros. Je résume, parce que je ne me souviens pas très bien, cela fait quand même cinquante-trois ans ! C'était pour moi quelque chose de tout à fait naturel, et j'ai commencé à me trouver mêlé à des organisations dès le mois de juin *[1942] [...]*. Des gens intéressants, d'ailleurs, et qui sont restés, pour la plupart, de très grands camarades. *[...]* C'est d'ailleurs là qu'il y a eu les premiers maquis, qui ont été constitués surtout par les garçons qu'on voulait envoyer en Allemagne pour ce qu'on appelle « la relève ». *[...]*. Et voilà comment les choses se sont faites. »

« Le premier heurt que j'ai eu avec de Gaulle, c'est aussi la première fois que je l'ai rencontré, c'est-à-dire début décembre 1943, à Alger, villa des Oliviers *[en fait, villa des Glycines]*. Et là, de Gaulle, pour donner des directives aux organisations de la Résistance, celle que je contrôlais et celles qui étaient de mon milieu, avait adopté une attitude de commandement qui me paraissait mal adaptée à la situation. Alors, je lui ai dit : *« Il ne me semble pas que vos plans soient bons, et votre choix des hommes est regrettable. »* *[...]* Eh bien, là, je me suis accroché avec lui, mais je dois dire qu'il a réagi d'une façon assez noble, puisque, quelques semaines après, début mai, alors que moi j'étais rentré en France par les voies clandestines le 26 février, le général de Gaulle et Alexandre Parodi *[...]* m'avaient choisi pour être un des quinze hommes qui seraient chargés de tenir la légalité tout le temps que le gouvernement, c'est-à-dire le Comité national de libération d'Alger *[et]* le général de Gaulle lui-même, seraient empêchés, le cas échéant, de revenir à Paris. Le 19 août au matin, j'étais l'un de ceux qui se sont emparés des bâtiments publics. »

Pourquoi M. Mitterrand n'a-t-il guère parlé du général de Gaulle lors des célébrations de la Libération ?

« Cela dépend, *répond-il.* Je ne parle pas du général de Gaulle quand il n'y a pas lieu d'en parler. J'en parle lorsqu'il est juste d'en parler. Si l'on n'en a pas parlé au moment du débarquement de Normandie, c'est parce que les troupes françaises en tant que telles n'y étaient pas engagées – pas le premier jour, en tout cas, et pour des raisons que je comprends, enfin, telle est la réalité – et, en revanche, lorsque l'on parle de la France, de la libération de la France et des combats menés par les gens de la France libre, je parle toujours du général de Gaulle, parce que je ne suis pas quelqu'un d'injuste ».

Quel est son jugement sur le régime de Vichy ? Y a-t-il des choses qui sont aujourd'hui, pour lui, condamnables et irréparables ?

« Ecoutez, cela fait combien de fois que je le dis ? La première chose condamnable, pour Vichy, c'est d'avoir tiré un trait sur la République. C'était un acte vraiment intolérable et c'est comme cela que s'est installé un état de fait. Non pas le premier jour, le 10 juillet, mais le 11 juillet 1940. Cela, c'était déjà condamnable.

Le « parrainage » de Pétain

Une légende tenace, puisqu'encore relayée aujourd'hui par le président de la République, voudrait que Philippe Pétain ait été le parrain du futur amiral Philippe de Gaulle (né le 28 décembre 1921). En fait, si le futur amiral doit bien son prénom au maréchal, ce dernier n'était pas son parrain au sens religieux du terme. *« Il s'agit d'un parrainage laïque »*, comme l'indique Jean-René Tournoux dans *Pétain et de Gaulle* (Plon). La tradition familiale de la famille de Gaulle ne permettait que le choix des parrains en son sein. En outre, en 1920, Pétain s'était marié civilement avec une divorcée : une « bonne » famille catholique n'aurait pu accepter un tel parrain devant l'Eglise. En revanche, il est vrai que le petit Philippe de Gaulle a grandi avec, près du lit, une photographie de Philippe Pétain, accompagnée de cette dédicace : *« A mon jeune ami Philippe de Gaulle, en lui souhaitant de réunir dans la vie les qualités et tous les dons de son père »*.

» Au début, c'était la pétaudière, c'est-à-dire un vieil homme derrière lequel s'infiltraient un tas *de gens qui, eux, avaient depuis* longtemps une idéologie – je ne dirais pas que Pétain n'en avait pas, mais ce n'était pas un penseur – et les gens qui se sont infiltrés là – Maurras, d'une certaine manière, Déat et bien d'autres, très connus, qui ont eu un sort contrasté par la suite – en ont profité pour faire une révolution, qu'il ont voulu appeler la Révolution nationale. Eh bien, cela, c'était détestable, parce que cela reposait sur un certain nombre de données qui étaient contraires à tout ce qui me paraît être le message de la République, de la démocratie. *[...]*

» Et puis il y a eu des persécutions. Ce qui est criminel, c'est la première législation antisémite. Les crimes se sont surtout répandus lorsque le combat est devenu plus difficile, c'est-à-dire, d'une part, les maquis et, d'autre part, la Milice. »

Les crimes de Vichy engagent-ils la responsabilité de Pétain ?

« C'était sous son autorité ; il a laissé faire ; il a, peut-être, encouragé. De ce fait, sa responsabilité se trouve engagée. *[...]* J'ai assisté – un *[seul]* jour, je crois – au procès Pétain. Je pensais, oui, que Vichy avait nui aux intérêts de la France ; c'est évident. *[...]* Je n'ai pas à m'exprimer en tant que président de la République ; ce n'est pas à moi d'écrire l'histoire de la France ; *mais, au double titre personnel et public, [je dis que]* c'est essentiellement condamnable. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise d'autre ? »

Pourquoi la République ne condamne-t-elle pas plus nettement le régime de Vichy ?

« Mais elle l'a toujours fait ! Que croyez-vous qu'a fait de Gaulle, que croyez-vous qu'ont fait les résistants de l'immédiat après-guerre ? On veut occulter ce qui s'est passé au lendemain de la guerre. Savez-vous qu'il y a eu cent vingt-sept mille dossiers instruits contre des collaborateurs ? Savez-vous qu'il y a eu huit cents condamnations à mort, exécutées à titre civil, et à peu près huit cents exécutions militaires par jugement ? Donc, seize cent cinquante personnes *[...]* fusillées, compte non tenu du grand nombre de gens qui ont été tués parce qu'ils s'étaient opposés aux patriotes dans la période de la Libération. Ce n'est pas tout à fait rien, vous savez. *[...]*

» La République n'a rien à voir avec cela, et j'estime, moi, en mon âme et conscience, que la France non plus n'en est pas responsable ; que ce sont des minorités activistes, qui ont saisi l'occasion de la défaite pour s'emparer du pouvoir, qui sont comptables de ces crimes-là. Pas la République, pas la France ! Et, donc, je ne ferai pas d'excuses au nom de la France. J'ai déjà dit cela ».

Evoquant les gestes qu'il a accomplis personnellement pour rappeler la persécution des juifs sous Vichy – la création d'un mémorial à la Maison des enfants d'Izieu, dans l'Ain, la construction d'un monument aux victimes de la rafle du Vel'd'Hiv –, M. Mitterrand déclare :

« Je n'ai pas eu besoin de me forcer, moi. Même dans le livre de Péan, où ailleurs, on n'a jamais relevé de ma part le moindre mouvement, sentiment, acte, demi-acte, qui soit antisémite. J'ai toujours trouvé coupable cette sorte de disposition raciste, antisémite. J'ai toujours été dans *[le]* camp *[des opposants au racisme]*, et, dès que je suis entré au gouvernement, en 1947, l'une des premières décisions à prendre touchait ce fameux bateau que l'on appelait l'*Exodus*, dans lequel se trouvaient des juifs qui voulaient aller en Israël – enfin, dans la future terre reconquise –, et nous n'avons été que deux membres du gouvernement à prendre ces positions-là *[...]*. Cela date des premières années de la IVe République. Tous mes choix ont été dans ce sens, et ce n'est même pas la peine de me poser la question.

» *[...]* On n'a jamais mis autant en accusation Vichy qu'au cours de ces deux ou trois dernières années. *J'ai vécu toute la période de Vichy, la période de la Résistance, la période qui nous mène de 1945 à 1990 : on n'a jamais autant entendu parler de Vichy que récemment. [...]* C'est une résurgence historique. Je ne dis pas qu'elle soit mauvaise, mais elle est presque étonnante ».

Lire la suite page 4

COMMENTAIRE

Trou de mémoire

CE fut comme un lapsus du président, un de ces faux pas où se laissent entrevoir les pensées cachées. L'ancien avocat qui *sait faire montre de sa culture* juridique, le président de la République française qui connaît si bien l'histoire de son pays, l'homme fidèle en amitié qui se souvient parfaitement à un demi-siècle de distance des noms et des dates, s'est grossièrement trompé. Interrogé sur son séjour de fonctionnaire à Vichy en 1942, *alors que la politique antisémite* du régime était publiquement affichée, François Mitterrand a répondu : *« Vous me dites les lois antijuives, il s'agissait – ce qui ne corrige rien et ne pardonne rien – d'une législation contre les juifs étrangers dont j'ignorais tout. »*

Mystérieusement, M. Mitterrand semblait avoir oublié que Vichy, *tout en enfermant*, dès l'automne 1940, les juifs étrangers dans des camps d'où ils seront plus tard déportés, s'était empressé de promulguer un statut des juifs français, aggravé en 1941, complété jusqu'en 1942, qui en fit des parias dans leur propre pays *(lire page 5)*. Ce seul oubli nous plonge au cœur des enjeux présents de cette bataille de mémoire autour du passé. Car ce que résume la trajectoire de Vichy, c'est la façon dont un pouvoir d'Etat, de bas en haut d'une hiérarchie administrative inchangée pour l'essentiel après la défaite, peut s'habituer lentement à *l'irréparable*, en passant de la haine de l'étranger au racisme national. Est-ce un hasard si, après guerre, toute la défense des plus gradés parmi les collaborateurs au sein de la haute administration consistera à présenter les rafles de juifs étrangers comme un moindre mal concédé à l'occupant pour mieux sauver les juifs français ?

Le trou de mémoire présidentiel n'est pas anodin. Car il est profondément cohérent avec le ton général d'un plaidoyer qui épouse la lecture des années noires ordinairement privilégiée par la droite traditionnelle, du moins celle qui se refusa toujours *à absoudre l'acte de dissidence* gaulliste. Vichy aurait donc été une *« pétaudière »* où, derrière la figure chancelante d'un *« vieillard »* sans *« grande présence »* qui *« a laissé faire »* et *« a peut-être encouragé »*, s'activaient quelques illuminés d'extrême droite tandis que la haute administration regroupait nombre de *« résistants dans l'âme »*, de *« résistants réels »* qui croyaient à *« l'idée idiote, mais très répandue, que Pétain et de Gaulle étaient d'accord »*.

Futures vigilances

Sans doute est-ce ainsi que le jeune François Mitterrand vécut ses années vichyssoises. Mais le président d'aujourd'hui, si féru d'histoire, ne saurait ignorer qu'il s'agit là d'une illusion historique. L'Etat français de Vichy avait bel et bien son *idéologie* – nationaliste, élitiste, corporatiste, antirépublicaine, antiparlementaire – qui, jusqu'en 1943, ne se résumait pas à l'activisme d'extrême droite. Son administration suivit sans guère broncher – il n'y eut, *par exemple*, qu'un refus de prêter serment au maréchal dans la magistrature – la politique raciste et liberticide qui fut d'emblée affichée par le nouveau régime. C'est cette réalité-là qu'il n'est pas permis d'oublier et de travestir si l'on veut entretenir de futures vigilances.

Aussi, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, le débat ouvert par l'enquête de Pierre Péan ne porte pas sur le passé d'un homme, mais sur celui d'un pays. L'homme François Mitterrand peut certes défendre son itinéraire comme il l'entend, quitte à nier aujourd'hui ce qu'il dut admettre devant les trouvailles de l'écrivain – ainsi de son engagement dans la droite nationaliste qui dura bien plus de *« quinze jours »*, ou de sa participation à une manifestation xénophobe, ou encore (la question ne fut pas posée) de sa fréquentation amicale de membres de la Cagoule. Mais le président *« de tous les Français »*, comptable de la mémoire collective, ne saurait reconstruire l'Histoire pour la rendre compatible avec ses propres atermoiements.

Il est notamment difficile *d'entendre un témoin de* l'époque, fût-il le chef de l'Etat, prétendre qu'on ne savait rien des persécutions racistes proprement vichyssoises. Et d'autant plus difficile quand il est maintenant établi qu'arrivé à Vichy début 1942, *il* fut employé, sans double jeu de sa part, à la Légion des combattants et des volon*taires de la révolution nationale* – oui, de la *« revolution nationale »* qu'il assure maintenant n'avoir jamais fréquentée. Née en août 1940 d'une idée de Xavier Vallat, futur commissaire aux questions juives, la Légion fut, en 1941-1942, jusqu'à la création de la Milice début 1943, un instrument essentiel de la propagande de Vichy. Elle fut mise à contribution pour la propagande antisémite, l'un de ses responsables, François Valentin, dénonçant le *« judaïsme apatride »*, tandis que sur l'une de ses affiches, datant de 1942, on pouvait lire, entre autres slogans : *« Contre la lèpre juive, pour la pureté française. »*

« Les faits restent les faits »

De même, il est difficile d'admettre le plaidoyer pour les résistants de la *« haute administration de Vichy »* qui, s'ils furent pour certains des ralliés de la dernière heure à mesure que s'égrenaient les victoires soviétiques et alliées, acceptèrent d'abord, dans leur grande masse, d'être complices de l'irréparable. Symbole de ces fonctionnaires qui crurent ainsi faire carrière, René Bousquet n'était en rien un antisémite idéologue. Il servait Vichy *pour se servir*, dans l'illusion de la continuité de l'Etat. Il faut l'entendre dire en 1942 au pasteur Bœgner, dirigeant de la Fédération protestante de France, qui venait plaider la cause des juifs : *« Il y a des raisons d'Etat, et puis il faut, à la dernière minute, sauver la tête d'un Français (...). L'impopularité actuelle du gouvernement sera l'un de ses plus beaux titres de gloire dans l'avenir. »*

Comment s'étonner, dès lors, qu'au trou de mémoire sur le statut des juifs s'ajoute soudain une imprécision inhabituelle sur les dates de la trop longue fréquentation de Bousquet par M. Mitterrand ? On ne peut décemment croire qu'en politique si avisé d'ordinaire le chef de l'Etat ait dû attendre 1986 pour savoir à quoi s'en tenir sur les responsabilités du personnage qui furent publiquement dénoncées bien avant cette date *(lire page 4)*. On le peut encore moins quand l'on sait que M. Mitterrand fut, dès 1947, entouré de deux anciens proches collaborateurs de Bousquet, Jean-Paul Martin et Pierre Saury, devenus, l'un, membre de ses cabinets ministériels et, l'autre, son suppléant dans la Nièvre.

« Les faits restent les faits », avait déclaré M. Mitterrand au début de son entretien télévisé. Or ce fait que l'ombre de Bousquet nous rappelle et qui ne peut être effacé de la mémoire nationale, c'est que, outre les résistants, les communistes, les Allemands antinazis, près de quatre-vingt mille hommes, femmes et enfants, dont un quart avaient la nationalité française, furent déportés de France avec la complicité de Vichy. Parce qu'il avaient le seul tort d'être nés juifs.

EDWY PLENEL

« Vichy mérite une certaine forme de condamnation »

Suite de la page 3.

M. Mitterrand accepterait-il qu'on réhabilite peu à peu ce que fut Vichy ?

« Mais certainement pas ! On ne réhabilite pas ce qui ne mérite pas de l'être et qui mérite, même, une certaine forme de condamnation. *[...]* Je n'ai jamais bougé le petit doigt dans ce sens. On m'a reproché des gerbes sur la tombe du maréchal Pétain. Le général de Gaulle, M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing avaient agi de même, à l'occasion de ces anniversaires nationaux comme Verdun. Finalement, comme on est, cinquante ans après, beaucoup plus braqué sur ces choses et que je ne veux pas être, moi, un objet de division entre les Français, surtout pas avec mes amis de base, les résistants et les socialistes, j'ai cessé de suivre cette tradition. »

Quand M. Mitterrand a-t-il fait la connaissance de René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy d'avril 1942 à décembre 1943 ?

« Je l'ai connu... je n'en sais rien... mais, forcément, dans les années 50, c'est-à-dire après qu'il a été... on va dire ministre, pour simplifier, sous Vichy. Comme tous les ministres de Vichy, il est passé en justice. Il est resté cinq ans en prison... *[Trois ans, entre 1945 et 1948. Il a été jugé en 1949.]* Trois ans ? Je croyais que c'était cinq ans. »

Son procès n'a-t-il pas été une « mascarade » ?

» Vous dites cela, mais cette Haute Cour de justice a condamné beaucoup de gens. Il se trouve qu'elle l'a acquitté. Ce n'est pas grâce à moi : je ne suis pas intervenu dans ce procès. Donc, il y a assez de gens qui sont intervenus pour dire : « Oui, mais... » On l'a même relevé de l'indignité nationale. C'est-à-dire qu'il s'est retrouvé absolument avec tous ses droits de citoyen. Quelques années plus tard, le Conseil d'Etat lui a rendu sa Légion d'honneur *[...]*. Je ne le connaissais pas *[jusqu'en 1949]*. A partir de 1950, Bousquet est devenu une personnalité à Paris et à Toulouse.

» A Paris, il était l'un des dirigeants de la Banque d'Indochine. Il a tout de suite été introduit dans beaucoup de conseils d'administration fort importants, où il a fréquenté des gens que je n'ai pas à citer, mais enfin qui ont très bien accepté d'être dans les mêmes conseils d'administration que lui. *[Cela surprendrait]* peut-être *[si l'on connaissait]* certains d'entre eux. Et puis, à *la Dépêche du Midi*, qui est un grand journal de Toulouse, propriété d'un homme, Jean Baylet, qui a été déporté, avant d'être un député patriote et courageux – qui s'est tué dans un accident. C'est sa femme qui l'a remplacé, une femme courageuse et intelligente. Ils ont appelé Bousquet à la direction de ce journal. »

Avant la guerre, René Bousquet, qui avait huit ans de plus que M. Mitterrand, était radical, donc à gauche, tandis que M. Mitterrand était à droite.

« Je n'étais pas à droite, je n'étais rien. J'exprimais ce que j'avais appris. » *[René Bousquet était-il un intime de M. Mitterrand ?]* Mais non, ce n'était pas un intime ! *[Peut-on parler de relations amicales entre les deux hommes ?]* Ecoutez, on dit ce que l'on veut dire. *[...]* La chronologie commande. Bousquet redevient un libre citoyen, très introduit dans les milieux politiques et financiers, dès les années 50, ainsi que dans les milieux de presse. Il est considéré comme un ami par plusieurs chefs de gouvernement qui sont d'honnêtes républicains.

» Moi, je ne suis pas dans le coup : j'ai déjà été parlementaire, mais, enfin, je ne suis pas un personnage dont on recherche l'amitié ; je ne compte pas beaucoup. Cela, à partir de 1950. Et jusqu'en 1978 aucune question ne sera posée. Je répète qu'en 1957 le Conseil d'État lui restitue sa Légion d'honneur, *[...]* Moi, je l'ai rencontré, certainement *[pendant ces vingt-huit ans]* avec d'autres personnes, je n'ai pas fait le compte, mais, enfin, au moins dix ou douze fois. Sans éprouver à l'égard de quelqu'un d'innocenté, d'acquitté... *[M. Mitterrand pouvait-il l'acquitter moralement, savait-il ce qu'il avait fait pendant la guerre ?]* Mais non ! Qu'est-ce que vous racontez là ? Excusez-moi... Il est accusé d'actes insupportables, mais il est acquitté de cela par une Haute Cour de justice, qui n'était pas tendre. Il rentre dans la vie normale et il est reçu partout.

» Et comme c'était un homme très actif, il s'impose très vite dans ces conseils d'administration, dans sa banque, dans le journal où il siégeait à côté d'un homme que je respecte infiniment, qui est un de mes amis personnels, Maurice Bourgès-Maunoury, délégué militaire du général de Gaulle, de la Résistance... *[Tous ces gens étaient-ils aveugles ?]* Aveugles sur quoi ? De quoi me parlez-vous ? Ils sont en face d'un homme qui a été acquitté par la Haute Cour de justice, presque avec félicitations, c'est-à-dire avec levée de l'indignité nationale, auquel on rend ses décorations en disant : « Bon, il a peut-être fait des fautes, mais il s'est comporté de telle sorte qu'il mérite d'être acquitté. » Quel sentiment d'injustice a-t-on ? Et, pendant trente ans, il vivra comme cela à Paris.*[...]*

» C'était un type intéressant, mais je dois dire qu'à partir de 1978 des questions ont été posées par un personnage peu reluisant, l'ancien commissaire aux affaires juives, qui dit, lui : « Tout le monde me reproche toujours ceci, cela, mais arrêtez, c'est Bousquet... *[qui est responsable, notamment, de la rafle du Vel' d'Hiv à Paris]*. *[...]* Cela alerte naturellement – surtout la rafle du Vel' d'Hiv, – des historiens ou des chercheurs : c'est le cas de Serge Klarsfeld, qui recherchait d'abord, surtout, la piste d'un très important policier qui s'appelait Leguay, lequel est mort.

» Et, à ce moment-là, l'intérêt de Klarsfeld et de quelques autres se portera sur Bousquet. Ils ont pris le temps qu'il fallait pour une enquête honnête. C'est en 1978 que Darquier de Pellepoix s'exprime : il ne faut pas le croire sur parole, c'était vraiment un affreux bonhomme. Finalement, dans les années 1985, 1986, commence à se répandre le bruit... *[Entre-temps, ne continue-t-il pas à être reçu ? Ne vient-il pas, même, à l'Elysée ?]* Il continue d'avoir son statut d'homme acquitté, mêlé, je le répète, à au moins une dizaine de grands conseils d'administration. C'est un personnage que tout le monde voit. »

A partir de quand M. Mitterrand cesse-t-il de voir Bousquet ?

« D'après ce que Péan relève – comme c'est un homme sérieux, je pense qu'il a cherché ses sources, moi je n'aurais pas été capable de le dire –, je crois que c'est au début de 1986. C'est-à-dire quand a commencé à se répandre le bruit : « Oui, mais le procès de 1949 ne possédait pas toutes les informations sur l'affaire du Vel' d'Hiv' ; c'est plus grave que cela, son rôle est plus directement engagé. » Moi, je ne suis pas juge, je n'ai pas à dire : « C'est vrai, c'est faux. » Mais je suis président de la République et je ne l'ai plus revu jusqu'à sa mort. D'ailleurs, il ne m'a jamais demandé de rendez-vous. »

M. Mitterrand comprend-il le trouble d'une partie des socialistes lorsqu'ils ont découvert que Bousquet était reçu à l'Elysée ?

» *[C'est le cas de]* beaucoup de gens de Paris, dont certains ne sont pas forcément parmi les plus honorables, qui ont une façade honorable jusqu'à ce que l'on sache que ce n'est qu'une façade... *[M. Mitterrand ne regrette-t-il pas un peu de négligence ou de légèreté ?]* Mais pourquoi ? *[...]* Darquier de Pellepoix, ce n'est pas un témoin... *[...]* La plainte de Klarsfeld est de 1989. Je ne dis pas du tout qu'il était négligent dans ses recherches, mais il a cherché, il a approfondi et, entre 1978 et 1989, il n'a pas déposé de plainte.

» Mais les bruits me sont revenus aux oreilles selon lesquels le rôle de René Bousquet dans l'affaire du Vel' d'Hiv' était, quand même, beaucoup plus lourd qu'on ne l'avait supposé et qu'il n'aurait peut-être pas valu l'acquittement dès 1949. Dans le cadre de mes fonctions et de mes responsabilités, il me semble que j'ai bien fait. *[...]* Est-ce que vous croyez que quand je suis allé, moi, au Vel' d'Hiv', quand j'ai vu le sort déchirant de ces familles juives, l'atroce situation qui leur était faite pour aboutir au terme de l'itinéraire dans les camps de déportation, c'est-à-dire souvent dans les fours crématoires, je n'étais pas épouvanté moi-même, et je n'en souffrais pas ? »

A partir du moment où Bousquet est inculpé en mars 1991, M. Mitterrand se dit-il « la justice doit passer d'abord » ?

« Mon raisonnement est différent, je n'ai pas à donner mon opinion à ce moment-là. La justice décide. D'ailleurs, c'est le procureur général – je pense que c'était déjà M. Truche – qui décide de faire continuer les poursuites. M. Truche pourrait en témoigner : je n'ai jamais fait la moindre intervention auprès de lui pour l'empêcher d'agir selon sa conscience. Mais cela, c'est un autre problème de fond *[...]* Moi, depuis de longues années, j'estime que je dois tenter d'apaiser les éternelles guerres civiles entre Français. »

Cela signifie-t-il que M. Mitterrand n'a pas encouragé des procès à l'encontre d'anciens collaborateurs ou d'anciens nazis ?

« Cela dépend desquels, et cela dépend quand, puisque c'est moi – enfin, c'est Robert Badinter qui m'en a convaincu –, qui ai fait admettre l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire qu'on peut toujours dans le temps rechercher les coupables de crimes contre l'humanité.

» C'est nous qui avons fait revenir Barbie. Donc, on n'a pas été spécialement tendres et complices à l'égard de ces types de crimes. Mais mon point de vue depuis de longues années, c'est qu'il faut tenter de mettre un terme à la guerre civile permanente entre Français ; que si l'on prend tous les éléments de l'Histoire où les Français se sont déchirés, si l'on n'essaie pas d'y mettre un terme, on ne se conduit pas comme il faut par rapport à la France. Cela, c'est ma conviction, mais elle n'est pas née avec l'affaire Bousquet, et la première démonstration que j'en ai faite – et pas facilement, croyez-moi –, c'était quand j'ai décidé d'amnistier les généraux rebelles d'Algérie, ceux qui avaient fait le putsch. »

L'amnistie des généraux putschistes d'Algérie est-elle un acte de générosité, de conviction d'un président de la République de gauche, ou l'acte d'un homme qui a des souvenirs de l'époque où il était de droite ?

« Pourquoi posez-vous cette question ? Ces généraux, moi, je ne les connaissais pas. Enfin, si, j'avais connu Salan, parce qu'il avait été commandant supérieur des troupes d'outre-mer quand, moi-même, j'étais ministre. Mais non, c'étaient des gens qui étaient là depuis vingt ans, qui étaient octogénaires, et moi, je connais un petit peu l'histoire de France ; je m'y intéresse en tout cas beaucoup, et j'avais constaté que, sauf pour les guerres de religion, où il n'y avait pas de commencement et pas de fin – c'était la passion religieuse par-dessus le marché –, il y a toujours eu des amnisties rapides. Savez-vous que le drame de la Commune est – je crois, plus que la Révolution française – la période la plus tragique pendant laquelle les Français se sont le plus entre-tués, par dizaines de milliers ?

L'affaire Bousquet

« La police de Vichy était républicaine. » Ainsi s'exprimait, le 22 juin 1949, devant la Haute Cour de justice chargée de juger les faits de collaboration, René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy d'avril 1942 à décembre 1943. *« Laval m'a fait comprendre que je lui étais indispensable, que mon devoir était d'être à Vichy,* ajoutait-il. *Il disait : J'ai besoin d'un fonctionnaire musclé. (...) Il s'agissait de tenir tête aux Allemands. (...) Je voulais leur faire croire que j'étais le chef de la police française. Je ne regrette rien, et si je devais recommencer dans les mêmes conditions, j'agirais de la même manière, exactement. »*

Peu convaincu par cette proclamation de foi, le président de la Haute Cour, Louis Noguères, rappela à l'accusé le recensement des juifs auquel procéda la police française sous les ordres de Bousquet, ainsi que la communication à l'occupant des fichiers des étrangers. Chroniqueuse judiciaire redoutée pour sa causticité, Madeleine Jacob, qui suivait le procès pour *Libération* – sans rapport avec son actuel homonyme –, nous montre alors un accusé affectant de n'avoir été qu'un petit rouage du ministère de l'intérieur : *« Bousquet, à cet instant de l'audience, n'est plus du tout le presque ministre aux ambitions couronnées de succès, il redevient un petit fonctionnaire qui se fait tout petit. Qui lui dira que des fonctionnaires infimes ont refusé de se prêter aux quotidiennes trahisons du gouvernement auquel il fut si fier d'appartenir ? »*

Mais Bousquet se défendait comme un beau diable, avec aplomb et superbe. *« Les Allemands ne parlaient pas de déportation,* assenait-il. *Ils employaient les mots transfert, regroupement, rapatriement. »* Puis il ajoute : *« J'ai soutenu les lois raciales comme la corde soutient le pendu. »* C'en fut trop pour Madeleine Jacob, qui, dans son compte-rendu d'audience, laissa percer sa colère : *« Mais sans corde, Bousquet, point de pendu. »* Puis elle reprit son récit, sur un ton de tranquille tristesse : *« Le procureur général, aussi extraordinaire que cela puisse paraître, a, d'ores et déjà, signifié qu'il ne retiendrait pas dans son réquisitoire ce dont nous venons de parler* [les persécutions antisémites]. *Au banc des jurés* [tous parlementaires], *l'un de ces messieurs confectionne, avec une attention soutenue, des flèches en papier, un autre rêve à la francisque que, paraît-il, il porta gaillardement à la boutonnière. Dans la salle, le gendre de Laval, René de Chambrun, suit les débats de cet ami de la famille... »*

Le soir de la parution de cet article, au terme de trois brèves journées de procès, la Haute Cour rendit sa sentence. La voici : *« Si regrettable qu'ait été le comportement de Bousquet, il n'apparaît pas qu'il ait sciemment accompli des actes de nature à nuire à la défense nationale et, de ce chef, il doit être acquitté. Mais, en acceptant le poste de secrétaire général à la police, Bousquet s'est rendu coupable du crime d'indignité nationale. En contrepartie, il n'est pas douteux qu'il ait rendu d'éminents services à la Résistance. »* En conséquence, René Bousquet était condamné à cinq ans d'indignité nationale, mais immédiatement relevé de cette déchéance. « Condamnation pour rire en Haute Cour ! », titre le lendemain *le Parisien libéré*. « La Résistance bafouée ! », renchérit *l'Humanité*. Quant à l'article de Madeleine Jacob dans *Libération*, il est ainsi intitulé : « Une minute... de dégradation nationale pour Bousquet. »

Pour comprendre cette clémence de la Haute Cour, il faut la replacer dans son contexte. En 1949, les gaullistes n'étaient plus au pouvoir et les communistes étaient l'ennemi désigné. A tel point que l'une des audiences du procès Bousquet sera abrégée pour permettre aux parlementaires jurés d'aller débattre de l'éventuelle levée d'immunité parlementaire de... Maurice Thorez, le secrétaire général du PCF. Désormais désertée par les communistes, la Haute Cour elle-même était en bout de course, fort éloignée du climat d'épuration des lendemains de la Libération : après Bousquet, dont le cas ouvrait sa dernière session, il ne lui restait plus qu'à examiner deux dossiers, ceux d'un éphémère secrétaire d'Etat à la jeunesse de Vichy et d'un secrétaire général à l'intérieur.

Candidature de « conciliation nationale »

Bref, cet acquittement était politiquement prévisible. Soutenu par les réseaux radicaux et radicaux-socialistes du Sud-Ouest qui avaient fait sa carrière, y compris au sein du jury où siégeait son ami Jean Baylet, patron de *la Dépêche du Midi*, Bousquet était au diapason d'une époque où l'anticommunisme tenait le haut du pavé tandis que les antigaullistes pensaient s'être débarrassés du général, que la guerre froide était à l'ordre du jour, que la guerre d'Indochine s'enlisait, etc. Face à ces nouveaux périls, l'atmosphère était au pardon. Quatre ans après la fin de la guerre, le monde parlementaire – à l'exception des communistes et de leurs satellites – ne rêvait que d'amnistie. A tel point qu'au deuxième jour du procès Bousquet le porte-parole du gouvernement Queuille, rendant compte du conseil des ministres, présenta le premier grand projet d'amnistie en faveur des coupables de collaboration. Porte-parole qui n'était autre que François Mitterrand, alors secrétaire d'Etat à l'information.

Rendu à la liberté, René Bousquet rejoignit la Banque d'Indochine, future Indo-Suez, où il fit une carrière brillante. Jusqu'à la fin des années 70, il occupa ainsi, dans le monde de l'économie et de la finance, six titres de PDG et douze d'administrateur. Parallèlement, il entretint des liens avec son milieu politique d'origine, au point même de tenter un retour sur le devant de la scène en se présentant aux élections législatives de novembre 1958, après le retour au pouvoir de de Gaulle. Il est vrai qu'entre-temps, en février 1957, le Conseil d'Etat avait annulé le décret l'excluant de la Légion d'honneur, mais seulement pour vice de forme, sans toutefois admettre son recours contre sa révocation des fonctions de préfet, jugée parfaitement justifiée. *« Conciliation républicaine »*, tel était le label de sa candidature antigaulliste, dont les professions de foi ne contredisaient pas son parcours vichyssois où l'ambition l'emporta sur la rupture, sous l'alibi de la continuité de l'Etat. *« Je pense plus à l'avenir qu'au passé. (...) Concilier, ce n'est pas abdiquer. C'est comprendre et tolérer. C'est faire à la rénovation du pays le modeste sacrifice de nos amertumes et déceptions passées. »*

Ce fut un échec, Bousquet n'arrivant qu'en avant-dernière position, avec 9,3 % des suffrages exprimés. La mort accidentelle de Jean Baylet en 1959 lui permettra néanmoins de retrouver une action politique en entrant au conseil d'administration de *la Dépêche du Midi*, devenant en fait l'homme-orchestre du quotidien toulousain dans l'ombre de M[me] Baylet. Jusqu'en 1978, il resta donc en retrait de la vie publique : jusqu'à l'interview accordée à *l'Express* du 28 octobre 1978, depuis son refuge espagnol, par Louis Darquier de Pellepoix, ancien commissaire aux questions juives de Vichy. Brusquement, cet antisémite professionnel rafraîchissait les mémoires en rappelant le rôle actif de Bousquet dans l'organisation des grandes rafles antijuives de juillet 1942.

Le 8 novembre 1978, il est publiquement mis en cause lors d'une réunion *« contre la banalisation du racisme et du nazisme »*, organisée à Paris avec le soutien du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF). Le 4 décembre, il démissionne du conseil d'administration de la compagnie aérienne UTA, dans lequel il lui était arrivé de croiser Antoine Veil, l'époux de Simone Veil. Le 26 janvier 1979, des membres de la Ligue internationale contre l'antisémitisme manifestent devant le siège de la banque Indo-Suez afin de réclamer sa démission. Fin janvier, il démissionne du poste de censeur qu'il y occupait. Pendant ce temps, Serge Klarsfeld lance la procédure qui, le 12 mars 1979, entraîna l'inculpation pour crimes contre l'humanité de Jean Leguay, délégué en zone occupée du secrétaire général à la police de Vichy. M[e] Klarsfeld s'appuie alors sur des documents attestant de la présence du bras droit de René Bousquet aux réunions de préparation des rafles des 16 et 17 juillet 1942, entre représentants de la police française et hommes de la Gestapo. Mais, déjà, lors d'une conférence de presse, l'avocat déclare qu'il espère une inculpation ultérieure identique pour Bousquet, supérieur direct de Leguay.

L'accord avec le SS Oberg

Serge Klarsfeld poursuit dès lors ses recherches afin de dénicher un élément nouveau, non pris en compte lors du procès en Haute Cour de 1949, qui permette de relancer la machine judiciaire. En avril 1981, les éditions Calmann-Lévy publient *Vichy et les Juifs*, des historiens Michaël R. Marrus et Robert O. Paxton. Tandis que, dans le précédent ouvrage du second, *la France de Vichy*, paru en France en 1973 aux éditions du Seuil, le rôle de Bousquet n'était qu'effleuré, il est cette fois longuement analysé. Les deux historiens insistent sur les accords conclus entre René Bousquet et le général SS Oberg, responsable de l'Office central pour la sécurité du Reich, en avançant cette conclusion : *« Sans ces accords, jamais les Allemands n'auraient pu déporter autant de juifs de France qu'ils l'ont fait. »* Dès 1981, il est ainsi établi que Bousquet, en revendiquant face aux Allemands la souveraineté et l'indépendance de la police française, a précipité la collaboration française à la « solution finale ».

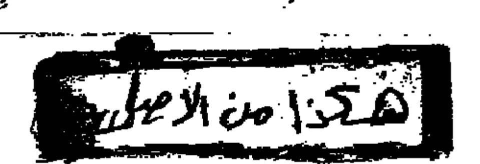
C'est ainsi que Bousquet écrit à Oberg, le 18 juin 1942 : *« Vous connaissez la police française. Elle a sans doute ses défauts, mais elle a aussi ses qualités. Je suis persuadé que, réorganisée sur des bases nouvelles et énergiquement dirigée, elle est susceptible de rendre les plus grands services. Déjà, dans de nombreuses affaires, vous avez pu constater son activité et l'efficacité de son action. Je suis certain qu'elle peut faire davantage encore. »* En conclusion, il se déclare prêt à *« tout mettre en œuvre pour entreprendre dans un esprit de coopération étroite et loyale la lutte contre le terrorisme, l'anarchie et le communisme, ennemis communs de nos deux pays. »* C'est ainsi que la rafle du Vel'd'Hiv' sera, de bout en bout, organisée par la seule police française.

En 1983, Serge Klarsfeld publie les premiers résultats de ses recherches dans une somme, *Vichy-Auschwitz* (Fayard). Allant plus loin que Marrus et Paxton, il y fait état du fait nouveau qui va lui permettre de revenir judiciairement à la charge contre Bousquet. Il s'agit d'une réunion de travail de Bousquet avec les officiers nazis, tenue le 2 juillet 1942, qui fut passée sous silence lors de l'instruction de la Haute Cour. Selon le procès-verbal dressé par les Allemands, *« Bousquet se déclare prêt à faire arrêter sur l'ensemble du territoire français et au cours d'une action unifiée le nombre de juifs ressortissants étrangers que nous voudrons »*. De plus, le matin du 17 juillet 1942, second jour de la rafle du Vel d'Hiv', se tint une réunion franco-allemande au sommet dont le compte-rendu souligne que *« les représentants de la police française ont exprimé, à plusieurs reprises, le souhait de voir les convois à destination du Reich inclure également les enfants »*.

De 1983 à 1989, le dossier judiciaire de Jean Leguay suit son cours, brusquement interrompu par le décès de l'inculpé, le 2 juillet 1989, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Fait exceptionnel quand l'action publique est éteinte, le réquisitoire posthume, divulgué en septembre 1989, conclut à sa culpabilité. Au passage, on relève que, entendu comme témoin en 1985 par le juge d'instruction, René Bousquet avait revendiqué ses responsabilités, déclarant fermement avoir été le chef de Leguay : *« Leguay n'avait aucun pouvoir de décision. Il était chargé de transmettre les informations et les ordres des autorités SS à moi-même ou au ministre de l'intérieur. »* Le 12 septembre 1989, M[e] Klarsfeld porte plainte contre René Bousquet pour crime contre l'humanité, avec cette formule : *« Leguay, c'est Bousquet. »*

Le 8 juin 1993, l'ancien secrétaire général à la police de Vichy est assassiné à son domicile parisien par Christian Didier, un illuminé. En juillet 1993, Serge Klarsfeld édite un gros livre à couverture jaune, au format du code pénal, *le Calendrier de la persécution des juifs en France 1940-1944*. On y lit, entre autres documents, cette circulaire de Bousquet, datée du 30 août 1942, aux préfets départementaux de la zone libre : *« Attire votre attention sur écart sensible entre nombre israélites étrangers recensés et nombre arrêtés. Poursuivre et intensifier opérations policières en cours... Recourir à rafles, vérifications d'identité, visites domiciliaires, perquisitions en vue procéder arrestations... »*

E. P.



« J'ai la conscience tranquille »

» Les communards surtout ont été fusillés. Les versaillais ont subi des pertes, mais infiniment moins. La répression a été atroce contre les communards. Leur action a été menée en 1871, l'amnistie a eu lieu en 1880, les souvenirs étaient encore tout chauds. Lors de la guerre d'Algérie, il y a eu les crimes de l'OAS, qui assassinait les gens. J'avais un ami qui était un jeune avocat catholique d'Alger, libéral, qui s'appelait Pierre Popie ; il était venu me voir la semaine précédente, il se passionnait pour le sort de l'Algérie et il a été assassiné, un soir, à coups de couteau : une petite troupe est entrée dans son bureau, l'a saisi par les épaules et à la tête, et on l'a lardé de coups de couteau. Il est mort comme ça, vidé de son sang. Le criminel principal, qui s'appelait Peintre, a été naturellement ensuite condamné, et le général de Gaulle l'a gracié – ou bien il a été amnistié – entre 1966 et 1968. C'est-à-dire que cinq, six ans, sept ans après, ces gens-là ont été remis en liberté. Je ne veux pas dire qu'il ait eu raison, parce que, là, c'était un peu fort de café. » *[Claude Peintre a été condamné à mort par contumace le 26 février 1962, puis le 15 février 1963 – après avoir été arrêté entre temps –, à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat à Alger, le 25 janvier 1961, de l'avocat Pierre Popie. Il a bénéficié d'une mesure de grâce présidentielle le 22 mars 1968 et a été libéré le même jour, en même temps que trente-et-un autres anciens activistes condamnés pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie.]*

Le principe de M. Mitterrand est-il qu'en tant que président de la République, il doit défendre la paix civile ?

« Je l'ai toujours dit au conseil des ministres. J'ai pris mes responsabilités, je l'ai dit aux différents gardes des sceaux, dont certains ne partageaient pas mon opinion, mais qui acceptaient de raisonner. J'ai dit : « Ne mettons pas de raisons supplémentaires, de charges explosives, dans une société déjà extrêmement divisée, c'est-à-dire la société française. » Cela, c'est à propos de l'affaire des généraux d'Algérie, ce n'est pas un raisonnement *ad hominem* pour Bousquet. »

Interrogé sur l'attitude qu'il aurait adoptée face à un procès de Bousquet, le président de la République répond :

» Je ne serais pas intervenu dans ce procès. Car, à partir de ce moment-là, c'est la justice qui était maîtresse de sa décision. C'était dans le cadre de la loi sur les crimes contre l'humanité et, même si c'était très dramatique, René Bousquet se trouvait – c'est un des deux ou trois Français – placé sous les feux de la rampe de la culpabilité nationale. C'est au juge qu'il revenait de dire *[ce qu'il méritait]*, mais le procès allait avoir lieu, je crois qu'il était déjà instruit. »

M. Mitterrand confirme qu'il a donné des consignes à ses ministres pour freiner des procédures judiciaires :

» Absolument, c'est vrai pour ce genre de procédures judiciaires, c'est-à-dire celles qui ravivent toutes les plaies. J'en prends la responsabilité. Mon devoir est de veiller à ce que les Français se réconcilient, au bout d'un certain temps. Je ne suis pas hostile naturellement au châtiment. *[Le]* châtiment irrémédiable, c'est la peine de mort. Mais le pardon, cela existe aussi, et, si cela sert l'unité de la France, je suis pour. Et cela, je l'ai développé devant plusieurs conseils des ministres *[...]*. »

Interrogé sur le « droit à l'erreur », le président estime que ce droit doit lui être reconnu, « lorsque l'erreur ne comporte aucun aspect infamant ou criminel *[...]* ».

En réponse à une question sur un article paru dans le Monde, *M. Mitterrand assure :*

» Ce journal n'est pas toujours mon meilleur interprète. »

A une question sur son état d'esprit de l'époque vis-à-vis du Front populaire et de ses dirigeants, le président précise :

» Je n'ai jamais manifesté contre Léon Blum *[...]*. J'aimais bien Léon Blum, qui d'ailleurs, par la suite, me l'a bien rendu. J'avais été extrêmement offusqué et même bouleversé par l'attentat contre lui, boulevard Saint-Germain, organisé par l'Action française. *[...]* Il ne faut pas caricaturer. Mais j'étais un jeune homme, disons classique, beaucoup trop classique. Disons que j'étais un peu lent dans mon évolution, mais qu'il y en a qui ne la font jamais ».

Sur les choix du Général de Gaulle en 1940, il précise :

» Moi, je suis allé chez les Allemands, malgré moi. Donc, mon itinéraire était un itinéraire obligé. Quant aux opinions du général de Gaulle à quinze ou seize ans, je n'ai pas fait d'enquête. Informez-vous, vous verrez qu'il était plutôt moins à gauche que moi. »

Interrogé sur l'héritage politique qu'il laissera, M. Mitterrand s'étonne :

» Il y a cette campagne formidable contre moi, dont on entend les échos presque à chaque heure de la journée, qui ne m'impressionne pas parce que je la ressens comme profondément injuste. J'ai la conscience tout à fait claire, donc il n'y a pas lieu de me renier. Jaurès n'est pas né socialiste. Il a d'abord été député radical. Il était issu d'une famille de la bourgeoisie. La plupart des leaders socialistes dans le monde viennent des milieux bourgeois. C'est leur évolution, leur réflexion personnelle, qui les conduit un jour à franchir le pas. A ce moment-là, ils apparaissent d'ailleurs comme des traîtres à ceux de leur famille ou de leur société. Ils seront dénoncés comme tels, donc, ils sont dénoncés par tout le monde, finalement.

» Il y a beaucoup de gens qui naissent socialistes par leur milieu social ou qui naissent socialistes parce que c'est une tradition chez eux. Ils ne le sont pas toujours : Lénine, Mao, Chou En-Lai étaient de familles bourgeoises, Castro aussi. Léon Blum était d'une famille que je ne dirais pas bourgeoise, parce qu'elle appartenait justement à ce monde juif souvent persécuté. Donc, il connaissait, lui, le poids de la persécution. Moi, je ne savais rien de tout cela. J'étais d'un pays heureux, tranquille, qui n'imaginait pas une seconde l'ampleur des drames qu'on allait vivre *[...]*. » *Face à la floraison de livres qui lui sont consacrés, et qu'il juge le plus souvent hostiles, le président déclare :* « Cela me flatte. Si tant de livres m'attaquent, c'est parce que je considère que je représente une façon de penser en France, une façon d'être, un choix politique, des alliances politiques, que j'ai signifiés, surtout entre 1958 et 1981, puis par la suite *[...]*. J'ai choisi ma voie, et je l'ai choisie lucidement, alors que j'avais atteint la trentaine. J'ai pris mes risques. Je suis là et je les assume. Peu d'hommes ont été aussi attaqués. Aujourd'hui, voyez tout ce qu'on dit de moi, qui me ferait en d'autres temps ou bondir de colère ou souffrir vraiment, avoir un chagrin immense. Mais *[ce n'est pas le cas]* parce que j'ai la conscience tranquille *[...]*. »

A propos de la solitude, il déclare :

» Quand je me suis présenté en 1965 contre de Gaulle, je me suis trouvé tout seul avec onze millions de gens. Je pense qu'il y a des millions de Français qui gardent un souvenir très fort de ce que nous avons vécu ensemble. Mais dans la vie politique nationale, au plan de la responsabilité extérieure, je suis peut-être un peu seul, mais je n'en souffre pas. Je sais que c'est le sort commun. Tous les hommes politiques responsables ont connu cela. »

Dans l'hypothèse où certains seraient amenés à demander sa démission à la suite des récentes publications sur sa vie, le président s'exclame :

» Je donnerais ma démission pour ce qu'on a lu sur moi ? Mais on se moque de moi ! Non, sérieusement ! *[...]* Mais cela m'engagerait encore plus à rester jusqu'au bout ! Qu'est-ce que c'est que ces gens qui s'arrogeraient le droit de me demander de partir ? Je les mépriserais et je me moquerais pas mal de leur opinion. Seules des raisons de santé m'y contraindraient, je l'ai déjà dit. Si j'étais incapable de poursuivre mon mandat, mon devoir serait de partir. »

Interrogé sur ce qui doit être le socle de l'action politique de la prochaine génération, M. Mitterrand indique :

« Je crois qu'à l'intérieur *[du pays]*, les générations socialistes doivent se fonder sur la lutte contre les injustices et les inégalités. C'est le point de départ ; avec le refus d'un certain nombre de positions morales, qu'on appelle le racisme ou le fascisme. *[...]* Cette génération-là a besoin de se rassurer elle-même. Elle a beaucoup souffert, et à juste titre, de la série de compromissions qui ont atteint des socialistes pendant ces dernières années. Cela passe ! Ils les pardonneront, mais il est normal qu'ils réagissent en ayant un réflexe de grande exigence, et moi, je les en approuve. *[...]* On n'a pas réussi autant qu'il aurait fallu, mais ça, c'est le résultat de toute expérience humaine. »

Lire la suite page 6

Des procédures judiciaires ralenties

En quelques mots simples, sans détour, François Mitterrand a admis sur le ton de l'évidence avoir demandé à la justice de ralentir sa course à l'encontre de certaines personnes inculpées de crimes contre l'humanité. *« Absolument, c'est vrai pour ce genre de procédures judiciaires, c'est-à-dire celles qui ravivent toutes les plaies,* a déclaré François Mitterrand. *J'en prends la responsabilité ».*

Cet aveu, longtemps différé, confirme rétrospectivement les informations publiées dans *le Monde* du 26 septembre 1990 où il était fait état des pressions des *« plus hautes autorités de l'Etat »* afin que René Bousquet, l'un des principaux responsables de l'application de la politique antisémite de Vichy entre 1942 et 1944, échappe à tout procès. L'aveu présidentiel, surtout, permet de mieux comprendre la lenteur de la procédure judiciaire qui visa Jean Leguay, le subordonné de Bousquet, inculpé de crimes contre l'humanité en 1978 et décédé en 1989 sans avoir été jugé.

Cela pour le passé. Car la déclaration présidentielle éclaire aussi le présent et le cas de Maurice Papon, ancien secrétaire général de la Gironde devenu cacique de la République, accusé d'avoir signé les autorisations de déportation de deux mille juifs vers le camp de transit de Drancy et poursuivi pour complicité de crimes contre l'humanité depuis 1983... L'ensevelissement judiciaire de ce dossier illustre avec éclat la manière dont l'exécutif peut, aujourd'hui encore, avoir raison de la marche de la justice.

François Mitterrand se trompe, en revanche, lorsqu'il affirme de bonne foi avoir doté la France des outils juridiques nécessaires pour juger des criminels tels l'Allemand Klaus Barbie, en 1987, et le Français Paul Touvier, il y a quelques mois. Le mérite en revient au Parlement qui vota à l'unanimité, en 1964, une loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité. En évoquant cette notion et en citant le nom de son premier garde des sceaux, Robert Badinter, le président de la République songeait en réalité au large chapitre consacré aux crimes contre l'humanité dans le nouveau code pénal entré en vigueur au mois de mars dernier.

LAURENT GREILSAMER

La « censure » de 1984 contre trois députés de droite

Le 1er février 1984, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur la presse, trois députés de l'opposition d'alors – Jacques Toubon (RPR), Alain Madelin (UDF) et François d'Aubert (UDF) – avaient, lors d'une vive polémique, posé la question de l'attitude de François Mitterrand pendant et au lendemain de la guerre, mettant indirectement en cause son rôle dans la Résistance.

Dès le lendemain, l'affaire avait pris un tour exceptionnel. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée, dénonçait les propos *« injurieux »* des trois députés de l'opposition à l'égard du président de la République et invoquait l'article 73 du règlement de l'Assemblée, qui prévoit la « censure », avec exclusion de quinze jours du Palais-Bourbon, de tout député *« qui s'est rendu coupable d'injures, provocations ou menaces envers le président de la République ».*

Lors du débat houleux qui avait suivi, Pierre de Bénouville (apparenté RPR), compagnon de la Libération et ami fidèle de M. Mitterrand, avait fait part de son *« indignation »* devant les attaques contre le président de la République, rappelant l'action de ce dernier dans la Résistance et concluant : *« François Mitterrand est l'un des nôtres ; s'il ne l'avait été, ni le colonel Passy ni Henri Frenay n'auraient accepté de recevoir de ses mains la plaque si méritée de grand officier de la Légion d'honneur. »*

Pour la première fois depuis 1958, la censure était votée contre MM. Toubon, Madelin et d'Aubert le 2 février 1984.

La législation antisémite de Vichy

L'Etat français, avec à sa tête Philippe Pétain, naît le 11 juillet 1940. Immédiatement, il s'attache à mettre en place, sans même que l'occupant allemand l'ait alors exigé, des dispositions racistes, explicitement antisémites. Le 22 juillet, il institue une commission de révision des naturalisations. Le 27 août, il abroge le décret-loi du 21 avril 1939 qui entravait la propagande antisémite dans la presse. Datée du 7 octobre 1940, mais publiée dix jours auparavant, une première loi prive de leur nationalité française les juifs d'Algérie en abrogeant le décret Crémieux de 1870 qui les avais admis à la pleine citoyenneté. Puis, le 3 octobre 1940, moins de trois mois après la fin de la République, est promulguée, sous les signatures de Philippe Pétain, de Pierre Laval et des principaux membres du gouvernement, la *« loi portant statut des juifs »* (1).

Son article premier est ainsi libellé : *« Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint est lui-même juif. »* L'article 2 énumère les *« fonctions publiques et mandats »* qui sont désormais *« interdits aux juifs».*

Proclamant l'existence d'une *« race juive »* qu'il a bien du mal à définir, le pouvoir de Vichy exclut ainsi les juifs des grands corps de l'Etat, de l'ensemble de la fonction publique, de la magistrature, du corps enseignant, de la hiérarchie militaire, des fonctions dirigeantes dans la presse et le cinéma, tandis qu'un *numerus clausus* est introduit pour les professions libérales. Toutefois, l'article 8 prévoit que, *« par décret individuel dûment motivé, les juifs qui, dans les domaines littéraire, scientifique, artistique, ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français pourront être relevés des interdictions retenues par la loi».*

Le lendemain, 4 octobre 1940, une *« loi sur les ressortissants étrangers de race juive »* est promulguée. Son article premier stipule : *« Les ressortissants étrangers de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence. »* L'article 2 énonce la composition de la commission *« chargée de l'organisation et de l'administration de ces camps »*. Le troisième et dernier article précise que *« les ressortissants étrangers de race juive pourront en tout temps se voir assigner une résidence forcée par le préfet du département de leur résidence».*

Le second statut de juin 1941

Tandis que les juifs français sont ainsi transformés en citoyens de catégorie inférieure, les juifs étrangers sont donc d'emblée soumis à l'arbitraire policier. C'est sur la loi du 4 octobre 1940 que s'appuieront les autorités allemandes pour déclencher les premières rafles de juifs en zone occupée. Mais les juifs français ne sont pas en reste : le 2 uin 1941, par une nouvelle *« loi remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs »*, le gouvernement de Vichy aggrave leur condition. Commençant par une nouvelle définition de la *« race juive »* où intervient la religion, ce texte prive pratiquement les juifs français du droit d'exercer quelque profession que ce soit. Aux interdits énoncés dès octobre 1940 s'ajoutent désormais celui d'*« exercer une profession libérale, une profession commerciale, industrielle ou artisanale, ou une profession libre »*. Suit une longue liste de professions *« interdites aux juifs »* : banquier, agent de publicité, agent immobilier, exploitant de forêts, entrepreneur de spectacles, compositeur de scénarios, *« éditeur, directeur, gérant, administrateur, rédacteur, même au titre de correspondant local, de journaux ou d'écrits périodiques, à l'exception des publications à caractère strictement scientifique ou confessionnel »*, etc.

Ce nouveau statut s'accompagne d'une loi, promulguée le même jour, imposant *« le recensement des juifs »*. Une autre loi suivra, le 21 juin 1941, réglementant les conditions d'accès des étudiants juifs aux établissements d'enseignement supérieur. Des décrets viendront ensuite règlementer, pour les juifs, les professions d'avocat, d'architecte, de pharmacien, de dentiste et de comédien. Suivront également une loi du 22 juillet 1941, modifiée par une loi du 17 novembre 1941, relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs ; un décret d'application du 14 août 1941 sur les professions interdites par la loi du 21 juin ; une loi du 2 novembre 1941 interdisant toute acquisition de fonds de commerce par les juifs ; une loi du 17 novembre 1941 réglementant l'accès des juifs à la propriété foncière. Enfin, si le port de l'étoile jaune fut imposé aux juifs âgés de plus de six ans par les seuls Allemands à partir du 7 juin 1942, c'est encore Vichy qui ordonna, par une loi du 11 décembre 1942, *« l'apposition de la mention juif sur les titres d'identité délivrés aux israélites français et étrangers »*.

Au total, selon le commentaire du juriste Dominique Rémy, *« c'est donc tout à fait méthodiquement qu'en à peu près d'un an, de juin 1941 à 1942, l'opération d'exclusion d'une catégorie de la population française fut menée, après avoir été amorcée dès l'automne 1940 »* (2).

E. P.

(1) Le mot « loi » utilisé par l'Etat français est évidemment impropre, le Sénat et la Chambre des députés étant *« ajournés jusqu'à nouvel ordre »* depuis le 11 juillet 1940.

(2) Dominique Rémy, *les Lois de Vichy*, préface de Michel Sapin, Romillat, 1992.

« L'éternité, c'est long »

Suite de la page 5

M. Mitterrand évoque ensuite le « mitterrandisme » :

« J'ai commencé le gouvernement de la France avec Pierre Mauroy et un programme de réformes extrêmement audacieux. Alors, qu'est-ce que c'est que le mitterrandisme ? Et puis j'ai commencé mon deuxième mandat avec Michel Rocard, pendant trois ans. Qu'est-ce que c'est que le mitterrandisme ? Nous avons accompli notre tâche dans des circonstances économiques qui nous étaient tout à fait défavorables, nous avons subi la plus grande crise depuis 1929, nous avons agi autant que nous avons pu, mais on n'a pas renoncé, on n'a pas renié. »

Le président de la République donne un conseil aux socialistes :

« Il faut qu'ils soient de leur temps. Les exigences de l'an 2000 ne pourront pas être celles de 1971. En plus, le mot « mitterrandisme » a le don de m'irriter. Il faut dire les socialistes, dans leur extrême variété, dont je représente une variété ! »

M. Mitterrand évoque alors la présidence de l'Union européenne, qu'il va exercer à partir du 1er janvier :

« La Communauté européenne, qui s'appelle aujourd'hui l'Union européenne, depuis le traité de Maastricht, réunit douze pays. Ces douze pays sont assez attractifs pour que, déjà, quatre autres demandent à y venir : l'Autriche a déjà franchi le pas. C'est l'aspiration aussi de certains pays de l'ancienne Europe communiste. Il faut que les Douze restent, pour l'instant, les Douze, et resserrent leurs liens, donnent plus de force à leurs structures.

« Il faut plus d'Europe, et non pas moins. Et moi, je ne demande pas du tout à dissocier ces Douze. J'estime que le Portugal ou l'Irlande méritent tout autant que l'Allemagne et la France de faire partie de cette Europe. C'est vrai que la politique britannique a beaucoup freiné l'Europe et que la question s'est posée. Mais il ne faut pas réduire les Douze à un noyau dur de cinq ou six. Non, je ne suis pas favorable à cela. Il faut maintenir la Communauté, devenue l'Union. Autour de cette Union, il faut accepter de nouvelles adhésions, avec beaucoup de précautions, car si on élargit en oubliant de renforcer, cela deviendra une vague zone de libre-échange et l'Europe s'y perdra. »

Interrogé sur le sens qu'il entend donner à cette présidence européenne, M. Mitterrand indique :

« Je m'efforcerai justement de donner plus de force à l'Europe, tout en étant très ouvert. J'ai été le premier à parler de confédération européenne, en acceptant tous les pays démocratiques du continent européen, et en essayant de donner plus de force à ces pays de la Communauté qui attirent tous les regards, qui représentent toutes les espérances : tout le monde veut y aller. Mais c'est très contraignant, c'est dur, cette Communauté, elle exige beaucoup de choses. Et beaucoup de pays qui raisonnablement, et avec haute conscience, souhaitent y entrer ne se rendent pas compte qu'ils seraient très vite écrasés, par le fait que le marché étant libre, c'est les capitaux des pays riches qui s'empareraient des leurs. »

A propos de son rôle pendant la campagne présidentielle, le chef de l'Etat observe :

« Je crois que mon devoir sera une certaine discrétion. Je ne dois pas aller forcément jusqu'à dissimuler ma pensée. Il n'y a pas de raison. On sait dans quel camp je suis et je peux préférer tel homme à tel autre – je ne dis pas de femme, puisque pour l'instant il n'y en a pas qui se présente, pourquoi pas d'ailleurs ? Mais je n'ai pas l'intention de me substituer au Parti socialiste, par exemple, dans sa manière de choisir un candidat et dans sa manière de combattre les autres. Je tiens à répéter que, depuis quelques jours, il faut que je lutte contre beaucoup de choses et que, pour les raisons qu'on a dites, y compris les raisons intérieures, je veux absolument que ce que je vous dis à vous, Jean-Pierre Elkabbach, soit compris par les centaines de milliers, peut-être des millions, de braves gens qui ont fait un choix socialiste profond et réel. Et je ne peux pas leur faire de peine. Je ne veux pas qu'ils croient que mon passé ou que mon action présente pourraient en quoi que ce soit diminuer la valeur de notre combat commun. »

Evoquant le jugement que l'Histoire portera sur lui, M. Mitterrand indique :

« *[Ce jugement]* ne sera pas sévère. Un homme se construit. Il se construit par ses actes, mais aussi par sa réflexion. Je me suis construit à ma manière, et je suis devenu, non seulement un homme de gauche, mais responsable de la gauche en France. C'est pour moi un immense honneur. Ensuite, j'ai été élu par tous les Français. Je m'efforce de rester fidèle à mes convictions et au groupe d'hommes qui m'a toujours soutenu, mais je sais que je dois aussi, à l'égard des autres Français, être équitable et respecté. *[...]* Je me sens très en paix avec moi-même. Cela dit, je me trouve devant des échéances qui ont des rapports avec la sincérité. »

Le président de la République évoque ensuite la question de la mort et de la transcendance.

« Les problèmes de la transcendance me passionnent ; je n'ai pas encore trouvé la clé. »

Puis M. Mitterrand répond à la question de savoir ce qu'il dirait, à l'heure de la mort.

« Je dirais : « L'éternité, c'est long. » *[...] [Après ma mort]*, j'aimerais qu'on me dise : « Bon, au total, ce que tu as fait est plus positif que négatif. Tu as essayé d'aider les autres et de les aimer. Tu n'as pas toujours réussi, tu aurais peut-être dû les aider et les aimer davantage. » Mais j'aimerais, au moins, que ce jugement d'équité soit prononcé, plutôt qu'un autre. »

Le vieil homme et la France

Suite de la première page

On ne peut exiger en effet de la République d'être comptable des actes du régime qui, précisément, l'a tuée.

On ne peut en revanche suivre le chef de l'Etat lorsqu'il élargit son propos, comme avait pu le faire avant lui l'un de ses prédécesseurs, Georges Pompidou. Non, la France ne peut pas, ne doit pas se réconcilier avec cette sinistre part de son histoire que fut l'enrôlement d'un appareil d'Etat dans la participation à la solution finale. Il appartient au contraire à ses responsables politiques d'entretenir la mémoire d'une culpabilité qui ne fut pas qu'allemande, même si François Mitterrand prit, à partir de 1943, sa part dans les combats de ceux qui sauvèrent l'honneur du pays. Au reste, faut-il le rappeler, la France n'est pas seule en jeu, elle ne fut pas seule humiliée, meurtrie dans ses composantes juives, communistes, résistantes : non, nous ne pouvons nous réconcilier avec cette part de notre passé qui a produit un régime complice de crimes contre l'humanité.

C'est alors qu'une question surgit, inévitablement. De quelle réconciliation s'agit-il ? François Mitterrand ne cherche-t-il pas plutôt à se réconcilier avec lui-même, avec ce passé si longtemps masqué, travesti au nom d'une légende à l'usage du « peuple de gauche », légende qui l'a de nouveau conduit à récuser des éléments pourtant irréfutables du livre de Pierre Péan ? Mais le pardon qu'il s'accorde à lui-même est, hélas, sans regret : la vision qu'il donne de Vichy est partielle, et celle qu'il donne de lui-même peu crédible. Certes, la première grande rupture fut pour lui la captivité, et les mesures antisémites ne furent pas appliquées dans les oflags et les stalags. Certes, les juifs français qui se trouvaient en zone « libre » se croyaient à l'époque, bien à tort, à l'abri. Certes, l'opinion ne basculera qu'après l'imposition du port de l'étoile jaune, la lettre pastorale des évêques et, enfin, les rafles du Vel' d'hiv', à l'été 1942. Mais de là à tout ignorer, après avoir été soi-même militant de la cause du Maréchal...

Sa prestation télévisée vaudra sans doute au chef de l'Etat de se réconcilier, en effet, avec ceux des Français qui lui feront crédit d'une « sincérité » affirmée, et comme validée par la maladie. Ceux qui, en revanche continuent à s'interroger, qui estiment que le souci de l'unité nationale ne doit pas s'accommoder d'un voile pudique jeté sur l'irréparable commis alors, et dont le symbole fut René Bousquet, ceux-là resteront choqués.

Tourné vers le passé, et d'abord le sien, fidèle à une vision de la France héritée de sa jeunesse, le président ne semble plus regarder vers l'avenir et ses nécessaires vigilances. Comment dès lors pouvait-il espérer clore le débat ?

J.-M. C.

Les réactions

Un président « pathétique », voire « bouleversant » mais peu convaincant

Serge Klarsfeld : insatisfait. – *« Tout cela me laisse insatisfait »*, a déclaré le président de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. *« Ce qui m'a surtout frappé, c'est le fait que* [François Mitterrand] *ait affirmé avoir eu, dès le début de son septennat, une ligne politique, une ligne judiciaire claire, c'est-à-dire (...) freiner les procédures de crimes contre l'humanité contre des Français »*, a déclaré Me Klarsfeld, en regrettant que M. Mitterrand ne soit pas *« revenu sur l'appréciation qu'il avait faite sur Bousquet dans le livre de Pierre Péan »*.

René Monory (CDS) : pathétique. – Le président du Sénat a jugé *« un peu pathétique »* l'intervention de François Mitterrand. *« Ce n'est pas le parcours habituel d'explication sur la fin d'un mandat (...) et (...) je suis un petit peu triste »*, a affirmé M. Monory. Il a ajouté : *« S'il y a une morale dans l'histoire, les socialistes doivent défendre François Mitterrand, car ils ont été bien contents de le trouver pour se faire élire à une certaine période »*.

Bernard Kouchner : absence de lucidité. – L'ancien ministre a déclaré avoir été convaincu par *« les explications de texte sur Vichy, mais pas sur René Bousquet »*. A propos des relations de M. Mitterrand avec l'ancien secrétaire général à la police de Vichy, M. Kouchner a estimé qu'*« il est resté un malaise assez profond (...), peut-être une absence de lucidité incompréhensible »* chez le chef de l'Etat. *« Je suis dans un appétit d'explications qui n'a pas été assouvi. Je ne m'explique pas sa cécité*, a ajouté M. Kouchner. *Quand on accuse* [M. Mitterrand], *il réagit comme s'il ne s'était jamais trompé. Ce serait bien que, de temps en temps, le président de la République, peut-être une fois, nous dise : je me suis trompé. J'attendais cela, ce soir, sur Bousquet. Il ne l'a pas dit. »*

Philippe Vasseur (PR) : se mettre en paix avec soi-même. – Le vice-président du Parti républicain a vu dans François Mitterrand *« un homme qui arrive au bout de sa route et qui veut se mettre en paix avec lui-même »*. *« Je ne suis pas nécessairement convaincu par ce qu'il a dit »*, a-t-il afffirmé, en ajoutant que *« tout adversaire qui reconnaît ses erreurs et affirme ses doutes mérite le respect »*. *« J'ai peut-être plus d'indulgence à l'égard de l'homme (...) pas du président, que (...) ses propres amis. »*

Jean-Pierre Raffarin (UDF) : aveuglement. – Le porte-parole de l'UDF a estimé qu'il était *« gênant de voir un président qui souffre s'essouffler ainsi derrière son passé. »* *« Ceux qui sont aujourd'hui troublés par le parcours de François Mitterrand semblent découvrir des vérités que seul leur aveuglement avait jusqu'à maintenant fait taire »*, a-t-il ajouté.

Jean-François Deniau (UDF-PR) : le réflexe de 1940. – Le député du Cher a reproché au président Mitterrand d'avoir essayé *« d'une façon un peu pénible, de gommer les dates »*. *« Il n'a pas eu de réflexe en 1940. Il fait comme si de Gaulle n'avait jamais existé. Je trouve ça un peu triste. La grandeur d'un certain nombre de Français est d'avoir senti tout de suite qu'il fallait dire non »*, a ajouté M. Deniau.

Jacques Baumel (RPR) : pourquoi avoir tardé ? – *« On demeure confondu. Pourquoi le président a-t-il tant tardé à faire de telles révélations ? Veut-il se justifier devant ses amis et devant l'Histoire ou tenter de sculpter lui-même son personnage, de peur que d'autres ne le fassent plus mal et plus tard ? »*, se demande le député des Hauts-de-Seine. *« Les Français découvrent aujourd'hui, mais les dirigeants politiques du pays le savaient déjà, que l'homme qu'ils ont élu président de la République n'est pas celui qu'ils croyaient et qu'il les a trompés sur son vrai passé »*, affirme M. Baumel, avant de remarquer : *« On ne peut faire croire à personne qu'il a fallu attendre 1988, quand on a été ce qu'a été le président Mitterrand, pour connaître le rôle réel et les responsabilités de celui qui fut à la tête de la police de Vichy »*.

Jean Glavany (PS) : clore la polémique. – Le porte-parole du Parti socialiste a estimé que M. Mitterrand *« a donné tous les éléments qui doivent clore la polémique »*. M. Glavany a observé que le président de la République a répondu *« en particulier sur le régime de Vichy qu'il n'a, à aucun moment, cautionné et toujours condamné »* et *« sur des relations avec Bousquet, dont on se rend compte qu'elles n'étaient pas si amicales que cela. »*

Laurent Fabius (PS) : une sincérité bouleversante. – *« François Mitterrand, manifestement blessé, a voulu ne rien cacher, il a voulu expliquer, il a fait front (...). Sa sincérité émouvante, parfois même bouleversante, aura frappé et finalement, je le pense, convaincu. »*

Jack Lang (PS) : la France du cœur. – *« François Mitterrand nous a donné à tous une émouvante leçon de courage, d'intelligence et de vérité. Face à toutes les bassesses, le chef de l'Etat a opposé une grande noblesse de pensée et de sentiment. La France du cœur se reconnaîtra en lui. »*

François Hollande (PS) : aux historiens de juger. – Le président du club Témoin, qui regroupe les amis de Jacques Delors, a relevé que *« du début 1942 au milieu 1942,* [François Mitterrand] *a eu six mois d'attentisme, (...) qui l'ont conduit par glissement dans la Résistance »*. *« Si tous les Français en responsabilité avaient eu cette lucidité, on s'en serait mieux porté collectivement. Mais il est vrai aussi que d'autres l'ont eu plus tôt que lui. C'est aux historiens de juger »*, a ajouté M. Hollande. L'ancien député de Corrèze a encore affirmé : *« Nous sommes pour partie les héritiers de tous ceux qui ont fait la gauche pendant deux siècles. Et dans tous ceux qui ont fait la gauche, il y a de l'actif et aussi beaucoup de passif. Il faut prendre cet héritage avec la circonspection qui s'impose. »*

Julien Dray (PS) : des éclaircissements convaincants. – *« François Mitterrand a donné les éclaircissements qui étaient nécessaires et ces éclaircissements sont convaincants. Ceux des socialistes qui ont, à un moment donné, participé à la curée doivent maintenant avoir la sagesse de se taire (...). On peut avoir matière à débat sur la manière dont la gauche a géré le pays, sur les imperfections et sur les déceptions, mais il n'y a pas de tache sur l'honneur de ce combat. »*

Gilles Martinet (PS) : impossible d'ignorer les lois anti-juives. – Jugeant l'attitude de François Mitterrand en ce qui concerne les lois antijuives de Vichy et son amitié pour René Bousquet, M. Martinet pense que *« les lois antijuives du 3 octobre 1940 n'ont pas pu être ignorées par le chef de l'Etat, car il fallait indiquer sa religion sur ses papiers, et tous les juifs étaient écartés de l'université, de l'enseignement ou de la fonction publique, tout comme les francs-maçons »*. *« Je pense qu'il n'aime pas se souvenir de cette période, car c'était impossible d'ignorer tout cela »*, a ajouté Gilles Martinet.

Georges Kiejman : sous-évaluation. – L'ancien ministre délégué à la justice, proche du PS, s'est déclaré *« touché par l'effort extraordinaire d'un homme orgueilleux et qui accepte pendant plus d'une heure de s'expliquer sur un passé »* que Me Kiejman juge *« irréprochable »*. Interrogé sur la connaissance par François Mitterrand des lois antijuives en 1942, l'ancien ministre a répondu : *« Je pense qu'à Vichy, c'était difficile d'ignorer tout. Ce que je crois, c'est qu'hélas, ce qui concernait les Juifs n'intéressait pas beaucoup les Français (...). Je crois que François Mitterrand a fait une erreur de sous-évaluation de ce que représentait tout cela et je crois que cette erreur, il la fera aussi lorsqu'il ne réalisera pas que l'acquittement de Bousquet* [en 1949] *n'est pas un acquittement au sens moral pour les gens informés, mais il était lui-même peu informé »*. L'ancien ministre a réaffirmé que François Mitterrand ne lui avait *« jamais donné la moindre instruction pour intervenir »* dans les procédures engagées contre Bousquet à partir de 1989.

Manuel Valls (PS) : des zones d'ombre. – *« Je ne suis pas satisfait. Il reste encore des zones d'ombre. Dès les années 1972-73, il existait des éléments sur la responsablité de Bousquet »*, a déclaré Manuel Valls, premier secrétaire rocardien de la fédération du Val-d'Oise du PS, qui, parmi les premiers, s'était déclaré choqué par les révélations apportées sur le passé de M. Mitterrand. *« On reste étonné après avoir été troublé. Mais je n'ai pas envie de poursuivre le débat »*, a-t-il ajouté.

Georges Sarre (MDC) : l'union dans la clarté. – *« Le président de la République a fait preuve d'une grande franchise sur son état de santé et ses capacités à gouverner »*. Le porte-parole du Mouvement des citoyens a estimé que M. Mitterrand *« a levé l'ambiguïté sur ses relations avec René Bousquet »*, en ajoutant qu'il ne peut *« partager l'affirmation selon laquelle l'union et la concorde nationale* [peuvent] *s'établir en dehors de la clarté et de la justice. »*

Alain Krivine (LCR) : un suicide politique. – *« Après avoir détruit la gauche en treize ans de pouvoir, le président de la République a eu pour seul courage d'achever son septennat par son propre suicide politique. A l'entendre, il ignorait que le régime de Vichy était antisémite et que Bousquet était un assassin »*, a affirmé le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire.

Jean-Marie Le Pen (FN): affligeant. – *« Le procès télévisé du président de la République est révélateur de la dévalorisation de la fonction présidentielle sous la Ve République finissante. Il est affligeant de voir le président en exercice tenter de se justifier sur les détails de son passé »*, a affirmé le président du Front national, en soulignant que les faits évoqués ont été *« dénoncés depuis plusieurs décennies par le mouvement national »*.

M. Mauroy : « Je n'ai jamais confondu mitterrandisme et socialisme ». – Pierre Mauroy a déclaré, lundi 12 septembre, au « Club de la presse d'Europe 1 », qu'il n'avait *« jamais confondu le mitterrandisme et le socialisme »* et que *« François Mitterrand n'a jamais confondu, non plus, le mitterrandisme et le socialisme »*. *« Le mitterrandisme, ce sont ceux qui se sont rassemblés autour de François Mitterrand »*, a-t-il expliqué, en soulignant que le président de la République avait *« redonné espoir et force au mouvement socialiste »*.

COMMENTAIRE

La gauche désorientée

EN acceptant de répondre aux questions du journaliste Pierre Péan pour le livre que celui-ci préparait sur ses engagements politiques d'avant guerre et à Vichy, François Mitterrand a rouvert, bon gré, mal gré, le débat sur cette période de l'histoire. Dans cette discussion, l'appréciation de son comportement personnel et celle du régime de Vichy sont inextricablement liées, ce qui ne facilite pas la clarté d'expression des uns et des autres.

Le clivage entre l'indulgence pour le maréchalisme et la condamnation gaulliste de toute forme de compromission (*« Quant à moi, je n'ai jamais dialogué avec Vichy qu'à coups de canon »*, rappelait le général de Gaulle à l'Assemblée nationale à l'automne 1945) est brouillé, à gauche, par la fidélité mitterrandiste et, à droite, par la méfiance envers l'appétit de pouvoir de ceux qui se veulent les héritiers du fondateur de la Ve République.

L'intervention de M. Mitterrand à la télévision, lundi 12 septembre, inspire à ses fidèles des formules exaltées. Chez Laurent Fabius (*« il a fait front »*) comme chez Jack Lang (*« une émouvante leçon de courage »*), chez Georges Kiejman (un *« effort extraordinaire »*), Jean Glavany (*« le courage d'un homme »*) ou Julien Dray (*« un moment de fierté »*), l'adhésion à la personne du président de la République prend le pas sur l'évaluation de la charge politique de ses déclarations. Comme les *« braves gens »* dont a parlé M. Mitterrand et dont certains étaient réunis, à Château-Chinon, autour d'Henri Emmanuelli *(lire page 7)*, ceux-là ne veulent retenir de son intervention que l'audace d'avoir affronté, une fois encore, ses détracteurs. Peu importe le « fond » de ce qui est dit, dès lors que l'accusé semble avoir réponse à tout.

Le sentiment de ceux qui n'ont aucune raison de partager ce fidéisme ou qui n'entendent pas y céder s'exprime en un mot, que l'on retrouve dans toutes leurs déclarations : pathétique. René Monory, José Rossi (UDF), Jacques Baumel (RPR), Gilles Martinet, François Hollande (PS) emploient ce terme pour qualifier, avec plus ou moins d'aménité, l'exercice auquel s'est prêté le chef de l'Etat. Jean-Pierre Raffarin (UDF), confie son *« malaise »*. Les trotskistes de la LCR jugent *« pitoyable, indécente et dramatique »* la prestation de M. Mitterrand.

L'*« indulgence »* de Philippe Vasseur (UDF) envers un *« adversaire qui reconnaît ses erreurs et affirme ses doutes »* renvoie au débat interne à la droite, au sein de laquelle coexistent les gaullistes et les héritiers de ces *« modérés »*, comme dit M. Mitterrand, dont les états de service sont moins éloquents. Ce débat se double d'un ressentiment envers la gauche. Dans *le Figaro-Magazine*, dès la semaine dernière, Alain Griotteray (UDF), ancien résistant, reprochait à la gauche de *« régler ses comptes »* avec M. Mitterrand en même temps, qu'*« avec les Français sous l'Occupation, au nom d'une Résistance que ses pairs intellectuels sont pourtant loin d'avoir exercée »*. Le retour de M. Mitterrand sur ses origines politiques ravive la discussion cinquantenaire entre la droite, disqualifiée, au lendemain de la Libération, par son passé vichyste, et la gauche, alors parée de toutes les vertus de la Résistance.

Aux yeux de la droite, la gauche s'est prise à son propre piège en s'identifiant à la Résistance, alors même qu'elle choisissait pour chef un homme dont le parcours démontre que la frontière entre la compromission et le refus n'est pas infranchissable. *« La grandeur d'un certain nombre de Français est d'avoir senti tout de suite qu'il fallait dire « non »*, rappelle Jean-François Deniau. La gauche des années 70, qui croyait pouvoir se définir par le respect de cette grandeur – tout en refusant le de Gaulle de 1958 – , découvre, en entendant M. Mitterrand, qu'elle ne sait plus où elle habite.

PATRICK JARREAU

Veillée de famille autour d'Henri Emmanuelli

CHÂTEAU-CHINON

de notre envoyé spécial

« Par un concours de circonstances étonnant », ainsi qu'il en est lui-même convenu, Henri Emmanuelli était lundi soir à Château-Chinon, fief du mitterrandisme. De longue date, le nouveau premier secrétaire du PS avait retenu, pour son tour de France, cette étape dans la Nièvre, un département dont François Mitterrand disait récemment qu'il était *« le plus proche de* [son] *cœur et de* [sa] *vie politique »*. Cette soirée, à la maison des jeunes et de la culture de la ville, aurait dû être une soirée de mobilisation. Trois postes de télévision, réquisitionnés sur place, ont rejeté loin derrière l'écran le petit quotidien socialiste. Pendant plus d'une heure, la tribune est restée vide.

Comme une famille pour une dernière veillée d'hiver, M. Emmanuelli, M. René-Pierre Signé, maire de Château-Chinon et sénateur de la Nièvre, d'autres élus de Bourgogne, ainsi que, comme le dit le président, *« tous ces braves gens qu'il aime bien »*, ont regardé l'image avec recueillement et émotion. Premières minutes douloureuses en entendant la voix affaiblie de cet homme qui, depuis trente ans, ne les a plus jamais vraiment quittés. Ces militants souffraient avec lui, souffraient pour lui. *« J'ai un instant cru qu'il n'irait pas jusqu'au bout »*, confiera même M. Emmanuelli.

Ils l'ont tous pensé, jusqu'à ce que François Mitterrand se mette à plaisanter sur les humeurs de la Bourse ou sur son troisième septennat. Une onde de soulagement traversa furtivement les rangs, avant de le céder à l'exaspération devant l'insistance des questions de Jean-Pierre Elkabbach sur l'état de santé du chef de l'Etat. Quand M. Mitterrand s'est attardé sur son amitié avec René Bousquet, l'écoute s'est faite encore plus attentive, comme si l'on craignait quelques mots irréparables. Inconsciemment, M. Emmanuelli opinait de la tête à chaque affirmation. Tous les regards se sont portés vers lui lorsque M. Mitterrand, dépassant toutes les polémiques, a formulé ses vœux pour les socialistes de demain.

Quand Jean-Pierre Elkabbach a demandé au président de la République : *« Que direz-vous à la Transcendance ? »*, certains yeux se sont mouillés. *« Me voilà ! Qu'est-ce que tu veux qu'il dise ? »*, rétorquait un militant, pressé de tourner le bouton. Personne n'avait le cœur à disserter. Quelques bribes de réflexion ont été comme jetées : *« Il arrive un moment où on ne doute plus*, confiait un vieux militant. *L'explication de François Mitterrand n'a fait que prendre acte de son cheminement. Il n'est pas responsable d'avoir eu vingt ans pendant la guerre. Ici, ses électeurs ne se sentent pas concernés par le passé. »*

M. Emmanuelli a mis quelques longues minutes à se défaire de son émotion. *« François Mitterrand*, observa-t-il, *s'est adressé aux braves gens, et non pas à tous ceux qui parlent sans avoir réfléchi ou avec des arrière-pensées. J'ai surtout souffert pour ceux qui ont pensé qu'il y avait matière à calomnie. » « Moi*, a-t-il ajouté, *je n'ai pas été troublé par ses relations avec Bousquet. Ce qu'il a dit, ce soir, est parfaitement clair, même si cela doit décevoir certains. »*

Micros fermés, la tristesse paraissait quand même le disputer à la fureur. *« Tout ce qui vient de se passer*, confiait le premier secrétaire du PS, *a été généré par des gens qui ont parlé de manière irresponsable et, malheureusement, ces gens-là sont venus de nos rangs. Dommage qu'on ait dû infliger une telle heure de télévision à François Mitterrand ! »*

DANIEL CARTON

Un long dialogue avec Jean-Pierre Elkabbach

Jean-Pierre Elkabbach tient à la nuance. L'invitation au président de la République a été lancée par le président de France-Télévision *« au nom des équipes de France 2 et de France 3 »*. Samedi 10 septembre, quand François Mitterrand et son conseiller en communication, Jacques Pilhan, pressés par *« ce devoir d'explication »* dont ils ressentent l'urgence depuis la publication du livre de Pierre Péan, acceptent l'invitation du service public, c'est à Jean-Pierre Elkabbach, personnellement, qu'ils disent oui. Lundi 12 septembre, à l'issue du rendez-vous télévisé retransmis en direct par RTL, Europe 1 et France-Inter, François Mitterrand a tenu à revendiquer l'initiative de la rencontre.

« Nous avons le temps n'est-ce pas ? »

Rien de moins, pour l'interroger, que le patron de France-Télévision : Jean-Pierre Elkabbach a renoncé à faire appel à un membre du service politique ou à un éditorialiste extérieur pour mener, lui-même, sur « son » antenne, l'entretien attendu. *« Nous avons le temps, n'est-ce pas ? »*, s'est plu à répéter le président de la République, comme pour souligner cette situation inédite. Qui pouvait empêcher le *« patron-animateur »* des télévisions de service public de faire durer l'entretien aussi longtemps qu'il lui plaisait ?

Ils avaient le temps. Et l'habitude. Ami de longue date de Jacques Attali, Jean-Pierre Elkabbach fait partie, comme Alain Duhamel (le confident de *Ma part de vérité*, 1969) des journalistes qui connaissent le mieux François Mitterrand. La complicité date de l'émission « Cartes sur table » (1978). Le 10 mai 1981, quand Jean-Pierre Elkabbach, tenu pour un symbole du pouvoir giscardien, est hué place de la Bastille, à Paris, le nouveau président, qui apprécie le journaliste, trouve le traitement exagéré. *« François Mitterrand a toujours souhaité réparer cette injustice »*, résume un ancien collaborateur du président.

« Pour l'Histoire »

Des signes amicaux le prouvent. Quand le journaliste, *« au chômage »*, purge sa peine, il continue à voir le président. *« François Mitterrand vous verrait bien en directeur général d'Antenne 2 »*, lui confie Georges Kiejman en juillet 1989 (1). Quelques mois plus tard, alors que Jean-Pierre Elkabbach hésite à rejoindre Philippe Guilhaume, qui lui propose la direction générale adjointe de FR3, François Mitterrand téléphone à l'intéressé : la télévision *« a besoin de professionnels comme vous »*, lui dit-il.

Lundi soir, la conversation entre le président de France-Télévision et le président de la République était la poursuite d'un long dialogue : depuis le 29 mars 1993, lendemain de la nomination d'Edouard Balladur, les deux hommes conversent *« environ une fois par mois »* dans le studio de l'Elysée. Le président de la République a en effet accédé à la requête du journaliste, et a choisi de commenter pour lui et *« pour l'Histoire »* les dernières années de son second septennat. Exemple remarquable d'un président de la République en exercice écrivant ses Mémoires audiovisuels...

ARIANE CHEMIN

(1) *La Télé, dix ans d'histoires secrètes*, de Marie-Eve Chamard et Philippe Kieffer, Flammarion, 1992.

DANS LA PRESSE

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « Tous les courtisans de M. Mitterrand, ou presque, se sont mis aux abonnés absents. (...) Aujourd'hui, ses thuriféraires d'hier spéculent sur sa maladie tout en lui trouvant toutes sortes de turpitudes. Il faut les comprendre. Les soleils couchants ont toujours moins de charmes que les soleils levants. Comme dit le sage, « quand le chêne est tombé, chacun se fait bûcheron ».

Libération (Gérard Dupuy) : « Mitterrand aura-t-il convaincu de sa bonne foi ? Prises une à une, ses explications paraîtront plausibles à ceux qui l'aiment bien et insuffisantes aux autres. (...) Au terme de son explication médiatique, le côté clair du personnage mitterrandien, la vulgate de son trajet humaniste aura pris du relief – et le poids d'une conviction certaine. La part d'ombre du même restera un mystère et une interrogation. »

Le Parisien (Fabien Roland-Lévy) : « Il y avait certes quelque chose de pathétique dans ce face-à-face où un chef malade, au soir de sa carrière et de sa vie, est contraint de justifier pied à pied son parcours. Mais comment ses détracteurs n'ont-ils pas été frustrés par ses explications ? (...) Edouard Balladur avait jugé le régime de Vichy « intrinsèquement mauvais ». François Mitterrand a préféré la formule plus ambigüe d'« essentiellement condamnable ». Un jugement qui ressemble à son auteur. »

L'Humanité (Claude Cabanes) : « La stupeur de tous ceux qui avaient tant espéré en 1981 doit être ce matin aussi grande. François Mitterrand, après tant d'échecs quant à la vie des hommes dans notre société, leur livre une conception de l'action politique et de l'exercice du pouvoir où, comme dans la nuit, tous les chats sont gris : la Résistance et la collaboration, la gauche et la droite, l'idéal et la résignation. »

RTL (Philippe Alexandre) : « Au début de 1942, François Mitterrand a vingt-cinq ans passés et, sauf à être un garçon ignare, borné, monstrueusement indifférent, il n'est pas possible qu'il n'ait rien vu. Un enfant de dix ans ans – c'était mon âge en 1942 – n'ignorait pas, comme il prétend l'avoir ignoré, qu'il existait des lois antijuives : le gouvernement de Pétain inondait de sa propagande les moindres écoles. (...) Cette réconciliation *[souhaitée par M. Mitterrand]* ne peut pas s'accomplir par le blanchiment du régime de Vichy, par l'oubli des patriotes qui ont maintenu l'honneur, par la banalisation de notre histoire. »

France-Inter (Pierre Le Marc) : « Tout cela justifie-t-il son indifférence, sa cécité devant le scandale des lois antijuives, sa longue complaisance à l'égard d'un homme, René Bousquet, certes officiellement blanchi par la justice mais dont les responsabilités ne pouvaient pas ne pas soulever le doute, tout cela explique-t-il qu'il ne voit encore dans Vichy que le crime d'une minorité ? L'Histoire jugera ce déficit de clarté, cette part d'ombre qu'il n'a pas dissipée et qui lui garde cette complexité sans laquelle il ne serait pas lui-même. »

Europe 1 (Claude Imbert) : « Si l'opinion a brisé les cadenas de sa propre mémoire, c'est parce qu'elle songe à liquider une certaine manière de gouverner à quoi elle a longtemps consenti, parce qu'elle découvre que si l'on ne fait pas de la politique avec la seule morale, on ne peut pas non plus, en terre démocratique, s'en passer à ce point. »

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'affaire de tous

Avant de prendre sa forme monétaire, la corruption commence toujours par celle de la pensée, sur fond de contradictions inévitables entre ce que dicte la conscience et ce que suggère l'intérêt. La combattre suppose donc la combinaison d'une bonne législation, d'une bonne éducation et d'un bon exemple, de façon que chacun soit associé à la lutte contre ce fléau.

par Henri Tézenas du Montcel

SELON certains éditorialistes francophones, la France serait devenue la terre d'excellence de la corruption. Nos chefs d'entreprise, plus qu'ailleurs, tendraient à confondre biens sociaux et biens propres et à mépriser sans vergogne leurs actionnaires minoritaires. La classe politique ferait de son enrichissement sa principale motivation après l'accès aux immunitées conférées par l'élection. Et les fonctionnaires pratiqueraient volontiers « l'arrangement » plutôt que le respect des textes garantissant l'égalité des citoyens.

De façon hélas éclatante, certaines affaires et quelques personnages ont pu sérieusement ébranler la confiance dans nos mœurs. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faille gober que les pays voisins échappent à de semblables turpitudes ni qu'il faille laisser les esprits simplistes se contenter d'un « tous pourris » car c'est faux, n'explique rien, et donne finalement des arguments de défense aux corrompus et des moyens de promotion aux démagogues.

Conscience individuelle

Comment agir pour limiter la banalisation de ce fléau ou, pour reprendre la jolie formule de J. March, comment traiter *« le problème du péché optimal »* ? La corruption consiste en un détournement à des fins privées d'un pouvoir conféré par la confiance d'un groupe. Avant de prendre sa forme monétaire, la corruption commence toujours par celle de la pensée. Cela pour une raison aussi fondamentale qu'éternelle : il est des contradictions inévitables entre ce que dicte la conscience individuelle et ce que suggère l'intérêt.

Les plus habiles corrupteurs sont ceux qui, vertueusement assis sur leur stock de « valeurs », tambourinent les exigences qu'ils ont pour les autres tout en s'accordant un permis de transgression illimité. Ainsi je dis mon mépris pour l'argent en m'enrichissant frauduleusement, je déclare la fidélité axe de mon action d'autant qu'une succession de trahisons a fait ma carrière.

Faire comprendre en quoi consiste la vertu

A l'évidence exiger que les actions des hommes responsables soient en parfaite cohérence avec les principes qu'ils défendent relève d'un espoir naïf. L'homme n'agit pas selon ses valeurs ni ne règle sa vie sur les opinions qu'il affiche. Favoriser la « bonne conduite » dans les relations d'affaires repose sur la combinaison d'une bonne législation, d'une bonne éducation et d'un bon exemple.

Bonne législation car la conscience seule ne peut toujours faire le juste partage entre l'acceptable et l'inacceptable. On aimerait que la morale fusse rentable et qu'il suffise d'agir suivant les normes pour garantir l'optimum collectif. Hélas il n'en est rien. La réalité est plus complexe. Ce qui est bon pour ma société et pour moi peut faire du tort à d'autres. Il importe donc de disposer de textes pour cadrer le permis et sanctionner l'interdit tout en sachant qu'ils ne sauraient couvrir toutes les circonstances possibles.

Aujourd'hui, beaucoup de pensées malveillantes pour les dirigeants seraient éliminées par l'application de textes rendant les situations de fortune et de revenu plus transparentes, ou faisant du casier judiciaire vierge une condition non contournable d'accès aux mandats publics et privés, ou sanctionnant rigoureusement l'abus de biens sociaux.

L'éducation des jeunes est la seconde composante. La vie politique comme celle des affaires n'étant pas un jeu gracieux entre personnages courtois et innocents, il convient d'y préparer les futurs acteurs. Rabâcher la morale dogmatique qui, faite de préceptes, n'a guère d'influence sur les conduites serait vain. En revanche, faire comprendre en quoi consiste la vertu est utile. Pour ce faire la meilleure école est encore le monde. Mais, chacun ayant besoin de l'estime et de la considération des autres, faire reconnaître que le moyen le plus simple de paraître estimable (y compris à ses propres yeux) c'est de l'être est... rentable.

L'indifférence à connaître la vérité

Il faut ausi former à la lucidité sur les effets pervers de certaines médiatisations. A propos de ces pratiques d'images et clichés qui confondent l'opinion, les journalistes, par l'investigation, et les enseignants, par le développement de l'esprit critique, font œuvre utile. Plus grave est la seconde source des erreurs morales collectives, celle signalée déjà par John Stuart Mill et qui s'applique à notre temps : l'indifférence à connaître la vérité. Lorsque les citoyens n'ont plus cette forte exigence, c'est la démocratie qui se délite. Leur négligence est une cache à brigands.

Dernière composante de la bonne conduite : le bon exemple. Généralement, la corruption vient de haut. Ce sont les sommets des hiérarchies qui fixent le degré d'accessibilité des fonctionnements douteux. S'ils sont complaisants, le mal descend jusqu'aux exécutants de base. S'ils sont intransigeants, la corruption relève du traitement par exception. *« Le mauvais exemple donné par un principe immoral est très funeste parce que (...) ses principes sont professés par ses courtisans, les courtisans de ses courtisans, etc. »* (Jean-Baptiste Say). Et cela vaut tout autant pour le gouvernement des acheteurs dans les entreprises et administrations par exemple.

Ainsi la boucle se referme. D'un esprit pervers capable de trucages n'attendez pas l'honnêteté, ce serait un hasard. D'un esprit rigoureux aux idéaux de justice vous avez moins à craindre. C'est à chacun de dire s'il aime se laisser charmer par le premier ou conduire par le second. Mais la corruption n'est pas l'affaire de spécialistes seulement. C'est une tare que chacun peut contribuer à étendre ou restreindre selon la conduite qu'il adopte.

▶ Henri Tézenas du Montcel est professeur à l'université Paris-Dauphine.

Décentralisation et clientélisme

Sans qu'on y prenne garde, la décentralisation a instauré une situation où la séparation des pouvoirs entre *l'exécutif et le législatif*, base de la démocratie, n'existe pas. Chef de *l'exécutif*, le président du conseil général est en même temps le président de l'assemblée départementale. Comme si le ministre des finances était également le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale ! C'est là le cœur du débat.

par Christian Goux

IL ne se passe pas de jours sans que de nouvelles affaires éclatent, dont élus, milieux des affaires et milieu tout court sont les principaux protagonistes. Cette situation, assez neuve en apparence, exige que l'on recherche des explications non circonstancielles pour mieux la comprendre et pour mieux lutter contre ses effets pernicieux. Pour cela, il faut recenser les acteurs, puis en venir à leurs comportements.

En 1981, la décentralisation est votée, à la satisfaction générale. Les élus locaux en place et les nouveaux arrivants sont dotés de pouvoirs très importants : celui de lever l'impôt, celui de distribuer de l'argent. Et sans véritable contrôle, sauf celui *a posteriori* de l'Etat et des cours des comptes régionales dont les moyens sont insuffisants et la rigueur toute relative.

Phénomène plus grave, la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, base de la démocratie, n'existe pas. Le président du conseil général par exemple est le chef de l'exécutif, mais en même temps il préside l'assemblée départementale. Situation aberrante qui équivaudrait à ce que, par exemple, le ministre des finances soit aussi le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ou mieux encore, que le premier ministre soit aussi le président de l'Assemblée nationale.

De cette situation, personne ne parle, et pourtant elle est au cœur du débat. Sans contrôle véritable, qui résisterait aux multiples pressions ! Pressions d'autant plus fortes que l'élu concerné est plus près des électeurs, des milieux d'affaires, du terrain comme l'on dit. Il n'est donc pas étonnant que cela entraîne un retour en force du clientélisme, qui en Provence existe certes depuis les Romains, mais qui prend aujourd'hui en France une *dimension nouvelle*.

Tous ceux qui ont une parcelle de vrai pouvoir, c'est-à-dire la possibilité d'initier des projets et de les financer, les présidents, les maires, les vice-présidents, les présidents de commissions, les conseillers délégués, sont soumis à des pressions auxquelles bon nombre ne résistent pas.

Le clientélisme s'installe, le népotisme fleurit, les employés des collectivités locales deviennent des clans et des familles, et ceux qui ne s'inscrivent pas dans ce processus sont écartés, menacés même et finalement obligés de se soumettre ou de partir. Cette situation préoccupante exige une véritable réforme institutionnelle, car rester en l'état finirait à terme par menacer la démocratie.

La spécificité du Var

Mais dans le Var des caractères spécifiques aggravent cet état de choses. Tout d'abord les plans d'occupation des sols (POS) sont des enjeux de pouvoir et d'argent considérables. Les bords de la Méditerranée sont et seront convoités encore longtemps. Après la vague essentiellement française, la vague européenne arrivera, qui voudra s'implanter et qui pourra plus facilement le faire quand monnaie unique et législation commune seront devenues la règle.

En deuxième lieu, la présence d'un important domaine militaire, qui par la force des choses constitue aujourd'hui un parc naturel et préservé, risque demain, pour peu que l'Etat se désengage, d'être un enjeu important. Enfin les activités liées aux personnes âgées et au tourisme, maisons de retraite, cliniques, golfs en tous genres, risquent d'illustrer pendant de nombreuses années les rubriques des faits divers et criminels.

Aussi devons-nous rester vigilants. Il ne faut pas chercher des victimes expiatoires, désignées souvent à la vindicte publique par ceux-là mêmes qu'elles ont abondamment servis, mais aller toujours à la racine du mal. Car ce qu'il faut ici d'urgence, c'est d'autres mœurs, d'autres pratiques, une véritable séparation des pouvoirs dans la vie publique, bref en un mot, la démocratie et non sa caricature.

▶ Christian Goux est ancien président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, ancien député (PS) du Var.

Libertés locales et libertés parlementaires

Les libertés locales comptent-elles moins que les libertés parlementaires ? C'est ce que l'on pourrait croire après l'arrêt du Conseil d'Etat jugeant illégales les subventions de la Ville de Lyon aux groupes d'élus de son conseil municipal. Or les groupes d'élus parlementaires ne reçoivent-ils pas un financement sans que son utilité publique soit mise en cause ? On attend du gouvernement qu'il veille au respect des libertés locales.

par Michel Guénaire

LE Conseil d'Etat a, par un arrêt en date du 20 juin, jugé illégales les subventions de la Ville de Lyon aux groupes d'élus du conseil municipal, parce qu'elles ne présentaient *« aucun caractère d'utilité communale »*. Faut-il admettre avec lui que le financement de groupes d'élus municipaux ne présente aucun caractère d'utilité publique ?

Un précédent existe, qui pouvait être pris en compte par la haute juridiction administrative. C'est celui des groupes d'élus parlementaires. Ceux-ci reçoivent aujourd'hui un financement, sans que l'utilité publique d'un tel financement soit mise en cause.

L'article 20 du règlement de l'Assemblée nationale et l'article 5 du règlement du Sénat reconnaissent aux groupes parlementaires le droit d'assurer *« leur service intérieur par un secrétariat administratif dont ils règlent eux-mêmes le recrutement et le mode de rétribution »*.

La décision du financement des groupes parlementaires est prise par les seules assemblées parlementaires qui votent les règlements. Pourquoi refuserait-on aux assemblées locales le droit de contribuer au financement des groupes d'élus locaux ? Pourquoi l'utilité publique reconnue ici ne le serait-elle pas là ? Les libertés locales comptent-elles moins que les libertés parlementaires ?

Il faut doter de moyens suffisants les groupes d'élus, afin que ceux-ci puissent exercer au mieux leur mandat. L'aide financière aux groupes d'élus est d'abord une aide à une bonne exécution par les élus de leur mandat. Au demeurant, les groupes d'élus ne sont pas les partis politiques.

« Jurisprudence vestige »

La législation spécifique sur le financement des partis politiques n'a pas lieu de s'appliquer pour les subventions des collectivités locales aux groupes d'élus. Ceux-ci sont des groupes de moyens au sein des assemblées locales, et nullement les appendices des partis politiques constitués. Considérer le contraire serait admettre que le financement des groupes parlementaires profite aux partis politiques proches de ces groupes, et constitue lui-même une violation de la législation sur le financement des partis politiques.

L'arrêt rendu par le Conseil d'Etat sera toutefois une « jurisprudence vestige ». L'article 74-V de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption, dite « loi Sapin », a admis le principe d'une aide au fonctionnement des groupes d'élus dans les communes de plus de 100 000 habitants, les départements et les régions. Cet article prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat en précisera les modalités d'application. Ce décret est aujourd'hui en préparation, et fait l'objet d'une consultation auprès des associations d'élus locaux.

La parole est au gouvernement. C'est à lui de préciser, par le décret à venir, les règles du financement public des groupes d'élus locaux. C'est à lui de reconnaître les libertés locales.

▶ Michel Guénaire est avocat au barreau de Paris.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Houahouh !

J'AI longtemps habité près d'une école. A heures fixes, une clameur secouait les vitres ; d'abord furieuse, forte des cris longtemps retenus, puis ronde et lisse, comme en produit la mer au loin, seulement traversée par les braillements du gueulard enroué que compte toute cour d'école. Les amis me plaignaient de ce voisinage, et m'ont félicité d'y échapper. Dois-je avouer qu'en cette rentrée le *« Houahouh ! »* des « récrés » me manque ? Il allait de pair avec les odeurs de cahiers inentamés, les *manuels à recouvrir, le saint-frusquin* des rapporteurs, des billes clandestines, des gommes. Bienheureuses les familles où sont arrivées ou revenues, cette semaine, de telles marques de vie, au milieu de tant de signes contraires !

Le pape, on l'a vu à Zagreb, ne peut plus se baisser pour embrasser la terre qui l'accueille, comme il aimait le faire, il semble découvrir ses sermons en même temps que nous, les marmonner pour lui seul sans plus lever le regard, image d'un cierge qui s'assied lentement dans sa cire. Déjà les observateurs rêvent tout haut de l'instant où enflera la rumeur attendue, où les cardinaux du monde envahiront la Sixtine dans des frôlements de moire, toutes ces mitres se balançant, les tirages monteront au firmament en même temps que la fumée blanche des conclaves conclus, qui ça ? comment dites-vous ?

Notre président, n'en parlons pas ! Le chuchotis qu'on a tous connu, dans les couloirs d'hôpitaux, à l'écart du parent qui se bat, le voilà répercuté à pleine « sono ». Le verre dépoli des ambulances a volé en éclats, au nom de la transparence, les regards plongent, où en est le fameux teint de cire ? On ne me la fait pas ! Tel péché de jeunesse, ça y est ? Avoué ? Le citoyen revêt la blouse d'interne et l'étole du confesseur. Il scrute l'échographie et le bord du ciel. Il saura tout avant l'intéressé, bientôt. Ce serait son devoir, paraît-il. Drôles de progrès médiatiques et de droits-de-l'homme, qui collent de force nos yeux au carreau de l'intime, des relations sacrées de soi à soi, de l'être à ce qui risque de n'être plus rien, tandis que les pourvoyeurs du spectacle se rappellent mutuellement, croyant donner le change, aux règles de la dignité. La quoi ?

L'actualité culturelle s'accorde à la vie, c'est-à-dire à une bouffée de pulsions macabres. Au lieu de jolies filles fofolles et de flasques de whisky, les héros de Sagan – *Un chagrin de passage* – transportent dans leur auto sans turbo de ces enveloppes kraft trop grandes où les radiologues enferment leurs verdicts sur nos espérances de vie. Yvan Audouard, qui ne peut rien dire, d'habitude, sans pouffer de rire, réveille le souvenir de l'ami Blondin, qui avait eu le tact de rendre sa disparition improbable (*Monsieur Jadis est de retour*).

Là-haut, au Théâtre de l'Atelier, l'immense Michel Bouquet reprend l'oratorio de Ionesco en l'honneur de cette chose dont on dit que, comme le soleil, elle ne se peut regarder en face. Le roi qui « se meurt » n'avait pas plus de trône que vous et moi. Il a seulement reçu un compte d'années en dépôt, et l'illusion de pouvoir absolu que cela donne. Le bailleur inconnu réclame son dû, il est l'heure. Béranger Ier n'a pas vu la vie passer, pas le temps de dire ouf, le bonheur était à ce prix d'étourderie. Pour retarder l'échéance, il appelle à l'aide ceux qui ont déjà sauté dans le cercle de papier sans trop d'épouvante visible. Il se souvient du goût fondant de la carotte dans le pot-au-feu, d'un chat roux doucement poltron. Pourquoi cette fête des beaux matins, et puis les lampions soufflés, c'est bien de la cruauté ! *« Tant qu'on est vivant, on fait toujours un peu de littérature »*, soupire Bouquet, ses yeux d'enfant clignotant vers les cintres, figure de l'innocence, depuis *l'Alouette*, d'Anouilh, parce que délicieusement inapte à régner, ce leurre.

Et je n'ai rien dit de la mode vestimentaire, toute en demi-deuil, ni de la bizarre contagion qui pousse nos provinces, ces réservoirs de sagesse, à multiplier les tueries familiales groupées, comme ça, sur un coup de tête, pour un papier pas net, les femmes et les enfants d'abord, du sang plein les plafonds.

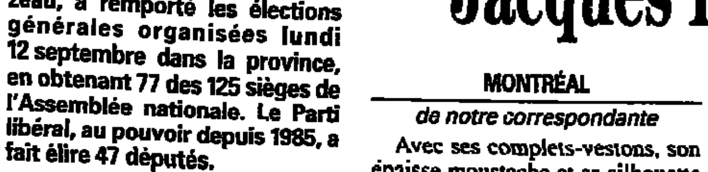
« Houahouh ! » Qu'elle crie bien fort, la récré ! Que sa houle de vie couvre enfin le méchant bruit de cet automne, raclement de souliers vernis dans le gravier des tombes !

Décentralisation et clientélisme

Après la défaite du Parti libéral aux élections législatives québécoises



Jacques Parizeau : « Monsieur » souveraineté



Le Parti québécois (indépendantiste), dirigé par Jacques Parizeau, a remporté les élections générales organisées lundi 12 septembre dans la province, en obtenant 77 des 125 sièges de l'Assemblée nationale. Le Parti libéral, au pouvoir depuis 1985, a fait élire 47 députés.

■ FAIBLE MAJORITÉ DE VOIX. Cette victoire a été acquise par une très courte majorité de voix, les indépendantistes étant crédités, selon des résultats quasiment définitifs, de 44,7 % des voix, contre 44,3 % pour les libéraux fédéralistes de Daniel Johnson.

■ RÉACTION FÉDÉRALE. Dans un bref communiqué, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, s'est déclaré persuadé que les Québécois rejetteront l'indépendance, lors du référendum promis par M. Parizeau dans « huit à dix mois ». « Nous continuerons à construire ce pays [le Canada] ensemble », a déclaré M. Chrétien.

MONTRÉAL

de notre correspondante

Avec ses complets-vestons, son épaisse moustache et sa silhouette massive, il pourrait camper au cinéma un prospère négociant balzacien ou un banquier de la IIIe République. Son ton docte trahit le professeur d'université qu'il a été pendant de nombreuses années. Ses manières un tantinet pompeuses et désuètes lui ont valu le surnom de « Monsieur », avec un fort accent tonique sur la première syllabe.

A soixante-quatre ans, Jacques Parizeau, qui a déjà dit avec un rien de condescendance que diriger une province ne l'intéressait pas, s'apprête pourtant à devenir premier ministre de celle du Québec. En attendant mieux. Souvent décrit comme un *« pur et dur de l'indépendance »*, il veut faire du Québec, province canadienne, un pays souverain. C'est la seule raison qu'il invoque pour expliquer son entrée en politique.

Cet économiste chevronné, pour qui l'indépendance du Québec est moins une affaire de cœur qu'une affaire de logique, est un homme de dossier. Lorsque René Lévesque, alors ministre des ressources naturelles dans le cabinet de Jean Lesage, lui demande en 1961 s'il croit possible la nationalisation des compagnies d'électricité, Jacques Parizeau répond : *« Je n'en ai pas la moindre idée. Il faudrait voir le dossier. »*

Sa conversion au séparatisme remonte à 1967. L'épisode – son *« chemin de Damas »*, dit-il – se déroule à bord du train transcanadien Canadian Pacific, que Jacques Parizeau emprunte pour aller à Banff, en Alberta (ouest du pays), où il doit donner une conférence sur l'avenir du Canada. Penché sur ses chiffres, il acquiert la conviction que le Québec ne pourra se développer pleinement s'il doit continuer à partager avec Ottawa une bonne partie de ses pouvoirs. Fédéraliste au départ à Montréal, il se retrouve indépendantiste à l'arrivée à Banff, trois jours et trois nuits de voyage plus tard.



Séparatisme et « réalisme économique »

Issu de la classe aisée montréalaise – son père était professeur à l'Ecole des hautes études commerciales, son grand-père était doyen de la faculté de médecine de l'université de Montréal –, Jacques Parizeau a été élevé dans un milieu qu'il qualifie de *« bourgeoisie internationale »*. *« Bien avant de savoir qui était le premier ministre du Canada, j'étais au courant de la querelle entre la maîtresse de Paul Reynaud et celle d'Edouard Daladier en France et de son influence sur la défense nationale »*, a-t-il confié à sa biographe.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de la London School of Economics, il fut conseiller de trois premiers ministres successifs du Québec, Jean Lesage, Daniel Johnson père et Jean-Jacques Bertrand. En 1969, il adhère au Parti québécois, fondé par René Lévesque. Lorsque cette formation remporte les élections en 1976, Jacques Parizeau est élu député pour la première fois. Il est aussitôt nommé ministre des finances.

Par sa compétence en économie



– domaine où René Lévesque se sait vulnérable –, il apporte alors à ce gouvernement l'indispensable caution qui rassure les milieux financiers. Car, avant d'être le grand argentier de l'Etat, Jacques Parizeau a joué un rôle de premier plan dans les bouleversements économiques et sociaux de la révolution tranquille des années 60.

Mal aimé

Presque tous les instruments qui ont contribué à ce que les Québécois francophones puissent *« prendre leurs affaires en main »* portent la signature de Jacques Parizeau.

Après l'échec du référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec (accompagnée d'une association économique avec le reste du Canada), René Lévesque met en veilleuse la thèse de l'indépendance. Jacques Parizeau ne le supporte pas et démissionne du gouvernement en décembre 1984 pour se mettre en réserve d'une République à naître. Un an après le décès de René Lévesque, survenu en novembre 1987, il est élu chef d'un Parti québécois soucieux de revenir à l'option de base.

On le dit mal aimé des Québécois, qui le trouvent arrogant. Jacques Parizeau souffre de la comparaison avec René Lévesque, plus proche du peuple. Avec celui-ci, séparatisme rimait avec romantisme ; avec Jacques Parizeau, il rime avec réalisme.

S. T.

CLÉS

La province de Québec, où se sont déroulées, lundi 12 septembre, des élections générales, est la plus grande des dix provinces canadiennes.

CAPITALE : Québec.

SUPERFICIE : 1 667 926 kilomètres carrés (environ trois fois la France).

POPULATION : 7,2 millions d'habitants, ce qui en fait la deuxième province la plus peuplée du Canada, après l'Ontario. Environ 83 % des Québécois sont francophones et 9 % sont anglophones, surtout concentrés à Montréal. Les allophones, dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, sont environ 600 000. Quelque 60 000 Québécois se déclarent amérindiens.

RÉGIME POLITIQUE : Le chef du parti ayant fait élire le plus de députés devient premier ministre, pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans. Ce système, d'inspiration britannique, est le même partout au Canada. L'Assemblée nationale du Québec est composée de 125 députés élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

MONNAIE : dollar canadien, qui vaut environ 0,73 dollar US et 3,9 francs.

PIB : 160 milliards de dollars canadiens, soit 22,5 % du PIB canadien.

CHÔMAGE : 12,2 % de la population active en août 1994 (10,3 % pour l'ensemble du Canada).

DÉFICIT PROVINCIAL : 4,9 milliards de dollars canadiens au 31 décembre 1993.

ENDETTEMENT : 53,6 milliards de dollars canadiens (505 milliards de dollars pour le Canada).

Le Québec sera gouverné par les indépendantistes

Suite de la première page

De manière toute symbolique, ses membres avaient choisi de se réunir dans la ville de Québec, capitale de la province, dans une salle de spectacle de dimension plus modeste. Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois, parti indépendantiste qui forme l'opposition au Parlement d'Ottawa depuis les élections fédérales d'octobre 1993, a été le premier à s'adresser à la foule. *« Nous sommes conviés à une mobilisation de nos énergies autour de cette idée forte : le Québec doit devenir un pays normal. »*

Le pourcentage des voix obtenu par le Parti libéral dans l'ensemble de la province a tout lieu de réjouir les fédéralistes. Dans plusieurs circonscriptions, la lutte a été serrée et la victoire de certains députés indépendantistes acquise d'une courte tête. C'est le cas dans la circonscription montréalaise de Chambly, où Louise Beaudoin, ancienne déléguée du Québec à Paris, a battu par moins de 400 voix seulement le vice-premier ministre libéral Lucienne Robillard.

Clivage linguistique

Outre M. Parizeau, les principales personnalités du Parti québécois ont été élues, et notamment les « ministrables » dans le prochain gouvernement : Jean Campeau, ancien coprésident d'une commission d'enquête sur la réforme constitutionnelle canadienne ; Camille Laurin, ancien ministre sous le gouvernement de René Lévesque, et artisan de la loi de protection de la langue française au Québec ; Bernard Landry, vice-président du Parti québécois, et lui aussi ancien ministre dans le cabinet Lévesque.

Du côté libéral, l'une des victoires les plus remarquées est celle d'Yvon Charbonneau, syndicaliste et ancien président de la Centrale des enseignants du Québec, passé dans le camp fédéraliste au début de l'année.

Le Parti québécois a accentué sa prédominance dans les régions où il est traditionnellement fort, notamment dans le Saguenay, la région de Québec et l'Abitibi. Les libéraux ont progressé dans la région de Montréal – leur bastion – et dans celle de l'Outaouais, près de la capitale fédérale d'Ottawa, où vivent de nombreux fonctionnaires fédéraux qui seraient menacés de perdre leur emploi en cas de sécession.

Le scrutin a confirmé le clivage géographique et linguistique qui caractérise la politique québécoise depuis les trente dernières années. La majorité des francophones d'ancienne souche habitant des régions éloignées de Montréal appuient le Parti québécois, alors que les anglophones et les immigrants récents, concentrés autour de la métropole, restent fidèles aux libéraux et au fédéralisme canadien.

La victoire du Parti québécois ouvre la voie à ce que Jacques Parizeau appelle *« la troisième période »*. Après avoir rejeté par référendum, en 1992, la réforme constitutionnelle proposée par le gouvernement fédéral, et élu en 1993 une opposition séparatiste au Parlement d'Ottawa, les Québécois devraient être amenés à se prononcer en 1995 sur la séparation de leur province. Mais la stratégie du chef du Parti québécois risque d'avoir été affaiblie par les résultats serrés de ce dernier scrutin. Il reste à voir si, dans ces conditions, le Parti québécois ne souhaitera pas reporter à une meilleure occasion l'organisation du référendum.

SYLVIANE TRAMIER

PÉROU : annonce de la candidature de Mme Fujimori à la présidence.– L'épouse du président péruvien, Susana Higuchi, a annoncé, lundi 12 septembre, sa candidature à l'élection présidentielle du 9 avril prochain, et la création de son parti, le Mouvement indépendant pour le XXIe siècle. Interrogée sur les dissensions du couple qui font la « une » des journaux péruviens depuis le mois d'août, Susana Higuchi a précisé que ce qui la séparait de son mari *« relevait plus de l'idéologie que des querelles conjugales »*. – *(AFP, Reuter.)*

REPÈRES

BANGLADESH

Grève générale et manifestation antigouvernementale

Une grève générale organisée par l'opposition au gouvernement de Mme Khaleda Zia est entrée, mardi 13 septembre, dans son troisième jour. D'abord limitée à Dacca, elle a gagné l'ensemble du pays. Lundi 12, une cinquantaine de personnes ont été blessées et au moins quarante autres ont été arrêtées lors d'incidents dans la capitale. Samedi 10, une manifestation convoquée pour le même motif avait déjà dégénéré en violences. L'opposition réclame que les futures élections soient organisées par un gouvernement intérimaire neutre. Le mouvement a été lancé par Mme Hasina Wajed, chef de la Ligue Awami, principal parti d'opposition, en accord avec le Jatiya (Parti national) de l'ex-dictateur Ershad, et le Jamaat, formation fondamentaliste musulmane. – *(AFP, Reuter.)*

SIERRA-LEONE

Soixante-cinq morts après une attaque à la roquette

Une roquette lancée vendredi par les rebelles du Front uni révolutionnaire (RUF) a fait quarante morts à Jimi Baagbor, près de la ville de Bo, dans l'est du pays, a-t-on annoncé, lundi 12 septembre, de sources militaires. La roquette est tombée sur un groupe de civils. Les forces gouvernementales ont ensuite répliqué et les combats ont alors fait cinq morts parmi les soldats et vingt dans les rangs des rebelles.

D'autre part, l'épidémie de choléra qui sévit depuis le mois d'août a déjà fait plus de cent quatre-vingts morts, pour trois mille cas déclarés, dans la région de la capitale, Freetown. La situation est d'autant plus préoccupante que l'épidémie s'étend dans les régions en proie à la guerre civile depuis trois ans, affirme le ministère de la santé. – *(AFP, Reuter.)*

TAÏWAN

Le président Lee Teng-hui n'ira pas au Japon

Le Comité des jeux asiatiques a, dimanche 11 septembre, retiré toutes ses invitations à des personnalités politiques pour la cérémonie d'ouverture des Asiad, qui doit avoir lieu le 2 octobre à Hiroshima. Cette décision soulage le Japon, qui était dans l'embarras du fait que le président de Taïwan, Lee Teng-hui, avait fait connaître son intention de répondre à l'invitation lancée par le président du Comité olympique asiatique, au grand dam de Pékin.

La décision d'Ahmed Al-Fahad évite ainsi à Tokyo d'avoir à prendre une position tranchée sur le problème des « deux Chines ». *« Une fois de plus la diplomatie japonaise n'a pas adopté une attitude claire »* sur la question de Taïwan et de Pékin, a commenté le quotidien nippon *Asahi*. – *(Corresp.)*

AMÉRIQUES

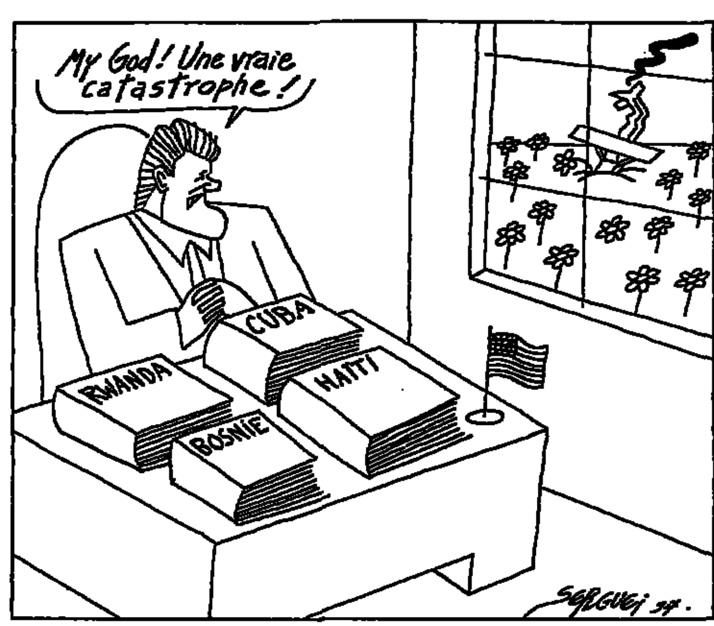
ÉTATS-UNIS

L'« avion de la Maison Blanche » avait trompé la vigilance des services de sécurité

WASHINGTON
de notre correspondante

Il est des moments, dans la vie d'un chef d'Etat et surtout de ses services de sécurité, qui ressemblent à un très mauvais rêve. Ce fut le cas lorsqu'un intrus pénétra en 1982 au petit matin dans la chambre de la reine d'Angleterre, à laquelle il fit un brin de causette sur le bout de son lit, après avoir escaladé les murs du palais de Buckingham sans être inquiété. Ce fut le cas lorsque le jeune Allemand Mathias Rust atterrit aux commandes d'un Cessna, une nuit de 1987, à deux pas du Kremlin, au nez et à la barbe de Gorbatchev et de l'armée soviétique.

Lundi 12 septembre, ce fut au tour des maîtres et gardiens de la Maison Blanche de connaître cet embarras, lorsqu'il fallut expliquer comment un autre petit Cessna avait, dans la nuit, trompant la vigilance des radars de la plus grande puissance du monde et sans rencontrer d'autre résistance que celle du mur sud de la célèbre demeure, pénétré dans l'enceinte de la Maison Blanche pour s'écraser à trente mètres du Bureau ovale, au pied des appartements présidentiels.



La famille Clinton, fort heureusement, n'y était pas, exilée par des travaux de réfection, depuis son retour de vacances, à Blair House, la résidence des hôtes officiels, de l'autre côté de Pennsylvania Avenue. Le pilote, Frank Corder, trente-huit ans, un homme au combat incertain contre l'alcool et la drogue, très perturbé par une séparation conjugale trois semaines plus tôt, est mort sur le coup, décapité. Il avait volé la veille au soir le petit monomoteur sur un aérodrome privé du Maryland voisin et, selon sa famille, qui ne lui connaissait aucune animosité politique, était sans doute un émule de Mathias Rust, dont il avait, à l'époque, admiré la renommée.

A dessein ou non, il évita la détection des radars en coupant les gaz et en volant très bas. Pas un coup de feu ne fut tiré. Lorsqu'ils virent l'avion arriver, les gardes de la Maison Blanche eurent tout juste le temps de courir se mettre à l'abri, *« et à vrai dire, il n'ont pas eu beaucoup de temps »*, a expliqué lors d'une conférence de presse, un peu piteux, le porte-parole des services secrets, Carl Myer : exactement quatorze secondes s'étaient écoulées entre le moment où l'avion était entré dans l'espace aérien interdit, autour de la Maison Blanche, et le moment où il se fracasse contre le mur, brisant au passage un magnolia planté sous la présidence d'Andrew Jackson, au début du XIXe siècle. Il était 1 h 49 du matin.

Le président, qui dormait du sommeil du juste, a été réveillé par son directeur de cabinet, Leon Panetta, qui l'a informé de l'incident, puis s'est rendormi. Plus tard, dans la journée, il a déclaré qu'il prenait cet incident *« au sérieux, parce que la Maison Blanche, c'est la maison du peuple, et qu'il appartient à chaque président de maintenir sa sécurité »*. *« La maison du peuple*, a promis M. Clinton, *restera un endroit sûr et ouvert. »* Le secrétaire au Trésor, Loyd Bentsen, dont dépendent les services de sécurité de la présidence, a ordonné une révision complète des procédures de sécurité, avec rapport sur son bureau dans les trois mois.

L'une des explications souvent avancées lundi sur la passivité des services secrets au moment de l'irruption de l'avion est que, lorsque le président est absent de la Maison Blanche – ce qui était le cas cette nuit –, les mesures de sécurité sont considérablement réduites. Les tireurs d'élite équipés de missiles Sting, par exemple, font relâche. Il y a vingt ans, à la même heure, un soldat contrarié s'était emparé d'un hélicoptère sur une base militaire, qu'il était venu poser sur la pelouse sud de la Maison Blanche. Les services de sécurité, cette fois-là, avaient réagi, le blessant par balles.

Mais s'il fut sombre pour les services de sécurité, lundi aura été un jour de gloire pour les SDF, les *« homeless »* comme on les appelle ici, uniques témoins de l'odyssée de l'avion car seuls à se trouver dehors à cette heure-là à Washington, ils avaient, le soir à l'heure des journaux télévisés, la vedette sur toutes les chaînes.

SYLVIE KAUFFMANN

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'angoisse à Sidi-Moussa

ALGER
correspondance

Cette année, les deux filles de Nadia ne retrouveront pas les bancs de leur lycée. A Sidi-Moussa, localité voisine de Blida, comme un peu partout dans les villes de la Mitidja, les établissements scolaires ont été la cible d'attaques terroristes, particulièrement destructrices, dans la nuit du 20 au 21 août, à la veille de la reprise du *« dialogue »* entre le pouvoir et l'opposition.

Mais, comme la plupart des habitants de Sidi Moussa, Nadia a d'autres soucis en tête. *« Cela faisait des semaines et des mois que je ne dormais plus,* confie-t-elle. *La nuit, j'errais d'une fenêtre à l'autre. La peur de rester coincée dans la ville, sans espoir d'en sortir, était devenue une obsession. »* Après de longues hésitations, elle et son mari ont finalement décidé de boucler leurs valises pour aller s'entasser, avec leur famille, dans un studio de la banlieue d'Alger.

« Tout a basculé en janvier, mais je croyais encore que la situation s'arrangerait. En février, il y a eu une sorte de trêve, mais après le ramadan, à la mi-mars, l'horreur a recommencé », explique Nadia. Dès le début de l'année, elle s'était résignée à porter le *hidjab* (voile islamique), au moins pour se rendre au bureau. *« De temps en temps, je coupais à travers champs, pour éviter les embouteillages que provoquent les vrais et les faux barrages »*, ceux des forces de l'ordre et ceux des groupes islamistes.

« Avec le voile, j'ai pu passer sans trop de problèmes les faux-barrages, ajoute Nadia. *C'est la gendarmerie qui devenait soupçonneuse. Il paraît qu'il y a de plus en plus de femmes voilées qui travaillent avec les terroristes. »* Au fil du temps, les choses se sont compliquées. Par voie d'affiches, les islamistes ont interdit aux femmes de conduire les voitures. Ils ne s'en sont pas tenus là : *« Au début, je pouvais recevoir mes amies chez moi à la seule condition qu'elles portent le hidjab,* précise-t-elle. *Mais ensuite, il ne nous a plus été possible de nous réunir. J'ai fini par ne plus parler qu'à ma voisine de palier »*.

La fête, « c'est péché »

En juin, Nadia avait organisé un goûter pour les camarades de ses filles, mais une voisine est venue interrompre la fête, sous prétexte que la musique est un *« péché »*. Elle a eu beau claquer la porte au nez de cette apprentie milicienne, l'angoisse s'est encore accrue. A l'en croire, pendant ce même mois de juin, trois adolescentes du quartier ont été enlevées, en pleine rue et n'ont, depuis lors, jamais réapparu. Quelques jours plus tard, de jeunes inconnus se sont présentés dans leurs familles pour offrir *« deux régimes de dattes par fille, en guise de dot »*.

Pourtant, Sidi Moussa a toutes les apparences d'une bourgade tranquille. Mais, à partir de 18 heures, *« on ne se montre plus à la fenêtre »*, assure Nadia. *« Un soir, j'ai cru que l'immeuble allait exploser. Nous étions encerclés par les chars de l'armée, qui tiraient contre les terroristes. »* Ces opérations militaires ne connaissent, pas plus ici qu'ailleurs, de vrais succès. Les groupes islamistes continuent de tenir le haut du pavé. *« Les cadavres mutilés, parfois décapités, ne se comptent plus »*, affirme la jeune femme qui ajoute que les pendaisons en public sont fréquentes.

En abandonnant son appartement, Nadia, qui a gardé son emploi à Alger, estime finalement s'en être bien tirée avec sa famille. Des voisins, qui eux aussi ont préféré partir, ont tout perdu, logement et travail. *« Notre immeuble s'est complètement vidé. Ce n'est plus qu'un immeuble fantôme »*, conclut-elle, la voix pleine de larmes.

DJAMILA TALBI

Un dirigeant du FLN blessé dans un attentat. – Les services de sécurité algériens ont annoncé, lundi 12 septembre, qu'un membre du comité central du Front de libération nationale (FLN), H'mida Mansri, avait été blessé par balles, le 6 septembre à Berrahal, près d'Annaba. C'est la première fois qu'une haute personnalité de l'ancien parti unique est victime d'un attentat. Cependant, des dizaines de responsables locaux et de militants de ce parti ont été assassinés. Le FLN, qui participe avec quatre autres partis politiques au dialogue en cours avec le pouvoir, est favorable à la participation du Front islamique du salut à ces concertations. – *(AFP.)*

Cinq villageois décapités. – Cinq habitants du village d'Amir-Aassas, près de Jijel, dans l'est du pays, auraient été assassinés et décapités, dans la nuit de jeudi 8 à vendredi 9 septembre, *« par un groupe de terroristes armés »*, a annoncé, lundi 12 septembre, le quotidien *El Watan*. Parmi les victimes figureraient un ancien combattant de la guerre d'indépendance et des *« parents d'agents des forces de l'ordre »*.

RWANDA

Le nouveau gouvernement affirme sa volonté d'accueillir réfugiés et émigrés

LE CAIRE
de notre envoyé spécial

« Nous voulons mettre fin à la politique qui a consisté, depuis la colonisation, à régler les problèmes du Rwanda en expulsant la population en excédent », a déclaré, lundi 12 septembre, au cours d'une conférence de presse au Caire, le ministre de la jeunesse, Patrick Mazimaka, chef de la délégation rwandaise à la Conférence internationale sur la population et le développement.

« Il y a actuellement deux millions de Rwandais à l'extérieur du pays, a-t-il expliqué. *Environ 500 000 en Ouganda, autant au Burundi, autant au Zaïre, enfin quelque 10 000 ou 20 000 en Tanzanie. Certains sont partis depuis les années 60, d'autres ont fui les massacres du printemps dernier. Nous les avons tous invités à rentrer en paix. Les frontières sont ouvertes à ceux qui ont fui par suite de la guerre comme aux anciens émigrés. »*

M. Mazimaka a indiqué qu'aucun calendrier n'avait été fixé pour ce rapatriement, qui dépend de la volonté des émigrés eux-mêmes. Le gouvernement rwandais, a-t-il rappelé, a entamé des négociations à ce propos avec les pays voisins, notamment le Zaïre. Il a toutefois ajouté : *« On sait bien que tous ceux qui ont fui n'ont pas participé aux massacres. Mais ceux qui y ont participé ne peuvent rester impunis et doivent subir le châtiment prévu par la loi. »*

Selon M. Mazimaka, le Rwanda dispose d'assez de terres pour nourrir toute sa population, exilés compris, mais a besoin d'argent pour l'alimentation en eau, la santé et les transports. Il devra, d'autre part, prendre des mesures pour tenter de ralentir la croissance de la population, qui est excessive.

G. H.

NIGÉRIA

Le général Abacha limoge le ministre de la justice

Le ministre de la justice Olu Onagoruwa a été démis de ses fonctions et remplacé par Michael Agbamuche, a annoncé, lundi 12 septembre, la télévision nationale, citant un communiqué de la présidence. M. Agbamuche prend également la place de M. Onagoruwa au Conseil provisoire de gouvernement (PRC), l'organe suprême du pouvoir. Il assumera également les fonctions de procureur général de l'Etat.

Olu Onagoruwa est le troisième membre du PRC a être limogé depuis le 22 août. Le chef de l'Etat, le général Sani Abacha, avait déjà écarté deux officiers supérieurs du PRC, le général Mohammed Chris Alli et l'amiral Allison Madueke, anciens chefs d'état-major de l'armée de terre et de la marine.

Le 31 août, à la suite de ces remaniements à la tête de l'Etat, la présidence avait annoncé son intention de *« restructurer et élargir »* le Conseil provisoire dans le but de donner une assise plus forte au régime militaire, ébranlé par la récente période de grèves et de tension politique. La semaine dernière, Olu Onagoruwa avait convoqué à Lagos une conférence de presse pour dénoncer la manière dont une nouvelle série de décrets draconiens avaient été promulgués à son insu (*le Monde* du 9 septembre).

D'autre part, la reprise du procès devant la Haute Cour fédérale du principal personnage de l'opposition, Moshood Abiola, a été de nouveau ajournée, lundi à Abuja, et repoussée à mardi. Arrêté depuis le 23 juin et accusé de trahison, Moshood Abiola s'était proclamé président du Nigéria quelque jours avant son arrestation. Il avait, selon toute vraisemblance, remporté l'élection présidentielle de juin 1993, annulée par les militaires. – *(AFP, Reuter.)*

LIBÉRIA

Les factions en guerre s'engagent une nouvelle fois à faire la paix

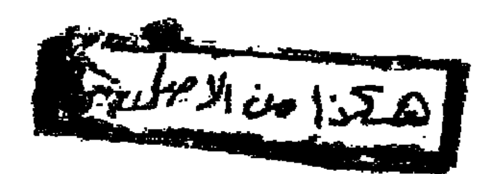
Les principaux protagonistes de la guerre civile qui ravage le Libéria depuis bientôt cinq ans se sont engagés une nouvelle fois, lundi 12 septembre, à Akosombo au Ghana, à cesser immédiatement les hostilités et à mettre en œuvre un plan de paix censé déboucher sur des élections générales à la fin de l'année prochaine.

L'accord a été signé à bord d'un yacht, ancré sur le lac Volta, par le chef du Front national patriotique (NPFL), Charles Taylor, par le président en titre du Mouvement uni de libération (ULIMO), Alhaji Kromah, et par le commandant des Forces armées libériennes (AFL), le général Hezekiah Bowen. Ce dernier faisait partie de la délégation du gouvernement de transition dont le chef, Philip Banks, ne figure pas parmi les signataires. Un « memorandum explicatif » joint au texte précise que M. Kromah a signé au nom des deux délégations de l'ULIMO – mandingue et krahn.

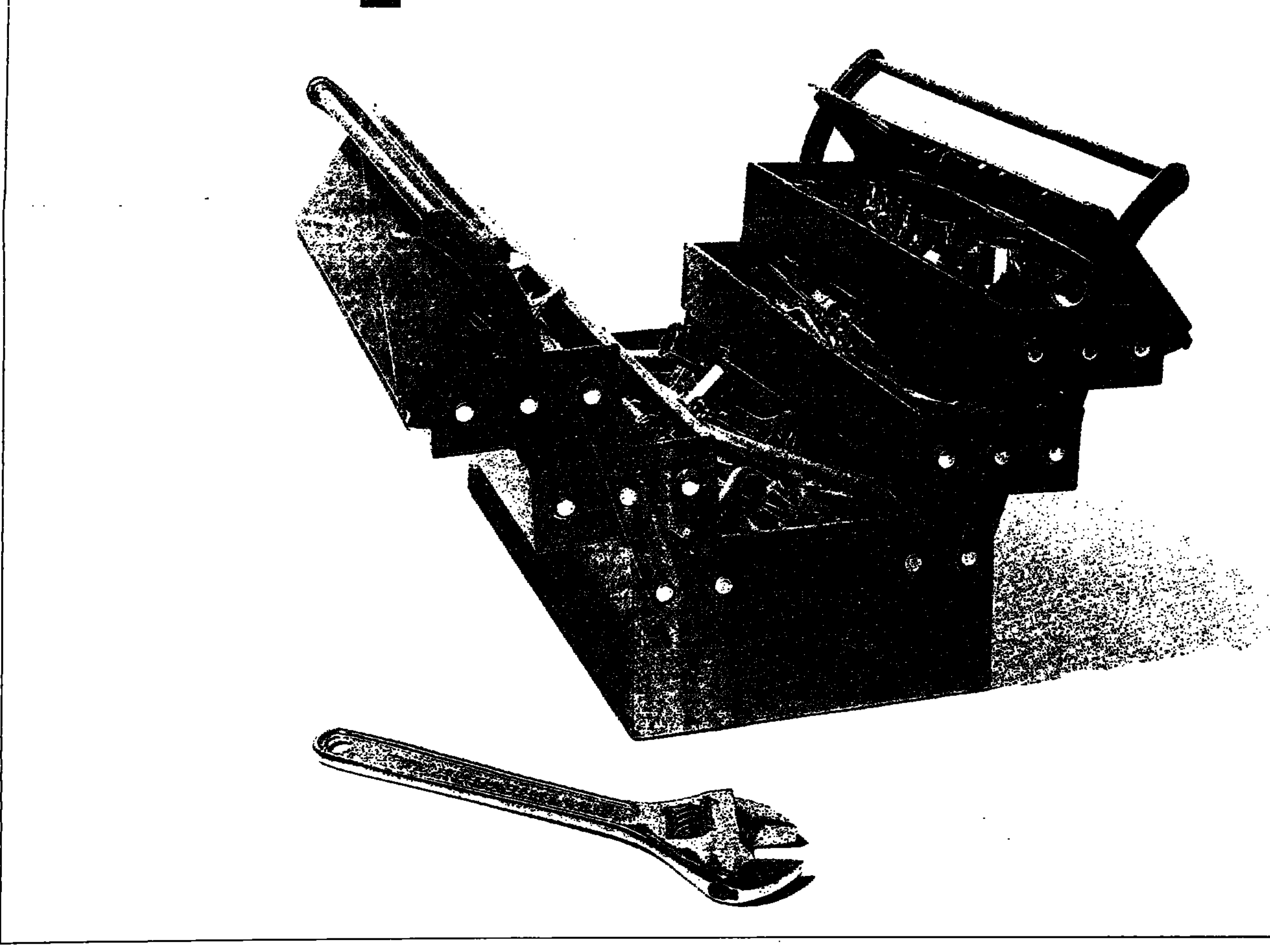
L'accord a également été paraphé par Trevor Gordon-Somers au nom de l'ONU, Obed Asamoah, ministre ghanéen des affaires étrangères, représentant le chef de l'Etat Jerry Rawlings, président en exercice de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et par le commandant en chef de la Force interafricaine (ECOMOG) déployée au Libéria, le général nigérian Abdulahi Mukhtar.

Les signataires sont convenus d'un *« cessez-le-feu immédiat »* et ont décidé que des élections présidentielle et législatives seraient organisées *« dans un délai d'un an »*, soit, au plus tard, en septembre 1995. Un nouveau Conseil d'Etat (présidence collégiale paritaire de transition) devrait être mis en place le 26 septembre à Monrovia.

Le nouveau Conseil sera composé de trois personnalités désignées par chacun des signataires (NPFL, ULIMO et AFL) de l'accord d'Akosombo, d'une autre personne nommée conjointement par le NPFL et l'ULIMO et d'un membre désigné par la « conférence nationale » libérienne. – *(AFP, Reuter)*



Et si Renault tombait en panne ?



Sans privatisation, sans alliance, Renault trop petit, trop seul, trop français.

Dans son nouveau numéro, l'Expansion mène l'enquête. Dans ce numéro aussi, l'Expansion lève le voile sur les maîtres de la finance mondiale, l'Expansion passe en revue l'armée secrète des candidats aux présidentielles, l'Expansion démontre pourquoi l'inflation ne repartira pas. Comme dans chaque numéro, l'Expansion, recherche, révèle, analyse et raconte librement les affaires pour tous ceux qui sont aux affaires. L'Expansion, un lundi sur deux.



La vie des affaires.

EUROPE

Mostar ou la volonté de renaissance bosniaque

Dans la cité d'Herzégovine réduite à l'état de ruines par de sanglants combats croato-musulmans, un Allemand s'est fait bâtisseur

MOSTAR

de notre envoyé spécial

« *Ils n'ont pas encore tourné la page.* » L'officier de la Force de protection de l'ONU contemple les ruines obscures de Mostar. Dans l'ancienne villa du maréchal Tito, sur l'immense terrasse dominant la Neretva, « casques bleus » et membres de l'administration européenne célèbrent la reconstruction d'un pont. La « fête » se déroule sur la ligne de front.

Mostar est plongée dans le silence. L'officier est songeur. « *Les combats se sont arrêtés*, murmure-t-il. *Demain, si nous ne réunifions pas très vite la ville, la guerre reprendra. Regardez ce gâchis ! Il va falloir en bâtir des ponts entre les êtres humains...* » Mostar est la ville la plus brisée de Bosnie-Herzégovine. Ici, les bâtiments ne sont pas transpercés, comme à Sarajevo. Ici, les immeubles sont à terre, les églises sont cassées, les mosquées pulvérisées, les maisons effondrées. Mostar est une ville de poussière. Plus de cent mille personnes y vivent ou y survivent, selon qu'ils sont croates – à l'ouest de la Neretva – ou musulmans – à l'est. Les Serbes sont installés sur les collines alentour, et leurs canons menacent toujours.

C'est dans cette cité de cendres et de haine que l'Union européenne est en train de mettre sur pied une administration. Alors que le cessez-le-feu est respecté, sous l'œil attentif de « casques bleus » espagnols, l'objectif est de redonner aux habitants de Mostar le goût d'y vivre ; et, peut-être un jour, d'y vivre ensemble. L'administration européenne, six semaines après son arrivée, travaille au rétablissement de l'eau, de l'électricité, à la reconstruction des ponts, et tente de convaincre les entrepreneurs locaux de participer à ces travaux, de rouvrir leurs usines et de retrouver leurs anciens employés. « *Ma priorité absolue est de donner du travail aux gens*, annonce Hans Koschnick, l'administrateur de Mostar. *Lorsqu'ils travaillent, ils ne se battent pas.* » « *Plus tard, ils réapprendront à travailler ensemble* », prédit, optimiste, l'ancien bourgmestre de Brême.

Le discours de M. Koschnick ne plaît pas à tout le monde. Samedi 10 septembre en fin de soirée, des miliciens croates ont tiré une roquette sur sa chambre d'hôtel (*le Monde* du 13 septembre). Hans Koschnick, soixante-cinq ans, était heureusement absent. Il est plus motivé que jamais. « *Il faut reconstruire la ville, les appartements*, martèle-t-il, *afin que tous ceux qui ont fui en Italie, en Allemagne, en Autriche puissent revenir. Puisque la majorité d'entre eux sont des couples mixtes, les habitants sont condamnés à vivre ensemble.* » « *Je veux faire de Mostar une cité unie et multi-ethnique* », conclut-il.

Police européenne

Et la réunification de Mostar a déjà démarré ; du moins dans le bureau de l'administrateur européen. Chaque matin, à 10 heures, les maires musulman, croate et serbe s'y retrouvent autour d'une tasse de café et d'une montagne de dossiers. Scène inimaginable dans toute autre ville de Bosnie-Herzégovine. « *Ils travaillent ensemble*, explique l'ancien édile allemand, *et leurs relations sont excellentes. Le problème est qu'ils ne peuvent pas encore le dire publiquement, car certains l'accepteraient mal* ».



Officiellement, Mostar est au cœur d'une zone démilitarisée. De chaque côté de la Neretva, qui coupe la cité en deux avant d'aller se jeter dans l'Adriatique, les combattants ont quitté la ville ou sont redevenus de paisibles civils. Porter l'uniforme ou les armes est dorénavant interdit. Certaines casernes, notamment à Mostar-Est, ont été transformées en école ou en boulangerie. Mais les armées sont toujours là, en retrait, prêtes à bondir à la moindre attaque, ou même à l'intérieur de Mostar, où les soldats ont troqué leurs insignes militaires contre des écussons de la « police ». Il y a environ 2 000 « policiers », croates et musulmans, qui sillonnent la ville en permanence. Et les milliers de jeunes gens qui déambulent de café en café ont conservé leurs armes et leurs uniformes chez eux. En moins d'une heure, ils peuvent redevenir les miliciens qu'ils furent deux années durant.

Officiellement toujours, Hans Koschnick est le chef de la police. Il a à sa disposition une « police européenne », composée pour l'instant d'Allemands et de quelques gendarmes français, qui doivent « encadrer » les policiers locaux. « *Dans quelques mois*, dit-il, *j'aurai deux cents policiers étrangers et je veux limiter la police locale à environ sept cents hommes. Tous seront payés par l'Union européenne. Si j'y parviens, je serai le maire le plus puissant de la planète.* »

« *M. Koschnick a ce mandat qui manque cruellement à la FORPRONU*, constate un officier. *Il peut prendre des décisions et les faire appliquer, sans attendre l'accord des responsables politiques de chaque camp. Sur le papier, il a un réel pouvoir, celui d'un gouverneur au temps des colonies.* » Pour l'instant, ce pouvoir reste théorique. Mais l'administration européenne n'est arrivée que depuis six semaines, et son mandat est de deux ans. Hans Koschnick, déjà très populaire dans les quartiers musulmans, ne désespère pas de convaincre les Croates des bienfaits de la tutelle européenne sur Mostar.

« *Nous ne revivrons jamais ensemble*, pense Dzenana, une jeune Musulmane expulsée de la rive ouest par les milices croates. *Je les hais ! Regardez ces cimetières, regardez ces tombes, il y a eu trop de morts. Jamais nous ne pourrons leur pardonner, jamais nous n'oublierons...* » Sur les 100 000 habitants de Mostar, 50 000 ne vivent pas dans la même maison qu'au début de la guerre. Ces réfugiés, ces déracinés sont les premiers – Croates ou Musulmans – à ne pas vouloir arrêter la guerre. Ils combattent pour retrouver leur foyer, qui se trouve de l'autre côté de la rivière ou dans les campagnes environnantes. « *Le problème des réfugiés est aussi primordial que le problème ethnique*, note Jerrie Hulme, le chef de la délégation du HCR (Haut-Commissariat pour les réfugiés). *Les gens qui n'ont pas perdu leur maison sont prêts à revivre avec leurs ennemis.* » La tension parfois monte, à l'intérieur du camp croate ou du camp musulman, entre les habitants et les réfugiés. « *Il est aussi difficile de les unir que d'unir l'Est et l'Ouest* », constate Jerrie Hulme.

Un test pour la fédération

L'arrivée de l'administration européenne à Mostar est le premier véritable test pour la fédération croato-musulmane, créée en mars 1994 sous la pression des Etats-Unis. Les canons se sont tus, mais dans toute l'Herzégovine, ainsi qu'en Bosnie centrale, le conflit menace de reprendre à la moindre étincelle. Les Croates de Bosnie, frustrés que l'accord de Washington leur a enlevé la victoire espérée, préfèrent toujours miser sur une unification avec la Croatie plutôt qu'avec ces Musulmans qu'ils détestent. « *Notre rôle ici sera de stabiliser cette fédération*, pense Hans Koschnick. *Si un jour les gens de Mostar revivent ensemble, après s'être si cruellement battus, si un jour ils élisent démocratiquement un seul maire pour la ville, alors la fédération vivra.* »

Mostar fait donc office de laboratoire de la réconciliation. Personne, cependant, ne paraît croire en la paix, même ceux qui la désirent intensément. « *En admettant que le cessez-le-feu continue d'être respecté avec les Croates*, dit un homme, *alors la guerre recommencera avec les Serbes.* » La population a le sentiment qu'elle ne maîtrise pas son destin. « *La guerre, la paix, cela se décide à Zagreb, à Belgrade, à Sarajevo, pas à Mostar*, poursuit-il. *Nos dirigeants décident de notre sort, et nous ne pouvons pas refuser d'obéir.* »

A l'est de la Neretva, les Musulmans tentent de reprendre goût à la vie, après deux années de bombardements serbes puis croates. « *Il y a quelques mois*, se souvient le « premier ministre » de Mostar-Est, Rusmir Cicic, *nous mangions l'herbe des pelouses mélangée avec le peu de farine qu'apportaient les rares convois humanitaires.* » Aujourd'hui, les habitants balaient les décombres, et un boucher nettoie sa vitrine miraculeusement intacte. A l'ouest, les Croates profitent de l'aide de la Croatie. Tous les cafés sont ouverts, et les miliciens désœuvrés passent leurs journées aux terrasses. Trois jeunes gens dévoilent en riant leurs cicatrices à des demoiselles.

Au milieu coule une rivière où les enfants se baignent. La Neretva scintille en cette fin d'été, Mostar est silencieuse et attend. La ville du Sud attend la guerre, à moins que l'idée folle d'une Europe en miniature ne devienne une réalité.

RÉMY OURDAN

ROUMANIE

Bucarest tente de lutter contre le trafic d'enfants

Le premier procès contre des étrangers accusés de sortir illégalement un enfant de Roumanie va s'ouvrir le 14 septembre à Bucarest. Un procès qui illustre la difficulté des autorités à réglementer la délicate question des enfants orphelins ou abandonnés, qui a beaucoup ému l'opinion internationale après la chute de Nicolae Ceausescu

BUCAREST

de notre correspondant

Bernadette et Adrian Moosley ont été interpellés, début juillet, alors qu'ils tentaient de sortir clandestinement de Roumanie un bébé « acheté » 6 000 dollars à ses parents mineurs. Les inculpés risquent cinq ans de prison à l'issue d'un procès dont la première audience, d'abord prévue pour le 2 septembre, a été reportée au 14 septembre. La justice roumaine entend que ce jugement soit « *exemplaire* » afin, selon le procureur chargé du dossier, « *de lutter contre les filières de trafic d'enfants* ».

C'est la première fois en Roumanie que des ressortissants étrangers sont poursuivis pour adoption frauduleuse d'un enfant roumain. Derrière cette affaire qui provoque l'émotion apparaît la difficulté, pour les autorités de Bucarest, à mettre sur pied une politique de protection de l'enfance.

Le risque que ce phénomène prenne de l'ampleur est réel, même si, pour le moment, la justice n'a trouvé que quatre cas similaires à celui des Moosley. « *Pendant les dix-huit mois suivant la révolution, plus de dix mille enfants roumains ont été adoptés par des étrangers* », rappelle Alexandru Oproiu, président du Comité roumain d'adoption (CRA), organisme de surveillance créé en 1991 à la suite des abus commis à cette époque. Ce boom sur l'adoption faisait suite aux images diffusées dans le monde entier de ces enfants hagards, laissés à eux-mêmes dans quelque sept cents « mouroirs » répartis dans tout le pays. « *Beaucoup de personnes à l'Ouest ont conservé cette idée que les Roumains n'aiment pas leurs enfants et qu'en adopter leur rend service, même au mépris des lois* », constate un observateur.

La mobilisation de plus de 1 200 organisations caritatives, motivées par la noblesse de la cause ou attirées par le demi-milliard de francs que l'aide internationale a déversé sur les orphelinats, a permis d'élever considérablement le niveau des établissements, dont maintenant 10 % seulement restent dans un état insatisfaisant.

Tout n'est pas résolu pour autant. « *A l'entrée des institutions, le robinet est grand ouvert et il est fermé à la sortie* », s'inquiète François de Combret, président de l'association française SERA (Solidarité enfants Roumanie abandonnés). De fait, le placement familial n'est guère développé.

2 % des nouveau-nés abandonnés

L'adoption par des familles roumaines se heurte aux difficultés matérielles d'une population qui, selon l'UNICEF, vit pour moitié sous le seuil de pauvreté. Quant aux adoptions étrangères, elles ne se font qu'au compte-gouttes. Les deux tiers d'entre elles (1 000 enfants ont été adoptés en 1994) sont d'ailleurs à la limite de la légalité grâce à la complicité intéressée d'avocats et de juges, affirme-t-on au SERA.

Résultat, la « *machine à abandon* » tourne à plein. « *L'Etat, qui, auparavant, offrait de prendre en charge les enfants, a totalement déresponsabilisé l'acte d'abandon* », explique Olivier Fenichiu, directeur du programme d'aide à l'enfance pour l'organisation suisse Terre des Hommes. « *On continue à placer un enfant dans un orphelinat comme en France on met un objet au mont-de-piété* », résume M. de Combret. Pour preuve, près de 2 % des nouveau-nés ont été abandonnés au cours des trois dernières années. Autant que sous Ceausescu, et leur avenir paraît tout aussi sombre. Leur placement est en effet synonyme de « mort civile », 99 % des enfants abandonnés restant dans les institutions jusqu'à leur majorité, âge auquel ils sont jetés à la rue.

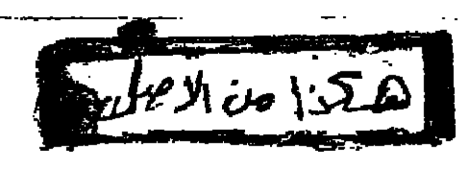
Bucarest tente pourtant de lancer un véritable programme de protection de l'enfance avec l'aide de l'Union européenne. La Banque mondiale vient, quant à elle, d'allouer 32,1 millions de dollars, notamment pour établir un réseau de centres de planning familial. Mais ces actions ne porteront leurs fruits qu'à long terme. En attendant, et en l'absence de toute solution miracle, ces enfants ressemblent fort à ceux d'une génération sacrifiée.

CHRISTOPHE CHATELOT

ITALIE : arrestations dans les milieux pharmaceutiques. – Une vingtaine de médecins et de responsables italiens de laboratoires pharmaceutiques étrangers opérant en Italie ont été arrêtés, lundi 12 septembre en Italie, pour une affaire de corruption. Selon le substitut du procureur de Palerme, Salvatore De Luca, le délit était organisé au niveau national, l'enquête n'ayant, pour l'instant, « *découvert que la pointe de l'iceberg* ». – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : attentat loyaliste à Dublin. – La Force des volontaires de l'Ulster (UVF), une milice protestante d'Irlande du Nord, ont revendiqué un attentat à la bombe qui a fait deux blessés légers, lundi 13 septembre, dans une gare de Dublin. L'UVF avait prévenu à l'avance la police de la République d'Irlande de la présence de sept engins explosifs dans toute la ville. La police n'a pas découvert les six autres bombes. – *(AFP.)*

UKRAINE : le président de Crimée propose de négocier. – *Le* président de Crimée Iouri Mechkov a cherché, lundi 12 septembre, à apaiser la crise constitutionnelle dans cette péninsule du sud de l'Ukraine, en proposant au Parlement criméen, dont il avait prononcé la veille la dissolution, d'entamer des négociations. M. Mechkov a toutefois posé comme condition l'annulation par le Parlement de textes votés le 7 septembre qui limitaient ses pouvoirs. Il a annoncé la création d'un conseil présidentiel destiné à élaborer une nouvelle Constitution. – *(AFP.)*



PROCHE-ORIENT

Un an après les accords de Washington

Le conflit israélo-palestinien est moins meurtrier

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Un peu moins de morts, moins de blessés, moins de prisonniers. Un an après le premier accord entre Israël et l'OLP, Betselem, principale organisation israélienne des droits de l'homme, dresse un constat relativement encourageant, dans un rapport rendu public lundi 12 septembre. Depuis le 13 septembre 1993, date à laquelle Itzhak Rabin et Yasser Arafat se sont serré la main à la Maison Blanche, jusqu'à la fin du mois d'août 1994, 171 Palestiniens ont été tués par des Israéliens et 58 Israéliens (dont 12 soldats) l'ont été par des Palestiniens. Comparés à la période correspondante, du 14 septembre 1992 au 31 août 1993, ces chiffres font ressortir plusieurs phénomènes.

D'abord, *« une baisse d'environ 30 % du nombre de Palestiniens tués par les forces de sécurité dans les territoires occupés »*. Bien entendu, remarque Betselem, c'est surtout à partir des accords du Caire, le 4 mai dernier, et du redéploiement de l'armée israélienne hors des zones autonomes de Gaza et Jéricho, que le déclin de la violence est perceptible. De mai à la fin août, 13 Palestiniens ont été tués par des soldats dans l'ensemble des territoires occupés, contre 76 lors des quatre mois précédents.

La tendance est évidemment moins sensible en ce qui concerne les Palestiniens tués par des civils israéliens – des colons pour l'essentiel : 45 morts ont été répertoriés par l'organisation, contre une dizaine *« seulement »* lors des douze mois précédents. Il est vrai qu'à lui seul, en février dernier, un colon, Barouch Goldstein, a tué 29 personnes lors du massacre de la mosquée d'Hébron...

Suite à cette tragédie, les civils israéliens, à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés, ont payé un tribut plus lourd que les années précédentes. Sur les *46 décès enregistrés, 22 l'ont été* dans les territoires – nombre à peu près équivalent à celui de 1993 – et 24 à l'intérieur même d'Israël, ce qui représente un triplement du nombre des victimes. Deux attentats à la bombe, commis en représailles après le massacre d'Hébron, ont fait douze morts civils en Galilée, à Afula et Hadera.

Poursuite des violations des droits de l'homme

Selon Peace Watch, une autre organisation israélienne, créée peu après le 13 septembre 1993, la majorité des attentats meurtriers commis depuis deux ans par des Palestiniens l'ont été par des militants du Mouvement de la résistance islamique, Hamas : 26 sur 49 en 1992-1993, 45 sur 65 depuis septembre 1993. S'appuyant sur des chiffres fournis par l'armée, Peace Watch note cependant une forte baisse du nombre d'Israéliens blessés, légèrement ou grièvement, dans des incidents liés à l'Intifada : 463 contre 633 pour la période précédente.

Ces statistiques sont toutefois insuffisantes pour prendre la mesure des changements qui sont intervenus depuis un an. D'abord parce que les choses n'ont véritablement commencé à bouger qu'avec la mise en œuvre des accords du Caire, il y a quatre mois, à Gaza et Jéricho. Ensuite, parce qu'à l'heure actuelle 90 % des territoires palestiniens, occupés depuis 1967 par Israël, le sont toujours.

Pour un peu plus de la moitié des Palestiniens – puisque les enclaves de Gaza et Jéricho sont habitées par moins d'un million de personnes –, les accords d'Oslo n'ont pas vraiment changé quoi que ce soit à la vie. Depuis un an, remarquent les juristes de Betselem, les autorités israéliennes *« ont continué de traiter les Palestiniens (...) de manière arbitraire »*, d'avoir recours à *« des méthodes d'interrogatoire illégales »*, de confisquer les terres, de limiter la liberté d'expression.

Un progrès cependant : le nombre de Palestiniens détenus dans les camps de l'armée est passé de 6 227 en septembre 1993 à 2 356 début août 1994. Ces chiffres ne comprennent pas les Palestiniens détenus dans les prisons civiles israéliennes – lesquels seraient au moins aussi nombreux. Le ministère concerné refuse de répondre aux questions de Betselem et l'armée, encore une fois directement mise en cause par l'organisation, a réservé ses commentaires pour quelques jours.

PATRICE CLAUDE

Yasser Arafat se félicite de progrès « inimaginables »

Le chef de l'OLP, Yasser Arafat, a qualifié, lundi 12 septembre, d'*« inimaginables »* les progrès enregistrés depuis la signature, le 13 septembre 1993 à Washington, de la Déclaration de principes entre Israël et l'OLP.

« Personne n'aurait pu imaginer alors de tels progrès », a affirmé M. Arafat aux journalistes, à l'issue d'entretiens au quartier général de l'Autorité palestinienne à Gaza avec le ministre israélien des finances, M. Avraham Shohat. *« Certes, il y a des problèmes, mais c'est la vie, et la paix des braves doit permettre de faire face aux obstacles. Ensemble, nous les surmonterons. Cette paix exige de nous tous des efforts et des sacrifices, pour le bien de nos peuples, de nos enfants et des nouvelles générations »*, a-t-il ajouté.

A l'occasion du premier anniversaire de la Déclaration de principes, le président américain Bill Clinton a lancé lundi un nouvel appel pour que soit mis fin au *« boycottage arabe d'Israël »*.

« Progrès vers une paix globale »

Il a affirmé *« espérer »* et *« croire »* que *« de plus grands progrès encore vers une paix globale »* entre Israéliens, Palestiniens, Syriens, Jordaniens et Libanais seront réalisés au cours de l'année à venir.

Alors que les pays fournisseurs d'aide aux Palestiniens devaient se réunir mardi à Oslo, le vice-président américain, Al Gore, a annoncé que l'Agence pour l'investissement privé hors des Etats-Unis avait accordé des financements ou garanti les risques pour cinq projets à Gaza et en Cisjordanie, représentant 90 millions de dollars d'investissements américains. L'agence a promis de fournir 125 millions de dollars aux sociétés américaines investissant en Cisjordanie et à Gaza. Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, qui devrait effectuer une nouvelle tournée au Proche-Orient en octobre, a adressé une lettre à M. Arafat lui promettant de *« tenter de lever les difficultés »* qui ont fait capoter vendredi dernier à Paris une réunion des pays donateurs (*le Monde* daté 11-12 septembre).

En France, Denis Bauchard, directeur de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au ministère des affaires étrangères, a souligné qu'il était *« indispensable que l'aide internationale arrive vite et bien »*. Lors d'un colloque organisé à l'UNESCO, M. Bauchard a indiqué que l'aide de la France aux territoires palestiniens s'élève cette année à 200 millions de francs. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Fin du voyage à Paris du président Jiang Zemin

M. Balladur prône la « sérénité » entre la France et la Chine

« Il est important que nos pays évoquent dans la sérénité les conceptions qui sont les leurs dans le domaine du respect des principes universels des droits de l'Homme que la communauté internationale s'est fixé pour règle », a déclaré, lundi 12 septembre, le premier ministre français à l'issue d'un déjeuner offert à l'hôtel Matignon en l'honneur du président chinois Jiang Zemin, dont s'achevait le séjour en France.

Edouard Balladur a encore estimé que *« les conditions d'une coopération exemplaire »* entre les deux pays *« sont à présent réunies »*. La réconciliation bilatérale, après plus de deux ans de relations tendues à la suite de la vente de frégates et de Mirage 2000 à Taïwan, avait été scellée par la visite à Pékin, au mois d'avril, du premier ministre français. Lors de ce voyage, marqué par l'arrestation ostentatoire de plusieurs dissidents chinois, M. Balladur avait remis aux dirigeants de Pékin une liste d'une vingtaine d'opposants emprisonnés. Lors d'un entretien, avant le déjeuner, avec M. Jiang, M. Balladur a noté que deux des plus importantes personnalités figurant sur cette liste avaient été libérées. Il a donc souhaité *« que l'on poursuive dans cette voie »*, indique-t-on à Matignon.

S'agissant des perspectives de coopération, M. Balladur a salué le *« nouveau départ »* donné aux échanges franco-chinois. La visite de M. Jiang a été marquée par la signature de près de 16 milliards de francs de contrats ou de lettres d'intention. La principale affaire (*virtuellement* : 11 milliard de francs) concerne la construction, à Shanghaï, d'une raffinerie et d'un réseau de distribution pétrolier. Une lettre d'intention en ce sens a été signée avec Elf Aquitaine.

Le chef du gouvernement français a annoncé que plusieurs ministres se rendraient en Chine *« dans les prochains mois »*.

Dans le cadre du Partenariat pour la paix

Treize pays de l'Ouest et de l'Est participent à des manœuvres organisées par l'OTAN

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Les premières manœuvres terrestres organisées par l'OTAN en Europe de l'Est dans le cadre du Partenariat pour la paix ont un caractère essentiellement symbolique. Engagées lundi 12 septembre dans la région de Poznan, à l'ouest de la Pologne, et baptisées « Cooperative Bridge », elles réunissent, sous la supervision du chef des forces unies de l'OTAN en Europe centrale, le général Helge Hansen, un millier d'hommes de treize pays, dont sept appartenaient naguère au pacte de Varsovie : la Pologne, Bulgarie, la République tchèque et la Slovaquie, la Roumanie, mais aussi la Lituanie et l'Ukraine.

Les Russes, invités, ont décliné l'offre. Sans doute pour leur éviter tout motif d'irritation, les Occidentaux ont modifié l'objet de l'exercice. Au lieu de manœuvres de combat envisagées initialement, il n'est prévu désormais que de s'entraîner à des opérations communes de maintien de la paix – un peu sur le modèle de ce qu'Américains et Russes viennent de faire bilatéralement sur le territoire russe.

La Pologne, qui s'est portée volontaire pour cette « première », souhaite évidemment que ce premier pas soit suivi d'autres. *« Les manœuvres auront un caractère essentiellement politique »*, a ainsi déclaré le ministre polonais de la défense, l'amiral Kolodziejczyk. *« Nous les considérons comme le début de la mise en œuvre du Partenariat pour la paix qui nous permettra, j'espère, d'adhérer à l'OTAN avant la fin de ce siècle. »*

Des déclarations contradictoires à cet égard sont venues de Washington ces derniers temps. Le vice-président Al Gore a ainsi présenté, vendredi 9 septembre, l'élargissement de l'OTAN vers l'Est comme une certitude, expliquant qu'il *« ne serait dirigé contre personne »*, se ferait « de manière transparente », et serait accompagné *« de consultations intensives avec toutes les parties intéressées »*, c'est-à-dire bien entendu avec Moscou. Le responsable du secteur européen au conseil de sécurité des Etats-Unis, Alexander Vershbow, est même allé plus loin, en affirmant que l'élargissement pourrait concerner *« un ou deux pays »* dès *« le début du second mandat de Bill Clinton »*.

J. K.

Le président philippin à Paris

Le programme de la visite de Fidel Ramos

Le président philippin Fidel Ramos est arrivé, mardi 13 septembre, dans la matinée, à Orly. Il devait en fin de matinée inaugurer l'exposition « On a retrouvé le trésor du *San-Diego* », à la Grande Halle de La Villette. Un déjeuner devait être ensuite donné à l'Elysée par le président de la République française. Dans l'après-midi, M. Ramos devait rencontrer le premier ministre, Edouard Balladur. Le président philippin sera reçu dans la soirée au Quai d'Orsay par Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, pour un dîner officiel.

La journée de mercredi 14 commencera par un petit déjeuner avec le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, à l'hôtel de Lassay. Après une visite au Musée de l'Homme, M. Ramos s'entretiendra avec le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, Bernard Cambournac. Il aura ensuite l'occasion de prononcer une allocution après un déjeuner au siège de la Chambre de Commerce et d'industrie.

Dans l'après-midi du 14, il rencontrera Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, avant de retrouver la communauté philippine de France dans un grand hôtel parisien. Le président Ramos sera, pour le dîner, l'hôte du ministre du travail, Michel Giraud. Il décollera jeudi pour Bruxelles.

En tournée dans la zone franc

Michel Roussin préconise « un nouveau contrat pour l'Afrique »

Le ministre français de la coopération, Michel Roussin, qui effectue à partir de mercredi 14 septembre une tournée au Tchad, au Congo et au Togo, a préconisé lundi *« un nouveau contrat pour l'Afrique »* qui permette à ce continent de mieux se développer et de se stabiliser après la dévaluation du franc CFA et la tragédie du Rwanda.

Recevant les chefs de mission de coopération et d'action culturelle en poste dans trente-sept pays, en majorité africains, le ministre a souhaité que l'Afrique évolue davantage encore vers l'*« Etat de droit »*. Il assistera jeudi, à Brazzaville, à la réunion ministérielle de la zone franc qui a lieu tous les six mois.

ASIE

THAÏLANDE

Affaire d'Etat autour d'un vol de bijoux

BANGKOK

de notre correspondant

La récente suspension de deux généraux de la police thaïlandaise et l'inculpation, lundi 12 septembre, de l'un d'eux sont les ultimes rebondissements d'un vol, survenu en 1989 à Bangkok, de bijoux appartenant à la famille royale saoudienne. Désormais, tous les ingrédients d'un feuilleton à rebondissements sont présents dans cette affaire, à telle enseigne que le premier ministre Chuan Leekpai l'a comparée au *Ramayana*, le grand roman épique hindou. Il s'agit aussi d'une affaire d'Etat, puisque la crédibilité de la police est mise en cause. Dernier épisode en date : le meurtre, camouflé en accident de voiture, de l'épouse et du fils d'un témoin, Santi Sritanakham, qui se cache lui-même depuis des semaines.

Tout a commencé, voici donc cinq ans, dans un palais d'Arabie, avec le vol, par un employé thaïlandais du prince Faïçal Bin Fahd, fils du roi Fahd, de 90 kilos de bijoux, *dont un diamant de 50 carats*. Montant estimé du butin : 20 millions de dollars. Alertées, les autorités de Bangkok ont prestement retrouvé montres en or incrustées de diamants et autres colliers de pierres précieuses et les ont restitués en fanfare.

La mariée, pourtant, était trop belle : les Saoudiens ont assuré que les deux-tiers des objets manquaient et qu'une partie de ceux qui avaient été restitués étaient des faux ! Depuis, l'enquête, relancée, a connu maintes péripéties. En 1990, le voleur a été arrêté et condamné à cinq ans de prison. Mais, toujours selon les Saoudiens, 80 % des bijoux restitués à cette nouvelle occasion étaient encore des faux...

L'enquête a été rouverte en 1991 et les Thaïlandais, après avoir impliqué un haut fonctionnaire de la police, ont rendu aux Saoudiens pour 120 000 dollars de bijoux. Cependant, les relations bilatérales avaient tourné au vinaigre, d'autant *que, sans relations apparentes*, quatre diplomates et un homme d'affaires saoudiens ont été assassinés à Bangkok en 1989 et 1990. L'Arabie a refusé de renouveler les contrats de dizaines de milliers d'immigrés, privant ainsi Bangkok de millions de dollars de recettes en devises. Pourtant, Mohammed Said Khoja, un chargé d'affaires haut en couleur, avait été nommé dès le début pour tenter d'obtenir une conclusion de l'enquête.

Au fil des ans, une quinzaine d'officiers supérieurs de police – dont celui qui avait été chargé de l'enquête – ont été interrogés et même inculpés. Un jour, les enquêteurs se sont intéressés de près à quelques antiquaires, dont Santi Sritanakham, témoin important. En août, deux semaines après leur disparition, l'épouse et le fils, âgé de quatorze ans, de Santi ont été retrouvés morts dans leur voiture. Selon des témoignages, il s'agirait en fait d'un assassinat, les victimes ayant été achevées à coups de barres de fer. Ce sont ces témoignages qui ont conduit à l'inculpation du général Sophon Savikhamin, un temps chargé de l'enquête.

Cette ultime percée des enquêteurs, et l'arrestation de six suspects du double meurtre camouflé en accident, sont attribuées par certains à la détermination d'un nouveau directeur de la police. Nommé fin 1993, Pratin Santiprapop voudrait aboutir avant de prendre sa retraite en octobre. Mais, lundi, relaché moyennant une caution de 40 000 dollars, le général Sophon a, de nouveau, déclaré que c'était Pratin, et non lui-même, qui avait commandité l'enlèvement des deux victimes. Il a même ajouté avoir alerté dès le 23 août le chef du gouvernement. Démentant ces accusations, Pratin a affirmé qu'il allait intenter un procès en diffamation à Sophon.

Apparemment furieux de ce scandale qui éclabousse la police, le premier ministre en a tiré la leçon en déclarant, selon le *Sunday Post* : *« L'image de la police est en ruines. S'il n'y a pas de gens bien dans ce département pour résoudre les problèmes, en qui le public peut-il placer ses espoirs ? »*

JEAN-CLAUDE POMONTI

JUSTICE

L'enquête sur le financement du Parti républicain

Le PDG de Pont-à-Mousson a été entendu par le juge Van Ruymbeke

M. Marc de Nadaillac, PDG de Pont-à-Mousson, a été entendu par le juge Renaud Van Ruymbeke, lundi 12 septembre, à Rennes (Ille-et-Vilaine), pendant trois heures. A la suite de cette audition, le magistra a demandé au Parquet général de poursuivre M. de Nadaillac pour subornation de témoins.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avait confié au conseiller Van Ruymbeke, en mai 1993, la charge d'instruire le dossier d'une commission de 4,4 millions de francs versée en 1988 par la filiale nancéienne de Saint-Gobain pour obtenir un marché d'adduction d'eau à Nantes. Le magistrat avait découvert l'existence de cette commission _ qui, après un passage en Suisse, aurait été remise à un conseiller municipal PR de Nantes. _ alors qu'il instruisait une autre affaire concernant notamment l'homme d'affaires nantais René Trager et l'ancien ministre socialiste des affaires sociales Georgina Dufoix.

Peu après, M. Van Ruymbeke avait mis en examen trois dirigeants de Pont-à-Mousson – l'ancien directeur Bernard Novel, ansi que deux de ses anciens collaborateurs, Pierre Blayau, directeur général, et Louis Pierquin, directeur commercial – pour *« trafic d'influence »*. Ce sont les explications des deux premiers sur les modalités de paiement des 4,4 millions à partir d'une filiale de Saint-Gobain au Brésil qui l'avaient conduit – sans grand succès – à s'intéresser à un compte numéroté ouvert par Pont-à-Mousson dans une banque de Genève, puis, de façon quasi mécanique, à inculper Jean-Louis Beffa, le PDG du groupe Saint-Gobain.

Deux logiques

DANS l'empoignade qui oppose le juge Renaud Van Ruymbeke aux dirigeants de Pont-à-Mousson autour d'un compte couvert par le secret bancaire, deux logiques s'affrontent. Celle, judiciaire, du magistrat rennais, qui cherche à vérifier les affirmations des responsables de la société lorraine. Une logique qui l'a déjà conduit à enquêter un peu partout et à passer, au fil des affaires qu'il lève, des comptes et mécomptes de René Trager à ceux de Georgina Dufoix, de Pont-à-Mousson, du PR et de Gérard Longuet...

Côté Pont-à-Mousson-Saint-Gobain, c'est, bien évidemment, la logique d'entreprise qui prévaut. C'est elle qui explique l'attitude *a priori* paradoxale de ses dirigeants qui, après avoir donné sans rechigner leur version des faits au magistrat, refusent de lui accorder les moyens de la vérifier. Cette stratégie a, si l'on peut dire, le mérite de la clarté. Interrogé, mardi 6 septembre, à Nancy, le PDG de Pont-à-Mousson et numéro deux de Saint-Gobain, Marc de Nadaillac, avait affiché une volonté d'opacité délibérée. Une attitude qu'il aurait confirmée, lundi 12 septembre à Rennes, devant le juge, allant jusqu'à reconnaître qu'il avait interdit à ses subordonnés de parler aux enquêteurs.

On est, dès lors, en droit de s'interroger sur la nature des secrets qui peuvent justifier que soit ainsi, délibérément, et au grand jour, affirmé un tel souhait de mettre en échec la justice. La réponse est simple. Comme toutes les grandes entreprises engagées dans la conquête de marchés étrangers, Pont-à-Mousson (qui fait une grosse partie de son chiffre d'affaires hors de France) utilise, pour améliorer ses chances, des « intermédiaires » locaux qu'elle récompense susbtantiellement. C'est à la rétribution de ces « intermédiaires » qu'aurait servi le compte en question. Rien là de bien mystérieux puisque ce système est admis par le ministère français des finances et les commissions déclarées aux douanes. Reste qu'il est hors de question pour certains intermédiaires – ministres, princes ou notables au-dessus de tout soupçon – de voir publiquement leur nom associé à de telles pratiques.

Si tel devait être le cas, Pont-à-Mousson y perdrait sans doute, dans un monde où ces pratiques sont devenues la règle, pas mal de sa crédibilité et... de marchés. Mais la justice – celle devant laquelle tous les citoyens sont supposés être égaux – peut-elle s'accommoder de pareilles considérations ?

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

L'affaire du « casse électoral » à la permanence de Pierre Botton

Bernard Sarroca renvoyé devant le tribunal correctionnel pour « complicité de vol avec effraction »

Le dossier Sarroca est enfin sur le point de connaître son épilogue judiciaire avec la signature de l'ordonnance de renvoi signée, vendredi 9 septembre, par le juge lyonnais Jacques Hamy. Outre les trois coauteurs supposés du vol avec effraction commis à la permanence électorale de Pierre Botton, gendre de Michel Noir, en janvier 1991, deux complices sont renvoyés devant le tribunal correctionnel dont Bernard Sarroca, alors chef de cabinet du maire de Lyon, considéré comme le commanditaire de l'opération.

LYON

de notre bureau régional

L'affaire Sarroca qui, avec le recul du temps, apparaît comme le prélude rocambolesque des affaires lyonnaises, va enfin être jugée. Démentant ainsi la rumeur de non-lieu longtemps orchestrée. Il aura fallu plus de trois années d'instruction, parfois cahoteuse, pour boucler ce dossier, après qu'un jeune serrurier, Didier Lefevre, cambrioleur repentant – et regrettant surtout de n'avoir reçu que 1 100 francs pour participer à un « fric-frac » – eut déballé sa vérité sur un « casse électoral » passé presque inaperçu.

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 1991, un vol avec effraction a été commis à la permanence lyonnaise de Pierre Botton, ancien directeur de campagne de Michel Noir, qui, après une « rupture » avec son beau-père, était candidat, soutenu par le RPR, à des élections législatives partielles dans la troisième circonscription du Rhône (1). Après les « aveux spontanés » de Lefevre, devant Pierre Botton puis devant deux journalistes, enfin devant la justice (sous la forme d'une confession remise par Anne-Valérie Botton, fille aînée de Michel Noir), l'enquête, confiée au SRPJ de Lyon, permet d'interpeller deux complices-recruteurs, Bruno Ortega et Antoine Berthault, qui avouent à leur tour.

Ces deux hommes, aspirants vigiles, racontent alors comment ils ont été « infiltrés » dans la permanence du candidat Botton par Robert Schwindt, PDG de la société de gardiennage Euro-Sécurité, grâce à l'entremise de René Perrin, ancien conseiller municipal (RPR) de Lyon et ancien trésorier de la campagne de Michel Noir, en 1983. Alors que le patron des vigiles nie, Ortega et Berthault *confirment les* accusations de Lefevre désignant Bernard Sarroca comme le commanditaire du vol. Ils précisent même que c'est à M. Sarroca en personne qu'ils ont remis leur « butin » : disquettes informatiques, factures diverses, relevés de comptes bancaires (dont ceux de la société Vivien SA, pivot d'importants abus de biens sociaux dans le futur dossier Botton-Noir), répertoire téléphonique, etc.

Demi-vérités et vrais-faux mensonges

Le chef de cabinet de Michel Noir, qui avait pu noter sur un cahier à spirales les moindres faits et gestes de l'adversaire – et ancien rival – Botton, grâce à un réseau d'espionnage savamment organisé, nie toute implication dans ce *« coup tordu »*. Sa démission est « acceptée » par le maire de Lyon, le 28 mars 1991, à la minute même où le juge Hamy l'inculpe de complicité et de recel de vol par effraction (ce dernier chef n'a finalement pas été retenu).

Si l'instruction a été aussi longue c'est, selon un enquêteur, parce que *« tout le monde a passé son temps à mentir »* et qu'il a fallu démêler l'écheveau des demi-vérités et des vrais-faux mensonges. Notamment à propos du registre ouvert à la mairie de Lyon dans le cadre du plan antiterroristes « Vigi-pirate » et sur lequel figure la trace du passage de Schwindt et de Berthault le 23 janvier 1991 à 9 h 50, soit quelques heures avant le cambriolage. Pour contester cette entrevue, M. Sarroca a produit une reconstitution détaillée de son emploi du temps des 22 et 23 janvier – partiellement passé à Paris – que les policiers ont méticuleusemnt passée au crible.

D'autres épisodes – billets de banque compromettants glissés dans un gant de boxe, rendez-vous mystérieux au bord du Rhône, photos balladeuses du « casse », menaces et intoxications diverses – parsèment le cours de cette singulière affaire, dont l'évocation devant une chambre correctionnelle pourrait intervenir d'ici au mois de janvier 1995.

ROBERT BELLERET

(1) Pierre Botton s'opposait alors à Jean-Michel Dubernard, qui, à la fin de 1990, avait démissionné de son mandat de député et du parti néogaulliste en même temps que Michel Noir et Michèle Barzach pour constituer Nouvelle Démocratie. M. Dubernard avait été facilement réélu (sans étiquette) au Palais-Bourbon. Au premier tour, Pierre Botton avait obtenu 11,65 % des suffrages. Réélu en mars 1993, M. Dubernard, qui reste l'adjoint du maire de Lyon et son ami proclamé, a néanmoins rejoint les rangs du RPR.

CORRUPTION : le CNPF crée une « commission de déontologie ». – Rompant avec la grande prudence affichée jusqu'ici devant la multiplication des « affaires » mettant en cause des chefs d'entreprise, le Conseil national du patronat français (CNPF) a annoncé, lundi 12 septembre, la création d'une « commission de déontologie ». Composée de chefs d'entreprise et de juristes, cette commission auditionnera avocats pénalistes, magistrats et représentants de l'administration, avant de faire, d'ici au début 1995, des propositions concrètes sur des réformes éventuelles. Quatre groupes de travail se pencheront sur les procédures pénales, la responsabilité pénale de l'entreprise, le fonctionnement des conseils d'administration ainsi que sur les relations des entreprises avec les décideurs politiques.

Deux Marocains et un Algérien écroués en France après la fusillade de Marrakech. – Le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière a mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » trois nouvelles personnes, lundi 12 septembre à Paris, dans le cours de l'enquête ouverte en France après la fusillade meurtrière du 24 août dans un hôtel de Marrakech. Mohamed Lemjaj, un Marocain âgé de vingt-quatre ans qui avait été interpellé à Avignon, El Mostapha Ben Haddou, un Marocain de vingt-deux ans arrêté dans le Loiret, ainsi qu'Abdelkrim Rouabah, un Algérien de quarante-deux ans interpellé à Avignon, ont été placés sous mandat de depôt. Douze personnes ont, à ce jour, été mises en examen dans cette procédure.

Incarcération du dirigeant turc de Dev-Sol. – Dursun Karatas, le chef de l'organisation d'extrême gauche turque Dev-Sol, a été mis en examen et placé sous mandat de depôt, lundi 12 septembre, par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière qui a retenu à son encontre les chefs d'« association de malfaiteurs, usage de faux documents administratifs, recel de vol, entrée irrégulière en France, infractions en relation avec une entreprise terroriste ». M. Karatas avait été interpellé en Savoie (*le Monde* du 13 septembre) en compagnie de deux personnes – Zerrin Sari, avocate turque au barreau d'Istanbul, et Kemal Kayar, un Néerlandais âgé de 33 ans – qui ont aussi été mises en examen et écrouées.

Le détournement des recettes du parking de l'aéroport de Perpignan

Jacques Farran est condamné à un an de prison ferme

PERPIGNAN

de notre correspondant

Ancien député (PR) et ancien président de la chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales, Jacques Farran a été condamné, lundi 12 septembre, à deux ans de prison dont un an avec sursis et 2 millions de francs d'amende par le tribunal correctionnel de Perpignan. Statuant en délibéré sur l'affaire de détournement d'une partie des recettes du parking de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, dont la CCI est gestionnaire, le tribunal a suivi les réquisitions prises par le procureur de la République, Louis Bartolomaï, lors de l'examen de l'affaire à l'audience du 26 juin (*le Monde* du 29 juin).

A délit financier, sanction financière : la somme réclamée contre *« un élu qui a trahi les institutions »*, selon le réquisitoire du procureur, peut paraître importante ; elle ne représente toutefois que 5 % du patrimoine détenu par le foyer fiscal Farran. Comparaissant pour abus de biens sociaux, complicité ou recel de biens sociaux, Augustin Carrasco, ancien directeur de l'aéroport, a été condamné à un an de prison avec sursis et 60 000 F d'amende ; Jacques Salvat, secrétaire général de la CCI, à un an de prison avec sursis ; Jean-Edmond Mitjaville, directeur adjoint, puis directeur de l'aéroport, à dix-huit mois de prison et 200 000 F d'amende. En outre, les quatre accusés ont été solidairement condamnés à verser une somme de 638 921 F représentant le préjudice subi par la chambre de commerce, qui s'était portée partie civile.

L'instruction de cette affaire de détournement, estimée entre 1989 et 1991 à 500 000 F, aura duré quatre ans. L'ancien député, qui a assisté au délibéré avec la même superbe que lors de l'audience de juin, a néanmoins estimé qu'il s'agissait d'une *« parodie de procès »*. Mᵉ Deplanque, l'un des avocats de M. Farran et également conseil de son gendre, Jean-Edmond Mitjaville, a déclaré qu'il allait étudier avec les autres avocats de M. Farran la possibilité de faire appel de ce jugement.

Les activités de M. Farran, aujourd'hui âgé de soixante-six ans, font par ailleurs l'objet de deux autres dossiers pendants au tribunal de Perpignan. L'ancien député reste, d'une part, inculpé d'ingérence et d'abus de confiance dans l'affaire du château de Corbère, acquis avec des fonds du 1 % patronal destinés à financer des logements sociaux (le Monde du 2 octobre 1991). Une information pour abus de biens sociaux a, d'autre part, été ouverte à l'encontre de l'*Indépendant* après la découverte, lors de l'enquête sur les ressources de Jean-Edmond Mitjaville consécutivement à la perte de son emploi de directeur de l'aéroport, de salaires correspondant à des emplois apparemment fictifs. Le gendre de M. Farran et son épouse, fille unique de l'ancien député, bénéficiaient de ces versements pour leur travail dans la société Indépendant Voyages, qui appartient au groupe de presse dont l'épouse de M. Farran reste membre du conseil d'administration.

JEAN-CLAUDE MARRE

EN BREF

NUCLÉAIRE : saisie de 850 grammes de « matière radioactive » à Berlin. – La police a saisi 850 grammes de « matière radioactive » dans les bagages d'un ressortissant zaïrois interpellé, dimanche 11 septembre, en provenance de Moscou, à l'aéroport de Berlin-Schoenefeld. Selon les premières *constatations, il s'agit* probablement de pastilles d'oxyde d'uranium légèrement enrichi servant de combustible pour les centrales nucléaires. Un produit sans intérêt pour la fabrication d'armes, peu radioactif et qui, selon les douaniers, ne présentait aucun danger. – (*AFP, Reuter.*)

BANLIEUES : quatre mois de prison avec sursis pour deux jeunes interpellés à Pau. – Deux jeunes gens de la cité de l'Ousse des Bois à Pau (Pyrénées-Atlantiques) interpellés dans la nuit du samedi 10 septembre lors d'incidents avec la police (*le Monde* du 13 septembre) ont été condamnés, lundi 12 septembre, à quatre mois de prison avec sursis et 200 heures de travaux d'intérêt général par le tribunal correctionnel de Pau. Ils ont été remis en liberté afin d'apaiser la tension dans ce quartier populaire du nord de Pau.

La mort d'une figure du Syndicat de la magistrature

Oswald Baudot, l'éternel révolté

Oswald Baudot, décédé lundi 5 septembre à Vence, faisait partie de ces magistrats dont Alain Peyrefitte regrettait pudiquement le *« tumulte et l'agitation »*. Né à Vence en 1926, ce militant turbulent qui était devenu l'une des figures du Syndicat de la magistrature avait parsemé sa carrière de gestes symboliques : à Dakar, où il était en poste, il avait refusé en 1964 de se rendre à une réception organisée en l'honneur du général de Gaulle. Muté à Lille afin d'exercer les fonctions de juge d'instruction, puis détaché en 1968 au ministère des affaires culturelles, il avait ensuite été le seul à faire grève dans son service, ce qui lui avait valu en 1970 une mutation au parquet du tribunal de Béthune.

« Soyez partiaux »

Cet éternel révolté qui aimait bousculer l'institution judiciaire restera cependant dans l'histoire de la magistrature pour une « harangue » rédigée en 1974, alors qu'il était substitut du procureur de la République de Marseille. Adressé à *« tous les magistrats qui débutent »*, ce texte aujourd'hui connu sous le nom de la « harangue de Baudot » était un modèle de provocation, de révolte et d'humour. *« Vous entrez dans une profession où l'on vous demandera souvent d'avoir du caractère, mais on entend par là que vous soyez impitoyable aux miséreux, lâches envers leurs supérieurs, intransigeants envers leurs inférieurs, telle est l'ordinaire conduite des hommes*, notait-il. *Tachez d'éviter cet écueil. On rend la justice impunément, n'en abusez pas. »*

Dans l'enthousiasme et l'énergie militante de ces années 70, Oswald Baudot invitait ses jeunes collègues à inventer tous les jours la justice : *« Méprisez généralement les coutumes, les circulaires, les décrets et les jurisprudences, il vous appartient d'être plus sages que la Cour de cassation si l'occasion s'en présente. La justice n'est pas une vérité arrêtée en 1810, c'est une création perpétuelle. Elle sera ce que vous en ferez. N'attendez pas le feu vert du ministre ou du législateur ou des réformes toujours envisagées. Réformez vous-mêmes. Consultez le bon sens, l'équité ou l'amour du prochain plutôt que l'autorité ou la tradition. La loi s'interprète. Elle dira ce que vous voulez qu'elle dise. »*

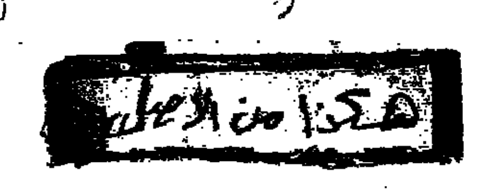
Et Oswald Baudot concluait par une phrase célèbre qui renaît de temps à autre à l'occasion d'une discussion militante ou d'un congrès du Syndicat de la magistrature : *« Soyez partiaux*, écrivait-il. *Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté. C'est la tradition capétienne. Examinez toujours où sont le fort et le faible, qui ne se confondent pas toujours avec le délinquant et sa victime. Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le malade contre la sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice. »*

Le garde des sceaux de l'époque, Jean Lecanuet, n'avait guère apprécié cette vision de la magistrature : accusé de manquement à l'obligation de réserve, Oswald Baudot avait comparu, le 28 janvier 1975, devant la commission de discipline du parquet, qui avait recommandé au ministre une réprimande avec inscription au dossier. Face à la mobilisation du Syndicat de la magistrature et au soutien de l'Union syndicale des magistrats, le garde des sceaux avait finalement renoncé à sanctionner l'impertinent. Resté au parquet de Marseille, où il était devenu premier substitut en 1985, Oswald Baudot avait pris sa retraite en 1986.

ANNE CHEMIN

Nouvelle demande de pourvoi des avocats de Michel Noir

Mᵉ François Saint-Pierre, l'un des avocats de Michel Noir, a demandé au procureur général de Lyon de saisir le garde des sceaux afin qu'il introduise un « pourvoi dans l'intérêt de la loi » dans le dossier Noir-Botton, en s'appuyant sur une lettre interne au parquet parvenue à sa connaissance. Cette lettre, adressée le 5 octobre 1992 par le procureur de la République au procureur général de Lyon et qui accompagne le procès-verbal de synthèse de l'enquête concernant Pierre Botton, mis en examen pour abus de biens sociaux le 14 novembre suivant, précise : *« Les enquêteurs ont exclu systématiquement du champ de leurs investigations, à la demande expresse de mon substitut, tous les faits susceptibles d'entraîner la mise en cause d'élus, notamment pour recel d'abus de biens sociaux. »* L'avocat soutient que cette lettre constitue un élément nouveau permettant d'obtenir l'annulation de l'information, qui aurait dû être confiée à une juridiction extérieure au ressort de la cour d'appel de Lyon. La Cour de cassation avait rejeté en mai dernier un pourvoi de Michel Noir fondé sur le principe du « privilège de juridiction ».



DÉFENSE

Pour le début du mois d'octobre

M. Léotard prépare une rénovation du service national

François Léotard doit présenter, au début du mois prochain, une série de mesures destinées à donner au service national un nouveau visage, sans qu'il s'agisse pour autant de révolutionner de fond en comble les formes militaires de ce service, comme l'ont suggéré récemment, au sein de la majorité, de jeunes militants du RPR plutôt partisans d'instaurer à terme une armée de métier. Le ministre de la défense a prévu d'exposer quelques-unes de ses réflexions en la matière, jeudi 15 septembre à Saint-Amand-Montrond (Cher), lors de la journée d'étude des sénateurs RPR consacrée aux problèmes militaires.

En 1993, les armées comptaient 231 045 recrues, la majorité d'entre elles (environ 60 %) servant dans l'armée de terre. On dénombrait par ailleurs 20 260 jeunes au sein des quatre formes principales de service civil : police nationale, coopération, aide technique et objection de conscience (1). On recensait enfin 1 414 jeunes femmes, toutes volontaires pour effectuer un service national dans les trois armées, la gendarmerie, la santé, la coopération et l'aide technique.

A Bordeaux, lors de l'université d'été des jeunes du RPR au début de septembre, un sondage avait été rendu public, selon lequel 85 % des personnes interrogées se prononçaient plutôt pour une armée de métier *« mieux à même d'assurer la défense du pays »*, pendant que 93 % souhaitaient que le service civil soit développé avec – pourquoi pas ? – la participation de femmes.

Le sondage des jeunes du RPR est venu en quelque sorte ébranler les certitudes sur lesquelles s'appuyaient jusqu'à présent les partisans inconditionnels du service militaire. Il pourrait recevoir prochainement un soutien avec l'enquête menée auprès des jeunes à la demande du premier ministre. Les premiers dépouillements des réponses parvenues montreraient en effet que le service national figure parmi les préoccupations majeures de la jeunesse française. D'où la volonté exprimée par des proches de Jacques Chirac de lancer une réflexion *« audacieuse »* sur l'avenir du service et l'opportunité, ou non, d'aller vers l'armée professionnelle.

Le coût d'une armée de métier

En mai dernier, Edouard Balladur a demandé à M. Léotard de lui proposer une série de dispositions censées prendre en considération à la fois les exigences propres aux armées et les besoins d'un service civil dit de *« cohésion nationale »*. Puis le premier ministre a désigné, en juin, un parlementaire en mission, Alain Marsaud, député RPR de la Haute-Vienne, pour lui faire un rappport sur les formes civiles du service national. Les conclusions de ce rapport ont été publiées au début de cette année (*le Monde* des 12 et 14 janvier). Vingt-sept propositions ont été rédigées par le député. Elles visent à créer – à la condition de modifier la loi du code qui fonde le service national – une structure interministérielle auprès du premier ministre pour harmoniser, rénover et discipliner, sans les multiplier nécessairement, les formes civiles du service.

C'est dans cette direction que M. Léotard a prévu de s'orienter. Il n'est pas question, en effet, d'abandonner le service militaire, ni même d'en réduire la durée de base (dix mois) et encore moins d'instaurer une armée de métier dont la perspective vient d'être écartée par le Livre blanc *1994* sur la défense que le gouvernement a présenté en février dernier.

Prenant à témoin le précédent de pays étrangers qui ont abandonné la conscription, le ministre de la défense fait observer que, compte tenu de son surcoût, qui est estimé à 20, voire à 25 milliards de francs par an selon les états-majors à effectifs égaux, une armée de métier oblige à comprimer les dépenses d'équipement pour financer son fonctionnement. Fort d'une expérience acquise en ex-Yougoslavie, où les opérations « onusiennes » mobilisent avec succès jusqu'à 40 % d'appelés à côté de soldats de carrière, M. Léotard se prononce pour la coexistence d'un service national avec le recours, pour une partie de l'armée, à une professionnalisation accrue.

Lors de son intervention, la semaine dernière (*le Monde* du 9 septembre), devant les stagiaires de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), Edouard Balladur a levé un coin du voile sur ce que prépare son ministre d'Etat.

Face à ce qui pourrait, à partir du ballon d'essai lancé par le RPR, devenir au fil des mois un sujet de discorde au sein d'une majorité divisée sur le service militaire, M. Léotard devra résoudre le cas des 220 000 appelés qui continueront de porter l'uniforme, et celui des quelque 70 000 conscrits dont les armées n'ont pas véritablement l'emploi et qui formeront, demain, le gros des troupes d'un service civil à rénover radicalement. Le service militaire, dans son contenu et ses modalités pratiques d'application, sera aménagé pour être rendu plus attractif. Le service civil, dans son organisation qui est jugée généralement trop laxiste, devrait subir une remise en ordre des textes ou des usages qui le fondent.

De réelles possibilités de formation professionnelle

L'économie des projets gouvernementaux a été arrêtée dans ses principes. Si l'on en croit les confidences du premier ministre à l'IHEDN, les armées devront se préoccuper davantage d'offrir aux recrues, durant leur passage sous les drapeaux, de réelles possibilités de formation professionnelle qui puissent déboucher sur une activité civile. En particulier, les conscrits les plus défavorisés ou sans emploi garanti d'avance seront invités à prolonger leur service militaire de quatre mois pendant lesquels ils bénéficieraient – avec le vivre et le couvert assurés à la caserne – d'un apprentissage dans des entreprises qui s'engageraient à le leur procurer.

De même, une plus grande rigueur sera de mise *« dans la définition des tâches »* incombant au service civil. L'objectif est de lutter contre les inégalités criantes qui caractérisent cette formule adoptée par un nombre croissant de jeunes : en dix ans, les bénéficiaires du service civil ont quasi triplé. Avant d'envisager une extension des formes civiles du service national, à laquelle Edouard Balladur n'est pas foncièrement hostile, il faudra obtenir un meilleur contrôle des organismes qui sont chargés de sélectionner les candidats, de leur trouver une affectation utile et de les encadrer.

JACQUES ISNARD

(1) A ce total, il faut ajouter les 179 conscrits condamnés en 1993 à des peines de prison avant leur service et astreints, sous certaines conditions, à un service national.

RÉSERVES MILITAIRES : M. Di Chiara chargé de mission par M. Léotard. – Le préfet hors cadre Jean-François Di Chiara a été chargé, à compter du 1er septembre, d'une mission sur les réserves militaires par le ministre de la défense. M. Di Chiara, cinquante-trois ans, secrétaire général de la préfecture de la Moselle en 1988, puis préfet de la Guyane en 1990, aura notamment pour tâche de coordonner et de suivre l'ensemble des questions intéressant les réserves dans les armées et de définir une véritable politique des réserves. Cette nomination fait suite au rapport, remis en avril au ministre de la défense par le sénateur RPR du Haut-Rhin, Hubert Haenel. Selon M. Léotard, le renforcement du statut social du réserviste, en particulier dans les relations avec ses employeurs, est au centre du plan d'action à l'étude.

SCIENCES

En remplacement d'Alain d'Iribarne

André Kaspi est nommé directeur du département sciences de l'homme et de la société du CNRS

L'historien André Kaspi a été nommé directeur du département scientifique des sciences de l'homme et de la société du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), lundi 12 septembre, par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, et sur proposition du directeur général du CNRS, Guy Aubert. Il remplace Alain d'Iribarne, chercheur au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) à Aix-en-Provence, à ce poste depuis février 1991.

[*Né le 15 octobre 1937 à Béziers* (Hérault), André Kaspi est agrégé d'histoire (1961), docteur ès lettres (1974) et professeur des universités. Spécialiste de l'histoire contemporaine, il a enseigné successivement à Paris-I, Lille-III et Paris-III. Il est professeur d'histoire de l'Amérique du Nord à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne depuis 1988. Membre du conseil supérieur des universités de 1984 à 1987, président de la section histoire et civilisation du Conseil national des universités de 1987 à 1991, il siège à la commission « formation du monde moderne » du CNRS depuis 1991. En mai 1993, à la demande de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, et de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, il a présidé une commission d'évaluation des instituts universitaires de formation des maîtres. Cette évaluation a donné lieu à un rapport très critique envers les IUFM (*le Monde* du 3 juillet 1993). Auteur d'une vingtaine d'ouvrages historiques et de nombreux articles scientifiques, M. Kaspi collabore occasionnellement au *Monde*.]

Alors que le dossier va être transmis au premier ministre

La municipalité de Saint-Denis estime que le Grand Stade de Nouvel-Cattani s'inscrit dans son schéma urbain

Le premier ministre, qui va disposer de l'ensemble du dossier jeudi 15 septembre, doit désigner, avant la fin du mois, l'équipe d'architectes et le constructeur qui vont être chargés d'édifier le Grand Stade. Les élus de Saint-Denis ont indiqué, lundi 12 septembre, au cours d'une réunion extraordinaire du conseil municipal, qu'ils souhaitaient que soit choisi le projet de Jean Nouvel, qui s'inscrit mieux, selon eux, dans leur schéma urbain.

Un nouveau dossier doit figurer, mercredi 15 septembre, sur le bureau du premier ministre. Un dossier sur lequel il aura à prendre une décision difficile, car très attendue. Il s'agit du document qu'achève de mettre au point actuellement, après des négociations de toute dernière minute, la délégation interministérielle à la Coupe du monde de football.

Cette étude doit permettre à M. Balladur de choisir, avant la fin du mois, entre deux projets très différents, et tous les deux très coûteux, pour le Grand Stade qui va être édifié à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Le permis de construire de cet équipement doit être délivré en mars 1995 pour que la France puisse tenir son engagement d'accueillir la Coupe du monde de football en 1998 et par la suite les épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques, que la Ville de Paris pourrait demander d'organiser au début du siècle prochain.

Edouard Balladur se serait d'ailleurs étonné ces dernières semaines d'avoir à prendre cette décision, après qu'un jury réuni à la fin du mois de juillet a lui-même indiqué sa préférence pour l'un des deux projets, celui de Nouvel-Cattani. François Kosciusko-Morizet, délégué interministériel, et Jacques Périllat, président de la société d'économie mixte du Grand Stade, dans laquelle l'Etat est majoritaire, ont donc rassemblé l'ensemble des données techniques, mais ont surtout cherché à obtenir des candidats à la construction et à l'exploitation de préciser au maximum leurs propositions financières.

Les arguments du maire

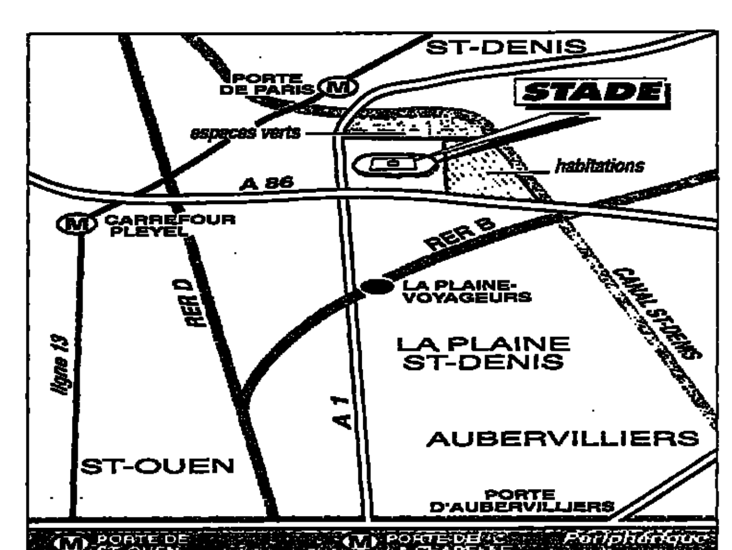
Le gouvernement socialiste avait indiqué pouvoir faire construire et exploiter un Grand Stade à Sénart (Seine-et-Marne), c'est-à-dire à quelques dizaines de kilomètres de Paris, uniquement par des capitaux privés. Ce préalable, que personne à l'époque ne jugeait vraiment réaliste, a laissé la place à une hypothèse à laquelle semble souscrire le ministère du budget, c'est-à-dire une participation des pouvoirs publics inférieure à un milliard de francs.

A quelques heures de cette étape décisive, et après avoir été présenter ses arguments à l'hôtel Matignon, Patrick Braouezec (communiste refondateur), le maire de Saint-Denis, a réuni, lundi 12 septembre, son conseil municipal en séance extraordinaire pour faire le point sur le dossier. Cette nouvelle réunion d'information intervient après celles qui ont ponctué la vie politique de cette commune depuis un an.

C'est en effet le 27 septembre 1993 que Saint-Denis a donné son accord pour l'implantation du Grand Stade sur le site du Cornillon. Une décision intervenue après une longue négociation entre les pouvoirs publics et les élus. Ces derniers mettaient en effet un préalable à leur accord : celui d'une bonne intégration du gigantesque équipement à leur projet urbain sur la Plaine-Saint-Denis. Toutes les garanties, ainsi que des assurances sur la réalisation des dessertes du site, devaient leur être données par un relevé de conclusions transmis le 6 octobre 1993 par le ministre de la jeunesse et des sports.

Comme il l'avait fait dès l'annonce du choix définitif du jury, Patrick Braouezec a répété une nouvelle fois le 12 septembre devant les élus et la population présente sa préférence pour le projet de Jean Nouvel. Il l'a fait *« avec passion et enthousiasme »* avec la volonté de vaincre toutes les réticences. Il a salué la *« modernité de cet ouvrage, dont l'avancée technologique s'inscrit dans le vingt et unième siècle. »* Pour le maire de Saint-Denis, le choix de ce projet témoignerait de la même audacieuse rupture architecturale que celle engagée par Georges Pompidou quand il a désigné les architectes Piano et Rogers pour construire Beaubourg. Cette comparaison n'est pas fortuite, car la grande réussite du Centre Georges-Pompidou, en dehors de sa fonctionnalité, est d'avoir permis de revitaliser tout un quartier.

Le principal enjeu aux yeux des élus de Saint-Denis était en effet de voir le jury, puis le premier ministre, se prononcer pour le projet *« le plus urbain »*. *« Rien ne serait plus grave que d'avoir un vrai-faux stade des champs dans la ville* a ainsi expliqué M. Braouezec. *Il faut que ce stade et ses abords puissent être appropriés quotidiennement par les habitants. Rien ne serait pire que de créer un no man's land. Ces lieux inhabités deviennent des endroits infréquentables en dehors des manifestations, ce sont eux qui posent éventuellement des problèmes de délinquance. »*



Les élus de Saint-Denis estiment que le projet de Nouvel-Cattani, avec ses rues, ses commerces, ses cinémas, peut devenir un nouveau centre important d'animation de la ville, et permettre ainsi à la fois de réactiver tout un périmètre délaissé et enfin d'assurer la liaison entre les différents quartiers de la ville. M. Braouezec salue l'élégance de l'éllipse du stade conçu par l'équipe Macary-Zublena-Costantini-Regembal, mais il craint que l'esplanade vide qui entoure l'édifice ne devienne *« un espace sans statut comparable aux espaces extérieurs des grands ensembles »*.

Problèmes techniques et financiers

Malgré ses nombreux atouts, le projet de Jean Nouvel n'est pas assuré de bénéficier du choix final. Son audace architecturale risque de le desservir, alors que le projet concurrent témoigne d'une tradition de bon aloi, quelques jours après qu'a été saluée la réussite du stade Charléty, dont l'élégance classique est due à Henri et Bruno Gaudin. Une difficulté dont est bien conscient Patrick Braouezec. Il demande donc qu'avec le choix de Jean Nouvel les pouvoirs publics décident d'aller *« jusqu'au bout d'une démarche, celle de faire non seulement un stade, mais de contribuer avec lui à la politique de la ville et à l'aménagement du territoire »*. *« Quel intérêt de faire une réplique de Charléty, aussi réussie soit-elle, si le stade et ses abords restent aussi vides que l'équipement parisien ? »*, demande le maire de Saint-Denis.

D'autres éléments, et pas les moindres, peuvent réduire les chances du projet de Jean Nouvel. Tout d'abord, le défi technologique que représentent les tribunes et la toiture mobiles. Les bureaux d'étude de la société Dragages TP, et les spécialistes présents au jury, estiment aujourd'hui que des solutions existent pour faire glisser l'énorme masse des tribunes, qui dégageront ainsi une piste d'athlétisme ou qui réduiront la capacité du stade. Martin Bouygues lui-même met en jeu la notoriété et la crédibilité de sa filiale, et de l'ensemble de son groupe, sur la réussite du chantier.

Le coût et le financement des deux projets pourraient également remettre en cause le travail de Jean Nouvel. Estimé à 2.4 milliards de francs, son stade reviendrait en effet à un demi-milliard de plus que le projet concurrent. Les banques, qui devront apporter environ 1 milliard de francs de prêts aux constructeurs choisis, trouvent plus de garanties dans le projet Macary-Zublena et Cie, portés par les groupes Bouygues, Générale des eaux et Lyonnaise des eaux, alors que seul le groupe Dragages TP, filiale de Bouygues, se porte caution du projet Nouvel.

Le maire de Saint-Denis, conscient de l'incertitude des banques, cherche à prouver la meilleure rentabilité du projet Nouvel : *« Sa capacité modulaire, la possibilité de couvrir entièrement l'enceinte, permettront non seulement d'organiser des manifestations sportives de tous ordres : athlétisme, football, rugby, mais aussi tennis, boxe. L'enceinte pourra également recevoir des manifestations culturelles et pas uniquement des concerts de rock. Enfin, les activités commerciales des façades et des rues aménagées autour du stade généreront des recettes supplémentaires qui pourront rendre rentable l'exploitation du stade, ce qui sera beaucoup plus difficile pour le projet concurrent. »*

La participation de l'Etat devra donc être un peu plus importante pour le projet Nouvel, plus en tout cas que tous les chiffres avancés jusqu'alors. Patrick Braouezec cite alors les 7,5 milliards de francs engagés dans la construction de la Bibliothèque de France, les 5 milliards investis dans l'Opéra-Bastille, et demande si *« un équipement qui aura une fonction sociale essentielle pour une population qui n'entrera jamais à l'Opéra-Bastille, ne vaut pas que l'Etat fasse l'effort d'y investir 1,5 milliard de francs ? »* Patrick Braouezec compare également les 2,5 milliards de francs nécessaires pour accueillir 80 000 spectateurs aux 700 millions de francs qui ont été dépensés pour construire les 20 000 places de Charléty.

Pierre Riboulet, un des architectes-paysagistes du groupe Hippodamos, qui travaille sur la rénovation urbaine de la Plaine-Saint-Denis, a également tenu à mettre un terme à la polémique née de la protestation des équipes d'architectes écartées du choix final à la fin du mois de juillet: *« Il est vrai que réunir dans un seul concours les problèmes de construction et de gestion a pu introduire une confusion des genres qui n'est pas dans les habitudes de ce métier. Mais seuls les questions architecturales et les critères de fonctionnalité ont été retenus par le jury. Après tant d'atermoiements dans le choix du site, cette méthode aura finalement eu l'avantage de pouvoir décider rapidement d'un projet et d'un constructeur. »*

La séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis aura également été l'occasion de *« remettre un peu de pression »* sur les pouvoirs publics, en exigeant que les accords de septembre 1993 soient entièrement respectés. Les élus demandent ainsi que les gares de RER disposent d'accès vers la Plaine-Saint-Denis et non pas uniquement vers le Grand Stade. Ils rappellent que doivent être rapidement mises en place les procédures d'urbanisme qui permettront de réaménager les quartiers autour de l'équipement.

Enfin, ils demandent aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour que la construction et la gestion du Grand Stade contribuent, suivant la clause du « mieux-disant social », au développement économique, à la création d'emplois et à l'insertion des habitants de Saint-Denis. Les incertitudes qui pèsent encore sur le choix définitif du Grand Stade laissent en effet les investisseurs potentiels aux portes de la commune.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine

Des parents d'élèves occupent des écoles primaires

Bientôt une semaine après la rentrée scolaire, le fonctionnement d'un certain nombre d'écoles des départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine essentiellement est toujours perturbé par des occupations de locaux. Alors que les inspections d'académie s'apprêtent à effectuer les derniers ajustements de postes, les parents d'élèves et les enseignants accentuent leur pression pour tenter d'obtenir des créations supplémentaires.

Réclamant la réouverture d'une huitième classe, des parents d'élèves occupent les locaux de l'école Lamartine de Gentilly (Val-de-Marne) depuis le jeudi 7 septembre, la veille de la rentrée, empêchant le déroulement des cours pour les 187 élèves inscrits. Annoncée en juin, puis confirmée en septembre, la suppression d'un poste d'enseignant résulte, selon l'inspection d'académie, d'une application stricte de la norme des effectifs, en légère diminution dans cet établissement. A la rentrée toutefois, on comptait 31 élèves dans une classe de CP et 32 dans une classe de CM2. La suite de cette action devait dépendre d'une rencontre organisée, dans l'après-midi du mardi 14 septembre, par Carmen Leroux, maire (PC) de la commune, avec l'inspecteur d'académie.

A Villejuif (Val-de-Marne), des parents d'élèves de la FCPE occupent, depuis la rentrée, le groupe scolaire maternel Jean-Vilar pour obtenir l'ouverture d'une classe. Selon Pierre-Yves Cosnier (PC), maire de Villejuif et vice-président du conseil général, qui a été reçu au ministère, quatre-vingts enfants, de deux à trois ans, ne peuvent être accueillis dans les écoles maternelles de la commune faute d'enseignants.

Dans les Hauts-de-Seine, le déroulement des cours est toujours perturbé par l'occupation des écoles Maurice-Thorez et Albert-Petit à Bagneux, Thomas-Masaryk à Châtenay-Malabry, Anatole-France à Antony, Gambetta à Châtillon, Jacques-Decour à Nanterre. A Levallois ce sont les enseignements de l'école Ravel qui connaissent quelques aléas, tandis que des délégations se succèdent à l'inspection d'académie pour réclamer des postes d'enseignants et des classes moins surchargées.

Selon le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUIpp-FSU) et la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), à l'origine de ces actions, il aurait fallu créer soixante postes pour accueillir les 2 000 élèves supplémentaires de ce département de la banlieue parisienne.

Précision. – A la suite de l'article évoquant, dans *le Monde* du 26 août, la commémoration de la périlleuse mission du capitaine Callet, pilote de l'avion d'où avait été largué sur la préfecture de police, le 24 août 1944, un message annonçant aux insurgés l'arrivée de la 2e division blindée du général Leclerc, Jacques Mantoux, ancien des Forces françaises libres, nous rappelle que son frère, le lieutenant Etienne Mantoux, mort durant les combats d'Allemagne, était le navigateur de cette mission et avait assuré le largage du message.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 14 septembre.

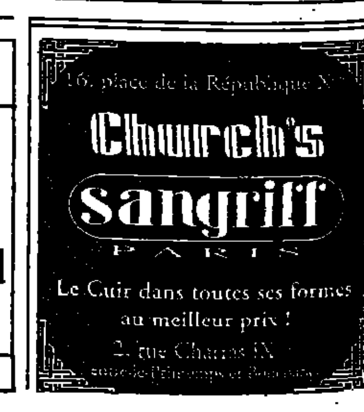
BLACK ROBE. Film canadien de Bruce Beresford, v.o. : Forum Orient Express, 1e (36-65-70-67).

LÉON. (*) Film français de Luc Besson, v.o. : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

MORT D'UN MATHÉMATICIEN NAPOLITAIN. Film italien de Mario Martone, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

TROIS COULEURS-ROUGE. Film franco-suisse-polonais de Krzysztof Kieslowski : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

WOLF. Film américain de Mike Nichols, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).





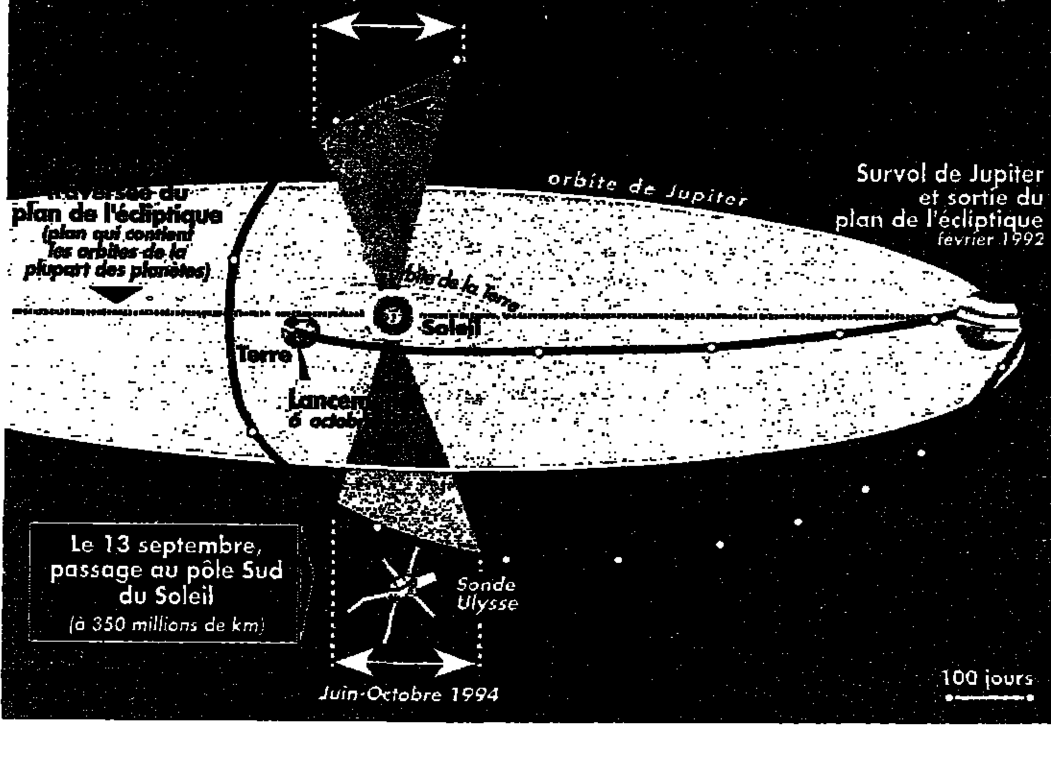
L'odyssée solaire d'Ulysse

Vol au-dessus des pôles du Soleil, dans des contrées inexplorées et invisibles de la Terre et des autres planètes

Le 6 octobre 1990, la navette américaine Discovery emmenait dans sa soute un petit engin de 370 kilogrammes pour le larguer en orbite, direction le Soleil. Près de quatre ans et 2 milliards de kilomètres plus tard, la sonde américano-européenne Ulysse (1) a déjà fourni une quantité impressionnante de données. Mardi 13 septembre, aux quatre cinquièmes de son voyage, elle est passée presque à la verticale (80,2 degrés de latitude) du pôle Sud du Soleil. Un exploit jamais réalisé auparavant par un objet de fabrication humaine.

En abordant ces contrées inexplorées, le petit robot est entré dans « un autre monde », la « troisième dimension » du système solaire. Vu de (très) loin, ce dernier ressemble, en effet, à un disque : la trajectoire des planètes qui gravitent autour du Soleil ne s'écarte guère du plan de l'orbite terrestre appelé « écliptique » (pas de plus de 3,4 degrés d'angle, à l'exception de Mercure, 7 degrés, et surtout, de Pluton, 17 degrés). Parmi les dizaines de sondes lancées par les Américains, les Russes ou les Européens, aucune n'avait, jusqu'à présent, vraiment quitté ce monde à deux dimensions. Cela aurait été, d'ailleurs, inutile dans la mesure où leur mission était d'examiner de près ou de se poser sur des planètes qui se trouvent justement dans ce plan.

Ulysse a brisé le tabou. La manœuvre, délicate et spectaculaire, a nécessité la mise en œuvre d'une puissance de propulsion exceptionnelle. Quand les astronautes de Discovery l'ont lâchée à 288 kilomètres d'altitude (*le Monde* daté 7-8 octobre 1990), la sonde était fixée à l'extrémité de deux « moteurs d'apogée » placés bout à bout. Deux véritables fusées que la NASA employait jusque-là séparément pour propulser sur la bonne orbite des satellites cinq fois plus lourds, et qui lui ont imprimé une formidable poussée. Fonçant vers Jupiter à 55 440 km/h par rapport à la Terre (et 162 700 km/h par rapport au Soleil), Ulysse a pulvérisé d'un seul coup tous les records de vitesse établis par des engins d'origine humaine. Seize mois plus tard, la petite sonde atteignait Jupiter. Elle l'a alors contournée à toute vitesse pour jaillir derrière elle, à la verticale du plan de l'écliptique, après avoir encore accéléré sa course en utilisant – un peu à la manière d'une fronde – la force gravitationnelle de la planète la plus massive du système solaire.



Pourquoi ce grand saut dans l'inconnu ? Tout simplement pour aller scruter les pôles du Soleil. Au sud d'abord, entre juin et octobre de cette année ; au nord ensuite, de juin à septembre 1995 (*le Monde* du 15 novembre 1989). Un changement de point de vue que les scientifiques attendaient depuis longtemps. Si – à l'œil nu, puis à l'aide de télescopes et par l'intermédiaire de satellites – les astronomes observent le Soleil depuis des siècles, ils sont évidemment rivés au plan de l'écliptique, *« dans la situation d'un cartographe qui voudrait établir un planisphère de la Terre à partir d'un avion survolant l'équateur »*, explique l'un d'eux.

C'est évidemment très gênant pour observer l'astre lui-même, mais aussi pour étudier le « plasma » (mélange de particules chargées électriquement) d'hydrogène qu'il vomit à raison de 1 million de tonnes par seconde, à des vitesses variant entre 1,5 million et 3 millions de km/h, et englobe l'ensemble du système solaire dans une « bulle » aplatie baptisée héliosphère.

Vers une « météorologie » de l'héliosphère

Ce « vent solaire » est en effet canalisé par les lignes de forces du champ magnétique du Soleil. Or, en raison de la rotation de l'astre, ces lignes s'enroulent en spirales complexes à proximité de l'équateur, un peu à l'image du jet d'eau d'un arroseur de jardin rotatif. Il est donc très difficile de dégager des enseignements sur la manière dont se forme et évolue le vent solaire à partir d'observations faites exclusivement dans cette zone très perturbée. Aux pôles, en revanche, la rotation se fait très peu sentir, et les lignes du champ magnétique s'élèvent presque perpendiculairement à la surface du Soleil.

L'étude du vent solaire est très importante dans la mesure où, en dépit de son caractère apparemment impalpable, il exerce un effet très perceptible sur les activités terrestres. Au plus fort de l'activité solaire (qui varie selon des cycles d'une durée moyenne de onze ans), la pluie de particules éjectées par les éruptions provoque des orages magnétiques dont les aurores boréales sont l'expression la plus visible, mais qui peuvent aussi entraîner de sérieuses perturbations dans les télécommunications ou les réseaux de distribution de courant. C'est ainsi que, le 13 mars 1989, à la suite d'une éruption solaire record, six millions de Canadiens et d'Américains ont été privés d'électricité pendant neuf heures ! Le vent solaire freine aussi la course des satellites, réduisant leur durée de vie en orbite, et soumet les astronautes à des radiations qui peuvent se révéler dangereuses pour leur santé.

Un réseau mondial de centres de prévision surveille l'activité solaire et fournit aux agences spatiales et aux industriels concernés les informations qui peuvent leur être utiles pour en prévenir les effets. Les observations d'Ulysse permettront, peut-être, de perfectionner cet embryon de « météorologie » de l'héliosphère. Hélas, les données recueillies jusqu'à présent semblent montrer que cela sera probablement plus difficile que prévu. La sonde a, en effet, détecté des pulsations de particules et des ondes de chocs (dues à la collision entre vents solaires de vitesse différente) au-dessus du plan de l'écliptique, à des latitudes bien plus hautes que ne le prévoyait la théorie.

Que les observations d'Ulysse soient rapidement applicables ou pas, les neuf instruments dont elle est dotée et qui fonctionnent en permanence depuis son départ permettront néanmoins aux chercheurs d'élaborer une cartographie en trois dimensions de l'héliosphère beaucoup plus précise que tout ce dont ils disposaient jusqu'à présent. Ces nouvelles données présenteront un grand intérêt en astrophysique fondamentale. Parmi les milliards d'étoiles de l'Univers, le Soleil est, en effet, la seule étoile qui soit observable directement, et les mesures qu'on y effectue serviront à l'étude de toutes les autres.

Et puis, les scientifiques, qui sont gens pragmatiques, ont chargé Ulysse de quelques tâches annexes. C'est ainsi qu'ils profitent de son passage dans les régions magnétiquement « calmes » pour lui faire observer les poussières et les radiations cosmiques venues des confins de l'Univers, avant que leur course n'ait été trop perturbée par les remous de l'héliosphère. Elle a aussi étudié le champ magnétique de Jupiter en février 1992 et sera, durant tout son voyage, à l'affût des manifestations éventuelles des fameuses ondes gravitationnelles. Décidément bonne à tout faire, la petite sonde a même participé, avec d'autres engins spatiaux se trouvant alors en position favorable, à l'observation de la collision récente de la comète Shoemaker-Levy 9 avec Jupiter.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) L'Agence spatiale européenne, qui a construit la sonde, a fourni la moitié des instruments qu'elle transporte et participe pour 170 millions d'écus (1,11 milliard de francs) aux opérations en vol. La NASA a fourni l'autre moitié de la charge utile, les générateurs isotopiques au plutonium qui alimentent la sonde en électricité. Elle l'a lancée et en assure le suivi à l'aide de son réseau mondial d'antennes géantes *(deep space network)*.

▶ **Pour en savoir plus, on pourra se reporter utilement à l'ouvrage *le Soleil*, par Pierre Lantos, collection « Que sais-je ? », PUF, mars 1994.**

Les mystères de la transmission du vivant

L'Union internationale des *sciences biologiques (IUBS)* vient d'organiser à Paris, du 5 au 9 septembre, un forum pour mieux cerner le concept controversé de « biodiversité ».

Tout le monde admet, avec François Jacob, que *« la diversité est l'une des grandes règles du jeu biologique »*, mais chacun en tire des conclusions différentes. Cette diversité ouvre, en effet, ce que le même François Jacob appelle *« le jeu des possibles »*, rendant aléatoire toute nouvelle théorie de l'évolution. Autrement dit, un casse-tête pour la science et une grande inconnue pour le décideur. *« Les scientifiques connaissent mieux le nombre d'étoiles dans la galaxie que celui des espèces sur la terre »*, rappelle opportunément l'ouvrage édité à l'occasion de la 25e assemblée générale de l'Union des sciences biologiques qui a eu lieu à Paris, au siège de l'UNESCO, du 5 au 9 septembre (1).

Pourtant, les politiques n'ont pas attendu les certitudes scientifiques pour se jeter à l'eau. Deux ans seulement après la première apparition du mot « biodiversité » (1986) – une contraction de diversité biologique –, ils ont lancé la machine diplomatique destinée à préparer la fameuse convention signée à Rio en 1992. Et l'on se retrouve aujourd'hui dans une situation étrange où la majorité des Etats a ratifié la convention, alors même que la communauté scientifique ne s'est pas encore accordée sur le concept.

C'est pourquoi le forum organisé par l'IUBS tombait à point nommé pour remettre les choses en perspective. *« Aucun concept de la science contemporaine n'est plus fondamental et en même temps plus inconnu et plus controversé que celui de biodiversité »*, a constaté d'emblée le président de l'IUBS, Francesco di Castri. *« Pour assurer efficacement et durablement la conservation et la gestion du patrimoine biologique identifié sous le vocable « biodiversité », il est nécessaire de développer en amont les connaissances fondamentales »*, a renchéri Pierre Tambourin, directeur des sciences de la vie au CNRS. Car si les sciences du vivant ont progressé à pas de géant en certains domaines, comme la biologie moléculaire, elles ont piétiné depuis Darwin pour tout ce qui touche à la dynamique des écosystèmes et aux interactions entre les espèces et leur milieu.

Un risque d'« érosion génétique »

En signant la convention « biodiversité », certains ont cru qu'il s'agissait seulement de faire l'inventaire de leur patrimoine naturel, en dressant une liste des plantes ou animaux à protéger. *« Il faut sortir du cadre fixiste de la conservation des espèces,* s'insurge Michel Chauvet, chargé de mission au Bureau des ressources génétiques. *Tout évolue. Il faut donc suivre les processus. »* C'est aussi l'avis de Vernon Heywood, professeur de taxonomie botanique à l'université Reading (Royaume-Uni) et responsable du programme des Nations unies pour l'évaluation de la biodiversité globale. *« Les chiffres d'espèces disparues restent théoriques et n'ont finalement guère d'intérêt,* explique-t-il. *Il existe surtout des espèces menacées de disparition, qui se maintiennent en très petit nombre sur des sites minuscules. »*

Le taxonomiste britannique souligne que *« l'homme n'a pas détruit les écosystèmes, mais les a changés. »* En particulier par fragmentation des milieux, ce qui pose un risque d'*« érosion génétique »* et présente donc une menace sur la reproduction durable. Ainsi, le pin noir (*Pinus nigra*), qui est présent dans tout le Bassin méditerranéen, du Maroc à la Turquie, n'apparaît pas du tout menacé d'extinction. Mais la fragmentation de ses biotopes naturels peut provoquer un appauvrissement génétique des sous-espèces et, à terme, le mettre à la merci du moindre changement climatique ou d'une intervention humaine apparemment bénigne. *« La diversité génétique au sein d'une espèce est la condition de sa survie à long terme »*, ajoute Robert Barbault, professeur d'écologie à l'Ecole normale supérieure.

Les biologistes réunis à l'UNESCO ont pris un malin plaisir à détruire les idées reçues en matière de diversité biologique. Le professeur italien di Castri a même expliqué qu'en se livrant à l'agriculture l'homme a transformé le paysage et donc provoqué sans le vouloir *« une plus grande diversification génétique et écologique »*. Et le botaniste de faire litière de la thèse conservationniste qui soutient que chaque espèce se trouve naturellement dans sa meilleure niche écologique. Il prend pour cela l'exemple de *Pinus radiata*, un pin naguère confiné à la région de Monterey, en Californie. Cet arbre, plutôt malingre dans son biotope d'origine, a littéralement explosé lorsqu'on l'a introduit sous d'autres cieux, notamment dans l'hémisphère Sud. Il constitue aujourd'hui des boisements de haute productivité au Chili et en Nouvelle-Zélande, et il est même devenu envahissant en Afrique du Sud !

La nature a une histoire

La réussite de ces transferts s'explique si l'on étudie l'ensemble de l'écosystème. *« Le cèdre de l'Atlas a parfaitement réussi au nord de la Méditerranée parce qu'on l'a transplanté sans sa chenille tordeuse,* précise Louis Olivier, conservateur du conservatoire botanique de Porquerolles. *De même, une espèce d'eucalyptus réussit à se reproduire à Porquerolles parce qu'on a introduit en même temps les mycorhizes qui favorisent sa germination. »* D'une manière générale, les plantes transférées n'ont plus leur « sphère parasitaire »... mais elles peuvent rencontrer d'autres parasites ou prédateurs !

La vénération pour les espaces « vierges », elle aussi, doit être nuancée. *« Même dans la forêt amazonienne, il y a très peu de zones complètement épargnées par l'homme »*, constate le professeur Heywood. C'est que *« les milieux naturels aussi ont une histoire »*, comme le souligne dans son dernier ouvrage Christian Lévêque, spécialiste d'écologie aquatique à l'ORSTOM (2). Chacun sait qu'il y a seulement huit mille ans le Sahara était couvert de lacs et de prairies. Mais on oublie que la forêt amazonienne actuelle s'est constituée dans une période comprise entre treize mille et neuf mille ans, à partir d'une savane piquetée de forêts sèches. De même, les lacs alpins ont été recolonisés par la faune il y a douze mille ans, après le passage des glaciers. *« Ce qui explique la pauvreté de leur faune, comparée à celle des lacs africains comme Victoria, Tanganyika ou Malawi, où l'on rencontre des centaines d'espèces endémiques qui ont pu évoluer sans interruption pendant des millénaires. »*

La diversité biologique est donc une notion mouvante, évolutive, qui ne cesse de se modifier spontanément au fil des siècles et, bien sûr aussi, avec l'intervention de l'homme. C'est pourquoi la recherche s'efforce avant tout de suivre les processus évolutifs, et de percer les mystères de la transmission du vivant. C'est seulement lorsque la dynamique des écosystèmes sera devenue une science moins balbutiante que les politiques pourront prendre des décisions qui ne portent pas à faux.

ROGER CANS

(1) *Stratégie mondiale de la biodiversité*, traduit de l'anglais et édité par le Bureau des ressources génétiques, 57, rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 05.

(2) *Environnement et diversité du vivant*, de Christian Lévêque, aux éditions Pocket de la Cité des sciences.

CINÉMA

Le 51e Festival de Venise

Une portée de lionceaux

VENISE
de notre envoyé spécial

Ils ont mis longtemps, très longtemps, à se mettre d'accord. Et puis ils ne se sont pas mis d'accord. Alors ils sont convenus de récompenser ceux qui plaisaient aux uns et ceux qui plaisaient aux autres. D'où le palmarès pléthorique décerné par le jury présidé par David Lynch et composé des actrices Margherita Buy et Uma Thurman, des réalisateurs Olivier Assayas, Gaston Kaboré, Nagisa Oshima et Carlo Verdone, du journaliste David Stratton et de l'écrivain Mario Vargas Llosa : pas moins de douze films primés pour dix-neuf titres en compétition. Un verdict de compromis, donc, qui reflète une compétition où ne s'imposait aucun vainqueur naturel, aucun cinéaste ne dominant vraiment les débats.

Le moins mauvais choix était effectivement, dès lors, de partager le Lion d'or entre deux jeunes cinéastes, représentants des cinématographies peu ou pas connues. Et de donner ainsi un coup de pouce à la fois au Macédonien Milcho Manchevski pour *Before the Rain* (*Avant la pluie*), à la mise en scène d'un classicisme frôlant parfois l'académisme, mais porteur d'une saine colère quant aux délires meurtriers qui embrasent son pays, et au Taïwanais Tsai Ming-liang, dont l'écriture cinématographique puissante et originale a été une des meilleures découvertes de cette Mostra.

Avec le prix d'interprétation masculine à l'acteur du film de Chine populaire *Jours ensoleillés* et une « Osella d'or » pour *Cendres du temps*, de Wong Kar-wai (Hongkong), la forte présence chinoise a été judicieusement représentée à l'heure des récompenses, même si ce dernier film pouvait prétendre à mieux qu'un prix de consolation.

Un moment intense

Alors que Maria de Medeiros recevait un prix d'interprétation amplement mérité à titre personnel, le « match dans le match » opposant les cinéastes italiens a été logiquement remporté par Carlo Mazzacurati (Lion d'argent et prix du meilleur second rôle masculin pour *Il Toro*), qui faisait pourtant figure d'outsider face à Gianni Amelio – mauvais joueur, celui-ci n'est pas venu chercher son « Osella ». Fortement représentés, les Américains s'en tirent avec des accessits, le prix spécial du jury à Oliver Stone pouvant être tenu pour un moindre mal quand son regrettable *Tueurs nés* passa longtemps pour un possible vainqueur, et les deux prix à *Little Odessa* soulignant à bon droit l'intérêt de ce premier film.

Nulle injustice dans l'absence de films français au palmarès, *Pigalle* de Karim Dridi manquait par trop de chair, pour ne rien dire du fatigué, et fatigant, *A la folie*, de Diane Kurys. On regrettera en revanche le mauvais parti fait à l'un des meilleurs films du festival, toutes sections confondues, *Oublie-moi*, de Noémie Lvovsky. Il a été présenté dans la section parallèle « Fenêtre sur les images », mais le dernier jour, à la sauvette, après que les jurys officieux eurent attribué des récompenses auxquelles ce film, s'il avait concouru normalement, aurait logiquement prétendu.

Les débuts de la jeune réalisatrice, remarquablement servie par son actrice principale, Valeria Bruni Tedeschi, et ses acolytes masculins (Emmanuel Salinger, Philippe Torreton et Laurent Grevill), resteront néanmoins comme l'un moment les plus intenses d'une Mostra sans très grand film (hormis celui de Woody Allen, hors compétition). Elle a cependant prouvé que, malgré l'absence des ténors du cinéma mondial, on pouvait trouver jour après jour de quoi entretenir la curiosité, sinon toujours la combler.

JEAN-MICHEL FRODON

Le palmarès

Lion d'or : *Vive l'amour* de Tsai Ming-liang et *Before the Rain* de Milcho Manchevski.

Lion d'argent : *Il Toro* de Carlo Mazzacurati, *Little Odessa* de James Gray, *Heavenly Creatures* de Peter Jackson.

Prix spécial du jury : *Tueurs nés* d'Oliver Stone.

Interprétation féminine : Maria de Medeiros dans *Deux frères, ma sœur* de Teresa Villaverde.

Interprétation masculine : Xia Yu dans *Jours ensoleillés* de Jiang Wen.

Second rôle féminin : Vanessa Redgrave dans *Little Odessa* de James Gray.

Second rôle masculin : Roberto Citran dans *Il Toro* de Carlo Mazzacurati.

« Osella » d'or : *Cendres du temps* de Wong Kar-wai, *la Teta y la lluna* de Juan José Bigas Luna, *Lamerica* de Gianni Amelio.

Médaille d'or de la présidence du Sénat : *la Vie et les aventures extraordinaires du soldat Ivan Tchonkine* de Jiri Menzel.

Mort de l'acteur Tom Ewell. – L'acteur comique américain Tom Ewell est mort lundi 12 septembre à Los Angeles. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Spécialiste des seconds rôles comiques, Tom Ewell avait entamé une longue carrière théâtrale à Broadway en 1934 et débuté au cinéma en 1949 dans *Madame porte la culotte* de George Cukor. Il devait ensuite plusieurs fois incarner l'Américain moyen face à de somptueuses blondes : Marylin Monroe dans *Sept ans de réflexion*, de Billy Wilder (1955), Jayne Mansfield dans *la Blonde et moi*, de Frank Tashlin (1956). Tom Ewell apparaît au total dans dix-neuf longs métrages entre 1940 et 1972.

MUSIQUES

Jean-Claude Casadesus et l'Orchestre national de Lille en Amérique du Sud

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

C'est par une ovation enthousiaste et prolongée que s'est achevé, lundi 12 septembre au Théâtre municipal de Santiago, le concert qui mettait fin à la tournée de l'Orchestre national de Lille en Amérique du Sud. Ce fut une dernière apparition riche en « premières ». Les *Nuits d'été* d'Hector Berlioz n'avaient jamais été jouées au Chili. La formation d'une centaine de musiciens dirigée par Jean-Claude Casadesus ne constitue certes pas le premier orchestre étranger à avoir poussé jusqu'au Chili une tournée qui, très souvent, s'arrête à Buenos-Aires. Mais c'était bien la première fois qu'un public habitué au défilé de grandes voix venues animer une saison lyrique assez riche faisait un triomphe à une formation symphonique régionale.

Pari gagné donc pour cette rapide tournée parrainée par l'Association française d'action artistique (AFAA). Elle aura permis, en treize jours seulement, aux Brésiliens de Sao- Paulo et de Rio-de-Janeiro, aux Argentins de San-Juan, Rosario et Buenos-Aires, enfin aux Chiliens de Santiago, de découvrir, en trois programmes où Berlioz et Saint-Saëns régnaient en maîtres, un aspect plutôt méconnu en Amérique du Sud du paysage musical français.

EDUARDO OLIVARES

Un cahier spécial consacré au Festival d'automne de Paris

Nos abonnés ont reçu le mardi 13 septembre, avec leur exemplaire du quotidien daté 14 septembre, un cahier spécial de 56 pages consacré au programme, pour 1994, du Festival d'automne de Paris. *Ce cahier spécial sera distribué à nos lecteurs de Paris et d'Ile-de-France* avec notre édition datée jeudi 15 septembre. Nos lecteurs de province et de l'étranger peuvent se le procurer en écrivant au journal, service « Ventes au numéro », 15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15.

ARTS

L'ascète de l'impressionnisme

Suite de la première page

A ce programme réaliste Caillebotte adhère sans réserve. Il l'applique avec méthode. Il se veut « peintre de la vie moderne », et donc impressionniste.

Il l'est tout autant par la touche et la couleur. L'exécution procède d'un style appliqué, un peu lourd à force de minutie dans les débuts, vers une manière de plus en plus vive à partir des années 80. Il met alors en place plans et volumes en entrecroisant des touches fines puis, dans ses dernières années, plus larges, plus appuyées, plus Manet que Renoir. Il excelle dans les esquisses impromptues de petit format quand les toiles plus vastes sentent de temps en temps l'effort et, si l'on ose dire, le remplissage. Tel est particulièrement le cas de ses paysages de campagne, son point faible, le genre où il lui arrive de glisser dans la banalité. Leur couleur aigrelette ne les sauve pas tous.

Mais le mot impressionnisme ne suffit pas. Dans l'art des années 70 et 80, il y a une manière Caillebotte, singulière, troublante souvent, agaçante quelquefois. Elle n'a ni la suavité caressante des Monet, ni la densité lumineuse des Pissarro. Elle n'a pas davantage l'inaccessible et foudroyante justesse de Manet, ni la tension puissante et maîtrisée de Degas. On l'a dite maladroite, en accusant platement l'absence d'études suivies aux Beaux-Arts et, à demi-mot, le côté dilettante et dandy de l'artiste. Mieux vaudraient d'autres mots, naïveté, sincérité, refus de l'artifice savant et tricheur. Le bras de l'un de ses canotiers n'est pas correctement dessiné ? Sans doute, et ce raccourci accentue la sensation d'effort. Cézanne a de ces « erreurs » d'anatomie, erreurs nécessaires. Les joueurs de la *Partie de bésigue* se chevauchent, trop nombreux et serrés dans un espace trop étroit ? L'idée de lutte et de passion n'en est que plus présente. Les ronds dans l'eau d'*Yerres, effet de pluie* semblent tracés avec trop d'insistance – seul moyen d'indiquer par les moyens de la peinture un mouvement et un bruit qui lui échappent. Les cloches de verre des *Jardiniers* produisent un effet burlesque, ainsi alignées parallèlement aux plans de primeurs. Il fallait cela, cette outrance, cette répétition parfaite d'un bord à l'autre, pour suggérer le labeur répétitif.

Ce scrupule de vérité éclate dans les vues urbaines, dont quelques-unes, *Un refuge boulevard Haussmann, le Boulevard vu d'en haut*, la *Vue prise à travers un balcon*, poussent le souci d'observation jusqu'à la bizarrerie. La perspective s'approfondit follement ou se contracte inexplicablement, la sensation de hauteur et de vide s'accentue jusqu'au vertige. En géomètre, le peintre à sa fenêtre étudie l'architecture des immeubles. En romancier, il perçoit les séparations qu'elle ménage, les divisions qu'elle impose, les distances infranchissables qu'elle invente, d'un appartement à un autre, d'un trottoir au trottoir d'en face.

Ces Caillebotte n'étaient pas inconnus cependant, pas plus que ses canotages et ses bords de rivière. La stupeur naît ailleurs, de toiles peu vues ou jamais, portraits et natures mortes. En dépit d'un accrochage à l'étroit, les premiers imposent leur violence sourde. Hommes aux regards tantôt vides tantôt lourds dans des pièces à moulures, encombrées de canapés, de livres reliés et de vases, eux-mêmes engoncés dans leurs costumes sombres et mal à l'aise, si visiblement mal à l'aise devant le peintre qui n'omet ni n'embellit, devant le peintre qui constate et sténographie. La *Femme assise sur un sofa* a une tête et une posture de petit chien qui fait le beau et ressemble aux chanteuses de beuglants et aux filles de maison dessinées par Degas. Jules Dubois a la satisfaction éclatante et le ventre large, il tient sa canne entre deux doigts, il a mis son huit-reflets. A l'évidence, il ne sait pas sortir de ce rôle de propriétaire distingué mais bon vivant. Moins durs, les portraits du sinologue Henri Cordier et d'un homme écrivant penché sur son bureau ne souffriraient pas de côtoyer les Degas contemporains.

Il est néanmoins des œuvres plus inattendues encore et, que l'on sache, absolument isolées dans l'impressionnisme, quatre natures mortes de boucherie. Elles renouvellent un genre fort en faveur aux Pays-Bas deux siècles auparavant. Nul pastiche, nulle citation pour autant : le peintre s'est rendu aux Halles sans doute, posté devant un étal et il peint les poulets plumés et les lapins pendus aux crocs de métal, une langue de bœuf et une tête de veau semblablement pendues à une tringle de fer et, plus terrible, le veau à l'étal, ouvert en deux et paré de fleurs de papier par une bouchère soucieuse de séduire la clientèle. Dans la graisse blafarde et épaisse, elle a piqué une rose. Huysmans avait raison, qui affirmait dès 1880 : « *Celui-là est un grand peintre, un peintre dont certains tableaux tiendront plus tard leur place à côté des meilleurs.* »


DR
« Homme au balcon, boulevard Haussmann » (1880)

PHILIPPE DAGEN

▶ Galeries nationales du Grand Palais, Place Clemenceau, 75008 Paris ; tél. : 44-13-17-17. Jusqu'au 9 janvier.
L'exposition s'accompagne d'un catalogue, plus descriptif que synthétique (380 pages, 340 ill., 320 francs). Signalons par ailleurs la publication d'un bref et brillant *Caillebotte* d'Eric Darragon (Flammarion, 160 pages, 90 ill., 95 francs) et la remise en vente de la très utile monographie de Kirk Varnedoe, *Gustave Caillebotte* (Adam Biro, 228 pages, 272 ill., 290 francs).

L'affaire du legs

« Je donne à l'Etat les tableaux que je possède ; seulement comme je veux que ce don soit accepté et le soit de telle façon que ces tableaux n'aillent ni dans un grenier ni dans un musée de province mais bien au Luxembourg et plus tard au Louvre, il est nécessaire qu'il s'écoule un certain temps avant l'exécution de cette clause jusqu'à ce que le public, je ne dis pas comprenne, mais admette cette peinture. Ce temps peut être de vingt ans, ou plus (...). » Ces phrases figurent dans le testament que Gustave Caillebotte rédigea le 3 novembre 1876, qui s'achevait par cette mention : *« Je prie Renoir d'être mon exécuteur testamentaire et de vouloir bien accepter un tableau qu'il choisira. »*

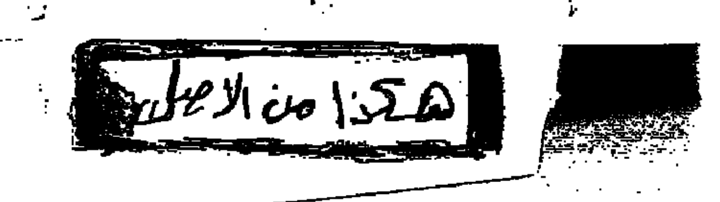
« Vingt ans ou plus » : l'estimation était à peu près juste. Dix-huit ans après, quand Caillebotte meurt, quand Renoir écrit à Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, pour lui faire part de son décès et du legs, les conservateurs n'avaient, pour la plupart, ni compris ni admis la peinture nouvelle. L'offre de *« soixante œuvres environ de MM. Degas, Cézanne, Manet, Monet, Pissarro, Renoir, Sisley, Millet »* leur fit peur.

Léonce Bénédite, conservateur du Luxembourg, s'avisa qu'il n'avait pas la place d'accrocher tant de toiles et frémit à l'idée qu'on aurait pu décrocher le *Caïn* de Cormon pour gagner quelques mètres. Il préférait refuser le legs dans sa totalité et disperser les tableaux acceptés – le contraire de ce que Caillebotte avait voulu. L'année 1894 se passa en négociations médiocres, Renoir et Martial Caillebotte – le père de l'artiste – s'opposant aux compromis suggérés par Bénédite. Ils savaient quelle était la question centrale : devait-on accepter les impressionnistes au musée ?

Ils y entrèrent cependant, l'année suivante, après un tri qui conserva quarante œuvres sur les soixante-cinq offertes. Les Baigneurs de Cézanne qui appartiennent aujourd'hui à la Fondation Barnes furent refusés. *Le Balcon* de Manet suscita des réserves. Des dix-huit Pissarro donnés, sept seulement parurent tolérables, six Sisley sur neuf, huit Monet sur seize. Seuls Degas et Renoir franchirent l'obstacle sans trop d'avanies. Les sept pastels du premier – admirablement choisis de surcroît – furent tous reçus, et le second vit entrer au Luxembourg *le Bal du Moulin de la Galette* et *la Balançoire*, deux de ses toiles majeures des années impressionnistes.

Encore l'affaire Caillebotte se poursuivit-elle jusqu'en 1897, à force de retards malveillants et de polémiques dans la presse. En février, les tableaux admis furent enfin accrochés au Luxembourg. L'Académie des beaux-arts protesta alors officiellement dans une note adressée au ministre. Un sénateur interpella ensuite ledit ministre – sans plus d'effet. Victoire de l'impressionnisme alors ? Victoire gâchée par l'hostilité des musées et leurs mauvaises manières. Quand Pissarro se rend au Luxembourg, il écrit ensuite à son fils : *« J'ai été assez satisfait de mes tableaux, je crois que je suis très bien représenté. C'est par exemple présenté comme seuls les officiels peuvent le faire : dans un couloir et les tableaux collés les uns aux autres. Cela ne t'étonnera pas, l'expérience nous a tant de fois démontré le mauvais goût général des musées en France. »*

Ph. D.



centralisation
clientélisme

ARTS

La collection d'œuvres contemporaines de la Caisse des dépôts accueillie à Saint-Etienne

SAINT-ETIENNE
de notre correspondant

Après avoir consulté une douzaine de musées français, la Caisse des dépôts et consignations a décidé de confier, *« pour au moins dix ans »*, sa collection d'art contemporain au Musée d'art moderne de Saint-Etienne. Entreprise en 1989, cette collection comprend cinquante-huit pièces de vingt et un artistes français, suisses et belges de la fin des années 70 et du début des années 80.

Ces œuvres ont, selon Bernard Ceysson, conservateur du musée stéphanois, *« une forte charge visuelle »* et témoignent d'une *« volonté de définition de l'art et des artistes dans la société »*. Y figurent notamment des pièces d'Absalon, Jean-Michel Alberola, Boltanski, Ange Leccia, Felice Varini, Niele Torini. Des photographies de Patrick Tosani complètent la collection stéphanoise et s'y intègrent.

Ce dépôt est un *« signe de reconnaissance »* du travail accompli à Saint-Etienne par l'équipe de Bernard Ceysson. *« Cela nous donne de grandes obligations en matière de préservation, de conservation, de restitution et de recherche »*, souligne le conservateur. Le Musée de Saint-Etienne vient de bénéficier, en outre, de la donation de cent cinquante tableaux et sculptures des années 60 et 70 des collectionneurs parisiens Ninon et François Robelin. Ce dépôt et cette donation devraient accélérer le projet d'extension du musée, jugé par M. Ceysson comme *« une nécessité »*.

De son côté, la Caisse va réorienter son mécénat en faveur de la jeune création par des aides à la production et des achats. Les œuvres seront achetées en partenariat avec des institutions culturelles régionales et déposées dans les musées d'art contemporain locaux. La Caisse envisage enfin des commandes d'œuvres destinées aux quartiers, dans le cadre de son aide à la politique de la ville.

VINCENT CHARBONNIER

Mort du peintre Roger Toulouse

Le peintre Roger Toulouse est mort, dimanche 11 septembre, à l'hôpital d'Orléans. Il était âgé de soixante-seize ans.

Né le 19 février 1918 à Orléans, Roger Toulouse fut découvert à l'âge de dix-neuf ans par Max Jacob (dont il fit un beau portrait, conservé au Musée de Quimper) et encouragé par Picasso ou encore Gertrude Stein qui achète toute sa production en 1937. Il avait exposé en compagnie de Miro, Ernst, Picabia, Derain aussi bien en Suisse qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

En 1948, Roger Toulouse abandonne Paris pour sa ville natale. Il y poursuit une recherche personnelle, d'une figuration souvent audacieuse, et travaille également la porcelaine et le vitrail. Proche de poètes, dont René-Guy Cadou et d'autres membres de l'école de Rochefort, il a illustré de nombreux ouvrages, dont *les Mémoires de l'ombre*, de Marcel Béalu, *Coudées franches*, de Robert Prade, ou *les Cinq Plaies*, de Michel Manoll.

Ha. B.

THÉATRE

LE ROI SE MEURT à l'Atelier

Quand la vie change de mains

« J'avais écrit cette œuvre pour apprendre à mourir, cela ne m'a pas aidé du tout », dit Ionesco. C'est une hospitalisation prolongée, en 1962, qui l'a orienté vers *Le roi se meurt*. Evoquant une première esquisse, il disait à Jacques Mauclair : *« L'action devait se dérouler dans une sorte d'hospice pour souverains fatigués. »*

L'hospice, cela va de soi. Mais pourquoi des souverains, un roi ? Chez le « voyeur de situations » qu'est le dramaturge Ionesco, un convalescent, assis sur son lit, visites et soignants bien sages autour de lui, on dirait un peu la salle du trône. Et pourquoi ne pas s'accrocher aux basques d'un roi, si la mort fait peur : le roi est au-dessus des lois, pourquoi pas au-dessus de la loi de mourir ? Ou bien n'aurait-il pas le privilège de mourir le bon dernier ? *« Je mourrai plus tard... Quand j'aurai le temps »*, répond le roi de Ionesco à qui lui annonce sa mort.

Dans *Le roi se meurt*, Ionesco, entre *« deux sourires de détachement-système »* comme il dit, traque son sujet de près, passe de la mort au dénouement, du dénouement au desserrage des nœuds : *« Etre de l'eau, ou une vapeur, ou du vent. Ces choses-là ont l'air de moins souffrir que les autres quand elles se désintègrent : elles n'ont pas de nœuds. Moi je ne suis que nœuds noués. Je ne suis fait que de nœuds qui résistent. »*

Mais il ne peut s'empêcher de rompre la glace par des bêtises qui sont bien de lui. Pas chaud au moment de quitter la vie, le roi fait l'enfant : *« Je ne peux pas aller plus loin, je ne sais pas nager. »* Ou bien c'est le procédé Ionesco du « relief par l'ultra-plat » : *« Qu'est-ce qu'une auto ? Ça roule tout seul ! »* (au moment où le roi est installé, d'autorité, dans une chaise roulante), – ce qui renvoie à un autre cas de « rire idiot », dans sa pièce *le Salon de l'automobile* : *« Et combien ça coûte ? Ça dépend du prix ! »*

Comment ne pas voir ici que Ionesco, invitant la mort dans sa pièce, n'ose pas trop fanfaronner ? Cette mort, il l'évite dès qu'il la taquine de trop près. Il louvoie, il change de cap, il va d'une farce-dérision à une ébauche de théâtre-mystère, avec rituel et masques, style Mallarmé tibétain (il pense un moment appeler sa pièce : *Cérémonie*).

« Une sorte d'exercice spirituel »

Rendant compte du *Roi se meurt*, Gilles Sandier écrivait : *« On regrette Bossuet, on regrette Shakespeare »*, ce qui est juste, car Ionesco, ici, fait parfois penser à un désespéré qui se cogne obstinément la tête contre un ciel que pourtant il n'atteint pas, c'est trop haut pour lui. Mais n'est-ce pas aussi que Ionesco, simplement, salue de loin qui de droit ? Un peu avant le dénouement, il écrit une scène très belle entre le roi et une servante qui est l'écho de la scène de Shakespeare entre Richard II et le palefrenier avant la mort du roi. Et Ionesco le croyant manifeste une mémoire des sermons sur la mort que prononçait Bossuet devant le roi : *« La vie ne doit pas demeurer dans les mêmes mains, elle doit être éternellement dans le commerce »*, écrit Bossuet dans le *Sermon pour le vendredi de la quatrième semaine du carême* : ne dirait-on pas, à s'y méprendre, une idée-provocation de Ionesco ?

Ces hésitations, ces brèches, cessent quand Ionesco met le doigt sur un point fondamental de cette approche de la mort, et il est frappant qu'il y bute dès 1962 : les « soins palliatifs ». *« Comment mourir !... On ne viendra pas t'aider... Je vais essayer tout seul. »* Mais le roi ne sait que trop bien qu'il ne pourra mourir seul. Ionesco a dit que *Le roi se meurt* pourrait être, plutôt qu'une pièce, *« une sorte d'exercice spirituel »*. Il avait appris, peu de temps avant de l'écrire, qu'une amie très proche de sa femme Rodica venait d'être aidée à mourir par un psychothérapeute.

C'est la femme du roi, sa *« reine-à-tout-faire »*, qui va l'assister pour passer de *« l'autre côté, puisqu'il faut bien un autre côté pour que nous y soyons ensemble »*. La reine va aider le roi à *« tomber tout doucement, comme se détache doucement la feuille sèche de sa branche... Le néant n'est pas lourd... Il est la légèreté même »*, et cela aussi rappelle Bossuet : *« Son âme ne tient presque plus à rien »* (*Deuxième sermon sur la présentation de Jésus au temple*).

« Tu n'as pas toujours vécu... Tu te portais bien, avant de vivre... Tu te portais mieux... Te souviens-tu ? », dit la reine, et le roi s'apaise. S'apaise si doucement qu'il se laisse aller. Il n'est plus là pour entendre sa femme lui dire : *« Voilà... tu vois, ton cœur n'a plus besoin de battre... C'était une agitation bien inutile, n'est-ce pas ? »*

L'objectivité du jeu

La reprise du *Roi se meurt* est une grande heure de théâtre. Peu importe que la mise en scène soit, plus qu'il ne convient, d'une profonde somnolence, que le décor soit d'une frénétique laideur. Tout se passe, pour l'essentiel, tout brûle, tout s'empoigne, entre Eugène Ionesco l'auteur, et deux acteurs, Michel Bouquet et son épouse Juliette Carré, faut-il dire sa *« reine-à-tout-faire »*, oui, puisque Michel Bouquet ne cache pas que, sans le regard et l'écoute de sa Juliette, il lui serait inenvisageable de jouer.

Michel Bouquet, l'un des premiers acteurs de ce temps, et c'est peu dire, a toujours exercé (et enseigné) l'objectivité du jeu : *« l'acteur est l'interprète de l'œuvre »*. Ce qui demande, explique-t-il souvent, une énergie, une volonté, extrêmes, puisqu'il s'agit d'approcher, le plus près possible, non seulement la conscience de l'auteur, et celle du personnage, mais, dit Michel Bouquet, *« ce qui a pu arriver, jour par jour, scène par scène, entre l'auteur et le personnage, car là est l'étincelle tremblante qui, dans la nuit, va orienter l'acteur »*.

Michel Bouquet, les membres et les yeux souvent à l'arrêt comme ceux d'un animal traqué par la mort proche, irradie intensément, de par sa seule présence, sa seule « grâce », à la fois le jour du soleil qu'il quitte et la luminescence imaginaire d'une après-vie ; et sur cette plage de lumière nous suivons les aléas, étreintes, arrachements, qui peuvent avoir été ceux de Ionesco et de son roi, de Ionesco le croyant et d'un Infini dont il semble par moment qu'il doute. De même que Juliette Carré, d'un art on ne peut plus sûr et sans poids, éclaire la lutte et les abandons liant celui qui va mourir à celui qui l'aide à mourir.

Fanny Delbrice, Chantal Deruaz, Bernard Spiegel et Bernard Waver complètent avec bonheur l'entourage des dernières heures du roi.

MICHEL COURNOT

▶ **Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin 75018, Paris. Tél. : 46-06-49-24. 21. Du mardi au samedi. Dimanche 15 h 30. Places de 50 F à 250 F.**

Les déclarations du premier ministre et la loi quinquennale sur l'emploi

Dernière grande innovation de la loi quinquennale, le chèque-service devrait entrer en application au 1er décembre sur tout le territoire. Les ultimes obstacles techniques sont en passe d'être levés. Tous les établissements du réseau bancaire et La Poste sont associés à l'opération qui vise à simplifier les formalités administratives pour les particuliers qui emploient du personnel de maison ou de service. Associé aux déductions fiscales, que M. Balladur a promis de porter à 45 000 francs, le dispositif devrait permettre la création d'emplois supplémentaires.

■ RMI. Le soutien à l'embauche de RMistes par les entreprises, proposé par le premier ministre, permettrait aux employeurs de réaliser une économie d'environ 3 200 francs par mois par emploi payé au SMIC. Sont visés, les seuls RMistes inscrits à l'ANPE qui pourraient être de 20 000 à 50 000 à bénéficier de la mesure.

■ APPLICATION. Discutée et votée en novembre 1993, la loi quinquennale du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et la formation professionnelle, n'est toujours pas applicable dans sa totalité : cinq décrets manquent encore sur les quatre-vingt-dix nécessaires.

■ MODÉRATION. Les propositions d'Edouard Balladur ont suscité des réactions généralement modérées chez les partenaires sociaux.

Le chèque-service sera bientôt opérationnel sur tout le territoire

Pour le chèque-service, présenté comme l'une des innovations importantes de la loi quinquennale sur l'emploi, la course d'obstacles touche à sa fin. Le dispositif sera mis en place à partir du 1er décembre et sera opérationnel aussitôt pour une période expérimentale de dix-huit mois. Contrairement à ce qui avait été envisagé, l'expérience ne sera pas d'abord menée *« dans au moins deux régions, voire départements »*, mais d'emblée étendue à tout le territoire, en raison de la demande unanimement exprimée par les parlementaires.

Techniquement difficile à mettre en œuvre, ainsi que le temps de sa mise au point le démontre, le chèque-service constitue un mode de paiement destiné à simplifier les formalités des particuliers qui emploient du personnel de maison ou de service (femmes de ménage, baby-sitters, gardes familiales, etc.). Il ne comporte en lui-même aucun avantage fiscal nouveau, et aucune exonération supplémentaire de charges sociales, mais est évidemment compatible avec le programme des *« emplois familiaux »* lancé en 1992 par Martine Aubry et, demain, le sera tout autant avec la déduction d'impôt portée à 45 000 francs, selon le souhait de M. Balladur, pour compenser le poids des charges sociales. Il n'empêche, la facilité d'usage devrait permettre de créer davantage d'emplois dits de proximité et pourrait surtout entraîner une régularisation du travail au noir.

Chaque chèque comprendra deux parties. Le premier volet, correspondant à un chèque traditionnel, servira de moyen de paiement pour l'employé, en salaire net horaire. Le second volet, *« social »*, comprendra le nom de l'employé, son numéro de Sécurité sociale, le nombre d'heures travaillées et le montant du salaire versé. Celui-ci sera adressé par enveloppe T à l'URSSAF de Saint-Etienne, qui a été retenue pour traiter tous ces documents. L'URSSAF calculera ensuite le montant des cotisations sociales à payer par l'employeur et délivrera une attestation d'emploi au salarié, qui vaudra bulletin de salaire.

300 000 chéquiers

Tous les établissements du réseau bancaire, ainsi que La Poste, sont associés à cette opération et, dans un premier temps, 300 000 chéquiers seront distribués sous un logo commun dont l'adoption définitive devrait avoir lieu cette semaine. Chaque banque pourra ajouter son propre sigle sur le chéquier mais ne prélèvera pas de frais pour ce service rendu à la clientèle. Pour la première fois, un appel d'offres européen a été lancé pour l'impression de ces chéquiers et l'ouverture des plis, fin septembre, aboutira à un choix entre les cinq imprimeurs encore en lice, dont un britannique. Parallèlement, la procédure s'achève, pour le volet social et sa gestion, avec l'URSSAF de Saint-Etienne et l'ACCOSS qui aura à supporter un surcoût, encore à définir. De son côté, la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) a été consultée afin de s'assurer du respect du droit des personnes à la confidentialité. Enfin, un avenant est en discussion avec les partenaires sociaux pour que le tout soit en conformité avec la convention collective des employés de maison.

ALAIN LEBAUBE

20 000 à 50 000 bénéficiaires du revenu minimum pourraient être embauchés

Quelque 200 000 à 300 000 allocataires du RMI sont potentiellement concernés par les mesures annoncées dimanche 11 septembre par Edouard Balladur : 20 000 à 50 000 d'entre eux pourraient, escompte le gouvernement, être embauchés par une entreprise, en application du dispositif décidé par le premier ministre. Dans l'esprit du gouvernement, sont avant tout intéressées par cette formule *« les personnes les plus éloignées du marché du travail »*, bénéficiaires depuis au moins deux ans du RMI et n'ayant pas occupé d'*« emploi stable »* au cours de cette période. *« A l'heure actuelle*, souligne-t-on à l'hôtel Matignon, *le taux de réinsertion professionnelle de ces personnes est inférieur à 20 %. »* Compte tenu des difficultés qui handicapent cette population pour le retour à l'emploi, le gouvernement espère aussi que la concertation entre les partenaires sociaux, souhaitée par M. Balladur permettra de définir les *« modalités d'insertion »* dans l'entreprise : encadrement d'accueil, formations et adaptation nécessaires...

Du point de vue des entrepreneurs, la combinaison de l'exonération totale de charges sociales et de l'aide financière de l'Etat – équivalente à 1 850 francs en moyenne – leur permettra de réaliser pendant un an une économie de l'ordre de 3 200 francs par mois, pour un contrat à temps plein rémunéré au SMIC. Reste à définir ce qu'il adviendra à l'issue de ce contrat, certains proposant d'ores et déjà son enchaînement avec un contrat de retour à l'emploi (CRE) classique, « doté » d'une exonération totale de charges de 1dix-huit ou vingt-quatre mois. Grâce à ces facilités, Matignon estime que le recrutement de *« 20 000 à 50 000 RMistes »*, en vertu de cette nouvelle disposition, et pourrait constituer un *« objectif raisonnable »* lors de sa première année d'entrée en vigueur.

Sur le fond, cette disposition consacre d'abord, concède-t-on dans l'entourage de Simone Veil, *« le retour d'une discrimination positive »* pour l'embauche des « publics » les plus en difficulté par *les entreprises.* Si la première mouture du CRE, créé en 1989, assortissait d'une prime le recrutement de chômeurs de longue durée, cet avantage financier avait été progressivement laminé, d'abord par la suppression de la cotisation d'allocations familiales sur les bas salaires puis par le remplacement de cette prime en allongement de la durée d'exonération de charges. Résultat, la part des CRE bénéficiant aux RMistes plafonne, tandis que s'envole le nombre de ceux concernant les chômeurs classiques : au 30 juin, les contrats passés avec les RMistes ne représentaient que 11 % de la totalité des CRE. Reste à savoir si la formule proposée dimanche par M. Balladur suffira à elle seule à redresser la barre...

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Les partenaires sociaux réagissent avec modération aux propos d'Edouard Balladur

L'annonce par Edouard Balladur du versement d'une prime aux entreprises acceptant de recruter des RMIstes au chômage depuis deux ans a provoqué, lundi 12 septembre, des réactions généralement modérées chez les partenaires sociaux.

Les propositions du premier ministre, estime la CGT, vont contribuer à élargir le *« champ des emplois précaires »* et constituent *« une forte incitation à la mise en concurrence des personnes concernées »*. En revanche, la CFTC juge *« de bon sens »* les mesures destinées à encourager les entreprises à embaucher des bénéficiaires du RMI mais déplore que l'aide aux emplois familiaux *« s'adresse à un public de familles aisées »*.

Seule la CFDT semble véritablement s'émouvoir des propos du premier ministre. Ainsi, Nicole Notat se réjouit de voir M. Balladur proposer *« un engagement collectif »*. *« Cela veut dire : pas l'Etat tout seul, le patronat aussi. C'est, je ne dirais pas révolutionnaire, dans le système français, mais presque »*, souligne-t-elle. Toutefois, la secrétaire générale de la CFDT souhaiterait *« être sûre que le premier ministre ait bien compris qu'on ne peut pas faire un jeu de poker menteur sur ce sujet »*.

Dans les rangs patronaux, la satisfaction domine. Après avoir d'abord exprimé ses réserves à l'égard d'une incitation à recruter des *« analphabètes »* (*le Monde* du 13 septembre), Lucien Rebuffel, président de la CGPME, a corrigé le tir. Il assure désormais que son organisation *« participera à la mise en place rapide »* de cette mesure et fera *« l'impossible pour les RMIstes »*. Enfin, Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, considère que la création d'une prime à l'embauche *« semble être judicieuse pour traiter les problèmes de cette population en difficulté »*. Soulignant que *« le détail des mesures est à préciser »*, le dirigeant patronal constate que cette mesure se traduit par *« une réduction importante du coût du salarié pour l'entreprise »*.

La loi de cinq ans n'est pas totalement applicable

Discutée et votée en novembre 1993, la loi quinquennale du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, n'est toujours pas totalement applicable. Outre ce qui concerne la mise en place du chèque-service, cinq autres décrets manquent encore sur les quatre-vingt-dix décrets, circulaires et arrêtés que nécessitait ce texte. Deux d'entre eux, sur l'agrément des organismes de collecte, soumis aux partenaires sociaux et sur les maîtres d'apprentissage, seront finalement intégrés au projet de loi sur la formation professionnelle que Michel Giraud, ministre du travail, prépare actuellement pour la session parlementaire d'automne. Les autres, tous examinés par le Conseil d'Etat, portent sur les contrats emploi-solidarité (CES), le repos dominical dans l'agriculture et les sections d'apprentissage de l'éducation nationale. Indispensables, ce sont néanmoins des éléments secondaires de cet ensemble de soixante-treize articles.

A l'origine, à la demande des parlementaires, la publication de tous les décrets d'application avait été promise pour le 31 mars. L'affaire du contrat d'insertion professionnelle (CIP) avait entraîné un retard puis provoqué un report d'un mois du délai. En réalité, le travail aura été plus long et plus difficile que prévu, notamment pour tout ce qui concerne le volet de la formation professionnelle, et les ennuis rencontrés avec le CIP ont amené le ministère à adopter une démarche plus prudente.

A. Le.

PRÉCISION. – Dans le commentaire des déclarations sur l'emploi d'Edouard Balladur intitulé « La bonne et l'illettré » (*le Monde* du 13 septembre), une phrase a malencontreusement sauté, rendant incompréhensible la fin de l'article. Dans ce passage supprimé, il était fait référence à une loi sur l'emploi pour les DOM-TOM, votée à la session de printemps (*le Monde* du 15 juillet), et qui comprend les mêmes ingrédients que les propositions formulées par M. Balladur, la question étant de savoir si un tel dispositif peut être étendu à la métropole. Ce qui justifiait la suite du texte : *« Outre que l'expérimentation n'a pas encore eu lieu, les possibilités d'organiser une économie subventionnée du travail sont forcément plus limitées et pourraient valoir quelques remontrances bruxelloises ou provoquer l'ire de pays plus libéraux. »*

DÉMOGRAPHIE

Malgré les réserves du Vatican et de l'Iran

La majorité des participants avalisent le programme d'action de la conférence du Caire sur la population

La conférence du Caire sur la population et le développement a finalement approuvé en commission l'ensemble des chapitres de son projet de programme d'action dans la soirée du lundi 12 septembre. Seuls quelques pays, notamment le Vatican et l'Iran, ont annoncé qu'ils feraient des mises au point lors de la séance plénière du mardi 13 septembre sur des questions concernant la sexualité et la famille.

LE CAIRE

de nos envoyés spéciaux

Les responsables de la conférence ont exprimé leur satisfaction d'avoir conservé *« l'essentiel de l'esprit du programme »*. En effet, après l'avortement, les délégués étaient confrontés à deux chapitres particulièrement délicats : la santé de la reproduction et la famille. Le premier évoquait notamment la sexualité qui reste taboue dans les pays musulmans comme elle l'était naguère dans les pays catholiques. Pour les Etats islamiques, comme pour le Vatican, la sexualité hors mariage est prohibée.

Les relations au sein de la famille étaient aussi en cause : l'égalité des hommes et des *femmes sur tous les plans*, de même que l'éducation sexuelle des adolescents et leur autonomie à l'égard des parents ne sont pas universellement admises. Le chef de la délégation iranienne, l'ayatollah Mohamad Ali Taskhiri, a indiqué que son pays émettrait des réserves sur certains *« points faibles »* qui laissaient présumer l'existence de relations sexuelles hors mariage ainsi que les *« formules »* comme *« santé sexuelle et les droits de la procréation »*. *« Le mariage tient une place cruciale dans l'organisation des relations sexuelles »*, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse lundi.

Malgré de laborieuses négociations, et la *« bonne coopération »* de l'Iran *« avec le Vatican »*, selon les termes mêmes de l'ayatollah Taskhiri, le chapitre sur *« la santé et les droits de la procréation »* précise que cela *« implique que les gens peuvent avoir une vie sexuelle satisfaisante et sans risques »*. Il ajoute que *« hommes et femmes ont le droit d'être informés, d'avoir accès et de pouvoir choisir des méthodes de planification familiale sûres, efficaces, acceptables et bon marché, ainsi que d'autres moyens de régulation de la fécondité qui ne sont pas contre la loi »*.

Mais la référence à d'*« autres formes d'unions »* que le mariage (réclamée par les Européens, les Nord-Américains et les pays des Caraïbes) a été supprimée. De même, dans les relations entre les sexes, le terme *« équité »* a remplacé *« égalité »*. Si l'on doit traiter *« également »* garçons et filles pour l'éducation, la nutrition et la santé, on ne parle plus que de droits d'héritage *« équitables »*. En matière d'héritage, à de très rares exceptions près, les pays musulmans accordent au garçon deux fois plus qu'à la fille. Le président de la commission, le Ghanéen Fred Sai, a justifié cette différence de traitement en expliquant que les hommes devaient prendre la succession de leur père dans le travail mais qu'il fallait donner une *« compensation équitable aux femmes »*.

La question des immigrés

Quant aux adolescents, les délégués se sont entendus sur un paragraphe qui donne satisfaction à la fois aux intégristes chrétiens et musulmans et aux libéraux et à tous ceux qui sont préoccupés par les grossesses non désirées chez les adolescentes et par la diffusion des maladies sexuellement transmissibles. Il reconnaît *« le droit, le devoir et la responsabilité des parents de guider les adolescents dans ce qui touche à la sexualité et à la procréation »*, tout en affirmant *« le droit des adolescents »* à *« la confidentialité »*, et il demande aux gouvernements d'*« éliminer les obstacles légaux, règlementaires et sociaux à l'information des adolescents sur la santé de la sexualité et de la procréation »*. Sans oublier de respecter *« les valeurs culturelles et les croyances religieuses »*...

Malgré cela, Nicolaas Biegman, vice-président de la commission, a estimé que le texte introduisait beaucoup d'innovations comme *« les droits en matière de procréation et de sexualité »*. *« La sexualité reste un tabou dans beaucoup de pays*, a-t-il ajouté. *Il faut laisser le temps d'accepter ces innovations. Les femmes des Etats-Unis et d'Europe vont trop vite par rapport au reste du monde. Ce n'est pas une conférence sur la situation de la femme en Norvège. »*

De façon beaucoup plus inattendue, un autre thème a failli empêcher l'adoption du texte : celui des immigrés. Les Algériens et les pays d'Afrique francophone avaient demandé que soit inscrit *« le droit au regroupement familial »* des immigrés légaux. Les Européens, et surtout les Américains, les Canadiens et les Australiens (qui ont des quotas d'immigrants par pays), ne voulaient accepter que le *« principe »* de ce regroupement. Le texte s'est contenté finalement de demander aux gouvernements des pays d'accueil de *« reconnaître l'importance vitale du regroupement familial et de le faire entrer dans les législations nationales »*. On a aussi proposé de réunir une conférence internationale sur la situation des migrants.

En fait, sur ce point les Occidentaux n'étaient pas seuls : les pays du Golfe qui n'ont pipé mot n'acceptent que très rarement la venue des familles des travailleurs étrangers. Les Iraniens, quant à eux, n'ont pas caché leur sentiment. L'ayatollah Taskhiri, rappelant que son pays accueillait quatre millions d'Afghans, de Kurdes, d'Irakiens et d'Azéris, a déclaré que *« la meilleur manière de réunir les familles était de le faire dans leur pays d'origine »*.

ALEXANDRE BUCCIANTI et GUY HERZLICH

Halte à l'excision !

La chaîne américaine CNN a semé le trouble durant la conférence de l'ONU sur la population et le développement, en diffusant un film sur l'excision d'une fillette. Le document, diffusé la semaine dernière, montre la brutale excision de Naglaa Fathy Hamed dans son domicile au Caire. La fillette de dix ans est tenue de force par plusieurs hommes tandis que Anwar Hamed, un barbier, procède à l'ablation du clitoris avec une lame de rasoir à main. Un gros plan montre ensuite le visage de Naglaa, tordu de douleur. Deux hommes qui ont fait subir cette excision ont été arrêtés, dimanche 11 septembre, et devraient être inculpés de pratique illégale de la médecine, tandis que la journaliste égyptienne Nivine Hamdane, qui avait établi le contact entre CNN et la famille, a été relâchée le même jour. La conférence du Caire, qui se termine mardi 13 septembre, a insisté sur la nécessité de mettre fin à des pratiques comme l'excision, qui mutile à vie quelque deux millions de fillettes chaque année. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Prévu mardi 13 septembre au matin à Matignon

Le comité interministériel devant statuer sur le sort de Renault a été différé

Le comité interministériel qui devait se tenir mardi 13 septembre à 10 heures à l'hôtel Matignon pour statuer, entre autres, sur le sort de Renault a été différé. Des « raisons de calendrier » seraient à l'origine de ce report, annoncé par le chef du gouvernement aux ministres concernés dans la soirée de lundi. Il semble que le fond du dossier, à savoir l'ouverture du capital de l'ex-Régie, ne soit pas en cause.

Cette réunion pourrait être reportée en fin d'après-midi mardi, afin de ne pas retarder une opération, souhaitée par le constructeur automobile, par les ministres de l'industrie et de l'économie, mais que le premier ministre hésitait à conduire pour des raisons politiques et sociales. La CGT de Renault a annoncé, lundi 12 septembre, une journée nationale d'action pour le 20 septembre. La crainte que l'annonce d'une modification importante du capital de Renault ne trouble l'ordre public avait conduit Edouard Balladur, à la fin du mois d'août, à ne plus envisager qu'une ouverture du capital de l'ex-Régie et non une privatisation, l'Etat gardant au minimum 51 % des actions.

C'est de ce montage qu'il doit être question mardi 13 septembre. Le premier ministre ne devait arrêter son choix qu'après avoir consulté les ministres concernés. Selon une source proche du dossier, il attendait d'entendre encore une fois les arguments des uns et des autres pour trancher qui des AGF ou de Renault serait retenu pour être mis sur le marché et ainsi faire entrer les quelque 10 milliards de francs dont l'Etat a besoin pour financer l'augmentation de capital d'Air France. « *Tout est encore possible* », nous déclarait-on lundi soir.

Parallèlement, un conseil d'administration, programmé de fort longue date, se tenait mardi 13 septembre au matin au siège de Renault, à Boulogne-Billancourt. Bien que la modification du capital de l'entreprise ne figure pas explicitement à l'ordre du jour, il ne fait pas de doute qu'il devait en être débattu lors des « questions diverses ». Le conseil d'administration de Volvo ayant pour sa part déjà donné son accord à l'opération lundi, la voie était donc dégagée pour qu'une annonce précisant si oui ou non l'Etat se désengageait partiellement de Renault puisse être faite soit mardi en fin d'après-midi soit mercredi 14 septembre à l'issue du conseil des ministres. Ce qui aurait pour avantage de faire avaliser l'opération par le chef de l'Etat.

A. K.

Volvo a fixé les modalités de son retrait du capital de l'ex-Régie

Volvo serait prêt à céder environ la moitié de sa participation actuelle dans Renault. Le suédois laisse donc au gouvernement la voie libre pour ouvrir le capital de l'ex-Régie. Elf, la BNP et la compagnie d'assurances Axa apporteraient chacun 1 milliard de francs, et Matra quelques centaines de millions.

Désirée par le gouvernement français pour des raisons politiques, souhaitée par Volvo pour améliorer sa situation financière, l'approbation donnée par Volvo à l'ouverture du capital de Renault était attendue. Elle a été donnée lundi 12 septembre à l'occasion d'un conseil d'administration du constructeur suédois. Elle s'accompagnera d'un désengagement partiel de Volvo dans Renault. Une des dernières embûches sur la route de l'ouverture au privé de l'ex-Régie se trouve ainsi balayée. Selon une source familière du dossier, la participation de Volvo passerait de 20 % à moins de 12 %. Volvo s'est en effet engagé à céder au moins 8 % du capital lors de la mise sur le marché de Renault. Une fraction supplémentaire de 5 % pourrait également être cédée ultérieurement. En revanche, le constructeur suédois s'est engagé à garder 7 % des actions de l'ex-Régie durant un certain temps, pour ne pas faire chuter brutalement les cours.

Dans le futur, le capital de Renault serait constitué de la manière suivante : l'Etat garderait 51 %, le public et les salariés de Renault détiendraient un peu moins de 30 %, le reste étant entre les mains de Volvo et d'entreprises françaises. Elf, la BNP et la compagnie d'assurances Axa apporteraient ainsi 1 milliard de francs au constructeur d'automobiles, ce qui les amènerait à devenir chacun actionnaire à hauteur de 2,5 % environ. Matra serait aussi présent pour quelques centaines de millions de francs. Cette ouverture au privé pourrait s'accompagner d'une augmentation du capital de Renault de l'ordre de 2 milliards de francs. Mais cette opération ferait encore l'objet de discussions au sein du gouvernement.

Un accord nécessaire

Le prix de la cession de Volvo a été calculé sur la base d'une valeur de la firme au losange légèrement supérieure à 40 milliards de francs. Cette cession ne sera effective que si le gouvernement français choisit d'ouvrir le capital de Renault.

L'accord de Volvo plaide en faveur de ce choix. Il est donc de plus en plus probable que cette opération devienne effective de préférence à la privatisation des AGF, opération également envisagée pour donner à l'Etat les moyens d'assurer la recapitalisation d'Air France. Car les cours des compagnies d'assurances sont actuellement en chute libre, alors que les valeurs automobiles auraient davantage les faveurs des investisseurs. Certes, les considérations financières sont loin d'être les seules en cause. La crainte de mouvements sociaux risquant d'accompagner toute modification du capital de Renault continue de peser dans la balance. A tel point qu'Edouard Balladur a préféré attendre jusqu'au dernier moment pour prendre sa décision.

L'accord de Volvo était nécessaire avant toute modification du capital de Renault. Cette clause figure explicitement dans les accords passés entre les deux constructeurs en septembre 1990. Outre cette approbation, le gouvernement voulait que Volvo aille plus loin et se désengage même partiellement pour permettre la « refrancisation » de Renault politiquement voulue par Edouard Balladur.

Or celui-ci dépendait du bon vouloir du constructeur suédois dans la mesure où la privatisation de Renault n'était pas effective avant le 30 novembre. Il ne s'est pas fait prier. Il est vrai qu'il n'avait jamais caché sa volonté de céder une fraction de sa participation dans Renault, qu'il ne considérait plus comme un investissement stratégique. En revanche, pour assurer son recentrage sur l'automobile, financer les investissements nécessaires et en particulier les 45 % de Volvo Trucks encore détenus par Renault et estimés à 4,5 milliards de francs, il a besoin de liquidités. Certes, ses résultats semestriels sont satisfaisants : il a dégagé un résultat net de 7,6 milliards de couronnes suédoises (1). Mais ce redressement intervient après deux exercices déficitaires, en 1992 et 1993, durant lesquels Volvo afficha une perte nette de 6,8 milliards de couronnes.

ANNIE KAHN

(1) La couronne suédoise vaut actuellement 0,69 franc.

CLÉS/Chronologie

■ 1990 – **23 février** : signature d'une lettre d'intention entre Renault et Volvo.

– **27 septembre** : signature de l'accord de coopération.

■ 1991

– **18 janvier** : échanges des participations financières : Volvo acquiert 20 % de Renault SA pour 13,22 milliards de francs (12,22 milliards dans un premier temps, auxquels s'ajoute 1 milliard de régularisation versé ultérieurement) et 45 % du capital de Renault Véhicules Industriels pour 4,96 milliards de francs. De son côté, Renault verse 4,08 milliards de francs pour 25 % du capital de Volvo Car et 7,22 milliards de francs pour 45 % du capital de Volvo Truck.

■ 1993

– **6 septembre** : annonce de la fusion entre Renault et Volvo. Volvo doit prendre (directement et indirectement) 35 % du capital de Renault-Volvo. Le reste demeure détenu par l'Etat français, *via* Renault SA, jusqu'à la privatisation de cette dernière. Cet accord reste soumis à l'approbation des actionnaires.

– ***2 décembre*** : après la fronde des actionnaires, le conseil d'administration de Volvo est réuni d'urgence. Le projet de fusion est retiré. L'assemblée générale des actionnaires du 7 décembre est annulée. Pehr Gyllenhammar, président du conseil d'administration, démissionne.

■ 1994

– **17 février** : Renault et Volvo annoncent comment ils vont dénouer leurs participations financières. Cette « *dissolution* » doit s'effectuer en plusieurs étapes. Première étape : à la mi-mars, AB Volvo achète à Renault sa participation de 25 % dans Volvo Car, en échange de la participation de 45 % de Volvo dans Renault Véhicules Industriels. Deuxième étape : Volvo cédera 12 % de Renault contre les 45 % de Volvo Trucks détenus par Renault, lors de la privatisation de Renault, si cette opération intervient avant le 30 novembre 1994. Sinon, AB Volvo peut acquérir les 45 % de Renault dans Volvo Trucks pour 4,5 milliards de francs. Cette clause est valable jusqu'au 30 juin 1996. L'Etat français s'engage à faire tout son possible pour permettre à Volvo de céder sa participation dans Renault.

– **9 mars** : le gouvernement omet Renault de la liste des entreprises à privatiser durant l'année.

– **Juin** : le gouvernement envisage une privatisation partielle de Renault. L'Etat pourrait conserver une minorité de blocage

– **5 août** : la communication du nom des banques et des agences de publicité provoque une levée de bouclier des communistes et des socialistes.

– **24 août** : Edouard Balladur précise que l'Etat gardera, dans un premier temps, au moins 51 % de Renault. La privatisation n'est donc plus d'actualité. Le désengagement de Volvo dépend du bon vouloir du constructeur suédois.

COMMUNICATION

Une mise en demeure à France 2

Le CSA proteste contre la coupure de « Studio Gabriel » par des publicités

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a adressé une « mise en demeure » à France 2, enjoignant la chaîne de cesser de couper « Studio Gabriel », l'émission quotidienne animée par Michel Drucker entre 19 heures et 20 heures, par des écrans publicitaires (*le Monde* du 6 septembre). Dans sa lettre, le CSA demande au PDG de France Télévision de « *se mettre en conformité avec les stipulations de son cahier des charges concernant le régime des insertions publicitaires* ». En clair, nul n'a le droit d'anticiper sur la future réglementation.

Bien qu'un cahier des charges rénové – non encore publié au Journal officiel – prévoie d'autoriser les chaînes publiques à couper les émissions par de la publicité, France Télévision doit pour l'instant cantonner ses pratiques à la lettre et à l'esprit des textes en vigueur : la publicité, oui, mais avant et après une émission. Pas au milieu. Telle est du moins la thèse du CSA, qui semble déterminé à faire respecter le droit actuellement en vigueur, quitte à utiliser le pouvoir de sanction dont la loi du 1er février 1994 l'a doté à l'égard des chaînes publiques. La mise en demeure, qui devrait être publiée prochainement au *Journal officiel*, est le dernier avertissement avant le lancement d'une procédure de sanction. Louis Bériot, directeur de l'antenne de France 2, « *prend acte de la mise en demeure du CSA* ». « *Nous allons serrer au plus près les exigences du cahier des charges et renforcer l'autonomie des deux parties* », a-t-il ajouté. Cette réforme, qui reviendrait à donner à « Studio Gabriel » l'apparence de deux émissions distinctes, satisfera-t-elle le CSA ? Rien n'est moins sûr.

TF 1 et M 6, peu envieux de voir le marché publicitaire écrémé par le service public, avaient écrit à plusieurs reprises au CSA pour protester contre les insertions publicitaires lors de la diffusion de « Studio Gabriel ».

Conditions claires

France 2 aura cependant les coudées plus franches dès que le nouveau cahier des charges fixera clairement les conditions dans lesquelles peuvent avoir lieu ces coupures. Ces textes ont été signés lundi 12 septembre par Nicolas Sarkozy, ministre du budget, en charge de la communication. Ils devront ensuite passer à la signature chez Edouard Balladur, premier ministre, avant leur publication au *Journal officiel*, dans les prochains jours.

Les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel semblent s'être émus également de coupures publicitaires insérées dans la nouvelle émission lancée par France 2 le mercredi matin, « Chalut Maureen ». A France 2, on reconnaît des erreurs dans la diffusion des coupures, erreurs qui ont été réparées, affirme-t-on.

Y. M.

M 6 : le prix de l'action sera rendu public le 19 septembre. – La chaîne télévisée M 6, dont l'entrée sur le second marché en Bourse est prévue pour le 28 septembre, fera connaître le prix de cession de l'action le 19 septembre. Dix pour cent du capital seront mis sur le marché par les financiers de M 6 (notamment Paribas et Suez) qui se dessaisissent d'une partie de leur participation. Comme prévu, les deux principaux actionnaires, la CLT (Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion) et le groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez, monteront chacun au-dessus de la barre des 33,33 % (contre 28,6 % chacun actuellement).

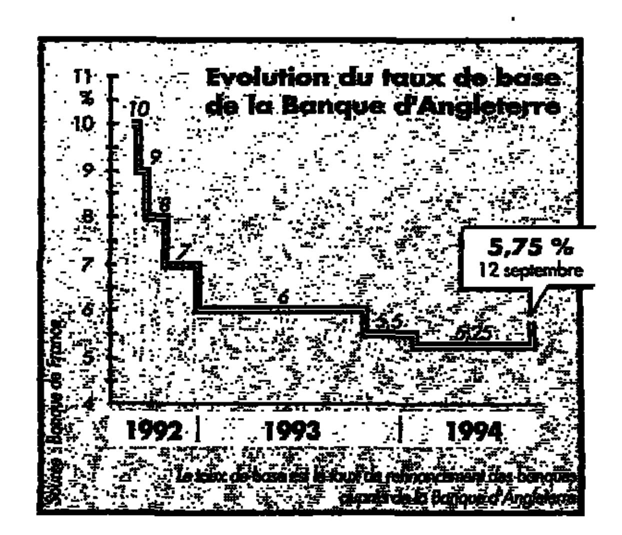
ÉTRANGER

Pour la première fois depuis 1989

La Banque d'Angleterre relève son taux directeur

La Banque d'Angleterre a annoncé, lundi 12 septembre, le relèvement à 5,75 % de son taux directeur. Cette hausse d'un demi-point – la première depuis 1989 – est destinée à prévenir les tensions inflationnistes en 1995.

Publié dans le courant de l'été, le dernier rapport de la Banque d'Angleterre le laissait entendre : un relèvement des taux à court terme était inévitable à brève échéance. C'est désormais chose faite avec l'annonce du relèvement d'un demi-point du taux directeur, qui passe de 5,25 % à 5,75 %, faite lundi 12 septembre par le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clark. Est ainsi rompue une tendance à la baisse remarquable depuis près de cinq ans. « *Les taux d'intérêt britanniques à court terme ont diminué de près de 10 points depuis la fin de 1990* », observait l'OCDE en juillet dans son dernier rapport consacré à l'économie britannique.



Une croissance saine

Le retour à la hausse des taux d'intérêt, dans la mesure où il va renchérir le coût de l'argent, a été fraîchement accueillie par les syndicats et par les industriels britanniques. Le directeur général adjoint de la Chambre de commerce britannique a estimé qu'elle n'était « *pas justifiée* ». En revanche, les milieux financiers ont applaudi à une décision qui les a pris de court. Entraînée par la baisse du dollar en fin de semaine, la livre a regagné lundi une partie du terrain perdue. Et la Bourse a suivi un chemin voisin.

A première vue, le relèvement des taux est paradoxal si l'on tient à l'état actuel de l'économie britannique. Il est satisfaisant avec une reprise « *saine et durable* », ainsi que la qualifie le chancelier de l'Echiquier. Jamais depuis six ans la production n'a augmenté à un rythme aussi soutenu. L'investissement et les emplois se développent. Les exportations atteignent des sommets. Et l'inflation, qui, en juillet, n'a pas dépassé 2,2 % en rythme annuel, est à son plus bas niveau depuis vingt-sept ans.

C'est justement pour ne pas casser cette reprise vertueuse que la décision de relever les taux a été prise. « *Mon objectif prioritaire actuel est de m'assurer que cette saine croissance se maintienne pour offrir une amélioration du niveau de vie et davantage d'emplois. Trop souvent par le passé*, a expliqué M. Clark, *une accélération de l'inflation nous a empêché de profiter d'une croissance soutenue.* » Deux indices ont sans doute pesé dans la décision des responsables britanniques. La croissance de l'économie au premier semestre d'une part s'est révélée beaucoup plus forte que prévue. Elle a atteint un taux annuel de 3,7 %, soit largement plus que les prévisions officielles (2,7 %). Surtout, les économistes estiment que l'appareil britannique, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut supporter une croissance supérieure à 2,25 %. Au-delà, les risques de surchauffe et de tensions inflationnistes risquent d'apparaître. D'autre part, la seconde raison qui militait en faveur d'un relèvement des taux : la dernière enquête menée par le patronat britannique a fait apparaître que l'appareil productif était à la limite de ses capacités. La reprise économique en Europe – avec près d'un an de retard sur la Grande-Bretagne – et au Japon risquait d'aggraver la situation.

En fin de compte, le risque encouru par le gouvernement avec le relèvement des taux d'intérêt se révèle plus politique qu'économique. Déjà malmenée dans les sondages, la popularité du gouvernement conservateur risque en effet de pâtir d'une décision économique qui va renchérir le coût du crédit pour les particuliers comme les entreprises.

J.-P. T.

VIE DES ENTREPRISES

Après le rachat par Miles d'une branche de Sterling Winthrop

Bayer redevient Bayer en Amérique du Nord

« C'est un événement particulier dans l'histoire de notre société. Nous nous réjouissons qu'après soixante-quinze ans, nous puissions à nouveau utiliser, sans limitation, notre nom et la croix Bayer dans le monde entier. » Manfred Schneider, président du directoire de Bayer, avait tout lieu d'être satisfait, lundi 12 septembre, après le rachat par sa filiale Miles de la division nord-américaine des médicaments sans ordonnance de Sterling Winthrop pour 1 milliard de dollars (5,3 milliards de francs).

Ce rachat effectué auprès du groupe anglo-américain Smithkline Beecham (SB) intervient moins de quinze jours après que ce dernier a repris Sterling Winthrop à l'Américain Eastman Kodak pour 2,9 milliards de dollars (15,4 milliards de francs), devenant ainsi le plus gros vendeur mondial de médicaments en vente libre (*le Monde* du 31 août).

Dès l'annonce en mai par Kodak de la mise en vente de ses activités pharmaceutiques, Bayer s'était déclaré intéressé. Et pour cause, il espérait ainsi récupérer les droits confisqués sur son nom et sur son logo depuis la première guerre mondiale. Après ce conflit, les vainqueurs avaient privé le groupe allemand de tout droit dans leurs pays sur l'aspirine, que la firme avait découvert en 1899. Le mot aspirine perdait sa majuscule. En Amérique du Nord, Bayer se voyait interdire en plus le droit d'utiliser sa marque et son emblème acquis dès 1918 par Sterling. La firme allemande décidait alors de commercialiser ses produits sous l'appellation Miles.

Les marques acquises par Bayer aux Etats-Unis et au Canada comprennent les analgésiques Bayer Aspirin et Midol, le traitement pour l'acné Stridex et l'anti-acidité/laxatif Phillip's Milk of Magnesia, dont il devient également propriétaire au Mexique. De son côté, Smithkline Beecham a précisé qu'il gardait les droit mondiaux pour le Panadol, un analgésique sans aspirine en vente dans soixante-quatre pays, ainsi que les droits au Canada pour le Gaviscon, un remède contre l'acidité gastrique.

« En vendant les intérêts nord-américains de Sterling Winthrop à Bayer, nous gardons des activités exceptionnellement fortes et bien équilibrées, avec la première position dans tous les marchés majeurs en dehors de l'Amérique du Nord et du Japon, et une position dominante aux Etats-Unis où les ventes de médicaments sans ordonnance représentaient 584 millions de dollars en 1993 », a précisé le directeur exécutif de SB, Jan Leschly.

D. G.

Pour un montant de 375 millions de dollars

American Express rachète l'activité mondiale « voyages d'affaires » de Thomas Cook

Penser qu'American Express allait « seulement » reprendre les activités américaines voyages d'affaires de Thomas Cook, c'était sans compter sans l'appétit du troisième groupe mondial du secteur. Lundi 12 septembre, American Express a annoncé la reprise, pour un montant de 375 millions de dollars, soit environ 1,97 milliard de francs, de la totalité des agences de voyages d'affaires Thomas Cook – dont la banque allemande West LB est l'actionnaire de référence avec 90 % du capital – implantées aux Etats-Unis et en Europe. Pour mémoire, la West LB avait acquis Thomas Cook en 1992 pour un montant de 600 millions de deutschemarks, soit, au cours d'aujourd'hui, un peu plus de 2 milliards de francs.

Cette opération comportera, en fait, deux volets : le rachat des activités mondiales de voyages d'affaires de Thomas Cook Group Ltd, et le rachat de Thomas Cook Partnership, troisième réseau de voyages américain, détenteur de la licence de voyages Thomas Cook. Le rachat de ces deux entités – qui dégagent au total un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de dollars (15,7 milliards de francs) – va permettre à American Express d'accroître ses ventes mondiales de voyages d'environ 33 % pour atteindre 12 milliards de dollars.

« La référence dans les industries de service »

Depuis deux ans, le groupe américain n'a cessé de s'agrandir. Présent dans 120 pays, avec 1 700 agences et 45 milliards de francs de chiffre d'affaires, le groupe a racheté successivement l'américain Lifeco, le scandinave Nyman and Schultz et les australiens National Australia Travel et Westpac Travel. Pour mémoire, en 1985, Amex ne réalisait encore que 2milliards de dollars dans les voyages d'affaires. Avec ces rachats, il se retrouve aujourd'hui en position de force.

Pour Harvey Golub, PDG d'American Express, cette acquisition démontre la volonté d'Amex d'investir dans ses métiers de base : *« Nos services aux entreprises jouent un rôle-clé dans les efforts que nous déployons pour devenir la référence mondiale dans les industries de service. Le voyage d'affaires et les services associés à la carte Corporate sont parmi les plus rentables de notre activité et bénéficient de la plus forte croissance. » « A l'avenir,* a-t-il ajouté, *le groupe American Express sera peut-être aussi connu pour ses services aux entreprises qu'il l'est aujourd'hui dans le domaine des cartes personnelles. »*

American Express attend beaucoup de cette carte Corporate (d'entreprise). *« Nous nous attendons à une augmentation du nombre de cartes et du volume d'activité de ces cartes »*, a déclaré M. Golub. Un marché particulièrement attractif et plus fidèle que celui des cartes de crédit grand public, où la part de marché d'Amex décline face à des concurrents agressifs, qu'ils soient financiers (Visa, MasterCard) ou autres (cartes de crédit GM, Ford, Chrysler, ATT..). Amex n'abandonnera pas pour autant les cartes de crédit classiques. La semaine dernière, le groupe a lancé une nouvelle carte sans frais annuels. Celle-ci a pour but de quadrupler le bilan des cartes de crédit pour le porter à 30 milliards de dollars.

F. Bn

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACQUISITIONS

KKR, la célèbre firme d'investissement new-yorkaise, rachète Borden. – Kolhberg Kravis Roberts (KKR), la société d'investissement new-yorkaise, auteur de l'OPA du siècle avec l'acquisition en 1989, pour 25 milliards de dollars (130 milliards de francs), de RJR Nabisco, va racheter Borden, le dixième groupe américain d'agroalimentaire, actuellement en difficulté. La transaction, qui s'élève à 2 milliards de dollars (11 milliards de francs), doit se faire par échange d'actions. Selon le montage retenu, les actionnaires de Borden recevraient, en contrepartie de leurs titres, des actions RJR Nabisco, le deuxième groupe américain de produits alimentaires et de tabac, propriétaire des marques de cigarettes *Winston, Camel et Salem.* Par ailleurs, RJR Nabisco procédera à une émission d'actions de 500 millions de dollars (2,75 milliards de francs) en échange d'une participation minoritaire de 20 % dans Borden.

CAPITAL

Euro Disney : l'USCB détient 9,65 %. – La United Saudi Commercial Bank (USCB), présidée et contrôlée par le prince saoudien Al Waleed, détient pour le moment 9,65 % du capital et des droits de vote de la société Euro Disney SCA, après avoir acquis 73,8 millions d'actions nouvelles, suite à l'augmentation de capital du parc de loisirs. En outre, le prince Al Waleed qui, à ce jour, ne détient personnellement aucune action Euro Disney, s'est engagé à acheter à la Caisse des dépôts et consignations, sur demande de celle-ci, un maximum de 40 millions d'actions (au prix de 10 francs), soit au plus 5,22 % du nouveau capital de la société. Enfin, au cas où l'USCB et le prince Al Waleed auraient acquis moins de 24,63 % du capital (188,5 millions d'actions) d'Euro Disney, The Walt Disney Company (TWDC) vendra au prince la différence, qui permettra à l'USCB et à l'homme d'affaires saoudien d'atteindre le pourcentage de 24,63 %, comme il était prévu lors de la souscription de l'augmentation de capital (*le Monde* du 5 août).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 13 septembre ▼ Rechute

A quelques heures de la publication de l'indice des prix de détail américain, la Bourse de Paris évoluait à la baisse mardi 13 septembre. L'indice CAC 40 qui avait terminé la séance de la veille sur un gain de 0,93 % abandonnait, aux alentours de 12 h 30, 1,17 % à 1 943,84 points. Le ton était déjà donné dès les premiers échanges, les valeurs françaises ayant débuté la journée sur un repli de 0,41 %.

Sur le marché obligataire, le sentiment était identique : dans l'attente de la publication du chiffre américain, le contrat septembre reculait de 30 centièmes à 111,84, reflétant ainsi l'inquiétude des opérateurs. Si ce chiffre confirmait la hausse des prix de gros annoncée vendredi (+ 0 ,6 %), une forte baisse n'était *pas exclue*, soulignait un analyste.

Les risques inflationnistes restent toujours les préoccupations majeures des investisseurs à Paris comme ailleurs, notamment après le relèvement des taux britanniques lundi. Mardi, dans la matinée, la Bundesbank a annoncé une prise en pension au taux fixe de 4,85 % sur 14 jours.

Du côté des valeurs, dans l'attente de la publication de la statistique américaine, peu de positions étaient prises sur le marché parisien et, vers 12 h 30, seulement 1,1 milliard de francs étaient traités sur le marché à règlement mensuel. En baisse, on notait *Peugeot, (– 2 %), Total (– 2,2 %).* Parmi les valeurs financières, la Société générale cédait 1,4 % et la BNP 2,1 %. En hausse, dans des volumes peu étoffés, on relevait Legrand 2,2 %) et UIS 2,8 %) avec 170 titres échangés.

NEW-YORK, 12 septembre ▼ Nouveau repli

Wall Street a poursuivi son recul, lundi 12 septembre, les investisseurs hésitant à s'engager avant la publication mardi de l'indice des prix de détail pour août. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé en baisse de 14,47 points à 3 860,34 points, soit un repli de 0,37 %. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, *est resté pratiquement inchangé* à 7,70 % contre 7,71 % vendredi soir. Vendredi, la publication d'une hausse plus forte que prévu de l'indice des prix de gros en août avait provoqué des liquidations importantes sur le marché obligataire, imitées à Wall Street et sur le marché des changes, et relancé les spéculations sur le prochain resserrement de la politique monétaire américaine.

Mais le marché s'est plutôt bien comporté lundi, au regard des pertes de la séance précédente, a estimé Alfred Goldman, responsable chez A. G. Edwards. Pour lui, le marché estime que l'inflation ne va pas être un gros problème et s'accorde une pause après une bonne hausse estivale.

VALEURS	Cours du 9 sept.	Cours du 12 sept.
Alcoa	83	82 5/8
Allied Signal Inc.	36	35 1/2
American Express	30 1/2	30 3/4
ATT	53 7/8	53 1/4
Bethlehem Steel	22 3/8	22 3/8
Boeing	45 3/4	45 1/4
Caterpillar Inc.	55 3/8	53 3/8
Chevron	43 3/8	45 3/8
Coca-Cola	45 3/8	45 3/8
Disney Corp.	42 1/4	41 7/8
Du Pont de Nemours	58 3/4	58 3/4
Eastman Kodak	51 5/8	51 1/2
Exxon	59 3/8	58 7/8
General Electric	49 1/8	49 1/8
General Motors	50 3/8	50 1/4
Goodyear Tire	34 5/8	33 7/8
IBM	67 3/8	67 7/8
International Paper	74 1/2	72 7/8
Morgan (J.P.)	63 1/2	63 1/4
McDonnell Douglas	115 3/8	114
Merck and Co.	33 3/4	33 3/4
Minnesota Mining	55 3/4	55 7/8
Philip Morris	59 7/8	59 5/8
Procter & Gamble	58 1/2	58 1/8
Sears Roeb. and Co.	49 1/8	49 7/8
Texaco	62 7/8	62 3/8
Union Carbide	32 3/4	33 3/8
United Tech.	61 1/2	62 1/4
Westinghouse El.	13 5/8	13 1/2
Woolworth	17 3/8	17 3/4

LONDRES, 12 septembre ▼ Baisse

Les valeurs ont réduit leurs pertes initiales lundi 12 septembre au Stock Exchange, ayant rebondi après *l'annonce d'une hausse d'un demi-*point des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 10,5 points à 3 128,8, soit un repli de 0,3 %. Le Footsie avait initialement chuté en matinée (– 25,3 points) après l'annonce d'une hausse supérieure aux prévisions (+ 0,3 % contre 0,1 % attendu) des prix de gros en août. Mais la hausse d'un demi-point à 5,75 % des taux d'intérêt a déclenché une reprise, les opérateurs étant soulagés qu'elle ne soit pas plus importante et qu'une période d'incertitude arrive ainsi à sa fin.

Du côté des valeurs, le secteur financier a progressé : parmi les banques, Barclays a gagné 10 pence à 595 et Bank of Scotland 3 pence à 209,5.

VALEURS	Cours du 9 sept.	Cours du 12 sept.
Allied Lyons	5,97	5,98
BP	4,19	4,14
BTR	3,30	3,33
Cadbury	4,55	4,57
Glaxo	6,10	6,07
GUS	5,58	5,67
ICI	8,29	8,27
Reuters	4,91	4,92
RTZ	8,88	8,82
Shell	7,41	7,32
Unilever	11,62	11,45

TOKYO, 13 septembre ▲ Au-dessus des 20 000 points

La Bourse de Tokyo a terminé en hausse mardi 13 septembre. A l'issue des transactions, l'indice Nikkei a gagné 128,83 points, soit 0,65 %, à 20 046,11 points, repassant ainsi le niveau des 20 000 points délaissé depuis le 7 septembre.

Selon les boursiers, des achats liés aux indices opérés par des fonds d'investissement se sont conjugués, en fin d'après-midi, à des achats effectués par des fonds publics pour faire monter les cours dans des échanges peu fournis.

Nombre d'entre eux doutent néanmoins que ce raffermissement constitue l'amorce d'une véritable reprise après le fort recul de la semaine dernière. *« Les cours risquent de tomber demain sur des ajustements avant le congé* [de jeudi] », a estimé l'un d'eux.

VALEURS	Cours du 12 sept.	Cours du 13 sept.
Bridgestone	1 530	1 550
Canon	1 710	1 720
Fuji Bank	2 070	2 080
Honda Motors	1 580	1 620
Matsushita Electric	1 620	1 650
Mitsubishi Heavy	769	769
Sony Corp.	5 850	5 920
Toyota Motors	2 110	2 100

CHANGES

Dollar : 5,2792 ▲

Mardi 13 septembre, le dollar progressait à 5,2792 F en milieu de matinée sur le marché des changes parisien, contre 5,2745 F la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark fléchissait *légèrement* à 3,4225 F, *contre* 3,4244 F lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	12 sept.	13 sept.
Dollar (en DM)	1,5390	1,5433

TOKYO	12 sept.	13 sept.
Dollar (en yens)	98,90	99,03

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (13 sept.) ....5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (12 sept.) ....4 13/16 %

BOURSES

PARIS

	9 sept.	12 sept.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 948,83	1 966,79
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 360,39	1 368,54
Indice SBF 250	1 322,89	1 329,15

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	9 sept.	12 sept.
Industrielles	3 874,81	3 860,34

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	9 sept.	12 sept.
100 valeurs	3 139,70	3 128,80
30 valeurs	2 427,80	2 425,90

FRANCFORT

	9 sept.	12 sept.
Dax	2 185,15	2 154,61

TOKYO

	12 sept.	13 sept.
Nikkei Dow Jones	19 917,28	20 046,11
Indice général	1 586,17	1 592,51

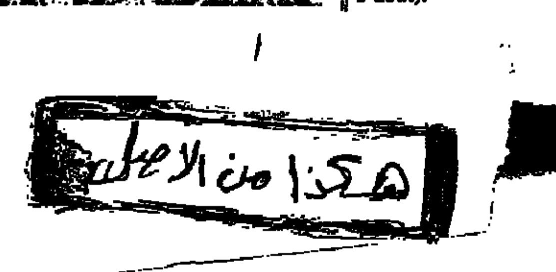
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

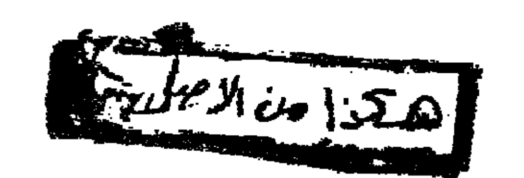
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,2820	5,2840	5,2893	5,2925
Yen (100)	5,3334	5,3382	5,3755	5,3827
Ecu	6,5248	6,5300	6,5187	6,5263
Deutschemark	3,4205	3,4241	3,4248	3,4295
Franc suisse	4,1012	4,1044	4,1167	4,1219
Lire italienne (1000)	3,3718	3,3753	3,3446	3,3496
Livre sterling	8,2821	8,2880	8,2792	8,2887
Peseta (100)	4,1304	4,1253	4,0954	4,1019

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/4	4 7/8	4 15/16	5 1/16	5 1/4	5 3/8
Yen (100)	2 7/16	2 9/16	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	5 9/16	5 11/16	5 13/16	5 15/16	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	4 7/8	5	4 15/16	5 1/16	5	5 1/8
Franc suisse	3 3/4	3 7/8	3 15/16	4 1/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1000)	8 1/8	8 3/8	8 5/8	8 7/8	9 5/16	9 9/16
Livre sterling	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8	6 1/16	6 3/16
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 13/16	8 1/16	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −1,44 % (1938,39)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,58	EDF-GDF 3%	6160	6180	+0,32
49,25	B.N.P. (T.P)	1030	1045	+1,46
60,28	Cr Lyonnais(T.P.)	1045	1046	+0,10
35,67	Renault (T.P.)	2245	2220	−1,11
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2300	2300	—
79,81	Saint Gobain(T.P.)	1143	1135	−0,70
46,89	Thomson S.A (T.P)	1075	—	—
18	Accor 1	640	650	+1,56
14	Air Liquide 1	744	733	−1,48
15	Alcatel Alsthom 1	573	565	−1,40
10	Alcatel Cable 1	659	641	−2,73
14	Alspi 1	360	350	−2,78
12	AGF-Ass.Gen.France	229,70	228,10	−0,70
5	Axa 1	233,70	235	−1,96
70,10	Bail Invest. 1	881	880	−0,12
18	Bancaire (Cie) 1	459	450,90	−1,76
18	Bque Colbert C2	123	121,50	−1,22
16	Bazar Hot. Ville 2	669	—	—
15	Berger (M) 2	1197	1195	−0,17
15	Bertrand Faure 2	533	—	—
20	BIC 1	1289	1300	+0,85
—	BIS 1	344	336,40	−2,21
3	B.N.P. 1	235	229,50	−2,34
22	Bollore Techno.1	379	379	—
61	Bongrain 1	3230	3240	+0,31
10,50	Bon Marche (Au) 1	750	752	+0,27
11	Bouygues 1	628	617	−1,75
25	Canal + 1	928	920	−0,86
7	Cap Gemini Sogeti1	174,30	175	+0,40
4	Carnaudmetalbox 1	175,10	176,10	+0,57
42	Carrefour 1	2110	2074	−1,71
5	Casino Guichard 1	172,50	170,90	−0,93
5,25	Casino Guich.ADP 1	131	129,60	−1,07
9,40	Castorama Dl (Li)1	729	725	−0,55
15	Caumartin Part(M)2	400	—	—
4,30	C.C.F. 1	211,90	209,90	−0,94
2,40	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	68,95	66	−4,28
25	Cegid (Ly) 1	495	497	+0,40
—	Centrest SDR (Ny)2	22,50	22,15	−1,56
7,50	CEP Communication1	520	520	—
10	Ceres Europ.Reun 1	113,60	113,50	−0,09
28	Cetelem 1	1210	1190	−1,65
34	CGIP 1	1129	1093	−3,19
14	Chargeurs 1	1468	1455	−0,89
4	Christian Dior 1	436,40	436,90	+0,11
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	302,10	300,10	−0,66
6,60	Clarins 1	566	569	+0,53
7	Club Mediterranee1	430	430	—
22	Coles 1	990	990	—
11	CGP (Papiers)(Ly)2	713	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
20	Comptoir Moder. 1	1449	1420	−2
20	CPR Paris.Reesc. 1	380	379,80	−0,05
37,50	Cred.Fon.France 1	890	873	−1,91
11	Credit Local Fce 1	401	392,30	−2,17
10	Credit Lyonn.CIP 1	445	424,40	−4,63
20	Credit National 1	431	427,50	−0,81
3	CSEE 1	560	557	−0,54
26	Damart 1	5930	5950	+0,34
15,50	Danone (ex BSN) 1	779	769	−1,28
7	Dassault-Aviation1	442	442	—
4,80	Dassault Electro 1	442,50	435	−1,78
49	De Dietrich 1	2705	2700	−0,18
6,50	Degremont 1	510	506	−0,78
—	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	62,50	60,60	−3,04
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	81,50	82	+0,61
4	DMC (Dollfus Mi)1	433	428,10	−1,13
11	Docks France 1	785	772	−1,66
3	Dynaction 1	165,90	163,10	−1,69
11	Eaux (Gle Des) 1	513	507	−1,17
15	E.B.F 1	953	934	−1,99
18	Ecco 1	679	672	−1,03
22,70	Eiffage 1	1224	1217	−0,57
13	Elf Aquitaine 1	397	391,70	−1,34
30	Eridania Beghin 1	845	824	−2,49
18	Essilor Intl 1	775	774	−0,13
10,80	Essilor Intl ADP 1	540	531	−1,67
25	Esso 1	949	948	—
46	Eurafrance 1	1965	1966	+0,05
0,68	Euro Disney 1	9,05	8,95	−1,10
10,75	Euro RSCG W.W 1	688	686	−0,29
16	Europe 1- 1	1746	1741	−0,29
—	Eurotunnel 1	22,50	22,40	−0,44
12	Filipacchi Medias1	1011	997	−1,38
7,80	Finextel 1	124	125	+0,81
11	Fives-Lille 1	631	635	+0,63
35	Fromageries Bel 1	5310	5230	−1,51
11	Galeries Lafayet.1	2359	2340	−0,81
4	GAN 1	345	339	−1,74
7	Gascogne (B) 1	520	518	−0,38
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2090	2075	−0,72
8	Geophysique 1	523	490,90	−6,14
18,50	G.F.C. 1	415	412	−0,72
8,50	Groupe Andre S.A.1	600	600	—
17	Groupe De La Cite1	860	851	−1,05
7,50	GTM-Entrepose 1	475	473,90	−0,23
10	Guilbert 1	495	490	−1,03
24	Guyenne Gascogne 1	1501	1489	−0,80
8	Havas 1	448	443	−1,12
7	I.D.I.A 1	203,90	197,50	−3,14
10,30	Imetal 1	585	590	+0,85
16	Immeubl.France 2	497	492	−1,01
2	Immob.Phenix 1	73	70	−4,11
1	Ingenico 1	129,10	129,10	—
36	Interbail 1	421	419	−0,48
23,50	Intertechnique 1	660	655	−0,76
25	Jean Lefebvre 1	1245	1220	−2,01
30,30	Klepierre 1	615	610	−0,81
10	Labinal 1	751	741	−1,33
9	Lafarge Coppee 1	419,50	416,30	−0,76
2,50	Lagardere (MMB) 1	132,90	128,70	−3,16
4,10	Lapeyre C1	321,90	320	−0,59
7	Lebon 2	306	306	—
28,50	Legrand 1	6430	6550	+1,87
45,60	Legrand ADP 1	4469	4515	+1,03
8	Legris indust. 1	355	351	−1,13
70,50	Locindus 1	904	898	−0,66
11,50	LVMH Moet Vuitton1	863	855	−0,93
11	Lyonnaise Eaux 1	522	509	−2,49
13,80	Marine Wendel 1	390	390	—
2,50	Metra-Hachette 1	113,40	110,50	−2,56
4	Metaleurop 1	81,50	82	+0,61
2,50	Metrologie Intl 1	9,10	9,10	—
1,50	Michelin 1	231,50	230	−0,65
4	Moulinex 1	129	126,50	−1,94
40	Navigation Mixte 1	935	931	−0,43
5,20	Nord-Est 1	138	137	−0,72
—	Nordon (Ny) 1	490	481	−1,84
4,40	NRJ # 1	660	655	−0,76
—	Olipar 1	19,50	18,60	−4,62
10,80	Oreal 1	1154	1135	−1,65
12	Paribas 1	340,50	335,10	−1,59
9,50	Pechiney CIP 1	401,10	402,10	+0,25
5	Pechiney Intl 1	164,80	165	+0,12
4,70	Pernod-Ricard 1	315,50	311,50	−1,27
10	Peugeot 1	834	817	−2,04
21,20	Pinault-Prin.Red.1	956	951	−0,52
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	680	678	−0,29
6	Poliet	429	425	−0,93
16,30	Primagaz 1	898	900	+0,22
8,50	Promodes 1	965	955	−1,04
4	Publicis 1	486,50	486,50	—
10	Radiotechnique 1	530	525	−0,94
4,42	Remy Cointreau 1	215	216	+0,47
10	Rexel 1	685	680	−0,73
2,40	Rhone Poulenc A 1	130,60	127,20	−2,60
1,20	Rochette (La) 1	55,50	55	−0,90
12,50	Roussel Uclaf 1	617	602	−2,43
95	Rue Imperiale(Ly)1	3765	3765	—
12	Sade (Ny) 1	165,10	165,10	—
20,50	Sagem 1	2574	2573	−0,04
14,50	Saint-Gobain 1	640	629	−1,72
35	Saint-Louis 1	1537	1526	−0,72
14	Salomon (Ly) 1	2072	2055	−0,82
16,50	Salvepar (Ny) 2	489	489	—
24	Sanofi 1	955	950	−0,52
25	Sat 2	2390	2382	−0,33
13	Saupiquet (Ns) 1	1175	1150	−2,13
7	Schneider 1	382	380,90	−0,29
—	SCOA act.regroup	113	112,30	−0,62
1,50	SCOR S.A 1	127	127	—
8,30	S.E.B.1	552	544	−1,45
19	Sefimeg 1	406	405,10	−0,22
13,18	Selectibanque 1	169,10	171	+1,12
25	SFIM 2	1005	1006	+0,10
5	SGE 1	225	221,70	−1,47
9	Sidel 1	977	978	+0,10
20,76	Simco 1	450	452	+0,44
7,50	S.I.T.A 1	755	755	—
12	Skis Rossignol 1	2085	2100	+0,72
9	Sligos 1	421	420	−0,24
16	Societe Gale A 1	556	550	−1,08
—	Sodecco (B) 2	55	55	—
—	Sodero (Ns) 2	38,60	37,80	−2,07
22	Sodexho 1	940	940	—
2,30	Sogenal (Ny) 2	132,10	132,10	—
33	Sommer-Allibert 1	2140	2150	+0,47
34,46	Sophia 1	442,20	—	—
38	Sovac 1	508	496	−2,36
17	Spie Batignolles 1	320	311	−2,81
23	Strafor Facom 1	644	640	−0,62
8,20	Suez 1	256,20	253,80	−0,94
3,24	Synthelabo 1	217,50	217,60	+0,05
6	Thomson-CSF 1	150	146	−2,67
7,50	Total 1	326	320,90	−1,56
3	UAP 1	147,50	143,50	−2,71
10	UFB Locabail 1	370	365,50	−1,22
3,54	USC DA (M) 1	226,40	222,10	−1,90
25	UIC 1	364	360	−1,10
22	UIF 1	443,20	443	−0,05
73,40	UIS 2	233	239,50	+2,79
26	Unibail 1	480	479	−0,21
1,60	Valeo 1	281,40	281	−0,14
6,30	Vallourec 1	318	317	−0,31
13,50	Via Banque 1	391	391	—
7,50	Worms & Cie 1	256,80	253	−1,48
9	Z Gr.Zannier (Ly) 1	298	300	+0,67
29	Zodiac 1	2370	2322	−2,03
56	Elf Gabon 1	1015	1007	−0,79
0,28	American Barrick 1	129,50	130	+0,39
1,02	American Express 1	165	163	−1,21
3,77	Anglo American 1	296	298,40	+0,81
9,39	Amgold 1	576	—	—
1,52	A.T.T. 1	285,90	282,90	−1,05
1,84	Banco Santander 1	215,90	208	−3,61
28,55	B.A.S.F. 1	1106	—	—
28,24	Bayer 1	1290	1255	−2,71
0,57	Blenheim Group 1	21,40	20,85	−2,57
2,29	Buffelsfontein 1	62,70	61	−2,71
1,82	Chase Manhattan 1	192,60	191,80	−0,42
20,42	Daimler Benz 1	2865	2835	−1,05
1,14	De Beers 1	126,90	128,90	+1,58
42,27	Deutsche Bank 1	2456	2467	+0,45
34,54	Dresdner Bank 1	1371	1367	−0,29
1,99	Driefontein 1	80,50	80,30	−0,25
2,16	Du Pont Nemours 1	311	—	—
1,80	Eastman Kodak 1	271,10	272	+0,33
0,10	East Rand 1	7,55	7,60	+0,66
0,15	Echo Bay Mines 1	67,60	69,30	+2,51
3,13	Electrolux 1	270	262,40	−2,81
2,25	Ericsson 1	285	281,20	−1,33
3,31	Exxon Corp. 1	312,60	312	−0,19
1,03	Ford Motor 1	155	—	—
2,50	Freegold 1	88,90	89	+0,11
0,07	Gencor Limited 1	16,70	16,60	−0,60
1,66	General Electric 1	280	280,80	+0,31
0,92	General Motors 1	286,50	285,10	−0,53
14,14	Generale Belgique1	361,10	—	—
0,42	Grd Metropolitan 1	34,50	34,95	+1,30
0,78	Guinness Plc 1	38,60	39	+1,04
0,25	Hanson Plc 1	20,30	20,40	+0,49
0,33	Harmony Gold 1	43	42,50	−1,16
1,35	Hewlett-Packard 1	470	468	−0,43
0,28	Hitachi 1	51,70	51,85	+0,29
17,98	Hoechst 1	1180	1175	−0,42
7,14	I.B.M 1	359	359	—
1,46	I.C.I 1	66,70	67,45	+1,12
2,27	I.T.T. 1	431,80	428	−0,88
0,72	Ito Yokado 1	273,50	275,70	+0,80
0,33	Matsushita 1	85,80	—	—
0,27	Mc Donald's 1	144,90	144,80	−0,07
1,35	Merck and Co 1	176,50	179,70	+1,81
1,99	Minnesota Mining 1	295,80	294,50	−0,44
0,19	Mitsubishi Corp. 1	65	64,50	−0,77
3,88	Mobil Corporat. 1	436,80	—	—
3,06	Morgan J.P. 1	338,80	—	—
65,03	Nestle SA Nom.1	5000	4980	−0,40
0,72	Nippon MeatPacker1	77,70	—	—
2,34	Norsk Hydro 1	281,30	282,10	+0,40
34,53	Petrofina 1	1717	1712	−0,29
3,11	Philip Morris 1	318,70	318,20	−0,16
1,14	Philips N.V 1	175,80	175	−0,46
0,26	Placer Dome Inc 1	124	125	+0,81
1,58	Procter Gamble 1	316	308	−0,85
7,13	Quilmes 1	277,50	—	—
2,21	Randfontein 1	64,30	63,80	−0,78
1,39	Rhone Poul.Rorer 1	192,10	193,40	+0,68
11,19	Royal Dutch 1	591	590	−0,17
0,58	R T Z 1	74,80	74,45	−0,47
—	Saatchi & Saatchi1	13,75	13,70	−0,36
1,08	Sega Enterprises 1	349	336,10	−3,70
1,80	Saint-Helena 1	60	59,05	−1,58
1,62	Schlumberger 1	300	299,30	−0,23
1,18	Shell Transport 1	60	59,75	−0,42
33,15	Siemens 1	2323	2338	+0,65
1,17	Sony Corporation 1	313	313,40	+0,13
0,20	Sumitomo Bank 1	99,55	—	—
1,14	T.D.K 1	228	232,90	+2,15
1,15	Telefonica 1	72,60	72,20	−0,55
0,23	Toshiba 1	40,15	40,10	−0,12
10,06	Unilever 1	614	605	−1,47
2,36	Unit.Technologie 1	323,40	328,70	+1,64
10,12	Vaal Reefs 1	560	560	—
5,11	Volkswagen A.G 1	1662	—	—
3,93	Volvo (act.B) 1	99,55	100,80	+1,26
4,34	Western Deep 1	254	252	−0,79
3,44	Xerox Corp. 1	559	558	−0,18
8,49	Yamanouchi 1	100,20	100,80	+0,60
—	Zambia Copper 1	5	4,94	−1,20

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	7,718
CEPME 8,5% 88 CB	102,50	1,723
CEPME 9% 89 CA#	104,58	0,618
CEPME 9% 92-06 TSR	105,50	2,022
CFD (CCCE)9,7%90CB	107,95	5,847
CFD exCCCE8,6%92CB	101,80	5,066
CFF 10% 88-98 CA#	107,70	8,932
CFF 9% 88-97 CA#	103,89	8,507
CFF 10,25% 90 CA#	110,15	5,111
CLF 8,9% 88 CA#	104,15	2,633
CLF 9%88-93/98 CA#	104,03	5,523
CNA 9% 4/92 CB	105,90	3,255
CRH 8,6% 92-93 CB	101,20	1,791
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,52	4,471
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,73	4,948
EDF 8,6% 92 CA#	102,20	3,699
Em.Etat10,26%86 CA	—	5,200
Emp.Etat 8%7/93 CA	97,11	0,970
Finansder 9%91CB#	104,38	7,175
Finansd.8,6%92 #CB	101,50	5,396
Floral9,75% 90 CA#	107,50	1,362
OAT 9,8% 94 CA #	100,25	9,439
OAT 8,76%5/96 CA#	101,65	2,646
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,88	6,068
OAT 8,50% 6/97CA #	103,08	1,863
OAT 8,90% 12/97 CA#	107,10	7,432
OAT 88-98 TME CA	101,20	3,944
OAT 9/1998 TRA	—	5,751
OAT 9,50%88-98 CA#	106,10	2,082
OAT TMB 87/99 CA	98,31	3,730
OAT 8,125% 89 CA#	101,83	2,471
OAT 8,50%90/00 CA#	103,20	3,936
OAT 9/00 TRA CA	104	—
OAT 10% 5/00 CA#	109,67	2,986
OAT 01 TME CA	101,15	3,944
OAT 8,5%11/02 CA #	102,78	5,880
OAT 8,50% 19 CA #	100	7,522
OAT 8,50%92-23 CA#	98,05	3,284
PTT 11,2% 85 CB#	105,43	8,064
SNCF 8,8% 87-94CA	102,75	5,376
Lyon Eaux 6,5%90CV	851	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	474	470
Bains C.Monaco 2	761	—
B.N.P.Intercont.2	297,40	300,30
Eidermann Intl	136,60	—
B T P (la cie) 2	22,50	22
Cambodge	935	945
Carbone Lorraine 2	659	660
Case Poclain 2	2,50	—
CBC 1	316,50	314
Centenaire Blanzy	352	352
Ceragen Holding	25,80	27
Champex (Ny)	21,50	21,50
CIC Un.Euro.CIP 1	304	302,10
C.I.T.R.A.M. (B)	3159	—
Cpt Lyon Alem.2	355	357
Concorde-Ass Risq2	880	880
Gpe Valfond ex.CMP	18,05	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	45	44
Darblay	480	480
Didot Bottin	648	642
Eaux Bassin Vichy	2499	—
Ecia 1	719	700
Ent.Mag. Paris	4622	—
Eridania Beghin CI	769	760
Fidei(exfrancofice)2	245	235
Finalens	388	—
F.I.P.P.	215	214
FNAC 2	3330	—
Fonciere (Cie)	589	—
Foncière Euris	295	296,50
Fracion	597	—
France I.A.R.D	501	502
France S.A 1	1090	1050
From. Paul-Renard	2950	—
Gaumont 2	329	327
Genefim	275	285
Gevelot	940	—
G.T.I (Transport)	410	420
Immobail 2	350	—
Immobanque 2	765	765
Im.Marseillaise 2	6500	—
Invest.(Ste Cle.)	1700	—
Lille Bonnieres	1291	—
Locafinanciere	465	465
Louvre 1	207,90	207
Lucia	100	—
Machines Bull 2	22,55	—
Mag.Uniprix	169	—
Metal Deploye	368	—
Mors 2 #	27,40	27
Navigation (Nle)	130	—
Oreal (CI)	1048	—
Origny-Desvroise	1256	—
Monoprix	1507	1505
Paluel-Marmont	400	—
Parfinance	194	196
Paris Orleans	275	272
Piper Heidsieck	745	745
Porcher	293	293
Promodes (CI)	657	650
Rochefortaise Com.	207,10	209
Rosario 2	223	223
Rougier #	810	802
S.A.F.I.C Alcan	384	379
Saga	550	—
Salins du Midi 2	455,10	455
Savoisienne M.	162	—
Sifac 2	740	740
S.I.P.H.	220	200
Sofal	365	—
Softo	230	221
Sofinam	75,10	75,10
Sofragi	3642	—
Soudure Autogene	937	920
Sovabail	440	440
Taittinger 1	3450	—
Tour Eiffel	278	279
Ufiner Colrath.	1548	1545
Vicat 2	626	620
Virax	108,10	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	799	—	Noranda Mines	98,20	98,20
Akzo Nobel Nv	660	660	Pfizer Inc.	352	—
Alcan Aluminium	139,10	136	Ricoh Cy	48,70	—
Arbed	618	—	Robeco	384,50	382
Asturienne Mines	140,10	—	Rodamco N.V.	161,90	161,90
Banco Pop. Espanol	610	598	Rolinco	361,60	362
Banque Regl.Inter.	36400	—	Saipem SPA	8	—
Chrysler Corp	265	254,60	Sema Group Plc	39	—
C.I.R SPA	6,35	—	SKF Aktiebolaget	97,40	96
Commerzbank AG	1070	—	Tenneco Inc.	255	—
Dow Chemical Co.1	401	395	Toray Ind.	38	—
Fiat Ord.	21	20,10	West Rand Cons.	5,80	5,80
G.B.L.(Brux.Lamb.)	715	710			
Gevaert	1336	—			
Glaxo Holdings Plc	50,25	50,25			
Goodyear T.& R.Cy	194	193			
Honeywell Inc.	180	—			
Johannesburg Cons.	136	134			
Kubota Corp.	37,30	—			

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	189,20	—	Lecteurs Monde *	229,90	—
Bque Hydro Energie	340	—	Molex	162,90	—
Bque Hypoth.Europ.	48,60	—	Off.Com.Pharm. *	901	—
Benedictine* nom.	5550	—	Olivetti Priv.	7,10	—
Blanzy-Ouest*	986	—	Partic.Percier *	200	—
Brasseries Maroc	359	—	Rorento	252,10	—
Calciphos*	99	—	Safaa	215	—
Canadien Pacifique	91	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	St Gobain Emball.*	1900	—
Coparex Inter.*	562	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Cr.Universel (Cie)	421	—	SEPR *	937	—
Cyclos	10,50	—	SPR "B" nom.	267	—
CEAC.*	74,85	—	Waterman *	820	—
Fiat Fca nom.	142	—			
Grace and Co	214	—			
Table France*	320	—			
Koninkl. Pakhoed	99,20	—			

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	73	72,20
Boiron (Ly) 2 #	465	465	Immob.Hotel. 2 #	240	239
Boisset (Ly)#	276	276	Int. Computer	148,50	—
C.A. Paris IDF 1	940	900	IPBM	73,50	71,80
Calberson	401,50	400	N.S.C Schlum.Ny	1210	—
Cardif SA 1	870	870	Rallye(Cathiard)Ly	205	205
CEGEP #	159	159	Serbo CB	549	549
CFPI	250	247	Sylea 2	455	453
C.N.I.M 1	1319	1320	Sofco (Ly)	187	187
Codetour	203	203	Sopra	325,90	322
Creaks	175	—	TF1-1	521	523
Dauphin OTA	351	—	Thermador Hold(Ly)	438	439
Devanlay 2	1075	—	Unilog	385	385
Labor.Dolisos	177	180	Union Assur.Fdal	589	598
Editions Belfond	85,10	—	Viel et Cie #	229,50	225
Europ Propulsion 2	321	321	Vilmorin et Cie#2	385	385
Finabel	150	150			
Finacor	160,30	162			
GLM S.A.	430	420			
Gravograph	200	205			
LC C. 2	200	200			

Sicav (sélection) 12 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33855,45	33855,45	Euro Gan	8109,76	7797,85	Priv'Associations	34874,57	34874,57
Actimonétaire D	32276,10	32276,10	Fonsicav	17325,98	17291,40	Proficas	901,43	884,82
Améri-gan	8075,40	7764,81	France-gan	14104,53	13562,05	Rentacic	163,14	160,73
Amplia	105899,48	105899,48 ◇	France Garantie	258,67	256,16	Revenus Trimestr.	5201,14	5149,64
Amplitude Monde D	784,80	761,94	France Obligations	450,60	446,14	Revenu-Vert	1126,68	1105,67
Antigone Trésorerie	778706	778706	Francic	518,05	502,98	St Honoré Vie & Santé	1203,32	1148,75
Arbitr. Court Terme	8621,88	8621,88	Francic Pierre	121,38	117,84	St Honoré Bons du Tr.	13296,77	13230,62
Associa Première	34148,04	34148,04	Francic-Régions	1457,74	1424,99	St Honoré Invest	995,95	951,74
Associc	1129,10	1129,10	GAN Rendement	4985,74	4912,86	St Honoré Pacifique	257,54	329,20
Atout Amérique	104,47	101,92	Gestion	17477,89	17477,89 ◆	St Honoré Réal	17801,26	17730,34
Atout Asie	110,78	108,08	Horizon	1540,32	1495,46	Sécuricic	2049,11	2049,11
Atout Futur C	560,70	547,02	HLM Monétaire	16658,53	16658,53	Sécuri-Gan	13003,82	12740,84
Atout Futur D	552,21	538,74	Indicia	1149,98	1121,70 ◆	Sécuritaux	1645,21	1645,21
Aurecic	1724,80	1674,37	Indexé Fce.Court.T.	1773,83	1765	Sensivalor	31086,36	31086,36
Avenir Alizes	1939,32	1901,29	Intensys D	106,20	105,94	SEVEA	105,46	102,89 ◆
Axa Capital	202,69	198,79	Interepar	106115,37	103024,63	SFI-CNP Assur	750,84	728,97
Axa Court Terme	9552,22	9552,22	Interoblig	5471,56	5417,39	S.G. France opport. C	1545,90	1515,49
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1069,10	1037,96	Intersélection Fce	560,75	549,75	S.G. France opport. D	1531,72	1501,69
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	912,19	885,62	Japacic	189,11	183,60	S.G. Monde opport. C	1037,25	1016,91
Axa Europe	125,12	121,48	Jeunepargne	325,78	320,97	S.G. Monde opport. D	1037,25	1016,91
Axa Investiments	122,24	118,68	Latitude C	2662,25	2658,26	Sicav Associations	2177,15	2177,15
Axa NPI	165,45	160,63	Lion Association	11240,61	11240,61 ◆	Sicav 5.000	505,41	491,28 ◆
Axa Ob.Fr.Extrans	150,52	146,14	Lion Institution	35057,37	34969,95 ◆	S.I. Est	1399,03	1358,28
Axa.Ob.In.Ex Mo.U.Se	137,13	133,14	Lionplus	1155,47	1132,81 ◆	Silvafrance	820,79	798,82 ◆
Axa Prem.Ex.Agepre	116,52	113,13	Lion Trésor	2126,56	2105,50 ◆	Silvera	448,86	434,12 ◆
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	153,69	149,63	Livret Bourse Inv.	622,65	605,68	Silvarente	211,57	207,42 ◆
Axa Valeurs PER	160,03	155,37	Livret Portefeuil	809,41	777,10	Silvinter	535,27	520,94 ◆
Cadence 1	1042,92	1032,59	Méditerranée	224,83	218,28	Sogenfrance C	1387,59	1360,38
Cadence 2	1031,79	1021,57	Mensuel CIC	10162,38	10061,76 ◆	Sogenfrance D	1319,36	1293,49
Cadence 3	1023,12	1012,99	Monedan	81540,53	81540,53	Sogépargne	315,06	311,96
Capimonétaire	7392,02	7384,64	Mone.J.	10676,75	10676,75 ◇	Sogevar	1164,04	1141,22
Capioblig	7302,38	7230,06	Monévalor	48963,18	48963,18	Sogister	1617,89	1586,08
Capitacic	1514,07	1491,69	Mutualité dépôts	16087,36	16035,29	Soleil Investissements	889,23	862,72
Cicamonde	1195,39	1160,57	Natio Court Terme	37675	37562	Solstice D	2248,67	2243,06
Coexis	1531,67	1503,11	Natio Court Terme2	340759	340759	State Street Act. Eur	12575,42	12150,18 ◆
Comptavalor	4179,85	4173,59	Natio Epargne	20994,60	20786,73	State Street Act. Frce	12160,48	11806,29
Crédit Mutuel Capital	1441,86	1413,59	Natio Ep. Capital	12878,22	12748,73	St. Str. Act.Japon	1544,92	1492,68
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	776,44	776,44	Natio Ep. Croissance	2089,48	1970,08	State Street Emer. Mts	2071,25	1971,67 ◆
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	102,35	99,61	Natio Ep. Obligations	203,27	199,28	St.Street OAT Plus	12222,09	11982,44
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	99,82	97,15	Natio Epargne Retraite	131,37	128,79	Stratégie Actions	1064,84	966,19
Créd.Mut.Ep.J.	20593,55	20593,55	Natio Epargne Trésor	9163,66	9145,37	Stratégie Rendement	1605,20	1554,67
Créd.Mut.Ep.long.T	222,19	218,24	Natio Epargne Valeur	492,93	483,17	Synthesis	12678,15	12429,56
Créd.Mut.Ep.Monde	1280,68	1246,33	Natio France Index	1051,77	1040,95	Techno-Gan	6637,66	6382,37
Créd.Mut.Ep.Quatre	1060,83	1051,90	Natio Immobilier	1319,10	1293,24	Théséra D	773,48	765,82
Dieze	1625,76	1595,45	Natio Inter	1687,62	1634,92	Trésor Plus	1508,35	1493,42
Drouot France	1033,63	1003,52	Natio Monétaire	9884,53	9884,53	Trésor Trimestriel	1005,47	995,51
Drouot Sécurité	219,44	213,05	Natio Opportunités	154,70	151,67	Trésoricic	156070,43	156070,43
Ecocic	1231,91	1196,03	Natio Patrimoine	1491,98	1462,73	Trilion	5184,59	5098,31 ◆
Ecupar	125,61	121,95	Natio Perspectives	1254,47	1229,87	Uni-Associations	123,65	123,65 ◇
Ecur. Actions futur	197,17	191,43	Natio Placements	70210,90	70210,90	Uni-Foncier	1341,10	1308,39
Ecur. Capicourt	198,18	197,61 ◆	Natio Revenus	1020,47	1010,37	Unifrance	638,40	628,88
Ecur. Capitalisation	195,37	193,44 ◆	Natio Sécurité	12048,89	12048,89	Uni-Garantie C	1384,49	1358,88
Ecur. Expansion	288439,56	288288,41 ◆	Natio Valeurs	948,11	929,52	Uni-Garantie D	1290,16	1266,10
Ecur. Géovaleurs	2822,01	2739,82 ◆	Nippon-Gan	7395,02	7100,98	Uni Régions	1606,57	1567,48
Ecur. Investissement	163,31	158,55	Nord Sud Dévelop	1865,46	1861,74	Univar	276,19	276,18 ◇
Ecur. Monepremière	10004,51	10004,51 ◆	Oblicic-Mondial	3014,79	2970,24	Univers Actions	1615,98	1576,57
Ecur. Monétaire	23352,71	23352,71	Oblicic-Régions	1060,66	1044,99	Univers Obligations	1898,05	1854,81
Ecur. Trésorerie	2873,79	2873,79	Oblifutur	3215,46	3155,51	Valorg	2367,87	2355,59
Ecur. Trimestriel	1945,66	1926,40 ◆	Oblig. ttes caté.	204,89	201,07	Valrea!	31658,07	31642,25
Elancial D	126,67	122,98 ◆	Obliline	1602,26	1586,40 ◆	Winterthur St-Honoré	250,31	238,98
Elicash	837542,55	837542,56 ◇	Oblisécurité Sicav	15440,46	15440,46			
Emergence Poste D	105,45	102,38	Oblitys D	507,96	500,45			
Energie	376,47	359,40	Oraction	1609,63	1570,37			
Eparcic	4316,88	4316,88	Pervalor	630,81	618,44			
Eparcourt-Sicav	200,45	199,95 ◆	Plénitude D	157,25	152,87			
Epargne-Unie	1501,83	1465,20	Poste Croissance C	3206,52	3203,32			
Eufi Cash capi.	9273,75	9273,75 ◆	Poste Gestion C	39358,81	39358,81			
Eurco Solidarité	1173,89	1162,27 ◆	Première Oblig. C	11487,40	11487,40			
Eurocic Leaders	1287,59	1250,09	Première Oblig. D	10692,33	10686,99			
Eurodyn	1472,73	1436,81	Prévoy. Ecureuil	97,93	96,96 ◆			

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 12/09	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3515	5,2745	5	5,60
Ecu	6,5300	6,5245	—	—
Allemagne (100 dm)	342,6100	342,4400	330	354
Belgique (100 F)	16,6390	16,6375	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305,6300	305,4200	292	314
Italie (1000 lires)	3,3690	3,3645	3,13	3,60
Danemark (100 krd)	86,6500	85,6900	82	90,30
Irlande (1 iep)	8,1330	8,1200	7,75	8,50
Gde-Bretagne (1 L)	8,2450	8,2320	7,80	8,65
Grece (100 drachmes)	2,2505	2,2480	2,05	2,60
Suisse (100 f)	409,6100	411,2700	395	419
Suède (100 krs)	70,0400	70,6400	63	73
Norvège (100 k)	78	77,9200	—	—
Autriche (100 sch)	48,6810	48,6530	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1235	4,1195	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3600	3,3600	3	3,70
Canada (1 $ can)	3,9034	3,8655	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,3719	5,3262	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 12/09
Or fin (kilo en barre)	66700	66100
Or fin (en lingot)	67400	66650
Napoléon (20f)	385	383
Pièce Fr (10 f)	315	—
Pièce Suisse (20 f)	389	384
Pièce Latine (20 f)	386	384
Souverain	490	495
Pièce 20 dollars	2560	2515
Pièce 10 dollars	1280	1280
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2505	2480
Pièce 10 florins	403	403

Matif (Marché à terme international de France)
12 septembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 204 243

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	110,40	112,14	111,20
Précédent	110,40	112,02	111,06

CAC 40 A TERME
Volume : 21 928

Cours	Sept. 94	Oct. 94	Nov. 94
Dernier	1974	1985	....
Précédent	1951	1960,50	....

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

– Muriel GIBELIN, Laurent BEN KEMOUN et Clément,

font part de la naissance de

Théophile,

le 12 septembre 1994.

199, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris.

– Patricia et Brice LALONDE,
et leurs enfants
ont la joie de faire part de la naissance de

Victor,

né le 12 août 1994.

– Anne et Gérard ROLLOY,
sont heureux d'annoncer la naissance de leurs petites-filles :

Juliette ROLLOY,

fille de Louis et Isabelle,
le 18 mai 1994.

Agathe de MARCILLAC,

fille de Aline et Guillaume,
le 18 juillet 1994.

19, place Foch,
78510 Triel-sur-Seine.

– Pierre et Marie-Françoise SALLES,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Jean-Baptiste,

le 9 août 1994, chez Tristan et Valérie.

42, rue d'Amsterdam,
75009 Paris.

– Gaëlle, Jessica et Mégane NIRPOT

sont heureuses d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Julie,

le 9 septembre 1994.

Geneviève et Thierry NIRPOT,
4, plants Mauves,
95000 Cergy.

Mariages

– M. et Mme Edouard URBAN,
M. et Mme Jacques FROHLY,

sont très heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Valérie et Bertrand,

le 17 septembre 1994, en l'église Saint-Guillaume de Strasbourg.

22, rue Schwilgué,
F-67000 Strasbourg.

7, rue Gabriel-Péri,
F-59125 Trith-Saint-Léger.

Décès

– Ses enfants,
Marc, Vincent, François, Marie-Laure, Marie-Dominique, Marie-Elise,
Et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Francine BALMÈS,
née BELOT,
veuve de Raymond BALMÈS,

survenu ce 11 septembre 1994 à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse rassemblera amis et famille, le jeudi 15 septembre à 9 h 30, en l'église Saint-Jacques, à Montrouge.

L'inhumation aura lieu à La Boissière (34150 Gignac), le vendredi 16 septembre, à 9 heures.

Famille Balmès,
3, rue Louis-Rolland,
92120 Montrouge.

– Nous apprenons le décès de

Georges BECKER,
ancien député gaulliste du Doubs.

[Né le 7 février 1905 à Belfort (Territoire-de-Belfort), Georges Becker devient enseignant après des études de lettres et de sciences. Correspondant du Muséum d'histoire naturelle, il se spécialise dans la recherche en mycologie. En 1958, il est élu député UNR du Doubs et devient vice-président du groupe parlementaire gaulliste à l'Assemblée. Réélu en 1962, il entre au bureau politique de l'UNR en 1963, où il siégera jusqu'à sa défaite aux élections législatives de 1967.]

– Le comte et la comtesse de Souza,
La vicomtesse Laurent de Souza
et ses enfants,
Mme Inès de Souza,
Le vicomte Marc de Souza,
leurs enfants,
et toutes leurs familles,
ont la douleur de faire part de la mort de

Laurent DE SOUZA,

rappelé à Dieu le 9 septembre 1994.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Marguerite, rue Saint-Bernard, Paris (11e), le mercredi 14 septembre 1994, à 10 h 30.

– M. Albert Donnelly,
son époux,
Paul et Elisabeth Donnelly,
Benedict et Annyvone Donnelly,
Philippe et Marie-Annick de Pins,
Patrick et Elisabeth Ruby,
David et Claire Beillevaire,
ses enfants.
Ses seize petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Gisèle DONNELLY,
née LE GALO,

survenu le 8 septembre 1994, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 septembre 1994 à 10 h 45, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, au Chesnay.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montreuil, à Versailles.

Des dons peuvent être adressés à l'association France-Alzheimer.

49, rue du Colonel-de-Bange,
78150 Le Chesnay.

– Mme Charles Dubin, son épouse,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, de

M. Charles DUBIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de vermeil de la Ville de Paris,
commandeur du Mérite de Malte,
ECP, ingénieur en chef honoraire
de la Compagnie générale des eaux.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 16 septembre à 16 heures, à l'église de Thomery, clos Saint-Aubin, 129, rue du Général-de-Ségur, 77810 Thomery.

– Mme Simone Rozès,
présidente d'honneur,
Le docteur Philippe Duval-Arnould,
président,
Et les membres du conseil d'administration de l'Association Henri-Rollet,
Les directrices et les membres du personnel des services et des établissements Les Pléiades, à Issy-les-Moulineaux, l'Ensemble éducatif Sèvres-Boulogne,
ont la grande peine de faire part du décès de

M. Germain FICATIER,
président honoraire
de l'Association Henri-Rollet,

survenu le 11 septembre 1994.

Les obsèques auront lieu le jeudi 15 septembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, 1427, avenue Roger-Salengro, à Chaville (92370).

Association Henri-Rollet,
86, rue de l'Amiral-Roussin,
75015 Paris.

– M. Philippe Guérin,
Mme Hélène Guérin,
ses enfants,
Mlle Victoire Newman,
sa petite-fille,
Le baron et la baronne
Cartuyvels de Collaert,
Le comte et la comtesse
de Bownay de Breuille,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Antoinette GUÉRIN,
née Cartuyvels de Collaert,
veuve de M. Hubert Guérin,
ambassadeur de France,

survenu le 9 septembre 1994, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans la plus stricte intimité, en la basilique de Saint-Jacques, à Lunéville.

Une messe sera célébrée ultérieurement, à Paris

14, rue Le Sueur,
75116 Paris.

– Jean-Marc et Sylvette Jacquot,
et leurs enfants,
Lionel et Dominique Jacquot
et leurs enfants,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Raymond JACQUOT,
née Yvonne ARMAND,
docteur ès sciences,

survenu le 10 septembre 1994, à Chaussenac (Cantal), dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

1, rue Cassini,
75014 Paris.

– Mme Fernand Lugiez,
son épouse,
Jacques et Monique Lugiez,
Jean-Pierre et Nicole Lugiez,
Anne-Marie et Guillaume Faun,
Laurence Lugiez,
Francis et Claire Lugiez,
Michel et Pascale Lugiez,
Denis Lugiez,
Jean-Claude et Hélène Lugiez,
Antoine Lugiez,
ses enfants,
Marianne, Sophie, Constance, Marika, Nathalie, Thomas, Claire, Chloé, Bruno, Laure, Cécile, Mathieu, Nicolas, Antoine, Alexandre, Florane et Christophe,
ses petits-enfants,
M. Henri Lugiez,
son frère,
Mme Raymonde Bonnet,
sa sœur,
Les familles Bonnet, Brenet et Rémy,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Fernand LUGIEZ,

survenu à Nice, le 11 septembre 1994, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Victor de Meylan-le-Haut (Isère), jeudi 15 septembre 1994, à 10 heures.

« Qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais aura la lumière de la vie. »
(Evangile selon saint Jean, 8-12.)

Cet avis tient lieu de faire-part.

Parc Saint-Mury,
« Le Lesdiguières »,
38240 Meylan.

– M. et Mme Samir Naccache,
ses enfants,
Mounir et Karine.
ses petits-enfants,
Les familles Homsy et Guinhut,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Maggy NACCACHE,

qui a rejoint

Pierre,

le 12 septembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Antony (Hauts-de-Seine), en l'église Saint-Saturnin, rue de l'Eglise, le jeudi 15 septembre, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation suivra au cimetière d'Antony.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, avenue Jean-Monnet,
92160 Antony.

– Mme Geneviève Ottavy,
son épouse,
M. Philippe Ottavy,
son fils,

M. Jean Ottavi,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Toussaint OTTAVY,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation a eu lieu le lundi 12 septembre 1994, dans la plus stricte intimité, au cimetière d'Aulnay-sous-Bois.

– Mme Hélène Quintard,
son épouse,
Jean et Charlotte Quintard,
François Quintard,
ses enfants,
Mme Françoise Quintard,
M. et Mme Jacques Vandier,
ses beau-frère et belles-sœurs,
Luc et Catherine Vocher,
Anne et Etienne Vandier,
ses neveux,
La famille Boutemail,
ont la douleur de faire part du décès du

Docteur Yvan QUINTARD,
conseiller général honoraire,
médaillé de la Résistance,

survenu le 11 septembre 1994.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 13 septembre en l'église réformée de Saint-Maixent,

« Ma grâce te suffit. »
II, Corinthiens 12, verset 9

28, rue Jean-Jaurès,
79400 Saint-Maixent-l'Ecole.

– Le professeur J.-P. Luton,
doyen de la faculté de médecine Cochin-Port-Royal,
Les membres du conseil,
Les enseignants et le personnel de la faculté,
Ses élèves et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Berthold SCHRAMM,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire à la faculté
de médecine Cochin-Port-Royal,
ancien chef de service
à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul,

survenu le vendredi 9 septembre 1994, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris 5e, le jeudi 15 septembre, à 10 h 30.

– M. Henri Skibinski,
ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de

Mme Jacqueline SKIBINSKI,

survenu le 4 septembre 1994, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne).

14, quai de Choisy,
94600 Choisy-le-Roi.

– Jocelyne Devillers,
Gladys et Jean-Pierre
Bricout-Devillers,
et leurs enfants,
Mme Suzanne Bigot,
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Julia TAINE,

veuve de

Charles DEVILLERS.

Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 14 septembre 1994, à 15 heures, en l'église Saint-Martin du Cateau (Nord), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

31, rue des Rossignols,
59360 Le Cateau.

Remerciements

– Mme Sylvain Toubiana,
Et toute la famille,
très touchées par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Eliaou Sylvain TOUBIANA,
Guizbar,

vous prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Anniversaires

Robert GOLDENBERG,

le 14 septembre 1942, est déporté à Auschwitz dans le convoi no 32, pour y être exterminé et brûlé.

Ni pardon. Ni oubli.

Daniel.

– Il y a deux ans, le 14 septembre 1992,

Alain-René LESAGE,

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a trois ans mourait

Bruno MASSART.

Sa famille et Dominique Delouche font célébrer, à son intention, la messe du dimanche 18 septembre à midi.

Eglise Saint-Roch,
75001 Paris.

– Le 14 septembre 1894 naissait

Léon MONTIAS.

Son fils Albert, décédé le 8 août 1993, voulait honorer sa mémoire.

– IN MEMORIAM

Firmin OULÈS,
10 septembre 1992

Deux années ont passé, mais ton œuvre de science et d'amour reste plus vivante que jamais.

Paula OULÈS

– *« Pour que le caractère d'un être humain dévoile des qualités vraiment exceptionnelles, il faut avoir la bonne fortune de pouvoir observer son action pendant de longues années. Si cette action est dépouillée de tout égoïsme, si l'idée qui la dirige est d'une générosité sans exemple, s'il est absolument certain qu'elle n'a cherché de récompense nulle part et qu'au surplus elle ait laissé sur le monde des marques visibles, on est alors, sans risque d'erreurs, devant un caractère inoubliable. »*

L'homme qui plantait des arbres.
Jean GIONO

Tel *est*

Gérard RENON,

qui aurait eu cinquante-quatre ans le 12 septembre dernier.

Services religieux

– Un service religieux sera célébré le 27 septembre 1994 à 18 h 30, en la chapelle de l'hôpital de la Salpêtrière, Paris-13e, à l'intention du

docteur Elizabeth EVRARD-CHAUMIER,

décédée accidentellement le 14 août 1994.

Soutenances de thèses

– Mme Isabelle Mariani-Benigni a soutenu sa thèse de doctorat en droit : *« Les contributions financières des producteurs dans le cadre des organisations communes des marchés agricoles »*, le 10 septembre 1994, à l'université d'Aix-Marseille-III.

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 1994 VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERTS ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

METEO FRANCE

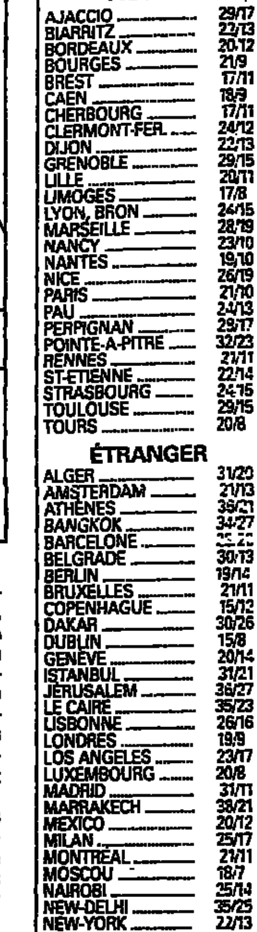
Mercredi : pluies et orages. – Le matin, de la Normandie, au Centre, et du Limousin à Midi-Pyrénées, le temps sera pluvieux, avec un risque d'orages. A l'ouest de cette bande pluvieuse, de la Bretagne à l'Aquitaine, la matinée sera très nuageuse, entrecoupée d'averses. Plus à l'est, du Nord-Pas-de-Calais à l'Alsace, et de la Bourgogne jusqu'au Languedoc-Roussillon, les nuages seront présents avec des ondées. De la Franche-Comté à la côte méditerranéenne et à la Corse, les orages seront fréquents et parfois violents, surtout sur le Sud-Est.

L'après-midi, le ciel sera généralement très encombre avec des averses, et des pluies plus marquées de la Lorraine à la Franche-Comté, et sur le quart Sud-Est. Des orages seront à craindre sur les Alpes, et seront encore localement forts, surtout sur les versants sud.

Le vent d'ouest soufflera fort sur l'Atlantique, avec des rafales de 100 km/h. En Méditerranée, le vent d'ouest à nord-ouest se renforcera l'après-midi près des côtes, jusqu'à 80 km/h.

Les températures minimales s'échelonneront de 10 à 14 degrés sur le nord, 13 à 20 degrés sur le sud ; les maximales atteindront 16 à 19 degrés au nord, 18 à 23 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

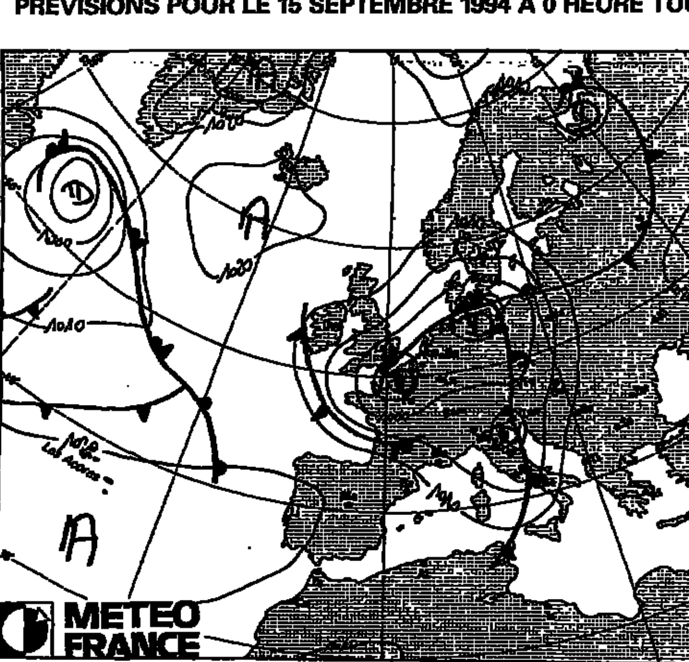


TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	29/17
BIARRITZ	22/13
BORDEAUX	20/12
BOURGES	21/9
BREST	17/11
CAEN	18/9
CHERBOURG	17/11
CLERMONT-FER.	24/12
DIJON	22/13
GRENOBLE	29/15
LILLE	20/11
LIMOGES	17/8
LYON, BRON	24/15
MARSEILLE	28/19
NANCY	23/10
NANTES	19/10
NICE	26/19
PARIS	21/10
PAU	24/13
PERPIGNAN	29/17
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	21/11
ST-ETIENNE	22/14
STRASBOURG	24/15
TOULOUSE	29/15
TOURS	20/8
ÉTRANGER	
ALGER	31/20
AMSTERDAM	21/13
ATHÈNES	35/21
BANGKOK	34/27
BARCELONE	[illegible]
BELGRADE	30/13
BERLIN	19/14
BRUXELLES	21/11
COPENHAGUE	15/12
DAKAR	30/26
DUBLIN	15/8
GENÈVE	20/14
ISTANBUL	31/21
JÉRUSALEM	36/27
LE CAIRE	35/23
LISBONNE	26/16
LONDRES	19/9
LOS ANGELES	23/17
LUXEMBOURG	20/8
MADRID	31/11
MARRAKECH	38/21
MEXICO	20/12
MILAN	25/17
MONTRÉAL	21/11
MOSCOU	18/7
NAIROBI	25/14
NEW-DELHI	35/25
NEW-YORK	22/13
PALMA-DE-MAJ.	30/19
PEKIN	27/13
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	28/18
HONGKONG	27/24
SEVILLE	35/19
SINGAPOUR	33/25
STOCKHOLM	18/11
SYDNEY	26/13
TOKYO	29/20
TUNIS	37/24
VARSOVIE	21/14
VENISE	27/19
VIENNE	28/17

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-9-1994 à 6 heures TUC et le 13-9-1994 à 6 heures TUC

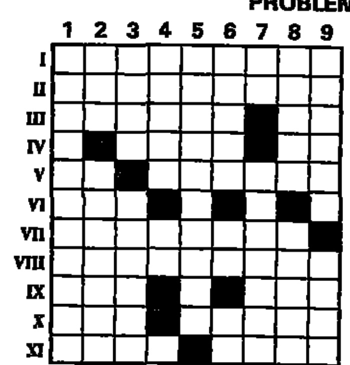
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 15 SEPTEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6387



HORIZONTALEMENT

I. Autrefois, ils étaient utilisés contre les morpions. – II. Prouve qu'on n'a pas très bon cœur. – III. Augmentait la note. La moitié de rien. – IV. Coule dans une île. On se réjouit quand on en voit le bout. – V. Symbole. Qui a une jolie main. – VI. Un petit os. – VII. Un animal beau comme un cœur. – VIII. On y accueille les futurs pères. – IX. Qui n'a pas circulé. Exigé pour une passe. – X. Un point. Parfois caustique. – XI. En France. Très gras et salés.

VERTICALEMENT

1. En amour, ils sont à la recherche des meilleurs coups. – 2. Indice de sensibilité. Qui fait partie du superflu. – 3. Un Anglais qui ne manquait pas de logique. A une chevelure vaporeuse et une très longue queue. – 4. Pierre et Paul, par exemple. Devant un total. – 5. Qui se paient souvent des tournées. – 6. Procéder à une inscription. Dieu. Nappe plus ou moins propre. – 7. Article étranger. Atteste qu'il ne manque pas un iota. – 8. Remorquai. Usé. – 9. Filets. D'un auxiliaire.

Solution du problème no 6386

Horizontalement

I. Roupillon. – II. Etrivière. – III. Phénotype. – IV. Ré. Tiédi. – V. Ferrent. – VI. Moisi. – VII. Arc. Etain. – VIII. Nié. Raton. – IX. Delle. Hue I. – X. Enlisé. Lu. – XI. Têt. Thar.

Verticalement

1. Réprimande. – 2. Othe. Orient. – 3. Ure. Ficelle. – 4. Pintes. Lit. – 5. Ivoirières. – 6. Liter. Ta. Et. – 7. Leyde. Ath. – 8. Orpin. Ioula. – 9. Née. Tanneur.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 13 SEPTEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.55 Sport : Football. Coupe UEFA, 1er tour match aller : Volgograd-FC Nantes, en direct de Volgograd (Russie) ; à 17.45, mi-temps ; à 18.00, 2e mi-temps.
18.55 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.25).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Cinéma : Un flic à la maternelle. □ Film américain d'Ivan Reitman (1990).
22.45 Tiercé.
22.50 Les Films dans les salles.
23.00 Cinéma : The Punisher. □ Film américain de Mark Goldblatt (1989).

FRANCE 2

13.45 Série : L'As de la crime.
14.40 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.30 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.00).
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Cooper et nous.
17.35 Série : La Fête à la maison.
18.12 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25 et 1.30).
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Cinéma : Trois hommes et un couffin. ■ Film français de Coline Serreau (1985).
22.50 ▶ Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Réussir à tout prix ou à quoi bon ? 2. Réussir pour quoi faire ?

FRANCE 3

13.00 Magazine : Vincent à l'heure.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Carnets*, de Joseph Joubert.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle de magie : David Copperfield. Présenté par Vincent Perrot.

22.25 Météo et Journal.
23.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Présenté par Bernard Rapp. Le Mouton noir, documentaire de Jacques Godbout.
0.00 Magazine : A la une sur la 3.

CANAL +

13.35 Cinéma : Babette s'en va-t-en guerre. ■ Film français de Christian-Jaque (1959).
15.15 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert. La chasse au sanglier en Corse (rediff.).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Cible émouvante. ■ Film français de Pierre Salvadori (1993).
17.40 Documentaire : Les Infatigables Voyageurs de l'océan. De Sarah Cunliffe et Howard Hall.
18.00 Canaille peluche. Doug.

En clair jusqu'à 18.45

18.30 Ça cartoon.
18.40 Sport : Football. Matches aller du 1er tour de la Coupe de l'UEFA. Girondins de Bordeaux-SK Lillestroem (Norvège) : à 18.45, coup d'envoi en direct ; Olympiacos Le Pirée (Grèce)-Olympique de Marseille : à 20.30, coup d'envoi en direct ; Cannes-Fernabahce (Turquie) : à 22.15, coup d'envoi en différé.
0.20 Cinéma : Kalifornia. ■■ Film américain de Dominic Sena (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Moby Dick. ■■ Film américain de John Huston (1956, v.o., rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 ▶ Documentaire : Nous sommes des survivants, interrogez-nous. De Carmen Börsch.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Rue de l'étoile rouge ; La mafia russe, documentaire de Cecilia Zadig et Malcolm Dixelius.
21.35 Court métrage : Palace café. D'Andrew Lancaster.
21.45 ▶ Soirée thématique : Joseph Beuys. *L'artiste, la politique, la subversion*. Soirée proposée par Peter Fuhrmann.
21.46 Documentaire : Qui est Joseph Beuys ?
22.00 Documentaire : Chaque homme est un artiste.
22.55 Débat. Animé par Anne Linsel, avec Werner Spiess, professeur en histoire de l'art ; Harald Szeemann, concepteur de l'exposition Beuys ; Catherine Francblin, critique d'art et responsable du service culturel du Musée d'art moderne de la Ville de Paris.
23.25 Documentaire : L'Art indispensable, Joseph Beuys et la politique.
23.45 Entretien avec Klaus Staeck.
23.55 Documentaire : Clèves. Une Mongolie intérieure, d'Hannes Heer.

M 6

13.25 Téléfilm : Rêves de femmes. D'Ivan Naguy.
17.00 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Les deux font la loi.
18.10 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. L'Epidémie ; Une visite inattendue. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.40 Téléfilm : Une mère en danger.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Contrepoints épistolaires. 2. La correspondance et la connaissance de l'œuvre musicale.
20.30 Archipel médecine. Le serment d'Hippocrate.
22.40 Les Nuits magnétiques. Ecrire, exister (1).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. Echos d'Asie Centrale. 2. Tuva.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 21 septembre 1993 à Francfort) : Schuberts Winterreise pour ténor et petit orchestre, de Zender, par le Modern Ensemble, dir. Hans Zender ; sol. : Hans-Peter Blochwitz, ténor.
22.35 Soliste. Salvatore Accardo, violon.
23.00 Ainsi la nuit. Divertissement pour violon, alto et violoncelle en mi bémol majeur K 563, de Mozart.
0.05 La Guitare dans tous ses états. Par Robert J. Vidal.



Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Le pouvoir des juges » (« Le Téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

L'anguille

D'ABORD, notre regard sur son visage, cherchant presque avec avidité les stigmates de la souffrance, les marques de la serre glaciale de la mort. Oui, il semble plus émacié encore que d'habitude, et sa voix est voilée. Est-ce un signe ? Nous contemplons le président de la République avec les mêmes yeux que les spectacles désormais familiers de nos soirées, l'enfant sidéen condamné, le pape qui trébuche, la victime sur son brancard. Nous sentons monter en nous la même nausée paralysée, la même envie de fuir, et la même malsaine fascination qui nous tient captifs jusqu'à la fin du spectacle.

Attablé avec lui, Elkabbach trouve d'emblée son ton, un ton étrange, inédit, qui ne s'adresse ni vraiment au malade, ni vraiment au témoin du demi-siècle, encore moins au chef d'Etat, mais presque à un familier, à un vieux commensal. On va tout se dire, hein, on est bien d'accord ? Tout. Vichy, Bousquet, la souffrance, la mort. Le joli menu ! Les deux convives en salivent, comme Talleyrand et Fouché dans le récent film *le Souper*.

En guise d'entrée, la maladie. Souffrance, traitements, fatigue : le sujet est vite épuisé. Et, qui l'eût cru ? En parler le requinque. Au fil de l'entretien, la voix déchire son voile, et reviennent les réflexes pugnaces. Et l'on ne voit plus qu'un vieil homme attendri, défendant l'adolescent des années en noir et blanc. Oui, je fus cet enfant, paré de toutes les grâces. Oui, j'ai mordu à tous les fruits, et j'en garde le goût de soleil. Tout le reste, Vichy, Pétain, Bousquet, de Gaulle, Epinay : ce n'étaient que des décors, des comparses, des occasions. Ah ! quelles couleurs ! Quelle fête, que ma vie ! Et, à le voir se contempler ainsi, l'on se demande comment il a pu nous faire croire qu'il avait d'autre horizon que lui-même. Nous pensions qu'il aimait la France. Mais, dans les yeux profonds de la patrie, ne buvait-il donc que son reflet ? Comme Elkabbach insiste, le président feint de s'énerver. De quoi me parlez-vous ? De quoi me parlez-vous ?

S'efforçant de saisir l'anguille, Elkabbach l'attrape enfin avec une question toute simple : si Bousquet n'avait pas été assassiné, auriez-vous personnellement trouvé bon qu'il fût jugé ? Pour la première fois, il ne sait que répondre. Il bafouille, s'en sort par une échappatoire. Pour la première fois, dans ce regard basculé vers le passé, un éclair de compassion rétrospective illumine un autre objet que lui-même : cet objet, c'est Bousquet.

PS : contrairement à ce que nous écrivions hier, l'étudiant François Mitterrand n'a pas été photographié, en 1935, *« derrière la banderole »* de la manifestation *« contre l'invasion métèque »* mais en un autre point du rassemblement.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 14 SEPTEMBRE

TF1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Club mini Zig-Zag. Alfred J. Kwak.
6.58 Météo (et à 7.10, 7.28).
7.00 Journal.
7.15 Club mini Zig-Zag. Gil et Julie.
7.30 Disney Club mercredi. Dessins animés ; La Petite Sirène ; La Bande à Picsou ; Reportage ; Qui sait gagne : les dessins animés de Walt Disney ; Invité : Philippe de Wailly, les oiseaux parleurs.
9.00 Dessin animé : Spirou.
9.30 Club Dorothée matin. Sailor Moon ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Liveman ; Le Tour de magie ; Le Collège fou, fou, fou ; Trucs et astuces ; Jeux ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Jeux et rubriques.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Premiers baisers.
14.10 Club Dorothée. Power Rangers ; Salut les Musclés ; Ici bébé ; Ji mes rêves ; Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Parker Lewis ; Clip ; Jeux.
16.20 Série : Le Miel et les Abeilles.
17.50 Série : Les Filles d'à côté.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal, Météo et La Minute hippique.
20.20 Sport : Football. 1re journée de la Ligue des champions : PSG-Bayern de Munich, en direct du Parc des Princes ; à 21.15, mi-temps et Météo ; à 21.30, 2e mi-temps ; à 22.25 : Résumé des autres matches.
0.05 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Présenté par Alain Weiller. Invité : Claude Andreuzza, président d'IBM France.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Côté cœur (et à 4.10).
1.05 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5e épisode).
2.00 TF 1 nuit (et à 3.00, 3.30, 4.05, 4.35).
2.05 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.05). Gardien de la nature ; Silak ou les grands espaces.
3.10 Série : Passions.
3.35 Documentaire : L'Aventure des plantes. Mission impossible.
4.40 Musique.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Chalu Maureen. La Petite Merveille ; Les Mystérieuses Cités d'or ; A-mi galaxie ; Chipangali.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.45 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.35).
15.59 Journal et Bourse.
13.40 INC.
13.45 Chalu Maureen (et à 14.40). Chipangali ; Les séries à la carte ; Les dessins animés.
17.10 Série : Cooper et nous.
17.35 Série : La Fête à la maison.
18.11 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.20).
18.45 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25 et 1.45). Présenté par Michel Drucker. Invités : Smaïn, Nino Ferrrer.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Téléfilm : La Place du père. De Laurent Heynemann, avec Richard Anconina, Lucile Boulanger. Rediffusion. *La souffrance d'un père, que sa femme a quitté et qui se désole de ne plus voir sa fille.*
22.40 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Trente ans nous séparent et nous nous aimons.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler et Daniel Schick.
1.20 Moyen métrage : Histoires courtes. Une cuillerée pour papa, d'Anne Weil, avec Sandy Ouvrier, Hans Meyer.
2.10 Série : Euroflics.
3.00 Emissions religieuses (rediff.).
4.00 24 heures d'info.
4.55 Dessin animé.
5.05 Série : Le Privé.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar.
8.10 Les Minikeums. Twinckle ; Huckleberry Finn ; Les Trois Mousquetaires ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Peter Pan ; Sandokan ; Fais-moi peur ; Bravo la famille.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Humour.
13.10 Téléfilm : Winchester 73. De Herschel Daugherty, avec Tom Tryon, John Saxon.
14.50 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : le Crabe aux pinces d'or ; Albert, le cinquième mousquetaire ; Il était une fois les découvreurs : les médecins.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Métiers d'art en France*, de Michel et Brigitte de La Torre.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. En collaboration avec France-Info et *l'Express*. Autisme : l'énigme des enfants « forteresses ». Invités : Bernadette Rogé, psychologue, directrice de l'unité de diagnostic et d'évaluation de l'autisme à l'hôpital La Grave de Toulouse ; Jean Vautrin, écrivain, père d'un enfant autiste ; Gloria Laxer, mère d'un autiste âgé de 23 ans ; Philippe Mazet, psychiatre pour enfants et adolescents à l'hôpital Avicenne de Bobigny ; Lucienne Paulyou, mère d'un adolescent autiste suivi en hôpital de jour ; Jean-Pierre Muh, biochimiste au CHU de Tours, il travaille sur les origines génétiques de la maladie ; Reportage : Autisme, du trou noir à la lumière, d'Elisabeth Drevillon et Raymond Chapelard.
22.30 Météo et Journal.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Action ; Téléclub ; Dub). Aquitaine (Passing Shot de tennis de Bordeaux en direct de la villa Primrose). Méditerranée (Méditerranéo ; Pôle Sud ; Face au toril ; Destination pêche : la truite du Nord ; Nautilus). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Sortie de crise ; Périphériques). Normandie (Goûtez-moi ça ; Caméra normande : Dieppe, la capitale des cerfs-volants ; Zigue-Zague). Ouest (Rendez-vous à la plage : la libération de la Bretagne ; Tempo). Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? ; Saga-cités ; Mag-cités ; W & Cie). Rhône-Alpes, Auvergne (Bleu nuit ; Une semaine en Auvergne). Sud (Pôle Sud ; Face au toril ; Aléas ; Méditerranéo).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.49).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Dessin animé : Léa et Gaspard.
7.30 Canaille peluche. X-Men.

En clair jusqu'à 8.30

7.50 Ça cartoon.
8.35 Surprises (et à 10.37, 15.00, 16.30, 2.45).
8.50 Cinéma : L'Aventure sauvage. ■ Film britannique de Sidney Hayers (1966). Avec Oliver Reed, Rita Tushingham, Rex Sevenoaks.
10.35 Flash d'informations.
10.50 Cinéma : La P'tite Arnaqueuse. □ Film américain de John Hughes (1991). Avec James Belushi, Kelly Lynch, Alison Porter.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. Ma première journée de prof ; génération Nintendo.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Dessin animé : Léa et Gaspard.
14.35 Documentaire : Animaux de toutes les Russies. La presqu'île de Kamtchatka, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.
15.10 Téléfilm : Droit au but. De Mandie Fletcher, avec Eve Barker, Denis Lawson.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Doug.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : La Cavale des fous. □ Film français de Marco Pico (1992). Avec Pierre Richard, Michel Piccoli, Dominique Pinon.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Hoffa. ■ Film américain de Danny De Vito (1992). Avec Jack Nicholson, Danny De Vito, Armand Assante (v.o.). *Biographie du patron du Syndicat des camionneurs américains.*
0.50 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
0.55 Cinéma : Couple échangiste recherche... Film américain, classé X, de Michael Craig (1992). Avec Ashlyn Gere, Randy West, Mike Horner. *Aventures extraconjugales.*
2.20 Documentaire : Les Grands Crimes du XXe siècle. L'éventreur du Yorkshire.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Série : Belphégor. De Claude Barma (rediff.).
17.25 Documentaire : Les Remèdes de l'empire du milieu. De Volker Lange (rediff.).
18.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le Brésil (rediff.).
18.40 Court métrage : Les chèvres monteront au ciel. De Saso Podgoresk (9 min, rediff.)
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Sarajevo ; Jungle Music ; Carleen Anderson ; Station de travail ; Jean-Jacques Lemêtre ; Tamara Khonim ; Bad Brains.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Opéra : Rigoletto. De Giuseppe Verdi, livret de Francesco Maria Piave d'après Victor Hugo, mise en scène de Jean-Pierre Ponnelle, par le Chœur de l'Opéra de Vienne, l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir.: Riccardo Chailly; sol.: Ingvar Wixell, Luciano Pavarotti, Edita Gruberova, Ferruccio Furlanetto.
22.40 Magazine : Musicarchive. *Mario Del Monaco et Irina Arkhipova chantent Carmen. Le ténor et la mezzo-soprano enregistrés en 1959 sur les planches du Bolchoï à Moscou.*
23.10 ▶ Documentaire : Woody Allen. De Melvyn Bragg.
0.00 Court métrage : Spring Ball. De Nicole Mitchell.
0.15 Documentaire : Primo Levi. D'Henry Colomer.
0.40 Court métrage : Bal de printemps (20 min.).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.05, 1.55, 6.00).
11.30 Série : Lassie.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 M 6 Kid. Prostars ; 20.000 lieues dans l'espace ; Rahan ; La Petite Boutique des horreurs ; Conan l'aventurier.
15.55 Magazine : E = M 6.
16.20 Magazine : Fax'O (et 0.55, 5.10). Youssou N'Dour et Neneh Cherry ; Les festivals ; Le public de Patrick Bruel ; Les indémodables.
17.00 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Les deux font la loi.
18.10 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.20). Thon blanc : la mauvaise querelle.
20.45 Téléfilm : Une dangereuse histoire d'amour. De Jerry London.
22.30 Téléfilm : Piège pour un flic. De Frank Harris, avec Richard Lynch, Chris De Rose. *Un policier est accusé, à tort, d'avoir tué un suspect.*
0.15 Magazine : Sexy Zap.
0.45 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Contrepoints épistolaires. 3. Particularités de la correspondance des musiciens.
20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Eugénio Barbas.
22.40 Les Nuits magnétiques. Ecrire, exister (2).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. Echos d'Asie Centrale. 3. Province chinoise du Sikiang.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné le 5 juin à Auvers-sur-Oise) : Œuvres de Debussy, Chopin, par Dominique Merlet, piano.
22.35 Soliste. Salvatore Accardo, violon.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n° 3 en mi bémol majeur op. 12, de Mendelssohn.
0.30 Jazz vivant. Par André Francis. Les trompettistes Terence Blanchard, Wallace Roney, Roy Hargrove, Wynton Marsalis et leurs orchestres aux festivals de Samois, Vienne et Juan-les-Pins.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « *Présidentielle : qui peut sauver la gauche* », avec Ségolène Royal (« Objections »).

Le Monde

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Killer-spaghetti

A vos gilets pare-balles, ils arrivent ! Tueurs à gages, tueurs en série, tueurs au grand cœur, tueurs-tueurs, la rentrée cinématographique va être sanglante. *Léon* de Luc Besson, *Léon* et ses frères, tous ses frères, américains, australiens, anglais, vont, en cet automne, ramasser les cadavres à la pelle. Balle dans la tête, balle dans la nuque, balle dans le dos, balle dans le ventre, qu'importe, pourvu qu'on ait la balle.

L'ère du killer-spaghetti est avancée. Bien avancée même, comme l'on dirait d'une recette un peu faisandée. Contrats, meurtres, assassinats, exécutions, egorgements, mutilations, esquimaux, chocolats glacés. On va refroidir de l'homme à tout-va, le trucider de toutes les façons, le plomber, le charcuter, l'effacer, le gommer, le sulfater. Avec ou sans silencieux. C'est plus poétique avec, d'ailleurs. Et tellement moins vulgaire. Plouc, plouc, deux pralines en pleine poire, deux baisers de mort propre, du travail d'artiste.

Nous voilà à l'ère des tueurs furtifs et amicaux, assassins du père par devoir, de la veuve s'il le faut vraiment, mais protecteurs de l'orphelin. Les tueurs au grand cœur n'opèrent plus toujours pour leur plaisir, ce qui serait pervers. Mais pour le nôtre, ce qui devient culturel. Ils tuent parce qu'il faut bien tuer, pointer chaque jour à la grande horloge des grands pros de la chose. Ils travaillent, les pauvres ! au rendement, vivent les cadences infernales, subissent les trois-huit du crime.

Les tueurs de cinéma, ces enfants de la balle, ont un alibi en béton : ils sont comme la vie, comme la société, comme tout et n'importe quoi, shakespeariens. Tuer ou ne pas tuer, voilà l'unique question, et vite tranchée. Ils tuent. Solitaires comme diamant noir. En couple, je t'aime, tu m'aimes, on s'en flingue cinquante-deux. En groupe, dans la saine émulation d'un happening de horde sauvage, la fureur de tuer.

C'est l'ère filmée de l'ultraviolence, ultra-dentifrice pour traquer la saleté au recoin de l'âme humaine. C'est l'heure rouge, belle non comme l'antique, mais comme le moderne.

A réalité, fiction et demie. Les cinéastes n'inventent rien. Ils s'époumonent à suivre, témoignent de leur temps, expriment le grand mal-vivre, la société comme qui dirait duale, nous interpellent quelque part du côté de notre *holster* cérébral. Mais, rien à faire, au grand tapis de la violence, ils restent de petits joueurs. L'actualité est toujours en avance d'une idée, la réalité aux avant-gardes du tragique.

Un bourg de France, deux frères, une feuille de boucher. Pour la suite du scénario, voir institut médico-légal.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

« Arts et Spectacles »

Pour sa onzième édition, le Festival « Musica » offre aux Strasbourgeois, du 22 septembre au 8 octobre, un programme de créations en forme de rose des vents : dialogue finlandais-marocain ; œuvres venues de Hongrie et des Etats-Unis.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XX

Le numéro du « Monde » daté mardi 13 septembre 1994 a été tiré à 475 566 exemplaires

Victime d'une hémorragie cérébrale

Le cardinal Decourtray est dans un « coma profond »

Mgr Albert Decourtray, archevêque de Lyon et membre de l'Académie française, âgé de soixante-et-onze ans, a été victime, *lundi 12 septembre à Lyon*, d'une hémorragie cérébrale. Transporté d'urgence au centre neuro-cardiologique Pierre-Wertheimer de Bron (Rhône), il a été immédiatement admis au service de réanimation de l'hôpital neurologique.

Le cardinal Decourtray n'avait pas repris connaissance, mardi matin 13 septembre. La direction générale des Hospices civils de Lyon a publié, à 11 heures, le communiqué suivant : *« Le cardinal Decourtray, victime d'une hémorragie cérébrale responsable d'un coma profond, est toujours traité en service de réanimation. L'ensemble des constatations médicales, et notamment les divers examens effectués, n'ont pas conclu à l'opportunité d'une intervention de nature chirurgicale. A l'heure actuelle, l'état du cardinal Decourtray, toujours préoccupant, reste stationnaire. »*

Au cours d'une conférence de presse, mardi en fin de matinée à l'archevêché, le Père Abel Cornillon, vicaire général, a précisé : *« Si le cardinal était opéré, il risquerait de se retrouver dans un état de moribond permanent, de vie végétative. »* Il a confirmé le pronostic très réservé des médecins.

C'est peu après 15 heures, lundi 12, que, s'étonnant de ne pas le voir sortir de son bureau de l'archevêché, pour se rendre à un rendez-vous, son secrétariat a forcé sa porte et découvert Mgr Decourtray allongé et inanimé. A l'issue de son déjeuner, il avait confié à ses proches qu'il ne se sentait pas bien et, comme il en avait l'habitude, il était allé se reposer. Fatigué depuis quelques jours, il n'avait toutefois pas consulté de médecin.

Protestant contre une mesure fiscale

Les grévistes bloquent partiellement Papeete

PAPEETE

de notre correspondant

L'ambiance a été très tendue toute la journée du lundi 12 septembre à Tahiti. Las de ne pas avoir obtenu satisfaction auprès de Gaston Flosse, président du gouvernement territorial, les grévistes – environ cinq mille, suivant les forces de l'ordre – ont continué leurs manifestations dans la rue. En attendant la poursuite des négociations avec le gouvernement, ils bloquaient la plupart des accès ouest de la ville et l'immeuble de la présidence du gouvernement.

Dans la matinée, une délégation de l'intersyndicale avait pu obtenir un entretien avec Paul Roncière, le haut-commissaire en Polynésie française, mais les manifestants, qui réclament la suspension de la contribution de solidarité territoriale (*le Monde* du 13 septembre), estimaient n'avoir pas eu gain de cause et avaient repris position sur les barrages.

M. Y.-K.

SÉNÉGAL : les assassins présumés de Babacar Seye en cour d'assises. – Les quatre hommes accusés d'avoir assassiné le juge Babacar Seye, le 15 mai 1993, comparaîtront le 26 septembre devant les assises, a-t-on appris, lundi 12 septembre, de source judiciaire. Par ailleurs, Moustapha Sy, chef d'un mouvement religieux interdit, Moustarchidina Wal Moustarchidati, a bénéficié d'une grâce présidentielle et a été libéré lundi soir après onze mois de détention. M. Sy avait été arrêté le 30 octobre 1993 pour *« troubles de l'ordre public »*. – *(Reuter.)*

ALLEMAGNE : démission du ministre de l'intérieur de Hambourg. – Werner Hackmann, ministre de l'intérieur de la cité-Etat de Hambourg, au nord de l'Allemagne, a annoncé sa démission, lundi 12 septembre, à la suite d'une série d'actes xénophobes de la part de la police de la ville. Deux policiers ont notamment été condamnés à des amendes pour avoir brutalisé un Sénégalais dans un commissariat. – *(Reuter.)*

GÉORGIE : deux officiers russes tués en Abkhazie. – Deux officiers russes ont été tués lundi 12 septembre et un troisième légèrement blessé dans la région séparatiste d'Abkhazie, en Géorgie, lorsque leur voiture a été prise sous le feu d'inconnus, a annoncé le commandement des forces russes sur place. Les officiers appartenaient à la force d'interposition russe déployée entre la Géorgie et l'Abkhazie au mois de juin dernier. Il s'agit des premières victimes russes depuis ce déploiement. – *(AFP.)*

« Afin de sortir de la confusion actuelle » entre législations nationales et communautaire

Les Parlements des pays membres de l'UE veulent être associés à la réforme des institutions européennes

BONN

de notre envoyé spécial

Les présidents des Parlements des pays membres de l'Union européenne se sont réunis, lundi 12 septembre à Bonn, à l'invitation de Rita Süssmuth, la présidente du Bundestag, la chambre basse du Parlement allemand. Aux côtés de René Monory, président du Sénat, et de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, – pour la France – étaient présents les présidents des assemblées parlementaires de neuf autres pays de l'Union. Les Italiens et les Danois étaient absents, ainsi que les présidents des Parlements de trois des quatre futurs membres de l'Union (Autriche, Finlande et Norvège).

Lors de leur précédente conférence, à Athènes (*le Monde* du 13 avril), les représentants des Parlements nationaux avaient commencé à réfléchir au renforcement de leur rôle dans le processus de décision de l'UE. Ils ont franchi un pas supplémentaire à Bonn où ils ont, tout d'abord, précisé leurs deux objectifs : d'une part, participer, autant que possible, aux discussions sur la réforme des institutions européennes avant qu'elle ne soit arrêtée par la conférence intergouvernementale de 1996 ; d'autre part, travailler de concert afin de *« mettre au premier plan le rôle des Parlements nationaux »*, selon les termes de Mme Süssmuth, et *« assurer une meilleure participation des Parlements nationaux à la définition des règles législatives qui seront applicables aux nationaux de chaque pays, afin de sortir de la confusion actuelle »*, comme l'a souligné M. Séguin.

Sous réserve de l'accord de leurs Parlements respectifs, les présidents ont décidé d'examiner, dès la réunion, le 25 octobre, de la Conférence des organes [parlementaires] spécialisés dans l'action communautaire (COSAC), la constitution d'un groupe de travail restreint qui préparerait, pour octobre 1995, une conférence des Parlements nationaux, afin de faire valoir leurs positions avant les décisions communautaires de 1996.

G. C.

Un manuscrit de François Nourissier volé et retrouvé

L'« Hirondelle » est de retour

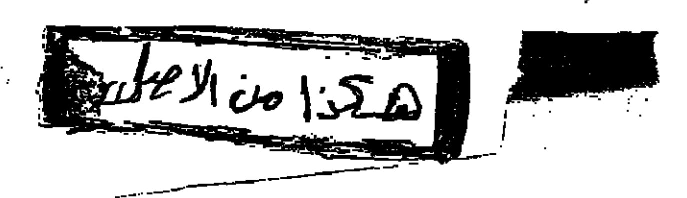
MARSEILLE

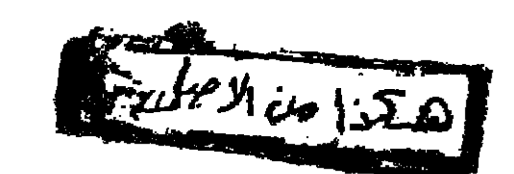
de notre correspondant

C'est un singulier tableau de chasse qu'a réalisé pour l'ouverture – fixée dans les Bouches-du-Rhône au dimanche 11 septembre –, François Guiraud, trente-six ans, employé à la Caisse de compensation des dockers de Marseille. Il a rapporté deux lapins et... un manuscrit, celui volé à François Nourissier le 26 juillet à l'aéroport de Marseille-Provence (le Monde du 29 juillet). C'est près du village de Pennes-Mirabeau, au nord-est de Marseille, que M. Guiraud a découvert dans l'herbe du talus une mallette contenant divers documents : livres, papiers, carnets de chèques et cartes de crédit appartenant au secrétaire général de l'Académie Goncourt – ne manquait que ce qui était monnayable, des bijoux et de l'argent liquide.

Cette mallette, dérobée à l'écrivain par un spécialiste du vol à la roulotte, en embuscade auprès des comptoirs où les voyageurs récupèrent leurs bagages, contenait l'unique exemplaire de son prochain roman, provisoirement intitulé *Hirondelle*. *« Dix-neuf mois de travail réduit à néant »*, avait déploré François Nourissier, qui avait lancé – en vain – le 28 juillet un appel à ses voleurs par l'intermédiaire du quotidien *le Provençal*. Depuis, il n'y croyait plus. Prévenu directement par M. Guiraud (les coordonnées de l'écrivain étaient dans la mallette), François Nourissier est resté ébahi : *« Quelle histoire ! Il n'y a que la réalité pour donner des leçons d'imagination aux romanciers. »*

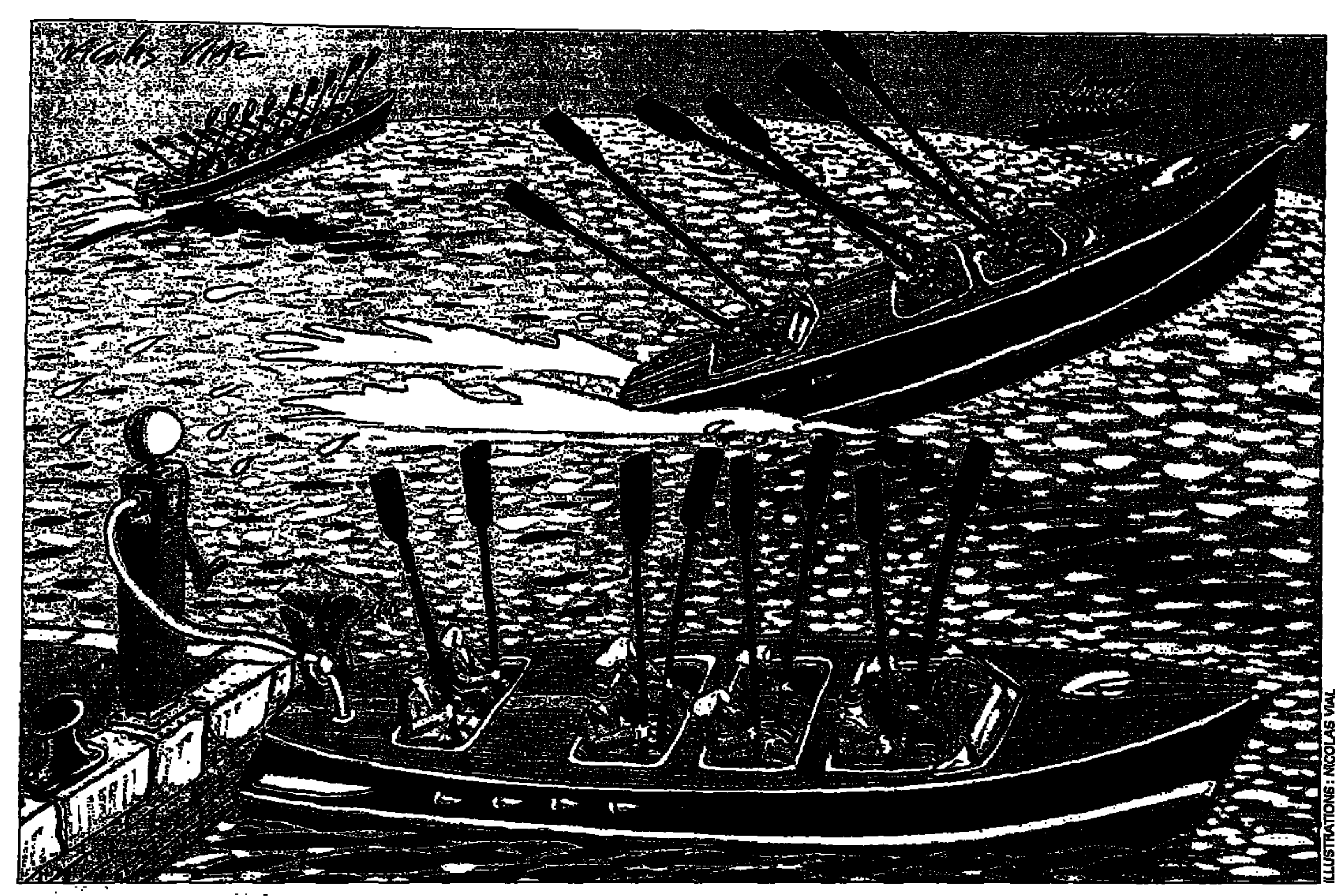
JEAN CONTRUCCI





Le Monde

INITIATIVES



ILLUSTRATIONS : NICOLAS VIAL

Les conditions de la reprise (2)

QUELLE est l'ampleur de la reprise de l'emploi ? Depuis que l'UNEDIC a publié des estimations (*le Monde du 10 septembre*) qui divisent par quatre le chiffrage de l'INSEE, la question se pose avec acuité. En six mois, depuis le 1er janvier 1994, est-ce 118 000 emplois supplémentaires qui ont été créés, ou bien 27 000 ?

Selon que l'une ou l'autre évaluation sera confirmée, l'appréciation de l'impact de la conjoncture économique sur la santé du marché du travail changera. Soit l'on dira que, décidément, la croissance n'est pas riche en emplois, selon une formule vérifiée depuis la dernière période d'expansion, entre 1987 et 1990 ; soit l'on proclamera que, enfin soumise aux ajustements rapides, la France touche les dividendes de sa conversion douloureuse à la flexibilité.

Un doute s'est, quoi qu'il en soit, immiscé, qui vient tempérer les déclarations optimistes de l'été. L'interrogation donne raison à tous ceux qui, nombreux, affirmaient ne pas voir clairement ni la reprise économique ni les effets de celle-ci. *A fortiori*, cela justifie l'attitude prudente de ces observateurs et surtout de ces acteurs qui répugnaient à tourner la page ou qui hésitaient à s'engouffrer dans la brèche. Molle, la rentrée reste morose, en dépit des indicateurs positifs régulièrement distillés.

Pourtant confirmée, la reprise et son corollaire, le retour de l'emploi, ne provoquent pas quelques-uns de ces emballements euphoriques qui redonnent le moral. Instruits par le passé récent, les chefs d'entreprise et les dirigeants abordent cette phase avec circonspection, on l'a vu la semaine dernière (« le Monde Initiatives » du 7 septembre). Mieux, ils s'entourent de précautions.

C'est que chaque période présente ses avantages mais recèle aussi ses propres difficultés. Tandis que l'étau se desserre, un cycle vertueux permet de rompre avec la spirale de la sinistrose qui avait accompagné la récession. A l'inverse, de nouvelles tensions peuvent réapparaître, notamment sur les salaires, et les bonnes résolutions, prises au temps de la rigueur, être oubliées. Alors que vont revenir en force les exigences de formation, pour disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire aux besoins, les publics les plus en difficulté risquent paradoxalement de subir l'injustice de l'exclusion. Jeunes marginalisés et chômeurs de longue durée pourraient en être les victimes.

D'où les questions sur le rôle que doivent tenir les politiques publiques dans un tel moment. Rassuré par les premiers résultats obtenus, un gouvernement peut être tenté de laisser la situation évoluer naturellement. Ou, encore, il peut décider de pousser les feux, pour accélérer le mouvement ou en corriger le cours.

Alain Lebaube

Dossier • Les conditions de la reprise (2)

La politique de l'emploi en retrait

Pour un gouvernement, la reprise est un prétexte pour ne toucher à rien. Que va faire celui-ci ?

DÈS que la situation de l'emploi s'améliore, et plus encore celle du chômage, la tentation est forte, pour un gouvernement, de lever imperceptiblement le pied sur sa politique de lutte contre le fléau. Au plus simple, il peut se complaire dans la facilité, et feindre de croire que le maintien des actions entreprises suffira pour accompagner le rythme.

Dans le passé, l'équipe de Michel Rocard a commis ce genre de bévue. En ne profitant pas au maximum d'une période exceptionnelle de croissance, la première de cette ampleur qui se soit produite depuis les deux chocs pétroliers, l'ancien premier ministre socialiste a perdu une occasion. En panne d'imagination, il n'a pas lancé les programmes nouveaux qui auraient dopé la tendance et s'est encore moins servi des circonstances pour entreprendre les réformes fondamentales – mais parfois douloureuses – qui sont si mal acceptées en temps de crise. Par voie de conséquence, l'expérience rocardienne s'est achevée sur une aggravation du chômage de longue durée (déjà) et par une relance tardive des CES (contrats emploi-solidarité), appelés à remplacer des TUC (travaux d'utilité collective) largement dévalorisés, dont il finit par fixer l'objectif annuel à 400 000. Un chiffre qui, au passage, provoqua de vives réactions dans les rangs de l'opposition de l'époque, agacée de ce recours au traitement social...

Même si l'histoire ne se répète jamais, dit-on, le gouvernement de M. Balladur, contraint à cela par les raisonnements du ministère du budget, pourrait adopter une attitude identique. Et ce, tout en affichant sa volonté d'agir contre l'exclusion comme on lui en prête beaucoup l'intention ces jours-ci, ou en affirmant vouloir mettre l'accent sur une gestion sociale. Ce qu'il vient de proposer pour accélérer le recours aux emplois familiaux, et, surtout, ce qu'il préconise pour permettre l'embauche de RMistes par les entreprises ne contredit pas cette orientation, sur le fond. Outre que les effets de ces mesures se manifesteront avec un décalage dans le temps, à supposer que le patronat et les syndicats emboîtent le pas, il ne s'agit pas d'une réforme en profondeur.

De la part de M. Balladur, la conduite des affaires, constante depuis son arrivée à Matignon au printemps 1993, aura été de privilégier l'orientation de moyen terme sur les ajustements conjoncturels. Ce dont témoigne jusqu'à l'excès la loi quinquennale sur l'emploi, voulue texte « de société », et qui est conçue comme le cadre intangible d'une action appelée à porter progressivement ses fruits, quels que soient les aléas momentanés. A se poser en maître incontesté du temps, en apparence insensible par *inclination naturelle* et par nécessité politique aux sollicitations de l'immédiat (le défaut majeur de son rival et néanmoins frère d'armes), le premier ministre s'interdit en réalité de changer de méthode. Surtout à un moment où il peut prétendre engranger les résultats de sa patience devenue légendaire, de plus perçue comme l'un de ses atouts pour l'échéance suprême.

A ce qui relève du comportement et parfois de la stratégie, s'ajoutent d'autres faits ou éléments. Ceux-là prédéterminent, en tout état de cause, l'effet tardif d'éventuelles réactions du gouvernement pour accentuer les bienfaits de la nouvelle donne ou pour en corriger les conséquences indirectes qui risquent d'être redoutables pour certains publics, les jeunes en difficulté et les chômeurs de longue durée, par exemple. Là aussi, des décisions anciennes du début de législature finissent par peser, tout en réduisant la marge de manœuvre. Ou les contraintes budgétaires limitent les possibilités.

Le fantôme du CIP

De façon lancinante, l'épilogue désastreux de l'affaire du CIP (contrat d'insertion professionnelle) continue de provoquer des perturbations en chaîne. La mesure nécessaire à l'insertion professionnelle des jeunes peu formés manque toujours, qui aurait dû absorber une centaine de milliers de moins de 25 ans, menacés plus que d'autres par le chômage. Transmis aux partenaires sociaux, le dossier n'a pas été réglé par l'accord de juillet dernier sur la formation professionnelle. Le ministre du travail, Michel Giraud, ne dispose pas de beaucoup d'espace pour inventer le dispositif dynamique dont il aurait besoin. De toute manière, son projet est promis pour la session parlementaire d'automne et, au mieux, mettra des mois avant d'atteindre son plein régime.

En attendant, à la suite de décisions que, avec le recul on peut juger précipitées, les pouvoirs publics sont privés d'instruments en état de marche. Compliqué, coûteux, le programme PAQUE (préparation active à la qualification et à l'emploi) a été arrêté au 1er avril 1993 et les 42 000 bénéficiaires de juillet 1993 se sont transformés en un maigre filet. Tandis que les organismes de formation en souffrent, les régions n'ont pas toujours pris le relais. Parallèlement, l'exo-jeunes, qui supprimait les charges sociales pour l'embauche de certaines catégories de jeunes (116 000 en juillet 1993), a également disparu au 1er avril. Et ce n'est pas la prime pour le recrutement de tous les jeunes, imaginée pour remplacer le CIP défunt, qui en compensera les résultats, jusqu'à présent plus que modestes (20 000, au milieu de l'été). Sans parler des actions pour les chômeurs de longue durée (*voir par ailleurs*), l'accent mis sur les CES, aujourd'hui réorientés vers un public d'adultes, ne suffira pas, malgré la progression impressionnante des effectifs. Les 400 000 actuellement en poste correspondent à 650 000 voire 700 000 places distribuées depuis le début de l'année (850 000 en droit de tirage) et le projet de budget pour 1995 n'en prévoit que 650 000, là où il faudrait en ajouter pour que la mesure produise les mêmes effets sur le chômage.

Quant au chèque-service, complément des emplois familiaux initiés par Martine Aubry, et qui devait être la grande innovation du gouvernement Balladur, il a connu des retards d'application. Certes, le dispositif expérimental sera d'emblée généralisé, plutôt que d'être testé dans deux régions comme prévu, et sa mise en place pourrait intervenir au 1er décembre, mais que de temps perdu, là encore, même si le dispositif s'est révélé plus difficile à mettre en œuvre que prévu. Le chèque-service figurait dans la loi quinquennale adoptée en novembre 1993 et sa montée en puissance sera longue.

Pour toutes ces raisons, et parce que la réactivité de toute mesure nouvelle n'est jamais instantanée, ou parce que l'impact d'une baisse programmée des charges pour les bas salaires ne peut pas être clairement identifié, il y a donc peu de chances pour que le poids de l'action de la politique de l'emploi soit modifié dans les mois à venir, même en supposant que des décisions supplémentaires soient prises. Ce qui revient à dire que la reprise, ou plus encore son effet sur l'emploi et sur le chômage, suivra son bonhomme de chemin sans réelle inflexion.

Le voudrait-on, d'ailleurs, que les considérations de caractère politique interféreraient avec le retour en force d'une croyance bien ancrée selon laquelle seule la croissance apporte une réponse durable à l'emploi et au chômage. Cette thèse confortable et conformiste, non seulement recouvre bien les choix de M. Balladur, évite d'avoir à oser la réforme, mais fournit opportunément un argument contre les tenants, avoués ou non, d'une « autre politique », les Philippe Séguin, les Jacques Chirac et peut-être les Charles Pasqua, soupçonnés de s'affoler trop vite ou de renoncer à un discours de continuité. Comme quoi l'immobilisme, justifié par la conjoncture, recoupe d'autres intérêts. Et permet – provisoirement?, dangereusement? – de rejeter dans les poubelles de l'Histoire un débat qui commençait tout juste à poindre. Celui de la mutation du monde du travail.

Alain Lebaube

Des signes de frémissement

Annoncée triomphalement, la percée de l'apprentissage est loin d'être évidente

SONNERIES triomphantes au début de l'été : les contrats d'apprentissage signés en mai ont été plus nombreux de 54 % que ceux de mai 1993. Et ceux de juin ont progressé de 125 % par rapport à ceux du même mois de l'année précédente. Assistons-nous enfin au redémarrage tant espéré ? En vérité, personne n'en sait rien. Tout simplement parce que ce n'est ni en mai ni en juin que débute une année d'apprentissage, mais en automne, lorsque commencent les cours en Centre de formation d'apprentis (CFA). Chaque année, le gros des contrats se signe de septembre à décembre et, par rapport aux 145 000 jeunes entrés en apprentissage de juillet 1993 à juillet 1994, la « flambée » constatée en juin ne constitue qu'un minuscule apport : quelque 2 000 inscriptions supplémentaires (3 879 contrats au lieu de 1 722 un an plus tôt...).

Il est vrai que, depuis le début de l'année, le nombre des contrats est chaque mois en augmentation sur la période correspondante de 1993. Cela laisse espérer que les efforts déployés par les pouvoirs publics et un certain nombre de responsables de branches professionnelles depuis quelques années commencent à porter leurs fruits. Pourtant, ce début de progression (17 000 inscriptions supplémentaires depuis janvier 1994) pourrait n'être que l'effet de l'amélioration de la situation économique et des multiples avantages concédés depuis 1993 à qui embauche un apprenti (augmentation de l'indemnité de maître d'apprentissage, crédit d'impôt, prime à l'embauche...). Un constat tend à le faire penser : les contrats de qualification ont progressé de leur côté presque autant pendant les douze derniers mois et ils ont fait un bond en avant à peine moindre en juin.

L'artisanat, de loin le principal recruteur d'apprentis, n'attend pas de grands changements à la rentrée par rapport à l'an dernier. Vue d'une mission locale pour l'emploi des jeunes du Val-d'Oise, la situation semble également sans grand relief. Les responsables expriment même quelques inquiétudes : les demandes émanant des entreprises restent faibles. Elles sont même en chute libre dans certains secteurs, comme la réparation automobile, et



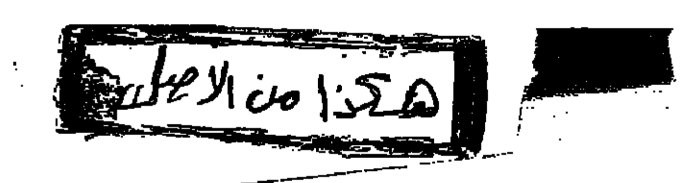
l'on se désole de ne plus entendre parler des branches nouvelles que l'on espérait voir s'ouvrir à l'apprentissage – en matière d'animation ou d'activités sportives par exemple.

Accueil dans les lycées

Le secteur industriel, en revanche, est en progression. Les entreprises productrices de biens d'équipement, de biens intermédiaires et de biens de consommation ont embauché, en 1993, 14 000 apprentis, ce qui représente un plus non négligeable, mais laisse néanmoins l'apprentissage industriel en-dessous de 10 % des effectifs totaux, donc dans un rôle marginal. Si décollage il y a, dans ce secteur il se fait plutôt à travers le développement de formations de tous niveaux. Selon l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), 55 % des apprentis de l'industrie ont préparé en 1993 des diplômes supérieurs au CAP/BEP – bac professionnel, BTS, diplôme d'ingénieur – et ce pourcentage est en hausse constante.

L'élément le plus nouveau dans les mois qui viennent pourrait être la création de sections d'apprentissage dans les lycées professionnels. Prévue par la loi quinquennale et le « nouveau contrat pour l'école » présenté en juin par le ministre de l'éducation nationale François Bayrou, elle devrait bientôt s'amorcer. Les chefs d'établissement y sont favorables dans leur grande majorité ainsi qu'un assez grand nombre de professeurs. Le démarrage se fera prudemment, là seulement où les équipes enseignantes y sont prêtes, en liaison avec les autorités régionales, et dans un esprit de complémentarité avec les CFA. Il n'est pas impossible que l'apprentissage y trouve les ressources d'un bond en avant qualitatif et quantitatif qu'il n'a pas pu réaliser jusqu'ici. Pour ce qui concerne les problèmes de financement, le contenu de l'accord intervenu entre partenaires sociaux le 5 juillet 1994 devrait être largement repris dans un projet de loi actuellement en cours de discussion au niveau ministériel. Il est déjà presque acquis que le nombre des collecteurs de la taxe d'apprentissage sera réduit, tout en s'étendant aux OMA, chargés de récolter les fonds de la formation par alternance, qu'une plus forte proportion des fonds ira aux CFA, et qu'une prime à l'embauche de tout apprenti viendra se substituer aux actuels crédits d'impôts et exonérations reconnus inégalitaires et porteurs d'effets pervers.

Marie-Claude Betbeder



DOSSIER • Les conditions de la reprise (2)

Faire machine arrière

La réduction du temps de travail à l'épreuve de la reprise

RETOURNEMENT de tendance : les mêmes entreprises qui, hier, ont signé des accords de réduction du temps de travail pour faire face à la baisse d'activité et éviter des licenciements, auraient bien besoin aujourd'hui, alors que s'amorce la reprise, de plus d'heures de travail. Reste que ces accords imposent des contraintes parfois difficiles à gérer. Chez Potain (1 400 salariés), filiale du groupe Legris Industries (premier fabricant mondial de grues), l'accord, signé début 1993 et valable deux ans, prévoit notamment une réduction du temps de travail « irréversible » d'une demi-heure par semaine, sans perte de salaire, portant l'horaire hebdomadaire à 38 heures et la possibilité de descendre jusqu'à 35 heures, sans compensation de salaire au-delà de cent heures de chômage partiel. Une souplesse qui a permis de moduler les heures non travaillées en fonction des spécificités de production des sites. Malgré cette élasticité, la direction avait annoncé 58 suppressions d'emplois à l'usine de Moulins (Allier), ce qui a provoqué un important conflit (*le Monde* du 11 mai).

Pour 1994, le virage est proche des 180 degrés. La reprise s'est fait sentir dès janvier, avant une stabilisation de l'activité suivie d'un « *décollage dépassant nos prévisions à partir de juin-juillet, notamment grâce au marché allemand* », précise Gérald Tourrette, secrétaire général de Potain. Du coup, le 10 février, la direction supprime le chômage partiel sur tous les sites. Le 6 avril, elle retire le plan social de Moulins. Le 27 avril, elle propose même de mettre en place des heures supplémentaires dans les établissements de La Clayette (Saône-et-Loire). La CGT et la CFDT s'y opposent, comme l'accord leur en donne le droit, et réclament des embauches.

Finalement, d'autres solutions seront trouvées : « *une organisation du travail différente* », indique la direction, et une remontée « *assez rapide* » du nombre d'intérimaires. On en compte actuellement une centaine dans l'entreprise « *comme aux meilleurs temps* ». La sous-traitance a, elle aussi, augmenté, pour atteindre 30 % à 35 % de l'activité. Enfin, sept personnes ont été recrutées en dehors des usines. « *L'embauche n'est pas repartie pour autant* », prévient Gérald Tourrette qui tient à « *rester prudent. Mais il est clair que je ne suis pas en situation où je vais licencier* ».

On peut tout de même se demander comment Moulins aurait assumé la charge actuelle si les 58 emplois avaient été effectivement supprimés. « *Cela n'aurait peut-être pas été facile mais l'usine aurait été plus rentable* », estime Gérald Tourrette. La CGT conteste ce point de vue. « *Il y aurait eu de grosses difficultés. La situation à Moulins est presque normale aujourd'hui. Il y a du travail pour tout le monde.* » Malgré ce regain de confiance, les salariés restent « *traumatisés* », affirme la CGT. « *Tout le monde se demande s'il va y avoir du travail. C'est la hantise de la rentrée* ».

Dérive anarchique

Chez Sextant Avionique (4 000 salariés), filiale de Thomson et d'Aérospatiale, un accord a été signé en novembre 1993, valable jusqu'à fin 1995, dans le but d'éviter 636 suppressions d'emplois. Cet accord prévoit des départs volontaires, des passages au mi-temps, de la mobilité interne, de la formation,... ainsi qu'une mesure de chômage partiel en deux volets : d'une part, une « *réduction modulée* » de deux heures et demie par semaine, applicable aux établissements en sous charge importante, d'autre part, une « *réduction généralisée de solidarité* » d'une heure et demie par semaine pour l'ensemble de l'entreprise. Or, aujourd'hui la direction constate « *un tassement de la chute de l'activité* », des commandes ont en effet été confirmées en 1994. Elles n'étaient pas encore connues au moment de la signature. Résultat : certains sites, comme celui de Bordeaux, *sont en surcharge* et les salariés doivent à la fois appliquer le chômage partiel et faire des heures supplémentaires. Curieux paradoxe ! « *Nous apprécions la charge au niveau global de la société*, explique Max Matta, directeur des ressources humaines de Sextant Avionique : *si on stoppait le chômage partiel à Bordeaux, des salariés d'autres sites qui ont pu conserver leur emploi grâce à cette mesure de solidarité, deviendraient licenciables.* »

Ces surcharges, la CFDT, quant à elle, les attribue au fait que « *l'accord a marché beaucoup plus fort que prévu et que, parallèlement, l'activité a été plus forte que prévu. La direction a été extrêmement pessimiste dans ses prévisions. Elle a peut-être voulu nous bluffer* ». Quoi qu'il en soit, la priorité au reclassement interne, inscrite dans l'accord, devrait résoudre une partie des difficultés actuelles. Au 31 mai, 161 reclassements ont déjà eu lieu dans l'entreprise, selon la direction. A Bordeaux, où des postes ont dû être créés, 49 mutations « *définitives* » ont été – ou vont être – réalisées. « *Tout cela prend du temps*, plaide Max Matta. *En attendant, nous sommes obligés de développer les contrats à durée déterminée, l'assistance technique (externe) et les heures supplémentaires.* »

Reste que cette organisation soulève des polémiques. A Bordeaux, « *on dérive vers l'anarchie complète des horaires*, dénonce Guy Hétru, délégué syndical central CFDT. *Il y a des heures supplémentaires en pagaille, cela doit cesser. Les gens ne comprennent pas. De plus, ces heures ne sont pas toutes payées, et nous avons le sentiment que la hiérarchie accorde des augmentations de salaire à ceux qui en font gratuitement* ». La direction affirme, pour sa part, que le dispositif légal concernant les heures supplémentaires est appliqué. Quant à Louis Blanchard, secrétaire CGC du comité central d'entreprise, il estime qu'il s'agit de « *questions de détail. Ce sont les effets pervers d'un moyen qui permet de sauver des emplois* ».

Malgré ce regain d'activité, Max Matta tient, lui aussi, à être « *prudent* ». « *Ne donnons pas de faux espoirs à des gens pour les décevoir ensuite* ». Courant 1995, il pourrait d'ailleurs avoir à gérer un nouveau paradoxe. « *Il faudrait probablement embaucher 15 à 40 ingénieurs et techniciens alors qu'il y aura des salariés en sureffectif dans d'autres catégories. On ne peut pas toujours faire des reconversions quand l'écart est trop important, même au prix d'une formation. Ce sera le plus difficile à expliquer.* »

Francine Aizicovici

Première embauche accessible

Le creux de la vague a été atteint en 1993. Les jeunes diplômés relèvent la tête

UN vent d'optimisme semble à nouveau souffler dans les services orientation ou emplois-carrières des écoles de commerce et d'ingénieurs. A partir des premiers éléments statistiques rassemblés, les promotions sorties en juin de cette année devraient avoir moins de difficulté à trouver un premier emploi que leurs aînés, sortis juste un an avant eux. Par exemple, 40 % des étudiants diplômés en juin de l'école supérieure de commerce de Lyon, disponibles pour un emploi (hors VCNE, poursuite d'études, etc.), soit un tiers de la promotion, ont trouvé un emploi. Ce qui constitue un retour à la normale.

Jugé restrospectivement, 1993 apparaît comme une année particulièrement sévère pour les jeunes diplômés. Il a fallu opérer des révisions déchirantes, revoir à la baisse ses ambitions et mieux ajuster ses propres exigences à celles du marché. L'obtention d'un bon diplôme reste une condition nécessaire mais plus forcément suffisante pour accéder à une première embauche. « *La loi de l'offre et de la demande ne leur était pas favorable* », analyse sobrement un observateur du marché, « *les entreprises étaient en position de force pour dicter leurs conditions.* »

Ebranlés, les jeunes diplômés ont toutefois montré de grandes capacités d'adaptation. Une enquête réalisée en mai pour le cabinet d'audit et de conseil Coopers & Lybrand auprès de 600 étudiants bac + 5 (grandes écoles d'ingénieurs et de commerce, DESS d'économie et de droit) est là pour en témoigner. Premier signe de souplesse, ils étaient nombreux à abaisser leurs prétentions salariales. Ainsi la proportion d'étudiants prêts à accepter de travailler pour moins de 180 000 francs par an passait de 71 % en 1993 à 79 % en 1994. Pour les ingénieurs, la bonne ambiance de travail est d'ailleurs un critère de sélection qui arrive avant la rémunération pour choisir un emploi.

En deuxième lieu, les étudiants se montrent beaucoup plus souples sur la forme du contrat qui les lie avec leur premier employeur. Il peut s'agir d'un stage rémunéré ou bien d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les jeunes diplômés y trouvent aussi leur propre compte. Si une première expérience professionnelle ne se révèle pas concluante, elle s'arrête sans frais. La souplesse joue dans les deux sens, pour l'employeur mais aussi pour le jeune.

Confiance en soi

Le troisième trait caractéristique relevé par l'enquête est une forte montée de l'individualisme. Parmi les bac + 5 interrogés, près d'un tiers doutent de leurs débouchés et de la manière dont les études les ont préparés à travailler. Mais plutôt que s'inquiéter, ces jeunes comptent sur leur personnalité pour s'en sortir. Celle-ci passe avant leur formation ou leurs relations pour trouver un emploi. Ils croient en leur bonne étoile et, « *pour 48 % d'entre eux, ce qui les angoisserait le plus, c'est de perdre confiance* ».

Du côté des entreprises, des modifications sont aussi intervenues. Tous les secteurs de l'économie ne sont pas encore repartis, loin de là. Mais dans un groupe agroalimentaire comme Danone, un frémissement est déjà perceptible. Depuis le début de l'année, il y a eu une accélération du taux de rotation des effectifs et une reprise du recrutement pour les commerciaux.

De la même manière, les cabinets d'audit ont réamorcé un filet d'embauche moins maigrelet. Sur des créneaux plus spécifiques, comme les salles de marché dans les banques, par exemple le recrutement a aussi repris à partir du printemps. En revanche à Aérospatiale, la conjoncture n'étant toujours pas favorable, que ce soit du côté des compagnies aériennes ou des budgets de défense nationale, le recrutement se limitera pour l'année en cours à quelques diplômés de haut niveau et à un redéploiement des effectifs en interne.

Mais la crise a aussi fortement modifié le comportement des entreprises en matière de recrutement. Déjà longues dans leurs procédures d'embauche, elles ont eu tendance à allonger encore plus leur délais de réflexion. Elles voient beaucoup de candidats pour le même poste et ne se décident qu'après les avoir revus plusieurs fois. Percer la motivation du candidat pressenti semble le principal motif de ces tours de piste.

Les entreprises attendent également plus des jeunes diplômés. Ils doivent chercher, faire des démarches, pousser la porte des entreprises, poser des candidatures, montrer patte blanche. Le temps des forums grandes écoles où, comme « *dans un marché aux esclaves* », les grandes entreprises se disputaient les jeunes recrues est bien révolu. Désormais, résume un spécialiste d'un cabinet de recrutement, « *l'étudiant doit plutôt déployer l'art de Salomé exécutant la danse des sept voiles devant Hérode pour obtenir la tête de saint Jean-Baptiste* ».

Le stage effectué en troisième et dernière année de la plupart des grandes écoles de commerce devient aussi déterminant. «*Pour un étudiant qui veut travailler dans la grande consommation, il vaut mieux avoir fait auparavant son stage dans le secteur*», explique Odile Lasserenne, responsable du service carrières de l'ESC Lyon. Sinon, il risque de se trouver en butte à des questions sur la cohérence de ses choix professionnels. Ainsi à l'intérieur des jeunes diplômés se dessine un clivage entre ceux qui ont un projet précis, et qui vont trouver rapidement un premier emploi, et d'autres aux profils plus hésitants qui risquent de se retrouver en rade. La concurrence s'intensifie.

Alain Beuve-Méry

Dossier (suite)

L'effet file d'attente

L'amélioration générale ne profite pas aux publics en difficulté. Paradoxalement

TOUTE reprise de l'emploi met en évidence le même phénomène, décrit depuis longtemps par Robert Salais : par un effet de file d'attente, ceux qui ont l'ancienneté de chômage la plus importante sont les derniers à en sortir. Autrement dit, l'augmentation des effectifs salariés commence par profiter soit à ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi et offrent l'avantage d'une formation plus adaptée, soit à ceux qui, venant de perdre leur emploi, sont mieux à même de s'intégrer.

Sauf si des dispositions particulières sont prises par les pouvoirs publics pour corriger ce mode de fonctionnement, le mouvement de création d'emplois supplémentaires aboutit paradoxalement à exclure davantage deux publics fragiles : les jeunes en difficulté et les chômeurs de longue durée. Mécaniquement, ce n'est que si la croissance des effectifs se maintient à un niveau élevé, et sur une longue période, qu'il sera fait appel à eux. A condition que l'on ne soit pas trop regardant sur la qualité de la main-d'œuvre ou que l'on soit disposé à consentir des efforts, notamment de formation.

S'il est trop tôt pour vérifier que, avec le retour de l'emploi au premier semestre 1994, le scénario se déroule ainsi, la situation de départ actuelle n'inspire que modérément confiance. Plus de 700 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans étaient au chômage en juillet, avant que n'arrive la cohorte de ceux qui viennent de quitter le système scolaire, et les jeunes femmes (+ 2,2 % en un an) continuent de connaître un handicap par rapport aux jeunes hommes (- 1,6 % en un an). Plus grave, le taux de chômage des jeunes reste non seulement l'un des plus importants des pays industrialisés (24,2 % en juillet), mais très largement supérieur à la moyenne nationale (12,6 %), les jeunes hommes étant moins pénalisés (20,8 %) que les jeunes femmes (28,3 %).

Pis, peut-être, est le sort des chômeurs de longue durée. Représentant 36,3 % de tous les demandeurs d'emploi, contre 31,3 % un an plus tôt, ils sont 1 182 400, soit 1,4 % de plus en un mois et 20,8 % de plus en un an. Manifestement, la reprise n'a pas d'effet sur eux, au contraire : l'aggravation est encore plus forte pour les chômeurs inscrits depuis deux ans ou plus de trois ans, dont la progression est plus rapide que pour les chômeurs dont l'ancienneté dépasse un an.

Pas d'instruments nouveaux

L'opération « 900 000 chômeurs de longue durée » lancée par Pierre Bérégovoy, inquiet à la perspective de voir le chômage de longue durée franchir la barre du million, paraît bien loin. Les craintes d'alors ne s'expriment plus : l'ancien premier ministre redoutait que, de la déchirure sociale, la société ne passe à l'explosion. Même si le dispositif qui avait été inventé relevait de l'impossible pari, il n'empêche que le flux montant a été un moment contenu. Ce n'est malheureusement plus le cas, depuis les résultats obtenus à la fin 1992, aussi ambigus aient-ils été.

Face à cette situation, que va-t-il se passer ? Dans sa boîte à outils, le gouvernement ne possède pas, pour l'heure, d'instruments nouveaux ou supplémentaires qui seraient susceptibles d'avoir des résultats rapides et donc d'infléchir la tendance « naturelle » pour ces publics. Outre les contrats emploi-solidarité (CES), les contrats de retour à l'emploi (CRE), destinés aux chômeurs de longue durée, sont annoncés pour 20 000 de plus, soit 160 000. Ce qui est peu, à moins que, là encore, un droit de tirage exceptionnel ne permette d'aller plus loin en fonction des besoins.

Pour le reste, on réfléchit encore. Notamment à une politique de lutte contre l'exclusion dont les contours demeurent vagues, en raison d'évidentes hésitations. Depuis que Jacques Chirac et, dans une moindre mesure, Valéry Giscard d'Estaing se sont emparés de ce thème, le gouvernement Balladur voudrait éviter, en présentant un éventuel plan, de donner l'impression de céder à la critique. De toute manière, le contenu en emplois serait limité et les autres solutions, telles qu'un transfert de charges ou de responsabilité vers les départements, poseraient autant de problèmes – financiers et politiques – qu'ils en résoudraient. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre des mois soit pour que des décisions soient prises, soit pour qu'elles commencent à s'inscrire clairement dans le paysage.

Quant aux jeunes les plus en difficulté, rien ne se dégage vraiment. Il manque une mesure appropriée et, telle une ritournelle, l'échec du CIP (contrat d'insertion professionnelle) a tétanisé l'initiative. La prime pour l'embauche de jeunes, qui ne cible pas un public particulier, n'est pas adaptée et ne rencontre pas le succès espéré. Le futur contrat d'orientation, moins ambitieux que prévu, apportera sans doute une réponse partielle et tardive mais ne saurait suffire : il est vrai que certaines catégories, en voie de marginalisation, ne peuvent pas accéder directement à l'entreprise, même sous une formule assouplie. En amont des « sas » actuels, il faudrait que s'installe un dispositif. Mais cela ne fait manifestement pas partie des urgences, l'orientation retenue privilégiant la capacité d'insertion des seules entreprises, qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait la démonstration de leur volonté à ce sujet.

A. Le.

TRIBUNE

Quelle régionalisation ?

par Jean Vanoye

QUELQUES mots d'abord sur le fait régional : il est devenu d'une telle évidence qu'il paraît incongru de devoir le défendre. Et pourtant, par ses projets finalement bien archaïques, le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire nous y contraint. Redisons donc que l'espace régional est, en termes d'emploi, de formation, d'insertion, de développement social et économique, la bonne unité de définition des projets et orientations. Parallèlement, les bassins d'emploi sont la bonne unité opérationnelle de mises en œuvre. Le conseil économique et social Rhône-Alpes l'a dit récemment, la région est le bon lieu de la cohérence entre : appui aux entreprises, action économique, formations professionnelles initiale et continue, lutte contre les racines de l'exclusion. C'est bien du niveau régional que l'on peut mutualiser et innover en direction, par exemple, des territoires ruraux en voie de désertification ou des quartiers urbains en voie de relégation.

C'est là aussi que les décisions politiques peuvent peut-être avoir le recul suffisant pour éviter le court terme électoraliste.

Cela étant dit, quelle régionalisation voulons-nous ?

Pour la CFDT Rhône-Alpes, il s'agit de faire émerger un espace à trois acteurs : les politiques du conseil régional, l'Etat déconcentré, les partenaires sociaux. Revendiquée depuis bientôt cinq ans, cette définition n'a rien de conjoncturel : elle dépasse les péripéties d'une quelconque loi quinquennale. Construire des solutions aux problèmes d'emploi, de formation professionnelle, de chômage, de l'exclusion exige une cohérence entre les responsabilités de tous les acteurs : administrations, élus, socioprofessionnels, associations. Il n'est, également, pas question de reproduire à Lyon ou ailleurs le jacobinisme, modèle du « centralisme parisien » et du « tout-politique », tout-aux-politiques. Nous avons donc défendu l'idée d'un partenariat régional qui dépasse la stricte concertation pour construire un espace de projets et de coopération. Dans ce concept, l'Etat déconcentré, opérateur avec d'autres, doit rester fédérateur et garant de la cohésion sociale, de la réduction des inégalités. Enfin, la nature des sujets à traiter implique de toute évidence la place d'une troisième composante : les partenaires sociaux. Dans ce cadre, la place du syndicalisme en général, de la CFDT en particulier, comme autant de corps intermédiaires, rouages indispensables de la démocratie, est pour nous une revendication permanente. Au fond, il s'agit là d'inventer un nouveau cadre de relations sociales et professionnelles au niveau territorial. Ce propos, mieux accepté aujourd'hui, n'était partagé il y a peu que par quelques minorités dans tous les camps. La volonté de la CFDT de dépasser les discours sur la méthode et les objectifs pour aller vers une dynamique de projets concrets a largement contribué à faire vivre les débuts, même difficiles, d'un espace régional partenarial. Citons, pour faire vite :

– le plan OPRA (Orientation professionnelle Rhône-Alpes) ;

– un contenu « action contre l'exclusion pour l'insertion » dans le contrat de plan ;

– des projets de développement d'emplois de services de proximité.

TOUT récemment, les mérites de ce partenariat régional ont été manifestes dans la discussion sur les principes et stratégies du transfert de compétences de l'insertion de jeunes de l'Etat vers les régions. Comme nous le souhaitions, ce transfert a été débattu entre les élus politiques du conseil régional, l'Etat déconcentré et une délégation des partenaires sociaux organisés dans la commission paritaire interprofessionnelle de l'emploi Rhône-Alpes. En cela, nous avons participé à l'émergence d'un processus démocratique davantage basé sur de la négociation que sur de la simple concertation additionnant des points de vue.

Nous avons défendu, avec d'autres, la priorité aux plus bas niveaux de qualification, une organisation opérationnelle dans les bassins d'emploi, autour des acteurs existants (PAIO, missions locales, ANPE, prospecteurs d'emplois...), le transfert au 1er juillet pour tous les jeunes, y compris les plus en difficulté : tous ces choix ont été partagés et repris par le conseil régional. La région Rhône-Alpes, avant les autres régions, a donc mis en place un dispositif qui la met en meilleure situation pour assurer l'essentiel : la réussite des parcours des jeunes vers l'accès au travail. Après les décisions, tout reste à construire : contenu qualitatif et quantitatif de la « boîte à outils, place de l'ANPE dans les dispositifs de bassin d'emploi ».

Les propositions faites aux jeunes doivent bien couvrir toute la palette de possibilités : contrats d'alternance, apprentissage, emplois CDI et CDD, emplois d'insertion, nouveaux emplois de proximité, stages qualifiants et préqualifiants...

La bonne résolution de cette question difficile doit être exemplaire sur d'autres terrains : une carte de toutes les formations initiales professionnelles et techniques, l'élaboration de projets innovants en direction des chômeurs et des exclus, projets qui devraient s'appuyer sur des financements actifs de l'emploi, en rupture avec les seuls financements passifs du chômage.

Nous sommes bien là dans la nécessaire dimension territoriale interprofessionnelle à développer non pas en contradiction, mais en interaction avec l'indispensable dimension des branches professionnelles nationales. Cette double cohérence s'impose si l'on veut développer toutes les solidarités : entre petites et grandes entreprises, entre les publics, entre les zones géographiques.

C'est aussi un enjeu des négociations nationales en cours entre partenaires sociaux : les acquis rhônalpins pourraient peut-être servir de points d'appui.

▶ **Jean Vanoye est secrétaire régional CFDT-Rhône-Alpes.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

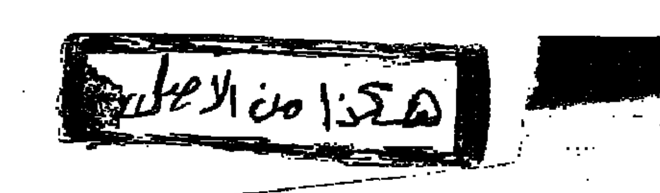



Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membre du comité de direction : Dominique Alduy
133, avenue des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

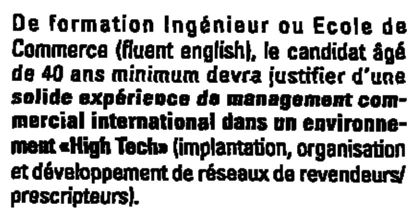
Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO



LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général



Directeur Commercial et Marketing

France et International

OST emploie aujourd'hui plus de 350 personnes (22 en 1984) et réalise 300 MF de CA dont plus de 60 à l'international.

Leader européen des réseaux privés, elle est devenue une référence en matière de transmission de données.

Dans le cadre de son développement et pour faire face aux marchés de demain, elle recherche son Directeur.

Merci d'adresser rapidement votre CV + photo + prétentions sous la réf. LM 1234 à Bernard G. ALLEN.

De formation Ingénieur ou Ecole de Commerce (fluent english), le candidat âgé de 40 ans minimum devra justifier d'une **solide expérience de management commercial international dans un environnement «High Tech»** (implantation, organisation et développement de réseaux de revendeurs/prescripteurs).

Sous l'autorité du PDG, il aura **la responsabilité du management d'une équipe de 100 personnes** (Marketing, Ventes France, Ventes Internationales, Services et Logistique) et aura, dans le cadre d'une croissance autofinancée, pour objectifs :

- de faire passer les ventes d'une **culture EXPORT à une culture d'INTERNATIONALISATION,**
- de construire la dimension Marketing de sa fonction (liaison Marketing/Vente) et d'orienter l'offre produit,
- de développer les stratégies commerciales concernant les filiales et le réseau de distributeurs en fonction des particularismes de chaque pays tant sur l'aspect Produits que sur l'aspect Services.

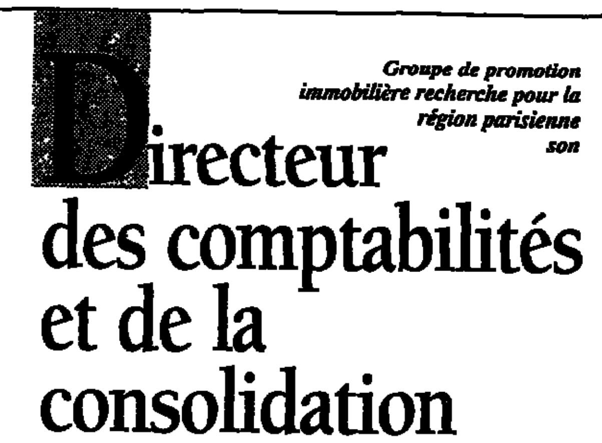
La rémunération sera négociée en fonction de l'expérience et des compétences du candidat retenu.



CABINET BOTH
Département Ressources
57, bd de la République - 78400 CHATOU

MEDIAPA

Groupe de promotion immobilière recherche pour la région parisienne son



Directeur des comptabilités et de la consolidation

Professionnel reconnu dans le secteur immobilier, aujourd'hui, vous avez l'envergure pour mener une mission de très haut niveau.

Chargé de la gestion des activités comptables, fiscales et de la consolidation d'un groupe immobilier, vous êtes responsable des systèmes de gestion informatique et des relations avec les pouvoirs publics (Trésor, Impôts...). Enfin, vous assurez le reporting auprès de la Direction Générale.

Pour réussir, votre formation Bac + 5 s'enrichit d'une solide expérience du secteur qui vous a permis de développer vos compétences comptables, fiscales, juridiques et informatiques.

Merci d'adresser votre lettre et votre CV en précisant sur l'enveloppe la référence 661 à COMMUNIQUÉ 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILL. Cedex qui transmettra.

MEDIAPA



CONSEIL EN CARRIÈRES

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre ? Vous vous interrogez sur votre vie professionnelle ; vous avez le sentiment qu'il vous faut faire le point et vous êtes prêts à agir.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 19 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement ?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.

Forgeot, Weeks
CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE
Paris : 128, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 45.63.35.15
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél. 022.342.52.49
Bureaux associés : Londres, Zurich, Francfort

Groupe leader sur le plan mondial et en forte expansion (2500 personnes, 2 Mds de Francs de CA), recherche pour conforter son développement international

Directeur commercial groupe

France et international

Réf. AK 111 — ***Rémunération importante***

Rattaché au Président Directeur Général, vous aurez en charge l'encadrement et l'organisation complète du service marketing/ventes de la société, auprès d'une clientèle diversifiée allant du détaillant aux sociétés multinationales.

Agé d'au moins 38 ans, parlant couramment l'anglais et si possible une autre langue européenne, nécessairement diplômé d'une Grande École d'Ingénieurs ou MBA, vous avez une expérience réussie d'au moins 10 ans dans une fonction comparable au sein d'un groupe international de premier plan (préférence marquée pour équipement de bureau, informatique, photo et photocopie...).

Directeur de la recherche et du développement

Réf. AK 112 — ***Rémunération importante***

Rattaché au Directeur Industriel, vous animerez un département de 60 personnes et vous maîtriserez l'ensemble des techniques : photo, mécanique, électronique, optique et nouvelles technologies numériques.

Agé d'au moins 40 ans, nécessairement diplômé d'une grande école d'Ingénieurs, vous avez une expérience réussie d'au moins 10 ans dans une fonction similaire.

Ces 2 postes s'adressent à des talents de premier plan, entrepreneurs charismatiques, rompus à un environnement international.

Adressez votre dossier (lettre, CV, photo et rémun.) à Antoine KAMPHUIS sous référence indiquée.

MEDIAPA



Conseil en recrutement
1, rue Magellan - 75008 PARIS - Tél : 44.43.98.89 - Fax : (1) 44.43.98.97

LE MONDE DES CADRES

INGENIEUR CONSEIL

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE recherche un ingénieur conseil pour sa Direction du Développement (département des études industrielles).

Au sein d'une équipe de spécialistes, vous prendrez en charge des missions d'études et de diagnostics concernant tous les aspects de l'entreprise : techniques, commerciaux, économiques, financiers et humains. Vous développerez des contacts de haut niveau dans le secteur des industries lourdes (sidérurgie, métallurgie, verre...) tant en France qu'à l'étranger.

Diplômé d'une grande école d'ingénieurs, vous avez suivi une formation complémentaire en finance ou en gestion. Vous bénéficiez d'une expérience opérationnelle significative de cinq ans environ dans le secteur industriel. Aisance relationnelle, capacité de jugement et qualités rédactionnelles sont indispensables pour réussir dans cette fonction. La maîtrise de l'anglais est un atout.

La taille de notre Groupe vous ouvrira des perspectives d'évolution au sein de nos différentes Directions.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V. et prétentions, sous référence INCO3, à Chantal MARIA - Société Générale - Service du Recrutement 7, rue Caumartin - 75009 PARIS.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

NOUS SOMMES LE DÉPARTEMENT CONSULTING DE L'UN DES PREMIERS CABINETS D'AUDIT EN FRANCE ET RECHERCHONS DANS LE CADRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT ET POUR NOTRE BUREAU DE PARIS DES

Consultants

Issu d'une grande école de gestion ou d'ingénieurs, ou mieux encore bénéficiant d'une double formation, vous disposez d'une expérience **de 3 à 6 ans en conseil en organisation et en systèmes d'information de gestion.** Vous avez participé et mené des missions dans différents secteurs de l'industrie et des services dans de grands groupes mais également dans des PME-PMI. Vous avez piloté des projets de changement de l'organisation et du système d'information de gestion, en particulier dans **les domaines comptables et financiers.**

Vous souhaitez participer au développement d'une structure jeune au sein d'un groupe multi-disciplinaire en prenant en charge la gestion de missions en France et à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous référence 68447 à EURO RSCG CARRIERES - 2 rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage avec 1 ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE

CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES

CENTRE DE CONJONCTURE ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES recherche

ECONOMISTE

POUR ANALYSE, CONJONCTURE ET PREVISION ECONOMIQUE

Ingénieur Grande Ecole, ENSAE, Doctorat d'économie, ou équivalent.

Une première expérience est souhaitée mais n'est pas indispensable.

Anglais courant + deuxième langue.

Adresser C.V. précisant travaux et publications éventuels à **REXECODE** 29, avenue Hoche - 75008 Paris (à l'attention de Monsieur de Perthuis - discrétion assurée).

Important groupe européen recherche pour Paris

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ECRITE

Rattaché directement au Corporate Communications Director, vous participerez à l'élaboration des actions de communication institutionnelle. Le caractère international de notre Groupe fait que la langue officielle est la langue anglaise, aussi vous devez être parfaitement bilingue anglais-français et de préférence de langue maternelle anglaise.

Votre profil : • 35 ans maximum, • formation supérieure, • expérience acquise, soit dans une entreprise multinationale (Service de communication ou Attaché de Direction), soit comme journaliste, • esprit de synthèse, excellent style rédactionnel, connaissances financières, ainsi que l'habitude de la fréquentation des Dirigeants d'entreprises.

Votre mission : • prendre en charge la conception et la rédaction en anglais d'un certain nombre de publications: communiqués de presse, rapport annuel, lettre périodique externe, présentation aux analystes, etc.

Si vous répondez à ces critères, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous référence D4173 à **EUROMESSAGES**, B.P.80 92105 BOULOGNE Cedex ou taper **3615 EUROMES code D4173** qui fera suivre en toute confidentialité.

Editeur Confirmé H/F

Dans le cadre de la politique éditoriale du secteur scolaire et parascolaire, vous aurez plus particulièrement en charge les ouvrages de l'enseignement *primaire*.

De formation supérieure, vous avez une expérience de 5 ans minimum à des responsabilités éditoriales, acquise soit dans l'édition, soit dans d'autres secteurs à vocation didactique ou pédagogique.

Capacité de développement, force de proposition, aptitudes relationnelles seront vos atouts majeurs pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence 8/1032 sur l'enveloppe à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS.

ornicar GROUPE HSC CONSEIL

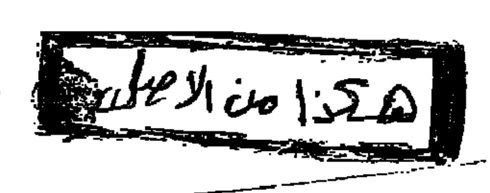


Institut National Agronomique - Paris-Grignon
16, rue Claude Bernard - 75231 Paris Cedex 05
recrute
14 enseignants-chercheurs
à partir de novembre 1994

- ***6 Professeurs dans les domaines suivants :***
Agronomie - qualité des végétaux, Biologie des semences, Génie des équipements, Economie, Gestion du vivant et stratégie patrimoniale, Technologie alimentaire.
- ***8 Maîtres de conférence dans les domaines suivants :***
Agriculture comparée, Biologie des populations, Economie de la recherche, Génétique moléculaire, Mathématique, Microbiologie, Nutrition humaine, Technologie alimentaire.

Date limite d'inscription le 30.09.94

Renseignements auprès du Services des Ressources humaines (16.1 - 44.08.16.15)



LE MONDE DES CADRES

E7 **EUROSEPT ASSOCIES**
Membre de EDS Management Consulting Services

recrute

CONSULTANTS
pour son Pôle Assurance

Vous avez une formation Grande Ecole (Ingénieurs, Commerce ...), vous êtes débutant ou vous avez une première expérience dans le Conseil ou l'Assurance.

Si le Conseil en Stratégie, Organisation, Systèmes d'Informations ou Technique auprès des Assureurs vous tente,

Merci d'adresser votre candidature
(lettre manuscrite + C.V. + photo)
sous référence HG à Isabelle DICHANT
EUROSEPT Associés
98, route de la Reine, 92513 Boulogne cedex.

Jeunes Diplômés BAC + 5

Ressources Humaines - Marketing/Commercial
Gestion/Finance - Informatique - Techniques des Télécoms

Jeune diplômé d'une grande école de commerce, d'ingénieurs ou de l'université, débutant, France Télécom, 4ème opérateur mondial des télécommunications vous propose aujourd'hui de relever les grands défis de demain.

Intégré au sein d'équipes pluridisciplinaires favorisant l'échange et l'enrichissement mutuel, vos missions, à la hauteur de vos ambitions, vous donnent les moyens d'exercer et de compléter vos talents. Evoluant au rythme de vos résultats, vos responsabilités vous permettent d'acquérir rapidement une véritable expérience, notamment dans le domaine du management.

En participant ainsi activement au développement de l'entreprise, vos succès vous permettront à terme de profiter pleinement des multiples possibilités professionnelles de France Télécom.

Clôture des inscriptions le 23 septembre 1994.

Pour en savoir plus sur les conditions de candidature (diplôme notamment), informez-vous auprès de la Direction Régionale dont relève votre domicile, en appelant notre numéro vert ou encore en consultant le **3614 CARRIEREFT.**

N°Vert 05 21 11 11
APPEL GRATUIT



MEDIAPA

Votre tournant de carrière...

CHANGEZ D'HORIZON...
EN DEVENANT CONSULTANT MERCURI URVAL

A 30-40 ans environ, de formation Grande Ecole/Université (Bac + 5), vous souhaitez valoriser une expérience réussie, acquise dans des fonctions opérationnelles (ingénieur, manager technique ou commercial, négociateur à haut niveau, auditeur...).

Vous n'avez peut-être jamais envisagé de devenir Consultant, mais votre expérience vous révèle chaque jour l'importance de la composante humaine : LES HOMMES FONT LA DIFFERENCE ! Cette conviction, nous vous proposons de la mettre en pratique en aidant les Dirigeants d'Entreprise à : • mieux recruter • mieux organiser • mieux développer... leurs hommes.

Nous vous proposons : *• un programme d'intégration individualisé et systématique sur une année • des méthodes de travail dont la cohérence et la fiabilité sont reconnues • de réelles perspectives de développement personnel et professionnel • une structure en pleine expansion en France.*

Nous sommes volontairement ouverts et recherchons avant tout des personnalités : • fort engagement dans l'action et dans la réflexion • tempérament commercial • curiosité et souplesse d'esprit • impact et pouvoir d'influence • esprit de décision • humour.

*Nous renforçons aujourd'hui nos bureaux de **Paris** et **Toulouse**.*

Merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre conseil MERCURI URVAL, 14 bis, rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous réf. 59.1258/LM portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

MEMBRE DE SYNTEC RECRUTEMENT

BOSSARD
CONSULTANTS

Bossard Consultants, leader européen du conseil en management (900 consultants, 900 MF de CA, 23 bureaux dans 17 pays) intervient dans des secteurs économiques variés pour des missions de stratégie, organisation, systèmes d'information ou management des hommes.

Nos activités progressent de 20 % chaque année et pour faire face à notre développement, nous recherchons des

CONSULTANTS
DÉBUTANTS OU PREMIERE EXPÉRIENCE

Vous êtes passionnés par le management des entreprises et souhaitez progresser dans une structure souple et dynamique à vocation internationale.

En intégrant Bossard Consultants, vous serez immédiatement impliqués dans une mission chez le client, au sein d'une équipe où le développement de projets individuels et la prise d'initiatives occupent une place prépondérante.

Vous êtes diplômés d'une Grande Ecole d'Ingénieurs ou de Commerce (X, MINES, ECP, P et C, ENST, HEC, ESSEC, ENA, NORMALE SUP). Vous êtes débutants ou avez acquis une première expérience réussie en entreprise.

Si vous souhaitez rejoindre nos équipes, écrivez s/réf. BC 0994 à Claire SILVA **BOSSARD CONSULTANTS** - Service Recrutement - 4, rue Rouget de Lisle, 92441 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

ORC

Responsable Administration du Personnel

De formation supérieure, une première expérience vous a donné la parfaite maîtrise de l'aspect administratif du poste et de l'ensemble des mécanismes de paye. De caractère rigoureux mais ouvert, aimant travailler en équipe, parlant anglais et pratiquant assidûment l'outil informatique (micro, progiciel de paye), vous êtes celui ou celle que nous recherchons.

Au sein de la Direction du Personnel (5 personnes), vous assurerez les analyses post paye (reporting interne et externe, budget annuel), l'etablissement du Bilan Social et l'ensemble des études et tableaux de bord. Tout en valorisant cet acquis et en continuant dans cette voie, vous pourrez élargir votre champ d'intervention à des domaines plus "communiquants".

Vous aurez à terme la responsabilité de la formation (information, analyse des besoins, choix et organisation), des relations avec les écoles et la gestion des stagiaires ; vous participerez également aux actions de recrutement. Poste basé à Asnières. Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à Marielle Mignien - SONY MUSIC - 8, rue Louis Armand - 92602 ASNIÈRES CEDEX

Sony Music
DES TALENTS DANS TOUS LES DOMAINES

MILLÉSIMES

L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TELECOMMUNICATIONS
recherche son :

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT ÉCONOMIE & MANAGEMENT

Votre mission dans le cadre de la politique de l'École : assurer un enseignement de qualité et une recherche de haut niveau en sciences économiques et en gestion de l'entreprise, développer la recherche contractuelle ; animer, coordonner et diriger le Département.

Vos activités : enseignement, ingéniérie de formation, recherche, rayonnement de l'École, organisation et gestion.

Votre équipe : 24 personnes, dont 5 Enseignants-chercheurs permanents, 2 chercheurs CNRS et 7 thésards.

Diplômé(e) de l'Université ou d'une Grande École, vous possédez un haut niveau d'expertise vous situant à la charnière des sciences humaines et des sciences de l'ingénieur. Vous avez une expérience d'enseignant-chercheur et de gestionnaire. Vous aimez travailler en équipe, vous possédez un esprit d'innovation et de créativité.



Merci d'adresser votre dossier de candidature au Directeur de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications
46, rue Barrault
75634 PARIS CEDEX 13

MILLÉSIMES



Concepteur rédacteur

Choisir aujourd'hui le leader mondial de presse et d'édition, avec ses techniques sophistiquées de marketing direct et son environnement international, c'est la garantie pour vous d'être un expert reconnu dans votre domaine. De formation Bac + 4, vous parlez couramment l'anglais et vous avez une expérience de 3 à 5 ans dans le marketing, la promotion ou la rédaction publicitaire, si possible en entreprise.
Intelligent et créatif, vous maniez les mots avec aisance, habileté et persuasion toujours dans un souci d'efficacité commerciale.

Doté d'un flair infaillible pour trouver la bonne formule, rejoignez notre équipe de promotion et vendez une gamme de produits de qualité à la pointe de la plume. Votre fort potentiel, votre charisme et vos aptitudes à organiser le travail vous permettront de prendre la totale dimension de ce poste évolutif.

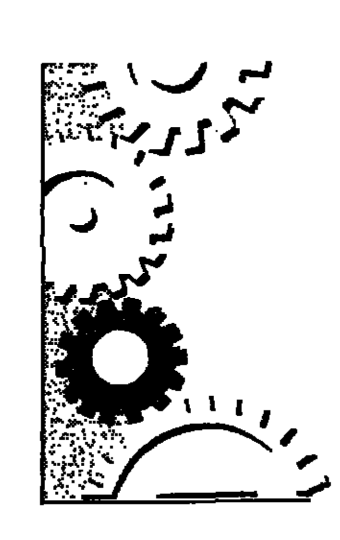
Merci d'envoyer CV, lettre manuscrite, photo sous la réf.4684 à Jonction, 140 rue Galliéni, 92100 Boulogne, qui transmettra.



Jonction

LE MONDE DES CADRES

Certains
mécanismes
traduisent
parfaitement
le sens
de nos
réalisations.





est une nouvelle agence conseil en Communication Ressources Humaines

créée par Ramid Lamrani.

Tél. (1) 46 20 04 00
Fax (1) 46 20 04 10
4, avenue Desfeux
92100 Boulogne

Groupe britannique leader en Europe (Angleterre, Hollande, France, Allemagne) et présent en Australie et à Hong Kong, Michael Page est le numéro un du recrutement en France. Nous nous développons et créons un poste de

Consultant en Recrutement (Banque/Assurances)

Le challenge que nous vous proposons consiste à développer et gérer un portefeuille de clients pour le compte desquels vous menez des missions de conseil en recrutement de cadres.
Vous nous apportez votre parfaite connaissance du secteur de la banque et/ou de l'assurance et votre dynamisme commercial. Nous vous transmettrons notre enthousiasme et notre savoir-faire qui a fait la suprématie de notre Groupe en France comme à l'étranger.

A environ 27/30 ans, vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole Supérieure de Commerce, DESS Banque et Finance...) et vous avez acquis une solide première expérience professionnelle au sein d'un établissement bancaire ou d'une compagnie d'assurances en tant que chargé de clientèle, inspecteur commercial, chef de produit,...). Vous souhaitez aujourd'hui enrichir cette expérience en devenant consultant en recrutement et pratiquer un métier exigeant mais passionnant.

Merci d'adresser votre CV + lettre de motivation à **Pascal BOHU, Michael Page Banque et Assurances, 3 boulevard Bineau, 92594** Levallois-Perret Cedex ou **taper votre CV sur 36.17 code MPage sous réf.** PBO94.

MP

Michael Page Banque et Assurances
Spécialiste en recrutement Bancaire et Assurances

SV&GM

AREA CONSULTANTS

GROUPE DE CONSEIL EN MANAGEMENT
ORGANISATION ET SYSTEMES D'INFORMATION,
recrute

CONSULTANTS DE HAUT NIVEAU

- Formation supérieure (X, Centrale, Mines, HEC, ESSEC...)
- Débutants ou confirmés (3 à 5 ans d'expérience en entreprise ou Cabinet de Conseil)
- Postes basés à Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence SV9401 à l'attention de Sylvie VIGNES - AREA Consultants
15, rue BEAUJON -75008 PARIS.

MEDIA SYSTEM

GROUPE PUBLICIS

Consultant développement à 25 ans environ, de formation bac + 4 (HEC, ESC, Sciences Po...) vous êtes un commercial hors pair. Vous savez que prospection terrain et créativité sont les seules clés de réussite en développement. Aujourd'hui, après une première expérience en agence de communication ou société de service, vous souhaitez miser sur un grand groupe : filiale de Publicis, Media System est une agence de communication en ressources humaines, leader en France. Nous recherchons un consultant prêt à s'investir à 110 % dans notre développement et à travailler très dur pour pouvoir évoluer dans une structure où l'avenir s'écrit tous les jours.
Si le travail ne vous fait pas peur, si vous êtes passionné par la communication, ne pensez pas plus longtemps à votre avenir, décrochez-le au **(1) 46 99 54 54** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h en précisant la référence 145.

Adige
Conseil en ressources humaines

VOUS ETES CONSULTANT SENIOR
VOUS ETES D.R.H.
VOUS ETES UN INTERVENANT INDEPENDANT BIEN ETABLI

Notre société composée exclusivement d'associés conseille, depuis seize ans, les dirigeants et accompagne leurs projets en matière de management des ressources humaines et de gestion prévisionnelle. Dans les secteurs public et privé, ses compétences et son implication lui valent aujourd'hui la confiance d'entreprises et de branches professionnelles de tout premier plan. Tout en conservant une taille compatible avec la collégialité de nos décisions internes, nous souhaitons ouvrir notre équipe à deux nouveaux

CONSULTANTS PARTENAIRES

Nous misons sur la richesse d'une équipe de professionnels autonomes et co-responsables. S'il vous semble que votre projet peut converger avec le nôtre, veuillez adresser un courrier de présentation à Etienne RICARD, Président du Directoire - Adige - 25 boulevard de Sébastopol - 75001 PARIS.

JEUDI LYON

hebdomadaire lyonnais d'informations générales
qui publie son premier numéro le 15 septembre
recherche un(e)

REDACTEUR(TRICE) EN CHEF ADJOINT

30 - 40 ANS

Il (elle) aura pour mission d'animer une équipe rédactionnelle d'une vingtaine de journalistes. Bonne connaissance de la PAO. Sens de l'organisation. Expérience souhaitée dans magazine.
Envoyer lettre manuscrite, CV et prétention à RHOC :
19, place Tolozan - 69001 LYON

S'engageant dans une modernisation de sa maquette

paris-normandie

recherche

journalistes
(secrétaires de rédaction)

Plusieurs postes pour débutants, quasi-débutants et SDR confirmés pour réalisation des pages locales ou générales.
Formation au Datox appréciée.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo, prétentions à :
Dominique Raffin, paris-normandie, 76187 - Rouen Cedex.

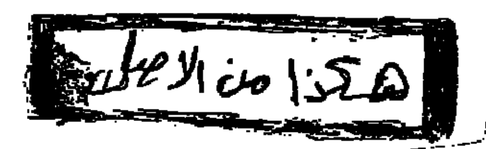


Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

SECTEURS

Pour mettre le cap sur la réussite...

A droite toute !

MEDIAPA

Where telecom munications co

* Là où les télécommunications ont de l'importance

INGENIEURS CHEFS DE PRODUITS

Au sein du département Stratégie Produits, vous êtes responsable de la définition d'une gamme de produits. Chargé d'élaborer les spécifications d'objectif des produits et de suivre les développements techniques, vous êtes le garant de l'adéquation des produits développés. Vous concevez et gérez le catalogue des différentes configurations de produits vendables et intervenez de façon ponctuelle en soutien des équipes concernées, pour promouvoir nos produits auprès de nos clients.

Vous êtes soit : Ingénieur Télécom doté de 3 à 5 ans d'expérience dans les domaines se rattachant à la radiotéléphonie ou aux produits de commutation. et possédez obligatoirement des connaissances en architectures de micro-processeurs. **Réf. CP/BSC**

Ou encore : Ingénieur Télécom ayant de 7 à 10 ans d'expérience dans les domaines se rattachant à la radiotéléphonie ou aux produits de systèmes de télécommunication, avec impérativement des connaissances en radio. et /ou en traitement de signal. **Réf. CP/BTS**

Ces deux postes impliquent une parfaite maîtrise de la langue anglaise.

INGENI

Intégré au département Straté
technique de différents produ
ce cadre, vous participez aux
tant du point de vue matériel
autres services, notamment p

Vous êtes par ailleurs chargé de
radio, calculs de performance e

A 28/30 ans, ingénieur Téléco
développement matériel ou lo
en architecture de microproces

Vous saurez acquérir une co
bien en ce qui concerne les no
NMC. Anglais courant. Réf. IS/

Pour ces postes basés à BOIS D'ARCY (78). merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la référence du poste souhaité à NORTEL MATRA CELLULAR - Armelle COMMELIN - BP 31 rue J.P. Timbaud - 78392 BOIS D'ARCY Cedex.

Ingénieurs Informat
expérimentés

Pour une carrière pleine de
Hewlett-Packard vous donne
en dernière page.

GENCOM

SSII SPECIALISEE EN SYSTEMES DE COMMUNICATION, RECHERCHE :

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET (RÉF. 1)

4 À 8 ANS D'EXPÉRIENCE

Vous animerez une petite équipe chargée de réaliser un projet d'outil de test et validation réseau. Votre expérience en intégration et validation de systèmes s'appuie sur des connaissances pratiques de réalisation ou d'intégration utilisant :

- les protocoles couches hautes (ACSE, ROSE, ASN1)
- X 25
- UNIX/C

La connaissance de X11 - MOTIF, TTCN sera un plus.

INGÉNIEURS LOGICIELS (RÉF. 2)

2 À 8 ANS D'EXPÉRIENCE

Si vous justifiez de compétences dans plusieurs des domaines suivants :

- MÉTHODES - AGL (SADT, SART)
- TELECOM ET RÉSEAUX (GSM, RNIS, OSI)
- RÉSEAUX LOCAUX
- NORMES BANCAIRES (ETEBAC3, ETEBAC5)
- ADMINISTRATION DE RÉSEAUX
- SGBDR (ORACLE, SYBASE, INGRES)
- LANGAGES ET SYSTEMES (UNIX,C,C++, X11, MOTIF, WINDOWS)
- TEMPS RÉEL (VRTX, CHORUS, IRMX).

Nous vous proposons d'intégrer nos équipes de spécification, développement, validation, dans le cadre de projets motivants s'appliquant aux domaines des télécommunications, de la banque et de l'industrie.

NOUS VOUS REMERCIONS D'ADRESSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE À GENCOM, LE MERMOZ, 13 AVENUE MORANE SAULNIER, 78140 VELIZY. TÉL. (1) 34.65.01.15 FAX : (1) 34.65.91.46

CURRICULUM

Dépasser la technique

Le Groupe CGI poursuit la stratégie de développement qui lui
Informatique.
L'intégration, la formation et la gestion des carrières de nos
d'horizons diversifiés, formés ou non à l'informatiqu
technique, l'intelligence, la fiabilité et l'économie des solutions

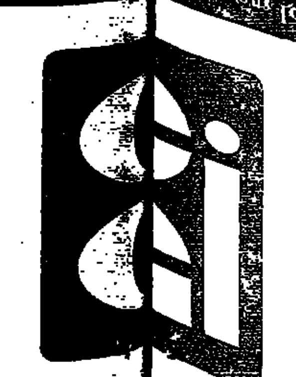
Le groupe CGI est un des leaders mondiaux du Conseil et de l'Ingénierie Informatique.

INGÉ
GRAND
UNIVE
SCIEN

Quelle que soit l'orientation que vous avez donnée à vo
études, vous êtes attiré par des activités liées aux stratégies des grandes entreprises.

Vous possédez les qualités nécessaires aux métiers du Conseil et de l'Ingénierie : communication, esprit de service et adaptabilité à des situations et des environnements variés... Vous êtes sûr de votre potentiel d'évolution.

La formation que nous vous donnerons lors de votre intégration et les premières missions que



CGI INF

CGI Informatique - Direction du Recrutement

Le marché de la communication mobile s'annonce comme l'un des plus porteurs de la décennie.

De l'Organisation à la Qualité

Dans le souci de l'amélioration constante de la qualité, votre mission sera de faire évoluer le système qualité de notre Société.

Rattaché au Directeur Qualité, vous aurez une fonction de consultant interne, en liaison avec les différents services opérationnels de la société.

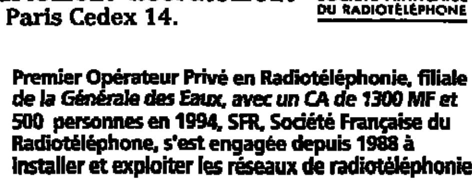
Homme de méthode et d'organisation, vous participez à la mise en place de la politique qualité à long terme de la SFR. Vous intervenez particulièrement sur l'installation et le suivi des procédures d'Assurance Qualité liées aux projets et aux processus de l'entreprise.

Diplômé d'une école d'ingénieur, vous possédez impérativement une expérience réussie de 5 à 10 ans de la fonction qualité, acquise en cabinet ou en entreprise.

Votre dynamisme, votre facilité d'adaptation et votre rigueur vous permettront de réussir pleinement votre mission.

Merci d'adresser votre candidature (CV, photo et prétentions) sous la référence LM/IQ à : SFR - Département Recrutement BP 108 - 75663 Paris Cedex 14.

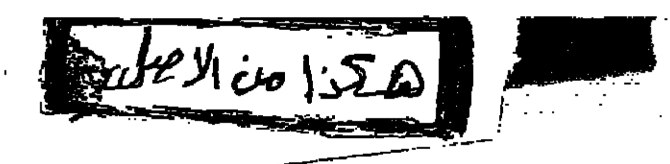
SFR
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE



Premier Opérateur Privé en Radiotéléphonie, filiale *de la Générale des Eaux, avec un CA de 1300 MF et* 500 personnes en 1994, SFR, Société Française du Radiotéléphone, s'est engagée depuis 1988 à installer et exploiter les réseaux de radiotéléphonie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE
Nos abonnés en veulent plus.

EURO RSCG CARRIERES



NORTEL MATRA CELLULAR

NORTEL MATRA CELLULAR, joint-venture créée à l'initiative du Canadien Northern Telecom et de Matra Communication, se consacre aujourd'hui à la technologie de demain et s'ouvre au marché résolument croissant des systèmes de télécommunication cellulaires GSM.

A l'origine de nos performances, 600 collaborateurs ambitieux et motivés, une R&D autant novatrice qu'active et une spécificité, celle de pouvoir offrir des systèmes clé en main, de l'ingénierie du réseau jusqu'à l'installation complète des infrastructures.

Pour faire face à une demande grandissante et confirmer ses positions sur ses marchés, Nortel Matra Cellular renforce aujourd'hui ses équipes.

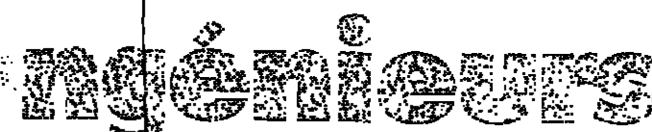
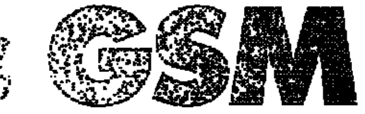
INGENIEUR SUPPORT DEVELOPPEMENT & INTEGRATION

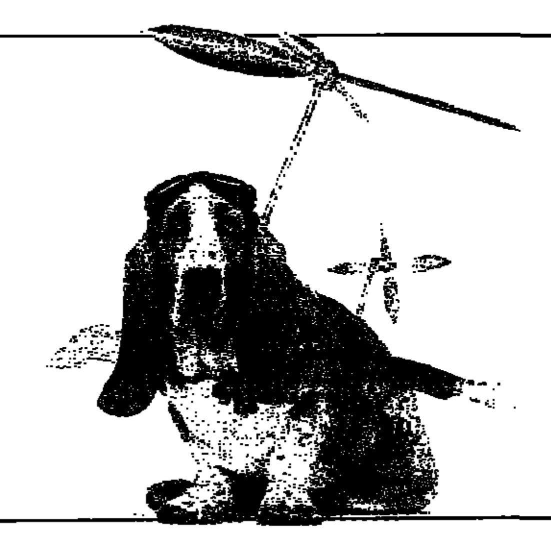
En relation avec le Responsable Moyens et Méthodes et dans un souci constant de cohérence avec notre politique Qualité & Méthode, vous prenez en charge la définition et l'évolution des outils nécessaires au développement logiciel et à l'intégration.

Vous recueillez pour cela, les besoins des équipes concernées, définissez la politique produit correspondante (Achats, Développements, Formation) et assurez la formation des utilisateurs.

Fort d'une expérience de 3 à 5 ans dans le développement logiciel des systèmes importants, vous avez une bonne connaissance de C, des environnements de développement, des règles de gestion de configuration et des outils associés. La connaissance de VAX-VMS serait un plus. Réf. SDI/M2

MEDIAPA







Rep, N°1 mondial des Presses à injecter le caoutchouc, développe sur son marché des technologies avancées qui en font le spécialiste reconnu dans tous les pays industrialisés et lui permettent aujourd'hui de poursuivre avec succès une progression fondée sur un dynamisme industriel raisonné et vigoureux.

Pour renforcer son potentiel humain et technique, l'entreprise recherche :

un ingénieur
Responsable Machines Spéciales

Impliqué, en liaison avec le commercial, dès la définition technique des affaires, qui concernent des projets de machines, souvent dérivées du matériel standard, il valorisera ses compétences dans des domaines variés (mécanique, hydraulique, automatisme, robotique...) et exprimera son goût pour l'innovation à travers la recherche et la mise en œuvre de solutions destinées à des applications spécifiques. Il supervisera les Bureaux d'Études "Spécial" et coordonnera l'ensemble des interventions techniques avec celles des autres services jusqu'à la réception finale.

Ce poste, largement ouvert au monde industriel, devrait séduire un ingénieur d'un trentaine d'années, à la fois brillant technicien et bon animateur, souhaitant poursuivre sa carrière dans une entreprise performante, qui conjugue ses ambitions internationales avec une "taille humaine" (250 personnes) permettant à chacun d'être réellement impliqué dans les décisions. Compte tenu d'une activité résolument tournée vers l'export (80 % du CA), des voyages sont à prévoir et une bonne pratique de l'anglais est impérative.

Tous les Services de l'entreprise sont groupés sur un site unique :

Lyon Corbas

Les personnes retenues seront reçues dans l'entreprise le 30 septembre après une première étude des candidatures précisant l'ordre de grandeur de la rémunération par notre conseil :

josette vanden borre
Chamandre - 01340 Foissiat

...passer la technique ...ur proposer des solutions

...d'accéder aux premiers rangs mondiaux du Conseil et de l'Ingénierie ...teurs y jouent un rôle essentiel : débutants ou presque, venant ...rtagent tous une même culture, qui privilégie l'objectif plutôt que la ...u la stricte recherche de prouesses technologiques.

...NIEURS ...S ÉCOLES ...SITAIRES ...IFIQUES

- 4000 personnes
- C.A. : 2 milliards de francs
- 50 implantations en Europe et en Amérique du Nord

Le groupe CGI est un des leaders mondiaux du Conseil et de l'Ingénierie Informatique.

...nous vous proposerons vous permettront de mettre en œuvre les techniques, les outils et les méthodes qui nous sont propres.

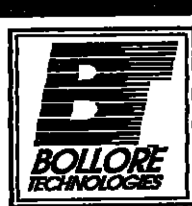
Elles vous prépareront aussi aux responsabilités de plus en plus importantes que vous aurez à exercer dans le cadre d'une évolution de carrière ouverte sur tous les métiers et toutes les activités de notre Groupe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et C.V.) sous la référence MO/994.

ADCOM

...RMATIQUE
... rue du Château-des-Rentiers 75640 Paris Cedex 13

DIRECTEUR RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT



UNE PRESENCE MONDIALE

DIVISION FILMS ET EMBALLAGES SPÉCIAUX

Notre importante division, (750 personnes - 550 millions de Frs de CA - 90% Export - Filiales USA, JAPON, CHINE, ITALIE) occupe une place de leader mondial sur le marché des produits diélectriques de haute technologie et des produits pour emballages spéciaux.

Directeur de la Recherche et du Développement, membre du Comité de Direction, et Animateur Hiérarchique et Fonctionnel des Equipes R & D (15 millions de Frs, 5 Ingénieurs, 11 Techniciens Supérieurs, 9 Employés - Diélectrique, papier, packaging et autres projets de développement), vous proposerez les axes et plans de développement, vous définirez et coordonnerez les projets de recherche courts et moyens termes concernant les produits et les procédés, vous réaliserez les études de marchés afférentes, vous assurerez le soutien scientifique des activités existantes, vous animerez l'innovation et la protection industrielle.

Brillant Ingénieur de formation (MINES - ENSTA - PONTS - CENTRALE - SUPELEC - ENSAM), en pleine force de l'âge et de l'expérience, développée au plus haut niveau et de préférence en R & D, ou Marketing Industriel, cette situation de premier plan, basée à QUIMPER, vous offrira l'opportunité d'exprimer toute votre dimension professionnelle à l'échelle mondiale de notre groupe.

Nous apprécierons de vous voir pleinement réussir à nos côtés, grâce à votre enthousiasme, votre perception vive et votre écoute attentive de nos métiers industriels et de nos marchés, votre curiosité, votre mobilité, votre sens de l'exploration et de la stratégie.

Avant d'organiser nos premières rencontres sur PARIS, adressez nous **confidentiellement** votre candidature **(lettre + CV + photo et prétentions)** sous réf. DRD 146 à notre Conseil CROISSANCE - B. Le Nestour



CROISSANCE - CAPFOR
4, Bd de Creach Gwen
29000 QUIMPER

SECTEURS DE POINTE

Ingénieur Développement Commercial

Spécialiste reconnu des prestations de mesures, essais et études dans les domaines électriques et électroniques, mais aussi conseil auprès des industriels de tout secteur confronté à des problèmes électriques, nous occupons une position dominante en France. Souhaitant appuyer et développer nos actions commerciales, nous créons un poste d'Ingénieur Développement Commercial.

Rattaché au responsable de la division Energie-Industrie, vous avez en charge la promotion de l'ensemble des prestations. Vous développez la clientèle par des opérations de prospection de nouveaux clients ou marchés en liaison étroite avec les responsables techniques. Présent sur le terrain et à l'écoute des besoins du marché, vous êtes une force de propositions dans le domaine marketing et commercial. De formation ingénieur généraliste ou équivalent, vous avez acquis une expérience de 5 ans minimum dans des activités techniques et commerciales dans le domaine électrique.



Merci d'adresser dossier de candidature (lettre manuscrite + CV + prétentions) au **Laboratoire Central des Industries Electriques** 33, avenue du Général Leclerc 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

OBC

Un groupe industriel multinational recherche pour sa société récemment acquise dans la région de Franche-Comté son nouveau

DIRECTEUR OPERATIONNEL DE PRODUCTION

Ingénieur en mécanique, vous avez une expérience en management de niveau international acquise dans des entreprises industrielles.

Nous vous proposons d'intégrer une société dynamique, d'un CA de 360 MFF, avec 400 employés.

Rattaché(e) à la Direction Générale, vous aurez la responsabilité de toutes les activités se rattachant à la Production :

- *Industrialisation*
- *Méthodes*
- *Fabrication*
- *Gestion de Production*
- *Maintenance d'Outillage Electroportatif*

Votre professionnalisme affirmé dans un poste similaire chez des fabricants de produits électroniques, d'électroménager, de petites machines agricoles ou d'équipement pour la maison, ainsi qu'une parfaite connaissance de la langue anglaise sont des atouts indispensables pour réussir dans cette fonction.

Les sélections seront conduites en France, près de la résidence des candidat(e)s.

La plus grande discrétion sera assurée.

En vue d'une prochaine rencontre, merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, adresse et numéro de téléphone ainsi que la référence de l'annonce F 294 LM sur l'enveloppe à : **ORGA SELEZIONE S.R.L.**

Via Zamboni 7 - 40126 BOLOGNA - ITALIA
Tél : 0039/51/233.768 - Fax : 0039/51/235.458

Nous sommes la filiale pour l'Europa d'une *Société US leader sur le marché des* **progiciels** de gestion des documents.
Notre progression nous conduit à recruter un

RESPONSABLE DE PROJET

Son rôle consistera à intervenir en avant-vente en liaison avec les commerciaux, puis de manager les projets applicatifs découlant des propositions acceptées, tant sur les aspects délais et techniques que sur la rentabilité de ces projets.

Le profil requis est celui d'un ingénieur diplômé âgé d'environ 30 ans, ayant eu des responsabilités d'encadrement et parlant couramment l'anglais.

Les connaissances techniques :

- UNIX, Windows, Architecture client/serveur, SGBDR.
- Une expérience de développement en langage C et VISUAL BASIC serait appréciée.



Envoyer CV, lettre manuscrite et salaire actuel sous réf. PM/229 à :
SIGO CONSEIL
108-108 bis, av. Gabriel Péri
93585 SAINT OUEN Cedex.

AUTOMATISMES — *RHÔNE ALPES*

Nous sommes une entreprise à taille humaine, filiale d'un grand groupe, spécialisée dans la conception et la réalisation de systèmes électroniques temps réel de haute technologie. Notre développement nous amène à rechercher un

INGÉNIEUR LOGICIEL TEMPS RÉEL

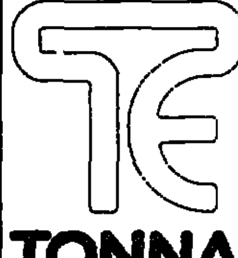
Il prendra en charge les développements de logiciels embarqués et sa responsabilité s'étendra des spécifications à la recette client. Il sera en contacts fréquents avec des électroniciens et des mécaniciens dans une logique de projet.

Environnement technique : 68000, C, ADA, VRTX, ARTK, architectures parallèles.

Ingénieur spécialisé en informatique de grande école, si vous possédez une première expérience de développement logiciel temps réel (2 ans min), alors,

Merci d'adresser lettre de candidature, CV, photo et prétentions, sous réf. 183D, à notre Conseil PSYNERGIE, 2 rue Saint Thomas d'Aquin, 75007 PARIS. Discrétion assurée.

PSYNERGIE PARIS-MARSEILLE MONTPELLIER TOULOUSE-LYON



Industriel français de renom dans la chaîne de l'image, partenaire aujourd'hui de la communication en réseau et du traitement plurimédia.

Dans le cadre du développement de sa ligne de produits

SYSTÈME DE DISTRIBUTION TV INTERACTIVE
sur paires torsadées

recrute

un(e) ADJOINT(E) AU RESPONSABLE PRODUIT

pour participer à la définition et au développement d'applicatifs propres au système et aux serveurs associés.

Ingénieur électronicien bénéficiant d'une large expérience dans un environnement informatique ou Télécom, il apportera également un soutien technique aux services commerciaux et aux intégrateurs, par la mise en place de la documentation produit et des outils de formation.

Poste basé à ANTONY (92).

Envoyez CV et prétentions à :

TONNA ÉLECTRONIQUE
Direction des Ressources Humaines
36, avenue Hoche 51100 REIMS

TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT

Deux ingénieurs

Futurs directeurs de site

Filiale d'un groupe important, nous sommes l'un des leaders européens du traitement des déchets industriels. Pour faire face au développement de nos implantations en France et en Europe, nous recherchons deux ingénieurs.

Rattaché(e)s au directeur de l'un des plus grands centres de traitement européens, vous serez d'abord formé(e)s à nos métiers et à nos techniques. Des missions opérationnelles vous seront rapidement confiées en assurance qualité ou en exploitation, qui vous permettront de prendre d'ici quelques années la direction d'un de nos centres de profit en France ou à l'étranger.

Ingénieur grande école (X, Mines, Centrale...) ***débutant***, ou avec une première expérience, vous cherchez un poste très évolutif au sein d'un groupe leader.

Pour ces postes basés en région parisienne, merci d'envoyer votre candidature, sous réf. 53109 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat, l'EPALA, dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature, créent une équipe pluridisciplinaire de 8 personnes qui sur une durée de 3 à 6 ans aura pour mission de *réaliser une étude globale sur la Loire Moyenne, d'aider à la préparation des programmes de* renforcement des levées, et de travaux dans le lit (relèvement de la ligne d'eau, restauration), d'apporter l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages dans la réalisation des travaux.

Pour constituer cette équipe, nous recherchons aujourd'hui 3 experts dont 1 en sera le Directeur.

ECOLOGUE

Spécialiste des écosystèmes aquatiques, vous êtes capable de gérer la pluridisciplinarité et les *contraintes contradictoires. Une solide expérience d'études et négociations sur des projets de* gestion écologiques est demandée. (Réf. EL/01)

INGENIEUR SEDIMENTOLOGUE

Expérimenté, vous avez des compétences en modélisation des transports solides et en hydrodynamique. (Réf. SED/02)

SPECIALISTE EN ECONOMIE DE L'EAU ET DES INONDATIONS,

Ingénieur Généraliste, vous avez une forte pratique de l'économie en contexte incertain et une bonne culture générale sur les métiers de l'eau. (Réf. FN/O3).

Pour tous ces postes, basés à Orléans, une expérience d'études de 10 à 15 ans et la pratique au sein d'une équipe pluridisciplinaire sont requises.
Ces postes feront l'objet soit d'un CDD, soit d'un détachement.

LE DIRECTEUR DE L'EQUIPE

sera l'un de ces trois experts. Il sera le chef de projets de l'ensemble, animera l'équipe, assurera l'interface avec les partenaires, établira les programmes d'études et leur suivi. Pour *cette fonction, une expérience de Direction d'équipe pluridisciplinaire, une très bonne culture* générale sur l'ensemble des thèmes traités, la connaissance du management par projet sont demandées. (Réf DIR/04)

Vous êtes intéressé, adressez votre candidature qui sera traitée en toute confidentialité (lettre, CV et prétentions en précisant la référence choisie) à notre conseil

PARIS — LYON — TOULOUSE — NICE — NANCY — CHOLET — LE MANS — LILLE

VARIANT S.A.
7, avenue de la Préfecture - 72000 LE MANS



OPOCM

NORMANDIE

Filiale d'un groupe important et connu, notre société nationale est spécialisée depuis plus de 60 ans dans la **gestion de *réseau* eau et d'assainissement** auprès des collectivités locales. Nous recherchons pour notre agence située dans une ville universitaire un :

RESPONSABLE EXPLOITATION

Sous l'autorité du Directeur d'Agence, vous prendrez en charge toute l'organisation et la coordination du service exploitation (80 personnes - 60 MF de CA - 80 000 abonnés). Responsable de la qualité de l'eau produite et du fonctionnement des stations et des réseaux, vous êtes sensibilisé à la sécurité et à la formation de votre personnel. A la fois animateur d'équipes et homme de terrain, vous serez également l'interlocuteur des collectivités et des administrations.
De formation Ingénieur ou Technicien de haut niveau (électricité, chimie ou hydraulique), vous êtes organisé, méthodique, volontaire et exigeant, et vous avez déjà une 1ère expérience réussie d'encadrement sur le terrain dans le domaine de l'eau.
C'est l'opportunité d'intégrer un groupe performant où les possibilités d'évolution sont réelles.

Envoyer CV sous réf. SF 1407, à mettre sur l'enveloppe, à CPC - Centre Espace Performance - Bât H - 35769 Rennes St Grégoire.





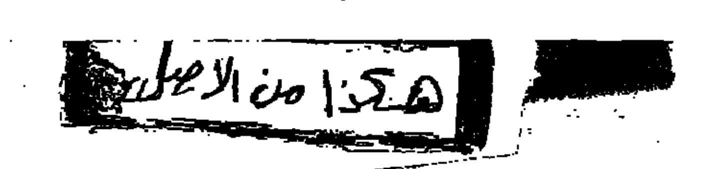
RESSOURCES & DEVELOPPEMENT

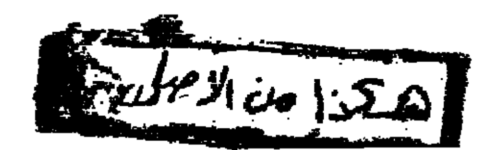
a le plaisir de vous communiquer
ses nouvelles coordonnées :

110, bld Jean-Jaurès - 92100 BOULOGNE

Téléphone : 46 04 97 72 - Fax : 46 04 97 69

Evidence

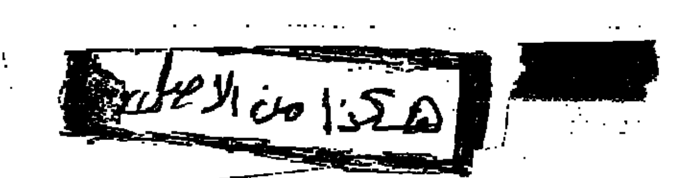


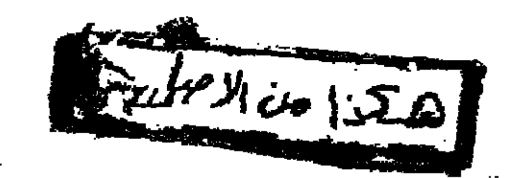


SECTEURS DE POINTE

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger





LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

CNIM



CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MÉDITERRANÉE
GROUPE CNIM, 2800 PERSONNES, 2,5 MDS DE CA

INGÉNIEUR COMMERCIAL

La division ENVIRONNEMENT, très implantée sur son marché, poursuit son développement grâce à ses technologies innovantes.

Ingénieur diplômé Grandes Écoles (MINES, CENTRALE, ENSTA, ...), vous avez 30/35 ans et connaissez bien la thermique industrielle. Vous bénéficiez également d'une solide expérience dans la vente de bien d'équipements et/ou de préférence d'usines clé en main (centrales thermiques ou de chauffage, usines d'incinération de résidus urbains avec récupération de chaleur et production d'électricité). En intégrant notre direction commerciale, vous rejoignez une équipe solidaire, responsable du marketing et de la vente de centrales de cogénération et de traitement de résidus urbains.
Dynamique, entreprenant, rigoureux, créatif, vous avez le sens des relations humaines.
Basé à Paris, vous êtes appelé à de fréquents et courts déplacements en France.
L'anglais courant est indispensable, l'allemand ou l'espagnol souhaitable.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. IC à Pascale BAILLY, CNIM - 35, rue de Bassano - 75008 PARIS

MILLÉSIMES

Filiale de l'un des premiers groupes industriels européens, notre société réalise avec plus de 6000 personnes, un CA de 5 milliards de francs. Leader européen de notre marché, nous fabriquons et commercialisons en France auprès de la grande distribution des produits dont la marque est renommée et la technicité reconnue.

Responsable Trade Marketing

Vous aurez en charge l'analyse des marchés et de leur évolution, la définition et le suivi du mix marketing.
Vous proposerez et définirez les moyens opérationnels sur lesquels s'appuiera notre force de vente : communication clients, promotion, merchandising, packaging, argumentaires...
Vous proposerez et négocierez avec nos partenaires les programmes Marketing spécifiques que vous mettrez en œuvre avec notre force de vente.
Vous avez 26-28 ans, une formation commerciale supérieure et une première expérience de ce type de mission dans une entreprise de produits de grande consommation, dans laquelle vous aurez manipulé des chiffres importants et géré des marques de bonne notoriété.
Vous avez idéalement une bonne maîtrise de l'anglais.
Un succès reconnu à ce poste permet à moyen terme de réelles perspectives d'évolution.

Merci d'adresser votre dossier **complet** (lettre + curriculum vitæ + photo) sous référence 36LM au Conseil de notre Direction - COPERS 92, rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS.

copers

MEDIAPA

SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VENDÉE

RECHERCHE SON :

CONSEILLER TECHNIQUE POUR L'AGRICULTURE

VENDÉE

Sous l'autorité du Directeur de cabinet du Président du Conseil Général, vous [illegible] :
- **Le suivi et la préparation de dossiers**
- **L'information du Président du Conseil Général**
- **Les relations avec les élus et les organisations professionnelles**
- **La participation à l'organisation de manifestations publiques.**

A 30/35 ans, vous possédez impérativement une formation [illegible] 3ème cycle) ainsi qu'une connaissance approfondie des problèmes agricoles.

Dynamique, motivé et [illegible] également de très [illegible] rédactionnelles.

Ce poste s'[illegible] qui sera [illegible] voie de mutation ou de détachement.

LA VILLE DE PERPIGNAN

recrute pour son Ecole des Beaux-Arts

Un professeur d'Enseignement Artistique Contractuel

à temps plein, chargé de la coordination de l'option DESING

Profil du poste : Plasticien-designer justifiant d'une réelle expérience artistique et professionnelle, il sera susceptible de mener création et recherches au sein de l'option design. Il aura plus particulièrement pour mission la responsabilité pédagogique de l'option et la coordination de ses divers enseignements. Ouvert aux différents champs du design (design de produits, design d'environnement, design graphique) et attentif à la spécificité culturelle et socio-économique de la Ville de PERPIGNAN et de sa région, il sera à même d'articuler une réflexion sur des problématiques contemporaines dans une dimension internationale. Les dossiers de candidature, composés d'une *lettre manuscrite, d'un CV détaillé, d'une copie des diplômes et de toutes pièces justificatives des* compétences, doivent être adressés *pour le 30 SEPTEMBRE 1994* au plus tard à :

Monsieur le Maire de la Ville de PERPIGNAN Direction des Ressources Humaines
BP 931 - Hôtel de Ville - 66931 PERPIGNAN CEDEX

SOUS-DIRECTEUR DE L'ORGANISATION

Nous sommes un important Organisme du secteur social (3.000 personnes) et nous recherchons notre sous-Directeur de l'Organisation. Placé à la tête d'une équipe d'une vingtaine de personnes, il aura pour mission d'optimiser les circuits de production et de les adapter aux évolutions notamment réglementaires.

Une expérience réussie dans ce type de fonction et une formation de niveau ingénieur est indispensable. De plus, une connaissance de l'outil informatique et des méthodes de développement associées serait un avantage appréciable.

Le poste offre de réelles possibilités de carrière pour un candidat de valeur.

Merci d'envoyer votre candidature accompagnée d'un curriculum-vitae et de vos prétentions sous référence DORG à:

URSSAF de PARIS
Direction du Personnel
3, rue Franklin
93518 MONTREUIL CEDEX

APPEL A CANDIDATURE POUR

UN CHEF DE PROJET

chargé de mettre en place une structure de développement de la danse pour Toulouse et la région Midi-Pyrénées

La candidate ou le candidat devra posséder une bonne connaissance du milieu chorégraphique.
Une expérience en gestion de projet est nécessaire.

La rémunération se situera entre 200 000 F et 230 000 F bruts annuel selon l'expérience (base grille SYNDEAC).

Présélection sur dossier de candidature.
Le dossier doit comprendre une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, une photo et être adressé en double exemplaire

avant le 30 septembre 1994

respectivement à
M. le Directeur régional des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
56, rue du Taur B.P. 811
31080 TOULOUSE CEDEX
et à M. le Maire adjoint de Toulouse
Délégué aux affaires culturelles
Hôtel de Ville de Toulouse
Place du Capitole
31040 TOULOUSE

VILLENEUVE D'ASCQ (Nord)

Technopole verte des Flandres (66 000 habitants) et ville universitaire (50 000 étudiants) située à 8 mn de Lille, elle a su allier en parfaite harmonie activités économiques, nature et cadre de vie et propose par l'intermédiaire de ses 1 200 agents un haut niveau de service à ses habitants.

TECHNOPOLE VERTE 66 000 HABITANTS A 8 MN DE LILLE

Recherche aujourd'hui son

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

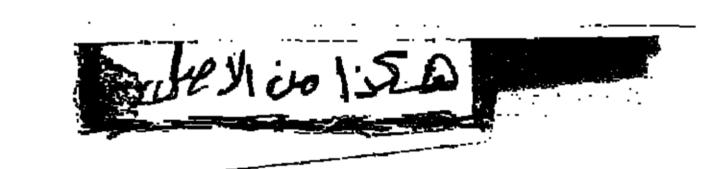
par voie de mutation ou détachement

Directeur Territorial ou de grade équivalent, directement placé sous l'autorité du Secrétaire Général.
Votre mission consistera en la coordination et l'impulsion des services composant la Direction des Ressources Humaines :
• Carrières et Traitements • Recrutement et Communication Interne • Formation.
Elle vise également à maintenir et développer la dynamique de notre politique des Ressources Humaines en optimisant les outils existants, et en menant des dossiers stratégiques tels que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières.
Votre sens aigu des responsabilités, votre rigueur et votre créativité devront avoir été démontrés dans un poste de même niveau.
Membre de l'équipe de Direction, vous serez, à ce titre, étroitement associé à la vie de la Collectivité.
A votre rémunération statutaire s'ajoutent une prime mensuelle, un 13ème mois, des avantages sociaux.

*Si vous êtes intéressé, merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV) à Monsieur le Maire, à l'attention de Fabrice Belkacem, B.P. 89 - 59652 Villeneuve d'Ascq cédex, **nous traiterons confidentiellement votre candidature.***



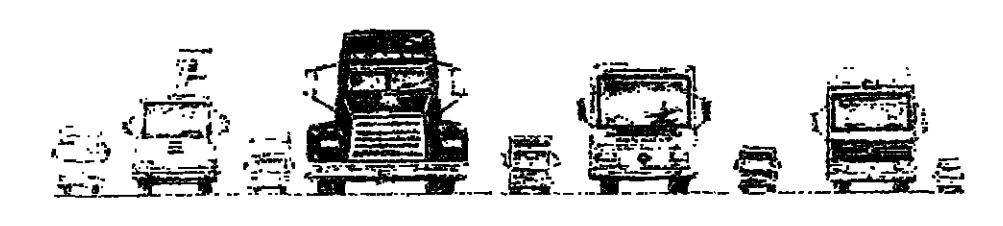
Villeneuve d'Ascq



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



Financier Export

Suresnes

Rattaché au Responsable de la fonction Financement, vous participerez à la recherche et au montage d'opérations de financements à moyens termes qui contribueront au développement des ventes à l'export.

Diplômé d'une école supérieure de commerce (HEC, ESSEC, ESCP...), vous possédez au moins deux ans d'expérience bancaire dans ce domaine.

Votre connaissance de l'analyse financière alliée à des bases juridiques et fiscales constitueront un atout important pour votre réussite dans cette fonction.

Bien sûr, la maîtrise de l'anglais et de l'allemand sont impératifs.

Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV et photo sous la réf. 2221 à Claude Jacquemain CURSUS - 8, rue Jean Goujon 75008 PARIS.



RENAULT V.I.

Carré Turenne

Etablissement financier de toute première importance recherche pour accompagner le fort développement du secteur

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉS

CONTRÔLEUR RISQUES

Intégré à notre équipe de 6 personnes, vous participez au reporting quotidien et aux missions de suivi des risques de marchés.
De formation supérieure en mathématiques (ENSAE, Ecole d'Ingénieurs, 3ème cycle en économétrie), vous vous êtes spécialisé en Finance et pouvez justifier d'une première expérience dans ce domaine. (Réf. 640/M1)

CONTRÔLEUR RÉSULTATS

Au sein d'une équipe de 5 personnes, vous assurez l'analyse des résultats comptables et front-office pour la détermination du résultat économique des activités de marchés.
Nous souhaitons rencontrer pour ce poste un candidat de formation supérieure en économie ou en gestion et possédant une première expérience de 2 ans minimum en salle de marchés. (Réf. 640/M2)

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, curriculum vitæ et photo) en précisant la référence du poste choisi à COMMUNIQUÉ 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILLLANCOURT Cedex, qui transmettra.

MEDIAPA



McDONALD'S FRANCE
RECHERCHE POUR
SA DIRECTION FINANCIERE UN

FISCALISTE H/F

Numéro 1 mondial de la restauration à service rapide.

Rattaché au responsable du département fiscal et juridique, vous traitez les questions fiscales de dossiers courants ainsi que d'opérations exceptionnelles.
Assurant une fonction de conseil interne auprès des différents départements de la société, vous intervenez notamment en matière d'IS, de TVA, de régimes de groupes, de restructurations et de fusions, de taxe professionnelle et de taxes locales.

A 26/28 ans, de formation supérieure fiscale (DESS, DJCE), vous avez acquis une expérience d'environ 3 ans, en cabinet et/ou en entreprise dans des fonctions de conseil avec une ouverture internationale.

Autonome sur les dossiers gérés, votre sens du service et vos qualités relationnelles vous permettront d'évoluer avec succès dans un environnement à la fois convivial et performant.
Anglais indispensable.

Le poste est basé à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Merci de contacter Frédéric FOUCARD *au* 42.89.09.17 *ou lui* envoyer un dossier de candidature complet s/référence 1734/FF à NORMAN PARSONS - 6, rue Paul Baudry - 75008 PARIS.

ORC

Notre entreprise stéphanoise gère et commercialise un service grand public très impliqué dans la vie de l'agglomération. Pour contribuer à faire connaître nos réalisations et nos succès, à valoriser notre image et pour accompagner le projet d'entreprise, nous recrutons un

RESPONSABLE COMMUNICATION EXTERNE-INTERNE

Rattaché à la Direction Générale, ce responsable devra élaborer le plan de communication globale de l'entreprise. Puis il mettra en œuvre les actions décidées :
- *communication externe (manifestations professionnelles et grand public, relations presse, partenaires...),*
- *communication interne (information des salariés : réunions, journaux d'entreprise, vidéo interne...)*

Nous recherchons un cadre de 30-40 ans, titulaire d'une formation supérieure (Sciences-Po, ESC ou Universitaire) et bénéficiant d'une expérience réussie de cette fonction, exercée dans une entreprise de service.

Olivier RANDON vous remercie de lui adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions s/réf.3509 MM à **BOSSARD CARRIERES** - Tour Crédit Lyonnais 129 rue Servient - 69003 LYON

BOSSARD
CARRIÈRES
Le conseil au service du recrutement

ORC

Région Lyonnaise

Jeune Contrôleur de Gestion H/F

Débutant ou première expérience en milieu industriel (ou en cabinet), une solide formation de gestion, type Grandes Ecoles de Commerce est indispensable.

Dans un premier temps, vous serez adjoint du Responsable du Contrôle de Gestion de l'établissement *de MACON (1000 personnes).*

Vous devrez pouvoir évoluer ensuite vers la responsabilité du contrôle de gestion d'un département ou d'une filiale soit en France soit à l'international.

Une bonne connaissance de l'outil informatique est nécessaire.



Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV sous la référence 418457 à EUROMESSAGES BP 80 - 92105 BOULOGNE cedex ou taper 3615 EUROMES Code 418457

ORC

DISTRIBUTION

Directeur Administratif & Financier

Nous sommes la filiale française (550 MFrs de CA) d'un groupe étranger leader européen dans son domaine; notre croissance, extrêmement rapide, impose que nous renforcions nos structures administratives, logistique et comptable.
Proposer (après audit) et mettre en place des outils de mesure de performance affinés, définir des procédures d'organisation, accompagner l'installation d'un nouveau système informatique "groupe", assurer un reporting fréquent, renforcer et animer une équipe d'une vingtaine de personnes, telles sont les missions essentielles de notre futur collaborateur.

Celui-ci a 35/45 ans environ, une formation supérieure de type école de commerce + DECS, et une expérience significative de l'organisation et du reporting acquise dans l'univers de la distribution.
Il parle anglais parfaitement, maîtrise les comptabilités française et anglo-saxonne et les techniques de reporting.

Merci d'adresser un CV, accompagné d'une photo et d'un courrier précisant motivations et prétentions sous la référence 284A à B & Co, 66 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS.

ORC



Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
Notre association, à taille humaine, intervient dans le domaine de la coopération et du développement.
Nous recherchons notre

Contrôleur de Gestion (H/F)

Après au moins 3 ans d'expérience réussie dans une organisation de services, il devra maîtriser notamment

- la comptabilité analytique
- le contrôle budgétaire d'équipes et de programmes
- les outils micro-informatiques

Le sens du travail en équipe, du dialogue et de la rigueur, de la créativité et une forte sensibilité aux valeurs associatives sont vivement souhaités.
Ce poste est ouvert pour une période de 18 mois et est susceptible d'évolution. Il est basé à Paris.
Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à GRET Secrétariat Général - 209 rue La Fayette - 75010 Paris

ORC

Cadre juridique haut niveau

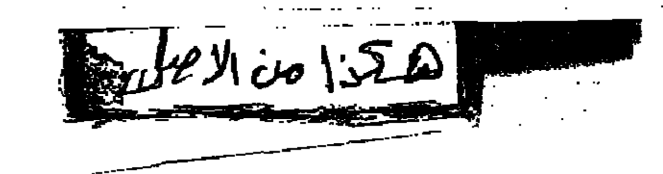
Grand Groupe Industriel français implanté en France et à l'étranger, nous recherchons un collaborateur à fort potentiel pour notre siège basé à Paris.

A 40 ans environ, Docteur en Droit et maîtrisant l'anglais, vous êtes un Juriste confirmé dans le secteur industriel.
Aujourd'hui, nous vous proposons d'investir votre professionnalisme et votre grande capacité de travail dans une mission de tout premier plan.
Véritable bras droit du Secrétaire Général du Groupe, vous assurez des responsabilités qui dépassent le cadre du Service Juridique.
Homme de réflexion et d'action, votre sens de l'analyse et de l'anticipation s'enrichit d'une créativité qui vous permettra d'être force de proposition et force de réalisation.
Votre goût des contacts et votre talent d'animateur seront d'excellents atouts pour vous intégrer dans l'entreprise.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite, CV et photo en précisant sur l'enveloppe la réf. 656 à COMMUNIQUE 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex, qui transmettra.

Secondez notre secrétaire général.

MEDIAPA



JURISTES



Nous sommes une Société d'Edition Professionnelle de 1er plan, spécialisée en Droit de l'entreprise : fiscal, social, affaires.

Dans le cadre de notre développement, nous recherchons :

Juriste Formateur Logiciels juridiques

Droit des affaires

- Au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de personnes, vous participerez au développement de logiciels juridiques. Vous assurerez la validation (tests) des logiciels ainsi que la rédaction des manuels utilisateurs et ensuite prendrez en charge l'animation (inter et intra) des stages de formation des utilisateurs (juristes entreprise et avocats).
- A 26/28 ans, de formation juridique supérieure en Droit des Affaires, vous justifiez d'une première expérience ainsi que d'une bonne maîtrise de la micro-informatique.
- Analyste rigoureux, vous possédez un goût prononcé pour la pédagogie et l'animation de groupe. Autonome, adaptable, vous êtes mobile et disponible (fréquents déplacements en France).



Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite et prétentions, sous référence 148 à UN des TROIS Ressources Humaines 31, rue Chaptal 75009 Paris.

Conseil en dynamique Humaine

Important groupe industriel français de dimension internationale, intervenant dans le domaine de la haute technologie recherche un

Juriste International

Paris

Rattaché au Responsable Juridique, vous aurez principalement pour mission l'élaboration et la rédaction de contrats nationaux et internationaux (contrats de fourniture, d'installation, de coopération, de licence, ...). A ce titre, vous interviendrez en amont dès leurs négocations, en assurerez l'application, le suivi et les phases de précontentieux.

Vous aurez également un rôle de conseil auprès des opérationnels et serez en relation avec les avocats du Groupe.

Agé de 30/35 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS), complétée de préférence par un diplôme anglo-saxon (LLM, MCL, ...), vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins 5 ans en droit des affaires acquise dans une entreprise industrielle à vocation internationale.

Disponible, autonome et rigoureux, vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un groupe international très performant.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Contacter Christophe Duchatellier au *(1) 47.57.24.24* ou adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bld Bineau 92594 Levallois Perret Cedex ou taper votre CV sur 36.17 code MPage sous réf. CD10778.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

JURISTE BANCAIRE

PARIS

LE CREDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE CONFIRME SON IMPLANTATION EN REGION PARISIENNE : 273 AGENCES. 3 100 COLLABORATEURS.

Sous l'autorité du responsable du service juridique, vous assumerez, en plus du montage des dossiers, un rôle de conseil et d'assistance auprès de notre réseau d'agences ainsi que de la Direction chargée des relations avec les entreprises.

De formation supérieure, vous avez une **expérience de 5 à 8 ans minimum** qui vous a permis d'acquérir une parfaite connaissance du Droit des Affaires, du Droit des Sociétés et du Droit Bancaire.

Vos qualités relationnelles alliées à *une bonne maîtrise du financement* des entreprises et de l'outil informatique favoriseront votre *réussite dans ce poste évolutif*.

La pratique de l'anglais juridique est un atout.

CA

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence JB/MO au Service Recrutement Crédit Agricole d'Ile de France 26, quai de la Rapée - 75012 Paris, ou de taper 3617 NC2 réf. JB.

NC Communication

JOUEZ GAGNANT AVEC NOUS !

ADJOINT AU RESPONSABLE DU DEPARTEMENT JURIDIQUE

◆ En étroite relation avec la Direction Générale, avec les différentes Directions et les filiales, vous interviendrez sur l'ensemble des domaines du droit, plus particulièrement en droit des affaires, en droit fiscal et en droit des contrats internationaux. Vous participerez à l'animation de l'équipe constituée de 5 Juristes.

◆ Titulaire d'une solide formation, de préférence IEP assortie d'un 3è cycle en droit, vous justifiez d'une expérience de l'ordre de 10 ans en qualité d'avocat dans un cabinet conseil ou de *juriste dans une grande entreprise* à vocation internationale.

◆ Votre rigueur, votre sens de l'organisation, votre forte capacité de travail ainsi que votre aisance relationnelle vous permettront de collaborer efficacement avec des interlocuteurs de haut niveau.

◆ Ce poste basé à Neuilly sur Seine nécessite la pratique courante de l'anglais.

◆ Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence *LM14/09* à *LA FRANCAISE DES JEUX* Service Recrutement - 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE.

LA FRANÇAISE DES JEUX

OIC

Filiale française d'un important groupe multinational leader sur son marché recherche un(e)

Juriste d'Affaires

Paris

Interlocuteur de la Direction des Ventes, vous les conseillez dans l'élaboration et la négociation des conditions commerciales avec la Grande Distribution.

Responsable auprès du Marketing du contrôle juridique de plusieurs gammes de produits, vous êtes avant tout un(e) juriste généraliste intervenant dans tous les domaines de la vie de l'entreprise.

Rattaché(e) au Directeur Juridique France, au sein d'une équipe de trois juristes, vous serez en relation constante avec vos homologues américains et européens.

Agé(e) de 30/32 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS...) complétée par une formation anglo-saxonne (LLM, MCL...), vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins cinq ans en qualité de juriste d'affaires au sein d'un groupe international de préférence dans le secteur de la distribution.

Vous parlez anglais couramment pour avoir travaillé ou séjourné dans un pays anglo-saxon.

Votre professionnalisme, votre autonomie, et votre aptitude à la négociation sont des atouts pour réussir dans ce groupe très dynamique et à fort environnement concurrentiel.

Adresser CV + photo + rém. actuelle à **Christophe Duchatellier**, Michael Page Tax & Legal, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex, *ou taper* votre CV sur 36.17 code MPage sous réf.CD10344.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et fiscal

Le service juridique d'un groupe de BTP dont le siège social est à Paris, crée le poste de

Juriste h/f

Dans le cadre du développement du service, vous serez chargé d'assister le chef du service juridique et de prendre en charge des dossiers de droit de la construction, de droit social et de droit des entreprises.

Jeune et de formation supérieure (bac +4/5), vous possédez une expérience minimum de 2 ans si possible dans une fonction similaire.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et photo sous référence 259A à notre conseil PSYNERGIE, 2 rue Saint Thomas d'Aquin, 75007 PARIS.

LBW

PSYNERGIE PARIS-MARSEILLE MONTPELLIER TOULOUSE-LYON

Nous sommes un des grands de la Restauration Collective
(*1,5 Milliards de CA et 3 800 salariés*)
et nous recherchons, pour notre siège social (*proche de Paris*), notre nouveau

DIRECTEUR JURIDIQUE H/F

Ce poste très important convient à candidat disposant d'une excellente formation juridique (*DEA Affaires Fiscales ou équivalent*) ainsi que d'une première expérience professionnelle réussie.

Des qualités de dynamisme et de relations humaines sont indispensables pour réussir dans cette fonction.

Notre conseil, Gilles PANTEIX, RH Comportement, examinera votre dossier de candidature dans la plus grande discrétion. Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, à :

RH Comportement - 72 Bld Edgar Quinet - 75014 PARIS

LYON

AVOCAT CONSEIL EN DROIT SOCIAL

Cabinet d'avocats conseils (27 professionnels dont 10 associés), fortement implanté dans la région lyonnaise, nous intervenons dans les différents domaines du Droit des Affaires auprès d'importantes entreprises à vocation internationale, nationale ou régionale.

Responsable de l'activité Conseil en Droit Social créée en 1991 au sein du Cabinet, vous intervenez auprès de nos clients et contribuez fortement au développement de ce département en vous appuyant sur une équipe.

A 30-35 ans, titulaire d'une formation juridique supérieure (DJCE, DESS, DEA), vous avez acquis une expérience d'environ 7 ans d'avocat conseil en cabinet, vous maîtrisez l'anglais oral et écrit. Spécialiste du Droit Social, vous êtes motivé par la perspective de développer cette activité au sein d'une équipe de professionnels jouissant d'une excellente notoriété.

Merci d'adresser votre lettre de motivation + CV + photo sous n° 8785 au « Monde Publicité », 133, avenue des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08

Juriste Fiscaliste

Association de gestion agréée en pleine expansion, notre vocation est de conseiller nos adhérents en matière de fiscalité.

Rapportant au Président, vous prendrez en charge de façon autonome des dossiers diversifiés de droit fiscal, et vous serez l'interlocuteur privilégié de nos adhérents.

Titulaire d'une maîtrise de droit option fiscalité, vous avez une première expérience de 3 à 5 ans en tant que fiscaliste.

Pour une première rencontre, merci d'envoyer votre dossier, sous référence 2195 à Claude Jacquemain - CURSUS - 8, rue Jean Goujon 75008 PARIS.



Carré Turenne

SECTEURS DE POINTE

Pour échapper à la meute, il suffit d'un peu d'audace.

Toujours le même mordant !
Dans un univers hautement concurrentiel, en mutation permanente, l'audace d'hommes et de femmes capables de développer aujourd'hui les technologies de demain permet à H-P d'afficher une croissance exemplaire : 24 % dans le monde, 27 % en France. Nouvelles structures, nouvelles organisations, nouveaux flux d'information : cette croissance soutenue est pour nous l'opportunité de renouveler et de développer nos systèmes d'informations. Pour répondre aux besoins de clients particulièrement exigeants, les divisions H-P, nos services informatiques internes travaillent sur les projets et les produits les plus en pointe.
Ingénieurs informaticiens de haut niveau, si vous possédez une solide expérience, une bonne maîtrise de l'anglais... et beaucoup de mordant, nous attendons votre candidature.

• Consultants en systèmes d'information

De formation ingénieur en informatique ou génie logiciel, vous avez une expérience d'au moins cinq ans en conseil et technologies de l'information. A l'écoute des opérationnels, vous concevez des schémas directeurs et des solutions informatiques en vous appuyant sur des équipes pluri-disciplinaires de haut niveau. Une expérience professionnelle en qualité de consultant dans un cabinet d'audit serait un plus.

• Chefs de projets

De formation Bac + 5, vous possédez une double compétence gestion/informatique et un minimum de quatre ans d'expérience. Responsable de la conception, de la maîtrise d'œuvre et du support de vos projets, vous choisissez les SSII qui vous aideront à les réaliser. Vous agissez en collaboration étroite avec les consultants.

• Ingénieurs logiciels

De formation ingénieur en informatique ou génie logiciel, vous possédez au moins quatre ans d'expérience dans la conception d'applications. Vous déterminez les choix technologiques nécessaires à la réalisation d'importantes applications industrielles. La maîtrise de C++ est indispensable.

Pour ces postes basés à Grenoble, merci d'adresser votre candidature à : Hewlett-Packard - Service Recrutement - 38053 Grenoble Cedex 09.





JURISTES

Juriste droit des affaires : L'engagement du conseil La rigueur de l'expert Les réflexes du généraliste

Lu, Danone, Panzani, Evian, Kronenbourg, le Groupe Danone est le 3e groupe alimentaire européen : 70 MdF de CA, 57 000 personnes, plus de 100 filiales, implantées dans 37 pays.

Au sein de la direction juridique du groupe, vous intégrez l'équipe qui conseille toutes les filiales françaises dans le domaine du droit des affaires. Avec une large autonomie, vous répondez à l'ensemble de leurs questions et leur fournissez plus particulièrement des recommandations sur leurs projets marketing (promotion, publicité, packaging...) ainsi que dans les domaines du droit des contrats et de la concurrence. Vous traitez également des dossiers contentieux et informez régulièrement vos interlocuteurs de l'évolution de la législation.

Agé de 30 ans environ, vous avez une formation DJCE, DEA ou DESS en droit des affaires et une expérience de 5 ans en entreprise ou en cabinet. La connaissance du secteur de la grande consommation serait un atout.

Responsable de vos dossiers, vous pourrez dans ce poste élargir votre professionnalisme et valoriser la richesse du métier de conseil interne grâce à la diversité de vos interlocuteurs et de vos interventions et à une collaboration ouverte avec une équipe juridique de haut niveau.

Poste basé à Paris.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 25A2713/4M à etap, 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.



BOIRON

Boiron, N° 1 mondial de l'Homéopathie

2 200 salariés, 1,1 Milliard de F de C.A, recherche son ;

Responsable Juridique
Siège à Lyon

Rattaché(e) à la direction générale, vous animerez une équipe de 2 juristes et 2 assistantes et vous assurerez la responsabilité du service juridique du Groupe en intervenant notamment en droit des sociétés, droit des contrats, marques, immobilier, assurances, etc...

Agé(e) de 32/35 ans, de formation juridique supérieure (DESS + DJCE, DEA...) vous avez une expérience de cinq ans minimum en entreprise ou cabinet vous ayant permis d'acquérir une solide compétence en droit des affaires, et dans le conseil, la conception, la négociation ou la conduite de projets diversifiés.

Les facteurs clés de votre intégration seront, outre votre niveau d'expertise, votre goût pour le travail en équipe et votre aptitude à collaborer avec les autres directions fonctionnelles ou opérationnelles du Groupe.

Votre maîtrise de la langue anglaise vous permet d'accompagner l'évolution de la société réalisant déjà 25 % de son chiffre d'affaires à l'International.

Adresser CV + photo + rémunération actuelle à Dominique Montabrie, Michael Page Tax and Legal, 3 boulevard Bincau, 92594 Levallois-Perret Cedex, ou taper votre CV sur 3617 code Mpage sous référence DM10753.



